

Abbé Pierre GHERMAN
de la Mission Catholique Roumaine de Paris

L'ÂME ROUMAINE ÉCARTELÉE

Faits et documents

Préface de S. Ex. Mgr. Jean RUPP
Evêque Auxiliaire de Paris

Les Editions du Cèdre
13, Rue de Valenciennes
PARIS

PRÉFACE

Le drame des pays situés au-delà du Rideau de fer crée un malaise dans toutes les consciences catholiques d'Occident. En effet, il ne suffit pas de déplorer la persécution, il faut agir pour qu'elle cesse. Et l'on n'agit pas. On croit remettre la paix dans sa conscience en se disant que la croisade libératrice est impossible ; mais la paix ne revient pas à si peu de prix !

La croisade n'est pas le seul moyen de lutter contre la persécution dans un monde où l'opinion demeure puissante et où les armes morales ne sont pas toutes épuisées. À côté de la prière, d'une prière vraie et non pas purement verbale, le cri de la protestation doit retentir sans cesse. Il est loin d'être inefficace. Les bourreaux du Christianisme attachent une immense importance à la propagande. C'est sur les esprits qu'ils veulent agir, en même temps qu'ils accumulent les moyens militaires. Il y a là, d'ailleurs, un curieux hommage rendu aux forces spirituelles par les matérialistes les plus doctrinaires que connaisse l'histoire de la philosophie. Le paradoxe veut que les matérialistes comptent sur l'esprit, tandis que les chrétiens confessent trop volontiers leur impuissance à employer les mêmes armes.

Si le monde occidental croyait vraiment, de toute son âme, à la persécution, s'il croyait également à la force de sa protestation, l'adversaire s'ébranlerait, céderait du terrain. Il sait, au contraire, la puissance de notre indifférence et le

paradore de beaucoup de complicités inattendues. C'est pourquoi son action se déroule suivant un plan d'antéantisement soigneusement préparé.

Il est bon que paraisse un livre sur la persécution religieuse en Roumanie. En effet, dans ce pays tout a été mis en œuvre contre l'Eglise attaquée sur tous les terrains. Certains canotiers hypocrites qui impressionnent les naïfs ou ceux qui veulent le paraître, endurent d'un voile tenu la persécution en certains pays. En Roumanie, rien ne freine la lutte contre l'Eglise. La guerre est totale. Le rouleau compresseur fonctionne sans entrave et à grande allure. Par ailleurs, la terre roumaine a toujours attiré les sympathies de la France; nous savons qu'elle est riche en grandes vocations artistiques, et que la langue latine qui résonne aux rives du Danube atteint familièrement nos oreilles. Est-il un Français cultivé qui ignore l'extraordinaire francophilie des Roumains ?

Je suis certain qu'en face des souffrances et de l'héroïsme chrétien d'un peuple frère, certaines indifférences s'atténueront, que le souffle de la protestation se réveillera.

C'est pourquoi, cher Abbé Gherman, en travaillant pour votre pays, vous contribuerez à remettre d'une façon efficace, sous les yeux des nôtres, le drame de toutes les consciences opprimées de la Mer Baltique à la Mer Noire.

† Jean RUPP,

Evêque d'Arca de Phénicie,
auxiliaire de S. Em. le Card. Feilth.

LETTRE APOSTOLIQUE « VERITATEM FACIENTES »

DE S. S. PIE XII (27. 3. 52)

AUX EVÊQUES, PRÊTRES ET FIDÈLES DE ROUMANIE

A nos vénérables Frères et chers Fils, évêques, clercs et peuple de Roumanie.

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

« Faisons la vérité dans la charité » (Eph. IV, 5), tandis que Nous considérons les très tristes conditions dans lesquelles se trouve parmi vous l'Eglise catholique, Nous ne pouvons moins faire que de louer l'admirable exemple de fermeté chrétienne que vous donnez, et Nous affliger pour les très graves périls auxquels sont exposés les droits sacrés de la religion catholique et spécialement la liberté qui lui est due. C'est pourquoi la charité paternelle que Nous nourrissons envers tous Nos Frères et Nos Fils dans le Christ, et particulièrement envers vous, Nous invite à vous apporter les réconforts qui sont en Notre pouvoir dans les difficultés présentes : vous adresser la parole, par le moyen de cette lettre, comme si vous étiez présents, et vous assurer que Nous participons à vos peines et à vos souffrances et que Nous faisons monter pour vous vers Dieu, le Père des miséricordes, Nos prières auxquelles s'unissent les supplications de tout le monde catholique.

Mais la conscience que Nous avons de Notre charge apostolique Nous force à élever la voix pour défendre la cause de Dieu et de l'Eglise ; « car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais seulement en sa faveur » (II Cor. XIII, 8). Nous

savons bien, en vérité, combien de pénibles souffrances vous avez du supporter jusqu'à présent ; Nous savons qu'il n'y a désormais plus parmi vous aucun évêque qui puisse gouverner librement son diocèse, diriger les prêtres, donner les directives opportunes à ses fidèles. Tous, en effet, ont été arrachés à leurs sièges et se trouvent ou en prison, ou relégués loin de leurs troupeaux. Ainsi se vérifie de façon tragique la parole de l'Écriture : « Je frapperai le pasteur et les brebis du troupeau se disperseront » (Math. XXVI, 31 ; cf. Zach. XIII, 7). Nous savons en outre que l'Église de rite oriental, si florissante parmi vous par le nombre de ses fidèles et par ses vertus, est considérée comme disparue par la loi, et que ses édifices sacrés et instituts ont été destinés à d'autres usages comme si cela correspondait aux desirs et aux aspirations mêmes des fidèles ; de très nombreuses familles religieuses, masculines et féminines, ont été dispersées, et les écoles, où les jeunes gens, sous la direction de ces mêmes religieux ou vraient leur esprit à la lumière de la sagesse humaine et chrétienne, et grandissaient dans la pureté des mœurs et dans la pratique des vertus, ont été interdites comme nuisibles et dangereuses pour la nation et confiées à d'autres ; bien des prêtres, en raison même de leur attachement à la foi des ancêtres et au Siège apostolique et parce qu'ils ne consentaient en aucune manière à se relâcher de leur fermeté chrétienne, à tacher leur conscience, à trahir leur devoir, ont été ou bien déportés de leur patrie en de lointaines régions ou bien envoyés aux travaux forcés ou bien enfin jetés en prison, où ils mènent une vie misérable, mais glorieuse aux yeux de Dieu et des honnêtes gens.

A ceci s'ajoute le fait que, dans toute la multitude de livres, de journaux, de bulletins, aucune faculté n'est accordée aux catholiques d'utiliser la presse pour faire entendre leur voix, afin qu'éclate la vérité et que soient mis en juste lumière et protégés, dans la mesure du possible, les droits sacrés de l'Église.

Il est donc facile, de cette manière, de décrire et de présenter l'Église catholique comme un ennemi dangereux pour la chose publique. Et cependant il est tout ce qu'il y a de plus manifeste que ceux qui sont les fidèles disciples du christianisme et s'efforcent de mettre en pratique ses enseignements ne le cèdent à personne dans l'amour de la patrie, dans le respect des autorités civiles, dans l'obéissance aux lois établies, à condition que celles-ci n'imposent point des choses contraires aux lois naturelles, divines ou ecclésiastiques.

Et si, en conséquence, Vénérables Frères et chers Fils, vous êtes affligés par des persécutions et des tribulations de tout genre, parce que vous voulez conserver intacte la foi catholique dans vos esprits, cela tourne à votre honneur et non point à votre honte, à votre gloire et non pas à votre infamie. Pour Nous et pour tous ceux qui peuvent connaître la vérité et faire entendre librement leur voix, vous sembleriez renouveler les fastes de l'Église primitive ; aussi Nous, qui nourissons à l'égard de votre peuple des sentiments paternels et qui entourons d'un amour tout particulier ceux « qui souffrent persécution pour la justice » (Math. V, 10), Nous désirons baiser les chaînes de ceux qui, injustement emprisonnés, pleurent et s'affligent pour les attaques contre la religion, pour la ruine des institutions sacrées, pour le salut éternel de leur peuple mis en péril, plus que pour leurs propres souffrances et pour leur liberté perdue.

Elevé vers le ciel vos yeux, votre esprit et votre conscience : rappelez-vous, Vénérables Frères et chers Fils, que là-haut vous attend une récompense, c'est-à-dire la lumière et la béatitude éternelle ; sachez que tous les catholiques, en même temps que Nous, le Père commun, adressent, en tous les points de la terre, de ferventes supplications à Dieu pour qu'il veuille bien accorder aux âmes, aux peuples, à toutes les nations, la paix ; cette paix qui assure les droits sacro-saints de la religion, qui défende la dignité

et la liberté de conscience de chacun, qui unisse amicalement entre eux tous les peuples, sans aucune distinction. C'est là la paix que Nous désirons et que, depuis si longtemps, Nous recommandons par la parole, par les exhortations et par les œuvres ; et non pas celle qui réduit l'Église à l'esclavage, car Nous savons bien que, la religion étant opprimée ou supprimée, les fondements mêmes de la société vacillent et que les citoyens ne peuvent arriver à une prospérité et une félicité réelles.

Déjà, dans les annales de votre patrie, resplendissent de magnifiques exemples de foi, de constance et de fermeté chrétiennes. En effet, en des temps fort lointains, comme il est rapporté, « se trouvaient à Dourostro, à Axiopoli et à Tomi, des martyrs qui répandirent leur sang pour le nom du Christ. Et bien que l'on ne connaisse rien d'autre de leur vie à l'exception du martyre qu'ils ont subi, celui-ci, étant hors de tout doute, parle toutefois d'une façon éloquente » (A. A. S. 1937, p. 421). Vous êtes, en quelque sorte, les fils de ces martyrs, et, par conséquent, « mes bien-aimés Frères, soyez fermes, inébranlables ; dévouez-vous toujours de plus en plus aux œuvres du Seigneur, convaincus que votre travail dans le Seigneur ne saurait être vain » (I. Cor. XV, 58).

Mais votre terre, qui fut empourprée par le sang des martyrs, fut aussi arrosée par les sueurs de ses apôtres. Parmi ces derniers qui, sans épargner leurs fatigues, apportèrent jusqu'à vous la foi chrétienne et le culte de la sagesse humaine et divine, se détache, dans une lumière particulière, Saint Nicetas, évêque de Remesiana, qui, entre la fin du ive siècle et le début du ve, fut l'apôtre infatigable de ce peuple. C'est grâce à lui que vos ancêtres apprirent « à faire résonner le nom du Christ avec un cœur romain et à vivre saintement dans la tranquillité et la paix » (S. Paulin de Nole, Carmen XVIII, Migne, P. L. 61, 488-89). Non seulement il civilisa vos ancêtres par les enseignements de l'Évangile et la pratique des vertus chrétiennes, mais il

laisa en outre aux générations suivantes un témoignage de ses remarquables enseignements puisqu'il « composa dans un style clair et élégant » des écrits de réelle importance (cf. Gennados, *De viris illis*. C. 22 ; Migne, P. L. 58, 1. 073).

Que si, au long des siècles, à cause de très douloureuses circonstances, il fut parfois presque impossible à votre peuple de communiquer avec le Siège apostolique, la foi catholique, cependant, ne s'est jamais éteinte parmi vous ; bien au contraire, dès que ce fut possible, elle se mit à reflourir, comme une réponse fidèle à l'appel des temps anciens. A vous aujourd'hui, Vénérables Frères et chers Fils, d'écouter cette même voix, d'imiter ces mêmes exemples. Sans doute, les difficultés, les obstacles, les périls ne vous manqueront pas, mais ils ne manqueront pas non plus à vos ancêtres, qui les surmontèrent avec courage.

Continuez donc, comme vous le faites, à supporter avec une force d'âme inflexible les persécutions, les souffrances, les angoisses ; continuez à supporter l'exil, la prison et la perte de tous vos biens plutôt que de trahir votre foi, de rompre ou de relâcher le lien très étroit qui vous unit avec le Siège du Prince des apôtres. Et soyez sûrs que jamais ne vous manquera le secours de l'assistance divine, imploré par de suppliantes prières.

Nous avons confiance que ces encouragements, ces témoignages de Notre très ardent amour viendront à votre naissance, que tous vous y puiserez une force salutaire et un surnaturel réconfort, et qu'ainsi vous continuerez à donner de lumineux exemples de votre courage indomptable habituel. Il est facile de le voir : c'est de la cause de Dieu, de l'Église et des âmes qu'il s'agit ici ; il ne faut donc jamais perdre courage, jamais négliger ou omettre ce que la conscience chrétienne commande, ce que les préceptes divins ordonnent, mais, avec une parfaite constance et un zèle infatigable, il faut le respecter en tout temps, le mettre en pratique selon ses forces. Vous serez assistés dans cette tâche par la très efficace protection et le puissant patronage

des saints, qui sont la gloire de votre patrie ; et, en premier lieu, la Très Sainte Vierge Marie, que vous honorez avec une si ardente piété et qui obtiendra de son Fils pour ses enfants si gravement menacés les secours divins dont ils ont tant besoin ; vous serez assistés, enfin, par Nos prières et celles de tout l'univers catholique qui, dans une sainte émulation, imploreront du Père des miséricordes ce qui est l'objet de Nos vœux, des vôtres, de ceux de tous les saints gens : la libre et pleine faculté de professer, en privé comme en public, votre religion, et d'en conserver intacts les institutions, les règles et les préceptes.

Afin de vous obtenir ces célestes grâces et pour vous témoigner Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons à tous avec amour dans le Seigneur, Vénérables Frères et chers Fils, la Bénédiction apostolique.
Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 mars de l'année 1952, de Notre Pontificat la quatorzième (1).

PIUS PP. XII.

A LA MÉMOIRE
DE NOS FRÈRES DE DOULEURS
QUI, DANS LEUR MARTYRE, SUPPLIENT DIEU
QUE S'UNISSENT TOUS LES ROUMAINS
DANS LE SEIN DE L'ÉGLISE
TOTALLEMENT LIBÉRÉE

(1) Cf. *Doc. cath.*, 20-4-1952.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE MODERNE DES PEUPLES

Le 6 mars 1945, la Russie Soviétique instaure en Roumanie un régime de gouvernement communiste.

**

Un passage des mémoires de Winston Churchill (1), laisse transparaitre l'un des plus effroyables calculs suggérés par la soif de domination.

En tête-à-tête avec le potentat le plus autocrate de toutes les Russies, le Premier Britannique propose ce marché :

« RÉGLONS NOS AFFAIRES DES BALKANS. EVITONS DE NOUS HEURTER POUR DES QUESTIONS QUI N'EN VALENT PAS LA PEINE [1]. EN CE QUI CONCERNE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA RUSSIE, QUE DIREZ-VOUS D'UNE PRÉDOMINANCE DE 90 % EN ROUMANIE POUR VOUS, D'UNE PRÉDOMINANCE DE 90 % EN GRÈCE POUR NOUS, ET DE L'ÉGALITÉ 50 % A 50 %, EN YOU-GOSLAVIE ?... »

PENDANT QUE L'ON TRANSCRIVAIT MES PAROLES, J'INSCRIVIS SUR UNE DEMI-FEUILLE DE PAPIER :

ROUMANIE :	
Russie	90 %
LES AUTRES	10 %
GRÈCE :	
GRANDE-BRETAGNE	90 %
(EN ACCORD AVEC LES ETATS-UNIS)	
Russie	10 %
YOU-GOSLAVIE	50 % — 50 %
HONGRIE	50 % — 50 %
BULGARIE :	
Russie	75 %
LES AUTRES	25 %

(1) *Le Figaro*, 3 novembre 1953.

« JE POUSSAIS LE PAPIER DEVANT STALINE. IL Y EUT UN LÉGER TEMPS D'ARRÊT. PUIS, IL PRIT SON CRAYON BLEU, Y TRAÇA UN GROS TRAIT EN MANIÈRE D'APPROBATION ET NOUS LE RENDIT. TOUT FUT RÉGLÉ EN MOINS DE TEMPS QU'IL N'EN FAUT POUR L'ÉCRIRE.

« BIEN ENTENDU, NOUS AVIONS LONGUEMENT ET ATTENTIVEMENT ÉTUDIÉ LA QUESTION ET NOUS NE NOUS OCCUPIONS QUE D'ACCORDS CONCERNANT LE TEMPS DE GUERRE [1]. TOUTS LES PROBLÈMES PLUS VASTES ÉTAIENT RÉSERVÉS, DE PART ET D'AUTRE, POUR CE QUE NOUS ESPÉRIONS ALORS DEVOIR ÊTRE UNE CONFÉRENCE PACIFIQUE APRÈS LA VICTOIRE.

« IL Y EUT ENSUITE UN LONG SILENCE, LE PAPIER RAVÉ DE BIEU DEMEURAIT AU CENTRE DE LA TABLE. JE DIS, FINALEMENT : « NE TROUVERA-T-ON PAS UN PEU CYNIQUE QUE NOUS AVONS L'AIR D'AVOIR RÉGLÉ CES PROBLÈMES, DONT DÉPEND LE SORT DE MILLIONS D'ÊTRES, D'UNE FAÇON AUSSI CAVALLIÈRE ? — BRÛLONS CE PAPIER. »

« NON, GARDEZ-LE, DIT STALINE. »

Lorsque Churchill parle d'accords « concernant le temps de guerre », il ironise froidement. Le Premier Britannique sait bien, en effet, que là où l'armée et le commandement soviétiques prennent pied, ils restent...

Par ailleurs, la velléité de scrupule qui parut effleurer la conscience de Churchill n'était bien que trop fugitive...

Le papier — criminel — fut conservé, et Staline allait en exploiter les monstrueuses dispositions selon le « style » mos-coutaire.

Ainsi, de façon plus que « cavalière », — pour employer le tragique euphémisme churchillien — dans le silence complice de malsaines tractations occultes, en vertu de la « loi du plus fort », — qui ne cessera de justifier Pétrangement du plus faible — l'Angleterre et la Russie disposaient, corps et âmes, de peuples qui ne pouvaient se défendre contre un autre « impérialisme » qui lait son nom...

NOTES LIMINAIRES

La lutte entreprise par le Communisme contre la Foi derrière le rideau de fer, marque l'une des phases les plus orageuses et les plus redoutables que l'Eglise ait eue à traverser, en même temps qu'elle situe un moment de l'Histoire de l'Humanité dans l'une des tourmentes les plus déchainées qui courberont les têtes et les consciences.

L'Eglise a condamné le Communisme comme intrinsèquement pervers — « virus qui menace la Loi naturelle ainsi que les valeurs essentielles données à l'Humanité par le Christianisme et jusqu'à l'existence de ce Christianisme comme de toute autre religion ».

Pour atteindre cet objectif, le communisme utilise des méthodes de persécution, emploie une action extérieure et intérieure dont les formes et les instruments empruntent à une science, issue du diabolisme, destructrice, qui relève de la tératologie, car le communisme, philosophe aux principes dictateurs nettement définis, ne vise pas seulement à une apostasie facile et temporaire des masses, mais aussi, et surtout, à la formation d'une génération nouvelle définitivement expurgée, libérée de tout sentiment religieux.

Le Christianisme a instauré dans le monde une société religieuse aux fins spirituelles autonomes, indépendante de la société laïque.

Semblables à la Cité Antiqua, les Etats seront toujours enclins à se considérer à l'égale des dieux... C'est la vocation du Christianisme que de rappeler, sans cesse, à l'Etat qu'il n'est pas de droit divin, que ses actes ne peuvent se soustraire à la Loi Morale, que la personne humaine a une destinée surnaturelle qui ne peut et ne pourra jamais être sacrifiée ni soumise à l'ordre purement temporel.

Le régime totalitaire-communiste-athée des « Républiques Populaires » a porté, précisément à l'apogée, la tactique qui fait l'Etat s'arroger le rôle des dieux.

Dans une société où les masses ne sont pas encore entière-

ment ralliées au communisme qui doit engendrer le bonheur définitif de l'humanité, celui-ci considère, tout naturellement, que l'influence de l'Eglise est dangereuse pour l'Etat et qu'il a donc le devoir de la supprimer.

Cependant, le communisme, du moins dans son activité des débuts, évitera de faire des martyrs — dont il sait que le sang est une semence riche — par une persécution trop directe.

C'est la technique prudente employée en Roumanie, où l'Eglise Catholique a été mise hors la loi sans qu'il y ait eu procès régulier contre Elle ni contre ses Chefs.

Des procès ont été intentés à des laïcs, procès dans lesquels furent bien impliqués et condamnés des prêtres, mais... pour avoir agi « contre les intérêts de l'Etat »...

L'Etat communiste, par ailleurs, feint de consentir la « liberté des cultes » à la condition qu'elle soit strictement limitée à l'activité propre au culte, toute critique des actes et des fins du pouvoir gouvernemental lui étant interdite.

Plus docile que l'Eglise Catholique, qui n'a point accepté d'être réduite au silence, l'Eglise Orthodoxe, s'est toujours, plus ou moins, conformée aux ordres de l'Etat. Plus exclusivement contemplative et eschatologique, elle considère que par la prière, la pénitence, les persécutions endurées, son témoignage rendu au Christ, elle remplit entièrement sa vocation. Il est évident que l'Eglise Orthodoxe doit s'acquiescer de cette fonction contemplative essentielle, mais non dans une attente passive de l'au-delà, car ce serait répudier l'accomplissement même de la tâche primordiale de l'Eglise que de lui interdire de proclamer en pleine lumière et hautement le Message du Christ, de voler à l'individu la plénitude de la vision de sa destinée, de lui refuser le droit de dire à l'Etat si ses lois sont conformes à la conception chrétienne.

Les communistes pourraient aisément présenter la résistance de l'Eglise, en Roumanie, comme un réflexe de l'irrationalité du propriétaire dépourvu de ses privilèges, de sa condition matérielle : ce n'était point le cas pour l'Eglise à qui les biens terriens avaient déjà été enlevés lors de la réforme agraire opérée après la première guerre mondiale.

Les attaches politiques de l'Eglise eussent pu être invoquées, aussi, en manière de justification, pour la persécution, mais ici, encore, sauf en ce qui concerne quelques prêtres et quelques membres de son clergé, on ne pouvait arguer que l'Eglise, dans son entier, ait été inféodée à l'un des anciens partis politiques.

L'opposition de l'Eglise au régime communiste-athée, bien que d'ordre purement spirituel, ne lui en aura pas moins coûté

l'accusation de vouloir catalyser tous les éléments qui ont à souffrir du nouveau régime pour les dresser contre l'Etat marxiste, ce grief, savamment étoffé par les meneurs communistes, constituant à leurs yeux un droit acquis à la persécution. L'examen de la situation exacte de l'Eglise dans la République Populaire Roumaine se heurte aux difficultés inhérentes à toute étude portant sur les événements qui se déroulent derrière le « rideau de fer ». Toutefois, l'ensemble des déclarations, le faisceau des témoignages concordants, la confrontation des faits avec leurs mobiles, permettent de dégager avec certitude les épisodes de ce gigantesque conflit entre l'Eglise et le communisme, entre l'Idéal et la Matière, pour en prévoir la proche évolution ... épreuve sans précédent dans l'Histoire de l'Eglise Roumaine comme, d'ailleurs, dans l'Histoire de toutes les églises militantes des pays tombés momentanément sous le joug des Soviets.

C'est dans cette atmosphère que l'on doit trouver la signification précise des mesures qui ont abouti à la suppression brutale de l'Eglise Catholique Roumaine de rite Byzantin, par sa mise hors la loi, et son incorporation officielle à l'Eglise Orthodoxe.

Cette première phase d'annihilation assurée, le communisme poursuivait son œuvre d'extermination en réduisant au silence l'Eglise Catholique Roumaine de rite Latin. Ne pouvant exiger la fusion de cette Eglise, — soumise à l'autorité du Pontife Romain — avec l'Eglise Orthodoxe, le gouvernement entendit qu'Elle repudiat, d'abord, le Pouvoir de Rome, ce qui entraîna le schisme escompté et voulu par les actuels maîtres du Pays.

Quant à l'Eglise Orthodoxe, dès le début de la dictature communiste, en raison de l'adhésion de son nouveau patriarche au régime et de l'attitude d'un évêque rendu docile aux injonctions gouvernementales par le système des « purges », elle avait été, de fait, alignée sur le nouveau régime.

La projection des faits sur l'écran de l'angoissante réalité permétra de discerner l'ampleur et le caractère d'extrême virulence du drame de la douloureuse montée de l'Eglise Catholique Roumaine sur son calvaire par ses évêques et par ses fidèles, dont la foi tranquille, une espérance invincible et le courage intrépide, en nombre de conjonctures tragiques, ont atteint à l'héroïsme.

CHAPITRE PREMIER

LE COMMENCEMENT DE LA PERSÉCUTION

1. Les origines chrétiennes de la Roumanie

C'est avec la conquête et la colonisation des rives nord du Danube par Trajan (106 apr. J. C.), que les premiers éléments du christianisme, venus de Rome, pénétrèrent en Dacie, la Roumanie actuelle.

En raison des richesses de cette province et de sa situation géographique, Trajan y amena des colons recrutés en diverses parties de l'Empire.

Fortement romanisée, la nouvelle province devint tôt un puissant bastion opposé aux incursions des Barbares. Jusqu'en 270, la Dacie allait évoluer dans le sillage direct de la Rome impériale.

Parmi les colons se trouvaient, en effet, des chrétiens. Leur présence en Dacie, Trajane, avant Constantin le Grand, est établie par les traces épigraphiques. Par ailleurs, en raison de contacts fréquents avec l'Illyricum latin, le christianisme réussit à se maintenir en Dacie Trajane, de même qu'en Scythie Mineure, la Dobroudja d'aujourd'hui, où l'influence orientale se fit davantage sentir par le voisinage des colonies grecques des bords de la Mer Noire.

Au IV^e siècle, le christianisme s'étend et s'organise en Illyricum, tandis qu'il s'affermirait en Dacie grâce aux missionnaires envoyés par les évêques d'Anubiens, notamment saint Nicetas de Remésiana considéré comme l'apôtre de la Roumanie.

Les données archéologiques d'origine occidentale, fréquentes au IV^e et V^e siècles en Dacie Trajane, ainsi que les données linguistiques d'origine latine du lexique ecclésiastique roumain, attestent l'expansion du christianisme, au nord du Danube chez une population daco-romaine qui continua d'exister après la retraite de l'armée romaine au III^e siècle pour donner nais-

sance au peuple roumain, issu des colons romains mélangés à la population gète-dace autochtone.

Des cette époque, les martyrs de la foi furent nombreux en ces régions.

En effet, au III^e et IV^e siècles, les Actes des Martyrs font mémoire de nombreux confesseurs de la Foi martyrisés à Tomis et à Durostorum, tels Pasierate, Valentin, Hésychius, Jules, Emilian Darius, Marcien, Dominus, Jean, Incien, Victor, etc..., morts sous le règne de Dioclétien et de Galère pour avoir refusé de sacrifier aux idoles. D'autres subirent le martyre sous Licinius. Les reliques des martyrs danubiens sont vénérées partout et l'on voit les romains procédant au transfert de leurs corps, notamment celui de Dacius de Tomis dans la ville Eternelle. Pendant la persécution d'Athanaïe (372 ap. J. C.) on relève en Valachie les noms des martyrs Saba, Nicéla, Inna, Rema, Penas, Constans Dulcilla, etc... « Sanguis martyrum semen christianorum » ! Florissante dès l'origine, la chrétienté roumaine connut par la suite la gloire du supplice enduré pour le Christ.

Cependant, au cours des époques qui suivirent, l'influence slave devait se faire sentir sur la chrétienté roumaine qui, dès ses débuts avait été soumise à la juridiction de Rome par le siège épiscopal de Prima Justiniana.

Plus lourdement encore, au IX^e et particulièrement au XII^e siècles, l'influence slavo-byzantine schismatique, due à des circonstances historiques et géographiques, allait peser sur l'Eglise Roumaine, mais sans adhésion de celle-ci au schisme.

Toutefois, au Concile de Florence (1439), un évêque moldave signait l'acte d'union des Eglises, et jusqu'à nos jours, les Roumains en grande partie allaient persister dans ce schisme, alors qu'une minorité demeurerait fidèle à Rome pour garder le rite latin, et qu'au XVII^e siècle, une autre minorité, bien qu'en pleine union avec Rome, conservera le rite byzantin.

Les circonstances historiques parmi lesquelles est né le peuple roumain et les voies qui l'amèneront au christianisme attestent qu'il est d'esprit latin et que ses origines religieuses sont bien également latines et romaines.

Le fait que ce peuple ait pu survivre dans son caractère propre à tant de vicissitudes historiques et religieuses, en tant qu'ilôt latin, entouré, au cours de son histoire, d'une « masse » slave, constitue un véritable miracle, dont les historiens ont vainement cherché à percer l'énigme, et qui apparaît bien comme étant de nature providentielle.

2. Politique religieuse du régime communiste

Le 6 mars 1945, les soviétiques substituaient leur régime au gouvernement de coalition qui, le 23 août 1944, avait succédé au gouvernement du maréchal Antonesco, lequel exerçait le pouvoir depuis 1940.

Le parti Communiste qui comptait alors à peine mille inscrits pour vingt millions d'habitants, s'imposa par une dictature présentée comme un Front Populaire sous le titre de « Fédération Nationale Démocratique ».

Il s'agissait, en réalité, d'un organisme au moyen duquel les communistes trompaient la Nation roumaine pour mieux l'assujettir à leurs visées en lui donnant l'illusion d'une forme de gouvernement démocratique, lequel n'est autre qu'une « démocratie populaire », selon la plus rigoureuse conception communiste...

En effet, en dehors de cet organisme, aucun groupement ne peut exister. Tous les anciens partis ont été dissous et mis hors la loi. Le procès pour « trahison » intenté au vieux leader démocrate-catholique Jules Maniu, l'une des personnalités les plus marquantes de la génération, a retenti dans le monde entier en même temps qu'il sonnait le glas de la liberté en Roumanie. De même, les sévices dont furent l'objet Dino Brattiano et Titel Petresco ont ému l'opinion publique.

En 1947, la monarchie qui constituait l'obstacle majeur à la mainmise des soviets sur le Pays était brutalement répudiée. Le roi Michel, espoir de l'unité et symbole de l'indépendance de la Nation, était contraint à l'exil.

Durant le printemps de 1948, aux applaudissements d'un parti communiste composé de « représentants du peuple » stylés par le parti communiste, le Pays était pourvu d'une nouvelle constitution de par laquelle le parti communiste, sur tous les plans devenait le maître absolu de l'économie, de l'administration, de l'armée, de la justice, de la culture, de l'enseignement, de l'éducation, de la presse, etc...

Dès lors, l'armée soviétique qui depuis la signature de l'armistice était restée sur le territoire de la République Populaire Roumaine, ainsi que la police, fortement réorganisée et complètement soviétisée, constituèrent un solide rempart du Politburo roumain chargé par les maîtres du Kremlin de maintenir en servitude la Nation roumaine.

L'Eglise ne devait pas échapper à une étroite surveillance.

qui deviendra tôt une emprise totale, et subir les plus dures épreuves.

Au début de l'oppression, par calcul tactique, le régime afficha quelque velléité de tolérance à l'égard de l'Eglise Orthodoxe, constitutionnellement « Eglise nationale dominante », qui représentait la plus importante masse de l'élan spirituel du peuple, et avec laquelle il fallait user de ménagement.

Les usurpateurs comprirent qu'il importait de ne point brusquer les choses pour ne pas se heurter à une trop vigoureuse résistance de la part de la majorité des roumains appartenant à l'Eglise Orthodoxe, qui, d'instinct comme par tradition, n'avaient point oublié que durant des siècles leurs ancêtres traquaient par cette Eglise les « mouvements » de la conscience nationale devant les hongrois et les turcs, sentiment commun, d'ailleurs, aux fidèles des Eglises Orthodoxe et Catholique.

Dans l'esprit des Russes et des hommes du régime roumain soviétisés, ce sentiment devait être exploité, au contraire, pour concourir au but assigné, et l'on discerne la tactique qui a conditionné les événements de ces dernières années en Roumanie. C'est ainsi qu'au regard de l'Eglise Catholique, l'Eglise Orthodoxe eut peu à souffrir des suites de la réforme agraire accomplie par le gouvernement, et, chose renouvelée du passé, — où l'Eglise Orthodoxe avait été Eglise d'Etat — on vit un prêtre orthodoxe, ministre des cultes, accomplissant une charge dont il fut, d'ailleurs, tôt « démissionné ».

D'autre part, des prêtres orthodoxes inculpés de délits politiques, furent amnistiés, tandis que par de fallacieux arguments, les maîtres de l'heure réussissaient à convaincre certains membres de la hiérarchie orthodoxe à collaborer avec le nouveau régime.

Le Père Galaction, professeur d'exégèse et romancier en renom, s'engagea dans cette voie pour haranguer la foule, à diverses reprises au cours de meetings rouges.

Cependant le syndicat des prêtres, stagnante, le ministre des cultes convoqua un congrès général des différentes confessions, à Bucarest, dans le dessein de rallier toutes les églises à la politique du gouvernement. Une proclamation de « fraternité » confessionnelle fut lue, mais de sérieux « accrochages » s'étant produits, l'initiative se solda par un échec cuisant pour les organisateurs, et le Patriarche Nicodème, vieillard lucide autant que ferme, adversaire de ce congrès, se félicita de cet échec.

La réaction du gouvernement va se traduire alors par une aggravation des mesures de laïcisation. Le ministre du Travail, supprima l'enseignement religieux dans les écoles profession-

nelles, et le ministre de l'Education Nationale, qui, tout d'abord s'était borné à réduire les heures de classes de religion dans les gymnases uniques créés par les Soviets, ne tardera pas à prendre la même mesure.

En 1946, « réforme » du calendrier. Les saints sont remplacés par des épisodes ou des anniversaires d'événements du régime Rouge.

Dès lors, le christianisme va être soumis aux puissances de la violence et les attaques dont il sera l'objet se succéderont sans frein au cours de conférences données sous l'égide du gouvernement.

Au début de la persécution, l'Eglise Unie (1) — dans un subtil calcul — semblera jouir de quelque indulgence jusqu'au jour où le gouvernement abattant son jeu enjoindra à l'orthodoxie de se faire complice de ce calcul pour ramener les « frères séparés » dans son giron, particulièrement ceux du rite catholique byzantin, à l'égard desquels les orthodoxes gardaient un ressentiment plus vivace.

Cette disposition d'esprit, — en dépit de la persécution commencée et poursuivie par le gouvernement — vaudra à l'Eglise Catholique Latine, pour un temps, d'être exempte de trop directes vexations, et, à l'occasion du nouvel an 1946, on verra non sans surprise le Patriarche orthodoxe échanger des vœux avec l'archevêque Latin et le Nonce Apostolique Mgr Andréa Cassulo...

..

Un tel ensemble de conditions hybrides préparait le terrain à une lutte acharnée contre le Vatican.

Dans ce pays où les catholiques ne formaient qu'une minorité, plus que l'idée communiste, l'idée orthodoxe va être exploitée par le « mouvement populaire démocratique » anti-romain, auquel l'affiliation était une preuve suffisante d'attachement au nouveau régime. En inclinant le retour de la minorité catholique à l'orthodoxie, le gouvernement ne pouvait que renforcer la position conformiste de l'église panslaviste. La politique orthodoxe du nouveau régime devait donc élayer son action sur un accord avec les orthodoxes, manœuvre qui cadrait pleinement avec la politique religieuse soviétique en Russie, laquelle, dès les commencements, pour soutenir le patriotisme

(1) Nous employons dans le même sens les expressions : « Eglise Unie », « Eglise Gréco-Catholique » et « Eglise Catholique de rite byzantin ».

de ses masses, s'était affirmée adversaire de Rome. Cela, de plus, ne répondait-il pas au vieux réflexe anti-romain de la Russie, héritage séculaire de son isolement religieux ? Le patriarche de Moscou étant considéré, à nouveau, comme l'incarnation de la résistance à l'ennemi.

Au concile de Moscou — 1945 — le gouvernement soviétique reconnaissait le rôle national de l'Église orthodoxe. Cette reconnaissance concourait à la dialectique marxiste-léniniste de la religion, d'après laquelle, dans une société où les classes sont abolies, telle la société soviétique, cette religion doit être libérée de ses attaches bourgeoises et oppressives, et par là même apte à épauler, à consolider les positions du régime.

Pour autant, l'accord n'était pas établi entre le communisme et la religion, mais entre l'État soviétique et l'Église russe, réédifiant ainsi le paradoxe de l'ancienne emprise du temporel sur le spirituel.

Dans le passé, au bénéfice de la protection de l'État tsariste, l'Église russe avait dû subir son contrôle. Le régime soviétique ne faisait qu'aligner son attitude sur celle de l'ancien régime ; au nom de l'accord « patriotique » intervenu durant la guerre et dès la fin des hostilités, un compromis de politique étrangère, intervenu entre l'Église russe et l'État soviétique, apportait à celui-ci le prestige spirituel surtout dans les pays à prédominance orthodoxe.

En échange d'une pseudo « liberté de conscience », l'Église orthodoxe russe ne devait plus soutenir que la religion était incompatible avec le communisme, parlant avec le régime soviétique en Russie. Celui-ci reconnaissait l'Église orthodoxe, non le christianisme. Tandis qu'à l'extérieur, les Soviétiques avaient adopté une politique anti-vaticane, non anti-chrétienne, du moins en apparence, l'unique objet de leur tactique n'en demeurait pas moins celui de la destruction totale de la foi chrétienne.

Ainsi, sur le plan politique, le Vatican était attaqué par le parti communiste et sur le plan religieux par l'Église orthodoxe, en particulier par le Patriarcat de Moscou.

La forme panslave et des considérations religieuses rem-plaçaient, au départ, les vieux thèmes marxistes et le matérialisme historique, pour porter contre le Vatican l'ancienne accusation de Césaropapisme.

Sur ce plan, les Soviétiques rééditaient les affirmations du congrès panorthodoxe de Moscou (1948), lesquelles qualifiaient les Papes : « rois de l'État temporel », pour affirmer que « le Vatican est le centre des intrigues internationales contre les

intérêts des peuples, surtout des peuples slaves, le centre du fascisme international. L'essentiel de la morale chrétienne est l'appel de notre Sauveur à la charité, tandis que le Vatican est, au contraire, l'un des instigateurs des deux guerres impérialistes, et s'il prend actuellement une part très active au déclenchement d'une nouvelle guerre, son objectif permanent demeure la lutte politique contre la démocratie mondiale ». Un « Message aux Chrétiens du monde entier », lancé par ce Congrès, définissait l'appui que l'Église russe donnait à la nouvelle « politique de paix » des soviets, distinguant : le « camp de la paix » communisto-orthodoxe du « camp de la guerre » capitaliste-catholique.

Il n'était pas possible de mieux identifier l'orthodoxie aux visées communistes.

Opposé au Vatican sur le plan international du « front de la paix », le Patriarcat de Moscou l'était encore sur le plan national dans chacun des pays satellites, où il importait de persuader les Églises orthodoxes que, par définition, l'Église catholique romaine est une « Église étrangère, celle des Papes », que le Vatican est hostile à tout nationalisme, et qu'un catholique d'obédience romaine, à quelque nationalité qu'il appartienne, ne saurait aimer sa patrie.

La Roumanie offrait le climat favorable pour appliquer cette nouvelle politique communiste par le biais national-orthodoxe. Après les traités de 1919, la Roumanie réunissait dans son royaume un puissant noyau catholique. S'il avait bénéficié d'un esprit de tolérance, on surprenait les signes d'un « durcissement » à son égard, durcissement suscité par une conception nationale du Christianisme de tendance orientale.

C'est alors que fut tentée la manœuvre de « rétablir l'unité du peuple roumain dans le sein de l'Église orthodoxe ».

Du fait que ce peuple était incorporé à un seul organisme politique et indépendant : corollaire issu du parallélisme : politique et religion.

Entre les deux guerres mondiales, des polémiques s'élevaient succédées, visant en particulier les catholiques de rite byzantin — Église Unie —, qui descendaient des Roumains unis à Rome en 1700.

Le mouvement d'union avec Rome, commencé par l'évêque de Transylvanie Théophile (1692-1697) fut achevé par son successeur l'évêque Albanase Anghel (1697-1713) lequel, le 24 Octobre 1698, proclamait solennellement en plein Synode

l'Union de l'Eglise roumaine de Transylvanie avec l'Eglise de Rome.

Le 4 septembre 1700, en effet, 54 doyens agissant au nom de 1582 prêtres avaient signé la profession de foi suivante :

« Nous, soussignés évêques, doyens et tout le clergé de l'Eglise roumaine de Transylvanie, nous faisons savoir à qui de droit et surtout aux dignitaires de l'Etat du pays de Transylvanie que, tenant compte de l'instabilité de la vie humaine et de l'immortalité de l'âme, dont nous devons avoir le plus grand soin, libres et de bon gré, portés en cela par le Saint-Esprit, nous sommes unis à l'Eglise romaine-catholique et par la teneur des présentes nous confessons en être les membres, recevant, confessant et croyant tout ce qu'elle reçoit, confesse et croit elle-même, particulièrement les quatre points sur lesquels nous paraissions jusqu'à maintenant séparés, à savoir : la primauté du Pape, l'usage du pain azyrne, l'existence du purgatoire et la doctrine de la procession du Saint-Esprit. »

Le mouvement d'union à Rome se généralisa si rapidement qu'en 1750, on comptait, en Transylvanie, 14 églises orthodoxes avec 25.000 fidèles contre 1.704 églises catholiques avec 570.000 fidèles.

A la suite des luttes et des persécutions que les catholiques eurent à subir au XVIII^e siècle et sous la pression des seigneurs hongrois calvinistes et luthériens, la moitié de la population revint à l'orthodoxie.

Le 26 novembre 1853, par la bulle « *Ecclesiam Dei* », était créée la métropole de Blaj avec les diocèses suffragants : Oradea-Mare, Cluj-Gherla et Lugoj.

Après la conclusion du Concordat avec le Saint-Siège (10 mai 1927), la Constitution Apostolique « *Solenni Conventione* » du 5 juin 1930, dotait l'Eglise Catholique roumaine de rite byzantin d'un archi-diocèse, Alba-Iulia et Fagaras, ayant la ville de Blaj comme métropole et les diocèses déjà créés : Oradea-Mare, Cluj-Gherla, Lugoj, plus un nouveau, celui de Maramures, ainsi qu'un Vicariat Général, à Bucarest, lesquels groupaient un million et demi de fidèles. En octobre 1948, il y avait donc 250 ans que cet événement avait eu lieu. En des temps de liberté il eut été solennellement commémoré, mais cet anniversaire se passa dans la douleur en raison de la suppression brutale de l'Eglise catholique de rite byzantin par le régime communiste.

En 1924, le premier Patriarche roumain orthodoxe fut élu et chez certains il figurait le symbole de cette unité dans la lutte pour la défense de la chrétienté orthodoxe en l'absence

du Patriarcat russe qui semblait sous le joug soviétique. Le journal « *Universal* » du 14 décembre 1924 déclarait : « Le Vatican profite de la révolution russe pour réaliser un plan grandiose de conquête du monde slave. Benoît XV avait commencé ; Pie XI continue. On veut supprimer « le schisme oriental », réunir de nouveau les deux Eglises orientale et occidentale ; le régime soviétique favorise ces tendances par la destruction de l'Eglise russe ».

La renaissance du Patriarcat russe, à la fin de la deuxième guerre mondiale, grâce au soutien des maîtres du régime soviétique, devait ranimer les espérances d'une fraction agissante de l'Orthodoxie roumaine appuyées sur les nouveaux cadres de l'Eglise orthodoxe roumaine.

3. Plan prémédité de persécution

Ainsi que nous l'avons vu, la persécution religieuse visant à la dissolution officielle de l'Eglise Catholique roumaine de rite byzantin, n'a été que l'application en Roumanie du plan bolchevique de destruction de la foi religieuse, pour remplacer la conception spiritualiste chrétienne par une conception matérialiste athée (1). On pourrait se demander pourquoi les communistes avaient déchainé une persécution si cruelle seulement contre l'Eglise catholique de rite byzantin et contre les catholiques en général ? Pourquoi n'avaient-ils pas persécuté pareillement l'Eglise orthodoxe ? En marge du calcul d'utiliser cette Eglise à leurs fins, la tactique employée par les communistes dans leur lutte diabolique contre la foi en Dieu n'est pas toujours la même. Selon les circonstances, elle emprunte à des procédés qui vont de la violence à la ruse. Là où ils ne rencontrent aucune résistance sérieuse, les communistes s'abstiennent de violences extrêmes. Par des déclarations mensongères, des concessions momentanées, ils cherchent à donner l'illusion qu'un « modus vivendi » est possible entre le régime communiste et l'Eglise, sans dommage pour elle.

A plusieurs reprises, des déclarations en ce sens ont été faites en Roumanie par des responsables du parti communiste. De même, ils déclarèrent que, dans un régime de « démocra-

(1) Cf. *Calendar Bisericii Unite*, par Alexandru Mircea, Pamfil Carnatiu et Mircea Todericu, dans *Biserica Română Unită*, Mădrid, 1952, p. 277-364 dont nous nous sommes servis largement pour les chapitres concernant l'Eglise Unie.

tie populaire », la liberté de conscience est garantie et que personne n'est poursuivi pour ses convictions religieuses.

L'article 27 de la constitution de la République Populaire Roumaine stipule : « La liberté de conscience et la liberté religieuse sont garanties par l'Etat ». Mais c'est la pure concession tactique. En réalité, les communistes ne cèdent en rien à l'Eglise. En faisant de pareilles déclarations, ils ne renoncent nullement à leur plan d'antantissement de la foi dans les âmes ; ils continuent à lutter pour imposer les principes matérialistes dans tous les secteurs. Ils restent donc toujours les ennemis acharnés du Christ et de l'Eglise chrétienne.

Si l'Eglise se laisse dupier par leurs promesses et accepte le régime d'un « modus vivendi » rassurant, sa liberté, entravée par toutes sortes de restrictions, devient en réalité nulle. Les conditions de vie que l'Etat inflige alors, font que l'Eglise n'est plus l'Eglise : elle n'exerce plus son rôle qui est d'enseigner l'Evangile du Christ, elle devient un instrument de propagande politique. En aucune des « républiques populaires », l'Eglise n'a le droit de prêcher librement l'Evangile, d'instruire les enfants, d'assurer l'éducation religieuse de la jeunesse, de combattre les doctrines contraires au christianisme.

Avec le temps, la propagande matérialiste athée s'intensifie par tous les moyens dont l'Etat dispose : la presse, la radio, l'école, par des cours obligatoires d'éducation politique ; quant à l'Eglise, toute propagande religieuse lui est interdite. On lui consent bien la liberté du culte, mais tout est mis en œuvre pour empêcher les fidèles d'aller à la messe. Le service divin est libre..., mais la participation des fidèles ne l'est pas... Les manœuvres et les systèmes employés relèvent de la mystification.

Les fêtes chrétiennes sont systématiquement laïcisées et profanées. La prédication est censurée et les sujets en sont imposés par le parti. Les prêtres qui n'obéissent pas à ces dispositions sont licenciés ou arrêtés. En acceptant la liberté dans de pareilles conditions, l'Eglise se livrerait volontairement à une asphyxie lente et sûre. Les communistes ont usé d'une pareille méthode, — méthode nuancée — dans leur attitude à l'égard de l'Eglise orthodoxe roumaine dont l'influence fut étouffée non par la persécution directe mais par un savant encadrement progressif dans le nouveau régime. La manœuvre a commencé, toujours par des assurances de respect pour la religion et l'Eglise, par des invitations à collaborer sur « le terrain des réalisations sociales » et par la séduction de quelques prélats disposés à s'accommoder d'un tel régime. Il s'en est suivi

une absorption lente de l'organisation ecclésiastique et l'édition de nouvelles lois réglementant la vie de l'Eglise.

La loi pour l'élection des évêques et des métropolitains a permis à l'Etat de placer sur les sièges épiscopaux des éléments acquis au régime ; par la loi sur le régime général des cultes, il s'est arrogé le contrôle de l'activité de l'Eglise jusque dans les moindres détails ; la loi sur la réforme de l'enseignement public a enlevé à l'Eglise toute possibilité d'influence sur la jeunesse. La réorganisation des évêchés, la réforme des séminaires et des monastères, les cours obligatoires d'initiation sociale pour les prêtres, l'organisation de la propagande pour la collectivisation de l'agriculture, pour l'élection du soviét local, pour la paix, etc..., tout a contribué à insérer l'Eglise dans le plan de soviétisation du pays.

Dès les débuts de l'application de cette technique, l'Eglise catholique de rite byzantin se refusa à faire le jeu des communistes. Nous nous interdîmes de juger ; il importe cependant de relever les différences d'attitudes de la hiérarchie des deux églises roumaines. Lorsque les troupes soviétiques s'approchèrent de la ville de Sibiu, après l'événement du 23 août 1944, le métropolitain orthodoxe de Sibiu, Nicolas Balan, envoya au métropolitain de Leningrad, Alexis, l'actuel patriarche de Moscou, une lettre par laquelle, après avoir salué « la liberté apportée par l'armée rouge », il disait :

* Si la Roumanie a commis des fautes politiques dans le passé, si elle a participé à côté des Allemands à la guerre contre la Russie, cela a été dû à la faiblesse du peuple roumain, faiblesse qui est une conséquence du fait que depuis 1700 le pays a été schindé en deux, par l'existence chez les Roumains d'une Eglise en union avec les Papes de Rome » (1).

Plus tard, à l'occasion du Congrès général des prêtres et de tous les cultes du pays, qui eut lieu à Bucarest au palais de la Chambre (16-17 octobre 1945) avec la participation du patriarche Nicodème, le même métropolitain de Sibiu déclarait :

* Nous sommes prêts à apporter dans notre travail tout notre dévouement, aidant les dirigeants de ce pays, pour nous conduire, éléments de progrès que nous sommes, vers plus de bien, vers le bonheur, vers le progrès le plus grand. Nous pensons avec joie au jour du 23 août 1944 et nous remercions tout d'abord la providence divine qui nous a détournés d'un chemin qui nous menait au désastre. On nous a ramené sur le chemin du vrai destin de notre peuple. Comme pasteur de l'Eglise d'Ardeal (Transylvanie) j'ai le devoir d'exprimer des sentiments de remerciement, de reconnaissance et d'admiration à l'égard de notre voisin de l'Est, l'Union Soviétique, à l'égard de sa glorieuse armée, puisque c'est elle qui nous est venue en aide, libérant la moitié du Nord de l'Ardeal » (2).

(1) Cf. la revue : *Biserica Ortodoxă Română*, 1945, n. 10, p. 468-469.

(2) *Ibid.*

Le Patriarche Nicodème, après une visite à Moscou en 1946, à son arrivée à la gare de Bucarest (le 8 novembre), lui aussi affirmait :

« Pour nos dirigeants, pour l'Église roumaine, pour le peuple roumain, je n'apporte que l'amour. Le peuple avait les larmes aux yeux lorsqu'il nous a vu. Grâce à la bienveillance du généralissime Staline, nous avons visité le Kremlin. Quelles richesses, combien de beaux musées se trouvent là-bas. Le résultat du voyage est qu'il existe aujourd'hui une solide fraternité entre l'Église russe et l'Église roumaine, entre le peuple soviétique et le peuple roumain, entre le pouvoir de là-bas et le gouvernement de chez nous. Je peux constater que depuis que je suis revenu de la Russie Soviétique, on j'ai vu tant de belles choses, j'ai rajouté. Je souhate que cette fraternité soit des plus chaleureuses et qu'elle soit éternelle » (1).

Dans de pareilles conditions, il était normal que les éléments irresponsables qui ont adhéré à l'Union des Prêtres Démocrates Roumains (U.P.D.R.) et qui devaient recruter un plus grand nombre de membres du clergé au service du régime, soient encouragés et aient les mains libres.

Si ce mouvement ne s'est pas développé parmi le clergé orthodoxe, il n'est pas moins vrai que l'activité de ces prêtres « démocrates » a fait un mal immense à l'Église. Pendant que la hiérarchie orthodoxe se montrait disposée à collaborer avec le régime communiste, la hiérarchie catholique, celle de rite byzantin aussi bien que celle de rite latin, se maintenait dans une prudente réserve, ce qui lui valut l'accusation d'empêcher l'encadrement des fidèles catholiques des deux rites dans les organisations de la démocratie populaire, ainsi que celle du refus d'accorder son soutien à l'association des prêtres orthodoxes et, lors de la campagne électorale, d'avoir incité les électeurs à voter contre la démocratie populaire ou à s'abstenir (2).

En fait, en pleine occupation soviétique, Mgr. Suciu, administrateur Apostolique de la Métropole de Blaj, au cours d'une série de conférences données dans la cathédrale St-Joseph de Bucarest et en d'autres villes, conférences dont le retentissement fut considérable, eut le courage de dire explicitement qu'aucune paix, pas plus qu'aucun compromis ne pouvait intervenir entre le christianisme et le communisme, dénonçant ainsi le péril qu'entraînait pour le peuple la conception matérialiste et athéiste du communisme.

Cette attitude de la hiérarchie catholique ne pouvait que susciter l'irritation chez les communistes. En refusant de pactiser

(1) Cf. le journal *Unitaristul* du 9 novembre 1946.

(2) Cf. Coljocanu Hirtalambie L. : « Problema catolică în Republică Populară Română » in *Ortodoxia*, revue de la patriararchie roumaine, 1949, n. 2-3, p. 103.

avec le nouveau régime, l'Église catholique allait être considérée en ennemie du peuple et, comme telle, frappée. La persécution entreprise contre l'Église catholique de rite byzantin allait marquer diverses étapes avant de revêtir ses aspects caractéristiques.

4. Plan de destruction de l'Église catholique

La position essentiellement négative du communisme à l'égard de la religion, conséquence logique de son matérialisme, n'exclut pas sur le plan tactique la variété et la gradation des méthodes selon les différentes situations. En Roumanie, plus qu'ailleurs, la variété des méthodes se manifesta en des étapes successives : tentative de séparer les fidèles de la hiérarchie et de susciter des divisions entre eux et le clergé ; préparation de l'opinion publique à la suppression de l'Église ; arrestation des évêques et des prêtres restés fidèles à leur devoir ; occupation des églises et des institutions catholiques ; enfin, soumission à l'État de toute organisation religieuse (1).

En d'autres pays, où la situation religieuse était plus complexe qu'en Roumanie et où les catholiques formaient une masse compacte, comme en Pologne, en Hongrie ou en Tchécoslovaquie, les persécuteurs furent contraints à plus de souplesse et durent adopter une tactique d'accommodement. Par contre, en Roumanie et en Ukraine, où les catholiques formaient la minorité, ces précautions furent jugées inutiles. L'organisation ecclésiastique étant frappée en plein et brutalement supprimée. Durant les trois années qui ont suivi l'occupation de la Roumanie par l'armée russe — c'est-à-dire de 1944 à 1947 — le parti communiste qui, auparavant, n'existait pas dans le pays, (il comptait à peine quelques centaines de sympathisants), s'activa pour consolider ses positions, appuyé sur les soviétiques et sur des éléments de la bourgeoisie qui croyaient à une collaboration possible avec les communistes.

A cette époque, le parti communiste, absorbant les autres partis politiques et réduisant le pays en esclavage évita d'attaquer de front l'Église catholique. Cependant, beaucoup de prêtres furent emprisonnés pendant cette période. Mais les

(1) Cf. sur ces méthodes G. M. Schweigl S. J., « Metodi sovietici di persecuzione religiosa », dans la *Civiltà Cattolica* du 19 février 1949 ; Voir aussi le livre de F. Dufay, M. E. P. : *En Chine, L'Étoile contre la Croix*, 2^e éd., Castelman, Paris, 1950.

motifs de leur détention ne furent pas présentés comme impliquant la mise en accusation de l'Église catholique. La presse officielle tentait perfidement d'attirer les catholiques, particulièrement ceux de rite oriental, dans le mouvement démocratique populaire, laissant entendre en toute occasion qu'une telle collaboration serait hautement appréciée par les dirigeants communistes ; mais les courageuses déclarations publiques de Mgr Jean Suciù, administrateur apostolique de la Métropole de Blaj, que nous avons rapportées, avaient alerté ceux qui pensaient encore qu'il n'était pas impossible d'arriver à une entente et à une co-existence pacifique avec le régime communiste : ces déclarations du vaillant évêque inspirèrent l'attitude et le comportement de l'Église catholique de Roumanie.

La bienveillance du régime communiste à l'égard de l'Église catholique de rite oriental se manifesta dès 1945 par toutes sortes de promesses quant à son essor, tandis que les dirigeants communistes essayaient d'attirer cette Église dans les cercles des mouvements progressistes. Les premières tentatives furent faites par l'association des relations entre la Roumanie et l'Union Soviétique. On affirmait que cette association n'avait aucun but politique et qu'on désirait seulement l'adhésion officielle de l'Église catholique de rite byzantin à la dite association où « il lui serait réservé une place importante dans le comité central ».

Cette adhésion ne fut pas obtenue, pas plus que l'adhésion au mouvement des prêtres démocrates dirigé au début par les prêtres orthodoxes, Constantin Burducea et Gala Galaction.

En automne 1946, les choses changeant. De nombreux prêtres sont arrêtés pour les motifs bien connus : sabotage, réaction contre l'ordre établi, marché noir, etc..., certains sont détenus quelques semaines, d'autres durant des mois, sans qu'ils sachent exactement le motif de leur détention. Plusieurs sont chassés de leurs presbytères.

En 1947, le recteur de l'Académie de Théologie catholique de Blaj, le chanoine Georges Danila et l'administrateur, l'abbé Nicolas Lupca, sont arrêtés sous l'inculpation d'avoir interdit aux séminaristes de « manifester à côté de la masse enthousiaste du peuple » et enfermés dans la fameuse prison de Aiud. D'autres prêtres catholiques sont arrêtés en automne de la même année sous prétexte qu'ils ont appartenu à des partis politiques « réactionnaires » (le parti national paysan de Jules Maniu et le parti national libéral de Dinu Bratianu) bien que certains d'entre eux n'eussent jamais fait de la politique. A la même époque, les bacheliers des lycées de Blaj ne sont pas admis

à s'inscrire à l'Université, sous prétexte que les professeurs de Blaj ont refusé leur adhésion à la centrale des syndicats des professeurs d'écoles secondaires, d'inspiration communiste. Lors du procès du grand homme d'Etat Jules Maniu, leader du parti national paysan, catholique et ancien professeur de droit civil à l'Académie de Théologie de Blaj, octobre 1947, les organes gouvernementaux font pression sur les prêtres pour que, dans leurs sermons du dimanche, ils demandent la condamnation à mort du « traître Maniu », toujours en prison, à moins qu'il n'ait été supprimé, comme tant d'autres.

Le 31 mars 1948, le *Moniteur officiel* publie un décret injuste, aux termes duquel sont licenciés tous les prêtres catholiques de rite byzantin, âgés de plus de 60 ans, sans que leur soit accordé aucun moyen d'existence.

D'autres mesures frappent indirectement l'activité de l'Église. Le décret n° 137/1947 du Ministère de l'Éducation Nationale enlevait à l'évêque le droit de désigner les professeurs dans les écoles confessionnelles, droit prévu par la loi de 1929.

A la suite de ce décret, le ministère nomma dans les écoles confessionnelles catholiques des professeurs n'appartenant pas à la religion catholique et d'une rectitude morale douteuse, tandis qu'obligation était faite aux élèves de ces écoles de participer aux manifestations du régime communiste.

Plus grave était la question des manuels scolaires qui, réduits par le Ministère d'après les principes marxistes, furent imposés, sans aucune exception, dans les écoles confessionnelles, où les parents avaient envoyé leur enfants justement pour les soustraire à l'éducation marxiste. Au printemps de 1948, le gouvernement fit savoir aux autorités ecclésiastiques de Blaj que les salaires des professeurs des écoles de Blaj seraient supprimés, si les dispositions du ministère n'étaient pas appliquées telles quelles. Afin de pouvoir payer les professeurs, Mgr Suciù eut recours à des quêtes.

Enfin pour réduire à néant l'influence de l'Église sur la jeunesse par Pécole, l'article 27 de la nouvelle Constitution de 1948 supprima le principe de l'enseignement confessionnel : « Aucune confession, congrégation ou communauté religieuse ne peut ouvrir ou entretenir des instituts d'éducation générale, mais seulement des écoles spéciales destinées à la préparation du personnel du culte et sous le contrôle de l'Etat ».

Écartée de l'enseignement, l'Église catholique de rite byzantin fut également privée d'un puissant moyen de propagation de la foi chrétienne : la presse, sous prétexte de la pénurie du

papier. Les publications périodiques de l'Église disparaissent lentement ; c'est ainsi qu'à la veille de la grande persécution, l'Église ne dispose plus d'aucune publication pour se défendre et pour informer ses fidèles. Parmi ces publications il faut citer notamment l'hebdomadaire « L'Union » pour le clergé et les intellectuels et « L'Union du peuple » pour les milieux populaires, ainsi que « La Culture Chrétienne » revue mensuelle, très appréciée dans les milieux intellectuels roumains ; ces organes cesseront donc de paraître à Blaj.

Le secrétaire général du parti communiste d'alors Gheorghin Dej, reconnaissait officiellement dans un discours, le 22 février 1949, que toutes ces mesures tendaient à assurer une liquidation totale de l'Église Catholique en Roumanie.

Dans une première étape, par des moyens ayant encore une vague apparence de légalité, le gouvernement entendait provoquer un affaiblissement marqué du catholicisme.

La lutte que devra soutenir l'Église catholique en route vers le martyre est commencée...

Cette première étape d'affaiblissement de l'Église catholique se trouve définie par l'un des articles du statut du Parti communiste soviétique : « Le Parti tend à détruire définitivement les liens existant entre les classes exploitantes et l'organisation de la propagande religieuse et à affranchir effectivement les masses laborieuses de leurs superstitions. Il opérera à cet effet la plus large propagande d'éducation scientifique et anti-religieuse » (art. 13).

Le signal de la lutte est donné par Gheorghin Dej qui, en avril 1948, inaugure la « propagande antireligieuse » en attaquant le Vatican. Le ministre des cultes, Stanciu Stolan, renforce l'idée de persécution en déclarant le 24 mai 1948, lors de l'installation du nouveau patriarche de Roumanie, Justinian Marina :

« L'action du Vatican ne peut nous laisser indifférents alors qu'il essaie par tous les moyens de juger notre régime démocratique et de s'immiscer dans nos affaires intérieures ».

Plus tard, le congrès panorthodoxe de Moscou (7-18 juillet 1948), dans sa conclusion finale attaqua le Vatican, déclarant :

« Tout le monde chrétien et les vrais fidèles catholiques devront s'apercevoir de l'abîme vers lequel ils sont menés par la papauté contemporaine. Tous les chrétiens, à quelque nationalité ou confession qu'ils appartiennent, doivent s'opposer à la politique du Vatican, politique antichrétienne, antidémocratique et anti-nationale » (1).

(1) Cf. La Conférence Orthodoxe de Moscou dans : *Orthodoxia*, Revue de la Patriarchie roumaine, Bucarest, 1949, p. 126.

Cette affirmation était dans la ligne communiste de la première phase de la persécution qui prévoyait une tentative générale de séparation du clergé d'avec les fidèles.

5. Préparation de l'opinion publique

L'hostilité que le gouvernement communiste manifeste à l'égard de l'Église catholique en général et de celle du rite byzantin, en particulier, hostilité qui ira s'accroissant chaque jour, devait être justifiée aux yeux du peuple ; il importait donc de préparer l'atmosphère au coup final porté contre elle.

A cet effet, la presse communiste lança d'invariables accusations. L'Église catholique avait abandonné la ligne tracée par le Christ :

« Les déviations du Vatican hors de la doctrine de l'Église du Christ sont ces derniers temps évidentes, grossières et agressives... La papauté n'est plus qu'un agent mal masqué de l'impérialisme, tyran du peuple et fauteur d'une nouvelle guerre » (1).

Aussi pour empêcher les agents du Vatican, c'est-à-dire les évêques et les prêtres, de conduire le peuple à une nouvelle guerre, le régime communiste se voit-il contraint de prendre ses précautions.

L'argument paraîtra suffisant pour expliquer les mesures prises ultérieurement contre le clergé.

La première attaque officielle fut déclenchée à l'occasion de la visite que le Patriarche Alexie de Moscou fit en Roumanie (30 mai-12 juin 1947).

Cette visite avait pour objet une prise de contact avec les autorités ecclésiastiques roumaines en vue du Congrès panorthodoxe qui devait avoir lieu l'année suivante à Moscou ; elle tendait aussi à renforcer les relations entre les deux Églises.

Elle suscita dans le pays la crainte que l'Église orthodoxe roumaine ne perdît son indépendance pour passer sous la juridiction de l'Église de Moscou. Quelques passages du discours du patriarche russe pouvaient justifier cette crainte. C'est ainsi que, parlant du futur congrès de Moscou, il avait dit qu'il devait achever l'œuvre du Saint-Esprit pour unir toutes les Églises. Beaucoup interprétèrent ces paroles comme une allusion à l'annulation de l'autocéphalie de l'Église orthodoxe roumaine.

(1) Cf. Manifestări antiregimne a le Vaticanului, *Orthodoxia*, 1949, p. 257.

dont en réalité la situation ne pouvait empêcher puisque déjà son indépendance n'était plus qu'apparente.

La visite du Patriarche Alexie détermina toutefois une prise de position plus nette contre le catholicisme. Lors du déjeuner donné en l'honneur du patriarche, le premier ministre de l'époque, Petre Groza, attaqua violemment, dans son discours, le catholicisme et le Vatican.

Cette coïncidence de vues confirme, une fois de plus, que les directives concernant la lutte et la « liquidation » de la résistance catholique étaient bien dictées par Moscou.

Désormais les attaques contre le Vatican, le Saint-Père et ses représentants, vont constituer la tâche constante de la presse communiste.

Dans les premiers mois de 1948, les représentants du régime communiste manifestèrent leur intention de ne plus tolérer l'attitude « réactionnaire » de l'Eglise catholique de rite byzantin et des catholiques en général. Lors de l'assemblée annuelle du Parti Ouvrier Roumain (22 février 1948), le secrétaire du Parti, Gheorghiu Dej, déclara que « l'Eglise catholique constituait encore la seule barrière organisée contre l'instauration définitive du régime de la démocratie populaire en Roumanie ». La conséquence de cette nouvelle attitude officielle du régime contre l'Eglise catholique fut l'application, de la part des forces gouvernementales, du plan combiné en vue du coup décisif.

C'est ainsi que les communistes déclarèrent que les fidèles appartenant à l'Eglise catholique de rite byzantin qui désiraient s'affilier au nouveau régime démocratique ne pourraient en être empêchés par leurs évêques et leur clergé, vendus à l'impérialisme de la papauté...

Les communistes espéraient ainsi semer la division entre les pasteurs et leur troupeau. En réalité, le « retour » à l'Orthodoxie de certains catholiques unis à Rome sera présenté comme un vaste mouvement populaire, aussitôt que les quelques fidèles demeurés inébranlables dans leur attachement à la papauté auront été écartés.

De même, l'allusion faite par Gheorghiu au sujet du clergé orthodoxe, lequel ne devait pas rester indifférent en face de l'attitude réactionnaire du clergé catholique, ne manquait pas de sens. Elle trahit l'intention des communistes d'exploiter la complicité de quelques membres du haut clergé orthodoxe et d'une partie du clergé pour « liquider » l'Eglise catholique de rite byzantin. Par cette astucieuse manœuvre, l'action gouvernementale pourrait être en quelque sorte camouflée aux yeux de l'opinion publique mondiale, et dans le pays même, elle

pouvait se justifier comme une nécessité de refaire l'unité nationale sur le plan religieux, préoccupation qui avait été l'objet de discussions de la part des régimes antérieurs.

La pseudo attitude réactionnaire des représentants de l'Eglise catholique de Roumanie sera sévèrement critiquée dans l'appel que les prêtres « démocrates » lanceront lors des élections politiques du 28 mars 1948. Après avoir déclaré que l'Eglise est seulement là où est le peuple, que ne pas marcher avec le peuple c'est marcher contre Dieu, après avoir affirmé que l'Eglise et ses serviteurs doivent harmoniser l'idéal de la société divine avec les idées nouvelles et progressistes de l'époque, après avoir annoncé que l'Eglise du peuple voterait pour les listes électorales du Front démocratique populaire, l'appel des prêtres démocrates déclarait :

* Si certains représentants d'un tel culte en Roumanie sont au service d'intérêts étrangers et ennemis du peuple, éloignant ainsi leur Eglise du peuple et de Dieu en se faisant des instruments indignes des ennemis de la paix, les serviteurs — le clergé — de l'Eglise orthodoxe condamnent avec fermeté de pareilles attitudes pour se solidariser avec notre régime de démocratie populaire dans la lutte pour la paix, pour la liberté et pour l'indépendance nationale » (1).

Toujours à la même époque, dans un article ayant pour titre « l'Eglise et le peuple », un certain Agapie Simintul écrivait :

* L'Eglise orthodoxe ne peut pas rester indifférente en face des machinations subversives dictées par les curies papales et par leurs agents secrets... le clergé de l'Eglise orthodoxe est décidé à commencer, sans retard, la mobilisation massive des consciences orthodoxes pour neutraliser la réaction dirigée par le Vatican et déjouer les intrigues de l'impérialisme » (2).

On élaborait les mesures d'un sombre avenir pour l'Eglise catholique de rite byzantin. Le gouvernement escamotait que la dissolution de cette Eglise s'opérerait sous la forme voilée d'un retour à l'Orthodoxie. Dans ce travail d'annihilation les communistes n'auraient pu cacher leur véritable intention : celle de la reconstitution de l'unité religieuse, pour l'assujettir ensuite si ils n'avaient disposé du concours de la hiérarchie orthodoxe.

Nous nous interdisions de porter aucune accusation contre l'Eglise Orthodoxe, mais pour s'assurer seulement les faits tels qu'ils furent, il nous faut apporter la discrimination suivante. Certes, il est infiniment douloureux que quelques évêques orthodoxes, ayant à leur tête le patriarche Marina, — créature

(1) Cf. *Lumina Creștină*, 28 mars 1948.

(2) Cf. *Biserica și poporul* dans *Lumina Creștină*, 28 mars 1948.

du régime communiste — aient eu le triste courage de se prêter à cette machination, mais par contre, de très nombreux prêtres et fidèles orthodoxes désapprouvèrent la tragique persécution infligée à l'Église Catholique, pour se solidariser avec elle.

D'ailleurs, quelques uns des évêques orthodoxes qui approuvèrent la dissolution de l'Église Catholique Unie par la violence, ne récoltèrent pas le fruit de leur défaillance morale, car ils ne furent pas investis sur leur siège par les communistes.

Le métropolitain de Sibiu, Nicola Balan, jona en cette affaire cruciale un rôle capital. Ce prélat, d'un opportunisme exacerbé, avait toujours manifesté son antipathie à l'endroit de l'Église Catholique ainsi qu'une étrange soumission à l'autorité gouvernementale, quelle qu'elle fût, pourvu qu'elle se proposât d'édifier l'Église Catholique, en particulier, celle de rite oriental. Il offrait donc le concours recherché par les communistes pour la réalisation de leur plan.

C'est à l'occasion du centenaire de l'Assemblée de 1848, tenue à Blaj, dans la « Campia Libertăți » le 15 mai 1948, que le métropolitain de Sibiu, dans le discours officiel qu'il était chargé de prononcer, inaugura sa campagne contre l'Église catholique, devant les membres du gouvernement et des représentants du parti communiste. Après avoir rappelé les luttes des Roumains de Transylvanie pour leurs droits politiques, il avait déclaré :

* ... Et pourtant, mes chers frères, du rêve de nos ancêtres Il reste encore une partie qui ne s'est pas encore accomplie : Il manque encore quelque chose à notre unité nationale pour qu'elle soit parfaite. Il faut que nous accomplissions notre unité ecclésiastique, dans l'Église de nos ancêtres d'avant 1700 et dans la foi ancestrale de notre pays... Les Habsbourgs ont coupé en deux notre nation en Ardeal pour nous affaiblir et pour nous dominer plus facilement. Mais voilà qu'aujourd'hui ils n'ont plus aucun pouvoir sur notre pays et ne peuvent plus nous empêcher de nous rassembler dans le même lieu. Aujourd'hui, si lorsque la République Populaire Roumaine garantit des droits égaux politiques, économiques, culturels et religieux, on persévérait dans la désunion spirituelle causée par le grave état dans lequel se trouvait notre peuple autour de 1700, cela équivaldrait à désertier les destins fortunés que notre peuple travailleur entrevoyait aux aurores de l'Avenir. Comme successeur des anciens métropolitains de Baigrad (Alba Iulia) à qui était soumise toute la Vie roumaine d'Ardeal, j'adresse à vous, que des intérêts étrangers ont séparés de notre bonne mère l'Église orthodoxe, mon appel chaleureux de Père, en vue de votre retour à la maison » (1).

Cette invitation à « rentrer à la maison » était visiblement dictée par le gouvernement ; la preuve en est que le lendemain,

(1) Cf. Radulescu Al. C., et Sadeanu D. V. : *Relințirea Bisericii românești din Ardeal*, Buc., 1948, p. 3.

la presse et la radio s'emparèrent de l'appel du métropolitain Balan pour le diffuser et l'accompagner de larges commentaires. Dix jours plus tard, le 24 mai 1948, le Parlement avait élu comme Patriarche de Roumanie Justinian Marina, qui, après la mort du Patriarche Nicodème (27 février 1948) assurait l'interim de la Patriarchie. Dans ce poste, il avait déployé beaucoup de zèle en faveur de la démocratie populaire. C'est lui qui devait accomplir « l'unification » religieuse du peuple roumain décrétée à Moscou. En fait, dans le discours de remerciement prononcé à cette occasion, le nouvel élu avait tracé les grandes lignes de son programme en assurant que l'Église orthodoxe roumaine s'efforcerait de répondre aux espérances que le peuple mettait dans sa contribution au nouveau progrès social... Après avoir audacieusement affirmé que pendant deux mille ans jamais l'Église du Christ n'avait eu une occasion plus heureuse de mettre en pratique les enseignements de l'Évangile, occasion qui lui était donnée par le régime « populaire », le Patriarche Marina annonçait fallacieusement :

* La première chose qui doit se réaliser dans la ligne des traditions ecclésiastiques, c'est la conservation de la foi... effaçant parmi les Roumains la douloureuse séparation qui dure depuis 250 ans ».

Puis, dans l'allocution qu'il prononça en l'Église St Spiridon, lors de son installation (6 juin 1948), s'adressant seulement aux fidèles de l'Église catholique de rite byzantin, il leur demandait de retourner à l'Église orthodoxe. D'après lui, ces fidèles avaient été arrachés à leurs frères par l'« impérialisme papal » favorisé par les intrigues des Habsbourgs, impérialisme qui se maintient dans le pays grâce à un clergé uni dont cet impérialisme et un césaro-papisme étaient l'unique espérance. Le patriarche lançait alors cet appel :

* Ne vous laissez pas séduire par des malfauteurs. Soyez, comme vos ancêtres, de dignes Roumains. Ceux qui vous devancèrent ont gardé au prix de leur vie le Trésor commun du peuple roumain, toute la loi et la foi orthodoxe des liturgies et des services divins de l'Église orthodoxe, ils sont morts avec l'espérance de la libération du joug et de la tyrannie. Ce trésor facilitera votre retour dans une seule Église, dans une seule foi, fondement inébranlable du peuple et de la Patrie. Qu'est-ce qui nous sépare encore ? Rien d'autre que cette fidélité que vous témoignez encore à Rome ! Retournez cette fidélité vers l'Église de notre peuple, de nos ancêtres et des vôtres. Les énergies que nous avons dépensées jusqu'à maintenant dans la lutte pour le salut religieux et national de notre peuple, nous les emploierons désormais sous le patronage de l'Etat Roumain, de la République Roumaine (soviétique...) uniquement à consolider la souveraineté et l'indépendance nationales de notre Etat démocratique. Les plus larges perspectives s'ouvrent pour notre activité dans l'Avenir, lorsque nous ne travaillerons plus isolés,

abandonnés et persécutés comme dans le passé; nous serons consolidés dans une puissante Église nationale, qui renferme dans son sein tout le clergé et tout le peuple roumain de notre chère Patrie » (1).

La pensée du Patriarche Marina, dès son élection, avait donc été le retour des Gréco-catholiques à l'Orthodoxie. Cette pensée figurait l'expression même « de la parfaite collaboration de l'État démocratique avec l'Église orthodoxe », comme s'exprimait à cette occasion le Ministre des Cultes Stanciu Stoian. Un mois plus tard, le Patriarche Marina, avant de partir pour Moscou au Congrès Pan-orthodoxe, — où l'activité du Vatican sera condamnée comme anti-chrétienne, anti-démocratique et anti-nationale, — pouvait affirmer à un groupe d'amis que son retour de Moscou leur apporterait une grande joie : le retour de l'Église catholique de rite byzantin à l'Église orthodoxe. Désormais, la presse va s'occuper activement du problème du retour des Unis à l'Église orthodoxe. En particulier, Emilian Antal, l'auxiliaire du Métropolitain de Suceava, mènera dans le journal « Semnalul » une campagne acharnée contre l'Église Unie. Dans un article du 21 juin 1948, Emilian Antal, empruntant à un journal du Patriarcat de Moscou l'Histoire du retour des Ruthènes à l'Église orthodoxe (qui s'accomplit, elle aussi, au prix d'une terrible persécution), demandait :

« Est-ce que notre peuple connaitra lui aussi une telle joie ? C'est notre conviction qu'il en sera ainsi, même si nous devons attendre jusqu'au 7 octobre, lorsque s'accompliront 250 ans de l'Union de Alba-Julia. (Balogh) »

Ainsi était décidée (ainsi que la date !) la dissolution de l'Église gréco-catholique-unie.

Le même Emilian Antal écrivait encore : « Et nous, l'Église orthodoxe, avec la hiérarchie, le clergé et les fidèles, et tout le pouvoir, nous allons chercher à faciliter au maximum le retour des frères Unis. » D'autres journaux appuyaient cette opinion. Dans le « Telegraful Român » de Sibiu (le 26 juin 1948), Gr. T. Marcu, professeur au séminaire de Sibiu, ancien directeur de la revue « Studii Teologice » demandait que les sceaux de 1700 soient rompus sans réserves par l'intervention de l'État. De même, Dumitru Staniloue, ancien Recteur du Séminaire de Sibiu et collaborateur à la revue « Gândirea », surenchérit :

« Aujourd'hui, les choses sont changées radicalement, et pour la première fois depuis 1918, le gouvernement politique de l'État roumain ne tremble

(1) Cf. *id.*, p. 4 à 5.

plus en face du Vatican. Le Patriarche du Pays n'est plus empêché d'exprimer sa douleur de ce qu'une partie de son troupeau est encore obligée de rester déseignée sur l'ordre d'émissaires à la solde du Vatican. Nous vivons une phase décisive, unique, il n'y a aucun pouvoir qui barre la route du peuple roumain pour refaire son unité religieuse. Nous manquons de sagacité si nous ne saisissons pas l'occasion, comme, en 1918, notre peuple a profité d'une autre conjoncture favorable pour refaire son unité politique. »

Parallèlement, les journaux communistes et les organes officiels de l'Église orthodoxe mèneront une campagne acharnée contre le Saint Père et ses représentants. Le ton aura été donné par les représentants du Gouvernement, particulièrement Petre Groza, Gheorghiu Dej, Vasile Luca, Ana Pauker et Stanciu Stoian.

A l'occasion de la présentation du projet de la nouvelle constitution (10 avril 1948), Gheorghiu Dej avait déclaré au Parlement :

« Sans doute, le Pape trouvera-t-il un motif pour attaquer notre Constitution parce qu'elle ne concorde plus avec les tendances du Vatican qui se mêle des affaires intérieures des divers pays, sous le prétexte d'évangéliser les fidèles catholiques. Qui sait si le Vatican ne pensera pas à jeter l'anathème sur notre pays, en raison de ce que la nouvelle constitution roumaine ne prévoit pas de statut pour nos concitoyens de religion catholique soumis aux directives politiques du Vatican, et aussi parce qu'il craint qu'ils ne se laissent pas tenter par le Veau d'Or américain, aux pieds duquel le Vatican veut amener ses fidèles. »

De nombreux articles de journaux chargeront le Saint Père des plus horribles crimes : trafiquant d'objets de piété, ennemi de vice de l'impérialisme et du capitalisme américain, provocateur de la paix et de la démocratie prêt à provoquer une nouvelle guerre. D'après eux, les représentants du Vatican sont des espions à la solde des Anglo-américains pour provoquer des actes de sabotage contre la Démocratie.

« Les représentants du Vatican, — écrivait le journal *Schiteia* du 23 juillet 1948 —, s'opposent aux réformes démocratiques et parlent du mal des régimes populaires instaurés dans ces pays. Ils soutiennent des mouvements clandestins pour préparer dans l'ombre des actes d'espionnage et des complots en faveur des puissances impérialistes » (1).

« C'est pourquoi la responsabilité du Vatican est trop grande pour avoir laissé se répandre l'obscurantisme et la haine contre les peuples démocratiques qui marchent de façon décisive sur le chemin du socialisme » (cf. Doihanu M. in *Viteala Sindicala*, 30 juillet 1948).

Les accusations les plus abjectes et les calomnies les plus grossières, accompagnées d'immondes caricatures se succèdent, surtout après que le Congrès Pan-Orthodoxe de Moscou

(1) Cf. Bratu A. & Manca I. *Vatcanul. Agenții imperialistului american* in *Schiteia*, 23 juillet 1948.

aura condamné l'Eglise catholique et proclamé que l'activité du Saint Père était dangereuse pour le Christianisme et pour la Démocratie.

Les délibérations de ce congrès, concernant le problème « Le Vatican et l'Eglise Orthodoxe », contiennent entre autres résolutions : « le conseil des Dirigeants et des Représentants de l'Eglise Orthodoxe autocephale... décide » :

* La Curie Romaine ayant à sa tête l'Évêque de Rome, sous l'influence de la vanité orgueilleuse mondaine... et par des motifs purement humains, à dénaturation, à travers les siècles, la vraie doctrine évangélique, reçue du Seigneur par les saints Apôtres... Le Vatican a abandonné les traditions de l'Orthodoxie Occidentale et poussé la barque de l'Eglise romaine vers les tourbillons du Papeisme anti-chrétien, étranger à l'Eglise du Christ... Et maintenant, l'activité du Vatican s'oriente contre les intérêts de ceux qui travaillent.

* Le Vatican représente le Centre des intrigues internationales contre les intérêts des peuples, surtout contre les peuples slaves, de même il représente le centre du fascisme international... Le Vatican apparaît comme l'instigateur des deux guerres impérialistes, à présent, il participe activement à la préparation d'une nouvelle guerre et, en général, lutte politiquement contre la Démocratie mondiale... Le monde chrétien tout entier, tous les vrais fidèles catholiques doivent se rendre compte vers quel abîme les précipite la Papauté contemporaine. Tous les Chrétiens, quelles que soient leur nationalité et leur confession, ne peuvent pas ne pas flétrir la politique du Vatican, comme une politique anti-chrétienne, anti-démocratique et anti-nationale (1).

On comprend que la presse de Roumanie ait donné à cette résolution la plus grande diffusion en la commentant largement, poussant jusqu'à la vulgarité et à l'absurde les accusations portées contre le Saint Père et les Evêques catholiques.

Outre les articles des journaux et des revues, différentes brochures anti-papales paraissent et sont répandues parmi les ouvriers. L'une d'entre elles, rédigée par une certaine Al. Cerna Radulescu, secrétaire de rédaction à la revue « Biserica Ortodoxa Româna », dépasse toutes les autres en vulgarités et par ses attaques venimeuses. Cette brochure qui a pour titre : « Espionnage et trahison à l'ombre de la Croix » est publiée avec la bénédiction du Patriarche Justinian Marina et porte une longue introduction signée par le Ministre des Cultes, Stan- cin Stoian.

Il suffit de souligner quelques-uns des titres de ses chapitres pour se rendre compte de quelle sorte de propagande il s'agit : « La politique anti-chrétienne et anti-démocratique du Vatican » ; — « Du Pape il ne vient rien de bon pour le peuple » — « Le saint patrimoine de la trahison » ; — « Le venin sur la Croix », etc... etc...

(1) Cf. *Orthodoxia*, 1949. N. 1, numéro consacré à la Conférence orthodoxe de Moscou, p. 127-128.

On identifiera la source à laquelle les communistes puisaient des arguments qu'ils estimaient de nature à anéantir l'Eglise catholique en Roumanie.

6. — Réaction de l'Eglise catholique de rite byzantin

L'auxiliaire de la Métropole de Suceava, Emilian Antal, écrivait le 1^{er} juin 1948 que l'appel du Métropolitain Balan s'était heurté à des cœurs endurcis qui doivent être amenés à composition (1)...

Cette exhortation au retour à l'Orthodoxie d'un défenseur acharné du rétablissement de l'unité religieuse, et fidèle serviteur de la Démocratie populaire, explique l'accueil fait par le cercle de l'Eglise Catholique à l'appel lancé par le Métropolitain de Sibiu, ainsi que ceux qui suivirent.

Ce fut un cri unanime d'indignation. Personne ne s'attendait à ce que dans « Campia Libertății » de Blaj, on osât formuler une telle proposition, dans de pareilles conditions.

Le Clergé uni repoussa donc l'idée d'une fusion dont se réjouiraient seulement les dirigeants de la Démocratie populaire. Dans le même esprit, toutes les écoles confessionnelles de l'Eglise catholique de rite byzantin rejeteront l'appel orthodoxe inspiré par les communistes.

Dans cette épreuve les séminaristes de l'Eglise catholique de rite byzantin proclamèrent leur volonté, coûte que coûte, de rester fermes dans leur foi, en vivant dans une intense atmosphère de prière.

Des lettres de Roumanie permettent de surprendre l'inquiétude suscitée par les prodromes de la persécution (2). Un ami écrivait à ce moment-là : « Les événements futurs sont proches et seront grands, du moins je les prévois tels. Que le Seigneur soit toujours avec nous, qu'Il nous fortifie dans les épreuves qui nous attendent, qu'Il nous donne la douceur, la compassion et la charité pour l'ennemi.

« Si la volonté de Dieu s'accomplit, notre Eglise gréco-catholique aura le baptême qu'elle n'a pas reçu jusqu'ici pour enrichir son peuple de saints et de héros... Nous savons que nous sommes profondément méprisés, mais nous savons aussi que par la souffrance nous ne pouvons gagner que le bien. On verra

(1) Cf. Antal Em. : *Unlădca Credinței în Semnalul*, 1^{er} juillet 1948.

(2) Voir dans l'appendice, p. 237.

qui est le soldat du Christ et qui est celui des intérêts personnels... »

Un autre ami nous disait : « Vous recevrez de moins en moins de nous des informations ecclésiastiques, et de plus en plus des soucis. Il semble que l'Orthodoxie veuille reprendre les « Sceaux » d'assaut. Mais je crois que cette épreuve, — si elle se produit — sera pour notre Église une nouvelle page de gloire... »

L'Église catholique de rite byzantin ne possédait plus aucun moyen pour répondre aux attaques de plus en plus fréquentes de la presse et de la radio. La presse catholique ayant été depuis longtemps suspendue dans sa totalité.

Les pasteurs de l'Église catholique s'efforcèrent, par la parole, d'informer leurs fidèles des temps difficiles qui approchaient et de les préparer spirituellement à l'heure des ténèbres. Bien que les autorités civiles ne cessassent d'accumuler les obstacles, ils allèrent, de paroisse en paroisse, visiter tous les fidèles. En particulier, Mgr Ioan Suciù, qui traversa sans répit toutes les plaines de Transylvanie, dénonçant partout, courageusement et sans décolorer, le péril mortel que représentait le Communisme pour la Foi.

Ses prédications furent un triomphe ininterrompu. En beaucoup d'endroits il fut écouté et acclamé par les frères orthodoxes. Partout dans l'Église Unie, on signale une intensification de la vie religieuse. Les services divins sont fréquentés par un plus grand nombre de fidèles qu'auparavant. Dans les centres les plus importants, chaque jour, ont lieu des services religieux spéciaux pour fortifier la Foi. Prenant une attitude officielle en face des propositions inacceptables que la hiérarchie orthodoxe, asservie aux Communistes, faisait à l'Église Unie, le 29 juin 1948, en la fête des saints Apôtres Pierre et Paul, les Evêques Unis adressèrent une lettre circulaire au clergé et aux fidèles pour les encourager à rester forts dans la Foi. Cette lettre, expression des vrais sentiments que doivent avoir les Evêques du Christ appelés à confesser dans toutes circonstances la Vérité, restera dans l'Histoire comme une glorieuse page d'héroïsme chrétien.

Il faut reproduire, à peu près dans son entier, cette lettre (1), monument insigne de la conscience d'authentiques chefs religieux pénétrés d'une entière soumission au Christ, à Son Église, à Son Représentant.

(1) Cf. *Documentation catholique*, 3 juillet 1949, col. 854-861.

LETTRE PASTORALE DE L'ÉPISCOPAT GRÉCO-CATHOLIQUE

Témoignage catholique pour le temps présent

NOS BIEN CHERS FRÈRES,

« Au prix de lourds et pénibles efforts, les peuples et les nations reconstruisent leurs habitations ruinées par la guerre, refont leurs foyers bouleversés par tant de séparations et cherchent à verser dans le cœur et la vie des hommes un peu de tranquillité et de paix. Ils réussissent, semble-t-il, à mettre pierre sur pierre et à extirper les ronces des champs, pour une abondante moisson. Ce n'est que péniblement que l'âme humaine cherche à se libérer des traces d'inquiétude, d'insécurité et de troubles, encore sensibles, au sein d'une paix garantie par les traités signés de la main de ceux qui conduisent le sort des peuples. En présence de cette image du monde, nos frères et fils bien-aimés, nous sommes restés, tous, avec le désir ardent d'une fraternité entre les peuples, entre les âmes, formant le vœu que nous soyons les fils du même Père, croyant le même Credo, suivant la même voie, écoutant la même Parole et marchant sans hésitation ni peur sur le chemin du Bien, sur ce chemin dont le Dieu de miséricorde, « dans ces derniers temps nous n'avons parlé par son Fils » (Heb. 1, 1) : et qu'Il a choisi pour nous.

« En cette heure de tension violente, quand les peuples et les nations cherchent un Père, une fraternisation et une union spirituelle ; en cette heure qui nous dévoile à l'horizon des signes menaçants sous la forme d'une invitation amicale de « retourner à la maison », mais où il n'y a que tentatives de nous arracher du sein de l'Église de Jésus, de nous enlever au troupeau conduit par le Pasteur choisi par Lui, c'est-à-dire Pierre et ses successeurs, les Papes de Rome ; enfin de nous éloigner du royaume du ciel, sur la terre, chers frères et fils, il nous faut émettre cette profession de Foi qui soit comme la voie de nos âmes d'évêques, mais en même temps comme la voie de la conscience de chaque prêtre, la voie de chaque âme fidèle de l'Église catholique de Jésus-Christ.

« Il convient que nous fassions cette profession de Foi parce que, cette année même, s'achèvent les deux siècles et demi qui nous séparent du Livre de la confession publié par nos illustres

Pères quand ils se sont unis au troupeau de Jésus dans l'Eglise catholique, mettant fin à une douloureuse séparation, pour établir des liens d'union avec la véritable Eglise et remplir ainsi pour nous l'ardente prière du Seigneur que tous nous sognons « un ».

Que signifie la sainte union avec Rome ?

« Il y a 250 ans, nos Pères vivaient dans le chagrin et la tribulation, menacés de renier ce qu'ils conservaient encore du saint Eouangile et sur le point de perdre jusqu'à leur carrière roumain. C'est alors qu'après s'être débattus pendant trois ans, considérant le changement et l'instabilité de ce monde trompeur non moins que l'immortalité des âmes, ils se sont volontairement unis à l'Eglise catholique, ils s'en sont déclarés les membres dans la conviction que là était la véritable Eglise de Jésus, et dans la ferme confiance que la vérité les rendrait libres. »

« La sainte union à Rome signifie pour nous le retour à la croyance dans laquelle a été enfanté et dans laquelle a vécu le peuple roumain pendant un millénaire, croyance dont, sans que nous l'ayons voulu ni su, nous avons été arrachés en 1054. »

« La sainte union à Rome signifie pour nous le retour au bercail de Jésus-Christ pour que nous en sognons les agneaux, car le Seigneur n'a dit : « Pais mes brebis, pais mes agneaux », qu'à Pierre et à ses successeurs. C'est à lui que la houlette de pasteur a été confiée, à lui qu'a été délégué le pouvoir de paître les âmes au moyen d'une nourriture de vérité et de vie. »

« La sainte union avec l'Eglise de Rome signifie le retour au royaume de Dieu en marche vers lui sur la terre. C'est à Pierre et à ses successeurs que Jésus a donné les clés du royaume. Personne n'entrera dans le royaume, que Pierre ne le lui ait ouvert par ses successeurs, les évêques de Rome et ceux qui sont en liaison spirituelle avec lui. »

« La sainte union avec Rome signifie l'accord de nos vies avec la parole du Dieu absolu et immortel, de manière à devenir ainsi ses disciples suivant le mot du Seigneur : « Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples (Joan. VIII, 31). »

Pourquoi nous sommes unis à Rome ?

« Ainsi donc, frères et fils bien-aimés, nous nous sommes unis à Rome pour ne pas tenir la vérité captive de l'iniquité (I Rom. I, 18) et ne point l'amoindrir. »

« Quelle vérité ? Celle que jadis nous ne prenions pas en considération, celle que contestent, aujourd'hui encore, des frères de notre sang, la vérité de la parole de Dieu écrite dans le saint Eouangile de Mathieu (XVI, 18, 19), là où le Seigneur dit à Simon : « Tu es Pierre — c'est-à-dire pierre — et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle »... « C'est à toi que je veux donner les clés du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. »

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas tenir captive de l'iniquité la vérité de la parole du Seigneur rapportée par Saint Jean (XXI, 16-18) : « Pais mes agneaux, pais mes brebis ». Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas marchander la parole de Dieu. »

« Nous nous sommes unis à Rome, chers frères et fils, pour remettre en place, au nom de notre peuple, la robe sans couture du Seigneur Jésus épinglée par les bourreaux qui le crucifièrent, mais mise en pièces par les évêques grecs quand ils se sont séparés de la vraie Eglise du Christ. »

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas fouler aux pieds la parole de nos aïeux qui, à Florence en 1439, agant, à leur tête, le métropolitain de Moldavie, Damien, ont souscrit l'union. En vérité, par l'union nous avons accompli un acte digne de nos aïeux. Par l'union, nous prouvons au monde chrétien et au Dieu de miséricorde que le peuple roumain ne foule pas aux pieds les serments faits à Dieu, qu'il en confesse la vérité et ne viole pas sa parole, car, frères et fils chéris, jamais notre peuple n'a désavoué en aucun livre, ni n'a repris la parole donnée à Florence pour la sainte union avec l'Eglise catholique dont nous avons fait un titre de gloire pour le peuple roumain. »

« Pour faire pleine lumière, il nous faut nous arrêter pour éclairer ce fait et en montrer le fondement. »

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas faire mentir les grands Conciles qui d'une seule voix glorifièrent l'Eglise de Rome, la seule qui défende la vérité et condamne toutes les »

hérésies, même quand elles se levaient sur le siège du patriarche de Constantinople. Ces Conciles sont honorés aujourd'hui même par les évêques de l'Orient, par l'Eglise orthodoxe.

« Nous nous sommes unis dans la Foi à l'Eglise catholique de Rome pour que notre voix ne fasse qu'une, dans la confession de la Foi, avec celle des grands et saints Pères de l'Orient, saint Ignacé, saint Cyrille, saint Basile le Grand, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Damascène, Maxime le Confesseur et autres. Et ce n'est pas un petit motif de réconfort et de fierté pour nos âmes que nous ayons été conduits précisément par la sainte union à la foi même des saints Pères d'Orient.

« Nous nous sommes unis à Rome pour ne pas faire mentir nos livres du culte et ces prières si belles par lesquelles nous sanctifions nos livres dans le sacrifice de la louange. On y découvre, avouée avec une telle évidence, que l'Eglise de Rome, dans la personne du Pape, son évêque, est au gouvernement, l'Eglise de Jésus, que nos frères de race, mais non de croyance, se sont vus tentés d'en changer les termes, de mettre de côté les affirmations héritées des ancêtres, quand elles fondaient la même croyance que l'Eglise catholique, afin que dans les saints livres du culte dont nous usons avec eux on ne trouve pas la condamnation de leurs fautes et de leurs erreurs. Mais celui qui aujourd'hui, par peur de la vérité, l'efface des livres liturgiques, pourra, dans sa haine pour elle, l'effacer même de l'Evangile.

La réalisation de la parole du Seigneur.

« La vérité vous rendra libres ». Jamais, cette promesse de Jésus ne s'est réalisée dans l'histoire de notre peuple comme dans ce cas. Pour nous être donnés à la Vérité éternelle et l'avoir confessée, nous avons reçu comme récompense des bénédictions diverses et abondantes... Et lesquelles ? Les savants roumains ont beaucoup écrit, et en termes louangeurs, sur les bienfaits de l'union avec l'Eglise catholique, bienfaits qui tous sont des bienfaits de la Vérité.

Par son union avec l'Eglise catholique, le peuple roumain s'est délié de la servitude du mensonge. Le chemin de la culture lui a été ouvert, et ses fils les plus humbles ont pu, aux côtés des fils des seigneurs, jouir de la lumière de la science.

« La sainte union a formé ces hommes éclairés et courageux

du peuple roumain de l'Ardeal, rivé à la servitude, le joug pesant de la priuation, de la misère et de l'oppression.

« Grâce à la sainte union, des serfs ont relevé le front assez haut pour qu'ils puissent être ceints de la mitre épiscopale, des lauriers de la poésie ou de la gloire des grands savants.

« La sainte union a formé ces hommes éclairés et courageux qui, à la tête de leur peuple, ont réussi à inscrire dans la vie du pays opprimé les droits de l'homme créé par Dieu, de l'homme, traité, auparavant, pire qu'un animal domestique.

Les souffrances pour la sainte union.

« Puisque la vérité et le bien issu de l'union avec l'Eglise de Rome sont si évidents, pourquoi cette insolence de certains à partir en guerre contre l'Eglise unie ?

Nos chers fils et frères, héritiers de l'union avec Rome, les ennemis de notre Eglise ont été presque tous ennemis du peuple roumain. Savez-vous qui s'est opposé à ce grand acte de la sainte union ? En premier lieu, les seigneurs et comtes catholiques ou protestants de l'Ardeal, qui ne voulaient pas que le peuple roumain s'élève jusqu'à la lumière de la vérité, de la liberté, du bonheur. Ensuite, les évêques serbes, étrangers à l'Ardeal, désireux d'imposer leur domination religieuse au peuple roumain. Il s'est trouvé aussi des fils de notre peuple qui avec l'appui de ces étrangers et d'autres, ont cherché à frapper la sainte union, précisément lorsque les grands évêques de l'Eglise roumaine, comme ce fut le cas sous l'évêque Innocentiu Micu Klain, et l'évêque Petru Pavel Aron. L'Eglise roumaine de l'Ardeal ne faisait qu'un avec le peuple roumain qui lutait pour son existence humaine et chrétienne. Dirons-nous qu'elle fut au service du peuple ? Ce n'est pas assez ! Il nous faut dire davantage : elle a été, Elle-même, le peuple de Dieu combattant pour son existence humaine.

« Pour rester fidèles au testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui n'est autre que la sainte union avec Rome, nos pères ont soutenu de durs et déchirants combats, esclamant plus près, cienne à l'âme l'injure soufferte pour le Christ et pour sa Parole, que cette vie inconsistante avec ses richesses mensongères. Des étrangers, ennemis du peuple, ont excité, en son sein, avec l'aide de seigneurs hérétiques, de lamentables soulèvements contre l'union. Des Roumains renégats ont tiré par trois fois de leurs armes sur l'évêque Petru Pavel Aron. Le curé de Zlatina et celui de Tains, le protopope de Bagau et celui de Galda de

Jos ont été chassés de leur maison, flagellés et jetés en prison. Quant au curé de Jina Constantin, les ennemis de l'union lui ont tranché la tête. Prêtres et fidèles étaient jetés hors de chez eux, dépossédés, baffoués, maudits, à tel point qu'on ne pouvait recevoir ni eau ni feu des unis, et, chose inouïe, si la sage-femme se trouvait n'être pas unie, défense lui était faite de se rendre dans la maison des unis. Tel fut le sort de vos frères des années 1750-1760 : « Ils ont été tourmentés, ils ont souffert les moqueries et les verges, voire même les chaînes et les cochols ; ils ont erré en proie à la privation, à la gêne et aux mauvais traitements ; ils ont erré par les montagnes et... dans les anfrs de la terre (Heb. XI, 35-38). Ils estimaient l'opprobre du Christ comme une richesse plus grande que les honneurs de l'Égypte, car ils regardaient du côté de la récompense (Heb. XI, 26). Ils ont souffert pour garder intact le trésor de la Foi, afin que nous tous, fils de l'Église romaine unie, ne naissons pas dans les ténébres, dans l'erreur et le schisme, mais bien dans l'Église du Dieu vivant. Serait-ce peu de chose cela pour des prêtres et un peuple qui ne comptait pas un demi-siècle d'union ? Ils nous regardent, eux, avec toutes leurs blessures ; ils nous encouragent de tous leurs tourments et de tout leur sang à ne pas jeter un voile ternissant leur gloire sacrée, et à ne pas cacher notre visage aux générations à venir, à nos fils et petit-fils : « Garde le bon dépôt qui t'a été confié » (1 Tim. I, 14).

Accusations.

« Devant ces tableaux de Vendredi-Saint, est-il possible de dire que la sainte union avec l'Église Catholique s'est faite d'après des calculs terrestres ? Si ce n'était point assez de la déclaration faite dans le Livre de la Confession, par ceux de nos Pères qui, en Concile, ont accompli l'union, affirmant qu'ils se sont tournés précisément vers Rome, comme vers la pleine vérité de l'Évangile de Jésus, une fois considéré le caractère changeant de ce monde trompeur, face à l'immortalité de l'âme ; si cela ne suffisait pas, que l'on y ajoute alors le fait qu'ils n'ont pas adhéré au calvinisme, à savoir, aux riches seigneurs qui dominaient alors l'Arden, seigneurs assez puissants pour enchaîner ou délier. Ils pouvaient se rattachés à n'importe laquelle des quatre religions reconnues, toutes pleines de promesses terrestres. Ils ont refusé d'adhérer à l'une quelconque de ces religions pour s'unir à la vraie, sachant bien et croyant fermement que l'Église de Jésus-Christ n'a pas changé

le fondement posé et consolidé par le Seigneur lui-même, ce fondement de pierre qui est Pierre et les évêques de Rome qui lui ont succédé.

« Qui pourrait nous reprocher d'avoir mis au salut d'autre fondement que celui que le Seigneur Jésus lui-même a posé ? Et quel pourrait être celui-ci si ce n'est Pierre sur la pierre qui est le Christ, pierre d'angle ? « Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé. » (1. Cor. III, 11). Si l'évêque de Rome n'était pas le fondement désigné par la parole du Rédempteur, quel autre évêque pourrait-ce donc être ? Quelle ville épiscopale a osé porter la charge de l'Église ? Sans Rome, Pierre, la pierre de l'Église, ne saurait être ; sans Pierre, pas d'Église ; sans Église, pas de Christ. C'est écrit dans le saint Évangile. « Les gens qui vous troublent et veulent renverser l'Évangile du Christ, comme dit l'apôtre saint Paul (Gal. 1. 7), ne marchent pas dans la vérité. »

« Qui oserait nous accuser, nous les évêques, et vous les fils de l'Église unie, d'avoir rompu l'unité de foi et qu'un lieu de nous unir nous nous sommes séparés de l'Église du Christ en faisant la rupture ? Mais qu'est la rupture ou le schisme sinon la séparation d'avec l'autorité confirmée par le Christ ? Quelle pourrait être cette autorité ecclésiastique légitime dont s'est séparée l'Église de Rome ainsi que nous avec elle ? On ne saurait la trouver parce qu'il n'y a qu'une autorité religieuse dont, en se séparant, on se sépare de l'Église du Christ, et cette autorité c'est le Pape, l'évêque de Rome, suivant l'Évangile du Christ Seigneur.

« Il y a une certaine audace à accuser les évêques et les fils de l'Église romaine unie, sous prétexte que la sainte union avec Rome les a rendus moins Romains et les a séparés du peuple. Il suffirait peut-être de savoir que des hommes en vue d'une nation qui ne nous a pas toujours aimés ont avoué que l'Église unie a donné aux Romains de l'Arden la conscience d'être un peuple et un peuple noble. Pareillement, le Suppléat tibellus Valchorum, la Pierre de la liberté et le Memorandum ont leur appui dans l'autel de la cathédrale de la métropole romaine unie de Blaj.

La preuve de notre foi.

« Si, maintenant, l'on nous demandait compte de notre foi et de notre espérance, qu'aurions-nous à répondre ? « Quand même les anges du ciel viendraient annoncer un Évangile autre

que celui-ci, qu'il soit anathème ! » (Gal. 1,8). Nous répondons que « nous n'avons pas de puissance contre la vérité, nous n'en avons que pour la vérité » (I Cor. XIII, 8). Dans l'Évangile, interprété par les Saints Pères, les Conciles et les saints livres du culte, se trouve la primauté de pouvoir de saint Pierre et de ses successeurs. C'est ainsi que Jésus a bâti son Église : où est Pierre, là est l'Église ; où est l'Église, là est le Christ ; de même, où est le Christ, là est la Vérité, la Résurrection et la Vie.

« L'Évangile de saint Mathieu (XVI, 6, 18-19), ainsi que l'Évangile de saint Jean (XXI, 15-17), sont la Chartre écrite de la fondation de l'Église et de la Papauté. Pour nous, chers frères et fils spirituels, nous ne devons pas rougir de l'Évangile du Christ (Rom. 1, 16), puisque « quiconque rougira de moi et de mes paroles... le Fils de l'Homme rougira aussi de lui » (Marc. VIII, 38). Si nous nous rendons coupables envers cette vérité, si nous renions les paroles du Seigneur inscrites dans une seule page du saint Évangile, si nous rejetons une loi, un commandement, si nous amoindrissions la Révélation divine, ne fût-ce que d'une seule vérité, nous serions aussi coupables que si nous avions foulé aux pieds tout l'Évangile, ou violé la foi entière (Jac. II, 10), puisque nous aurions changé le fondement de la foi qui est l'autorité infaillible de la parole de Dieu.

« L'Évangile n'est pas de l'homme (Gal. 1, 11) ; en conséquence, on ne saurait l'introduire sur le marché de nos opinions humaines changeantes.

« Il nous faut tout souffrir pour l'Évangile de la Rédemption, afin d'en être dignes et d'en avoir notre part, tout comme nos Pères, lorsque, les yeux sur la croix du Seigneur, ils entendaient ces mots : « Quiconque n'aura confessé devant les hommes, le Fils de l'Homme aussi le confessa devant les anges de Dieu. Mais celui qui n'aura renié devant les hommes sera renié devant les anges de Dieu » (Luc. XII, 8-9).

« Les liens qui nous attachent au Pape, l'évêque de Rome, ne sont pas de l'ordre humain, sujets à changements, mais bien de l'ordre divin, et notre devoir est de souffrir pour eux toutes les menaces, les outrages, les coups, la prison peut-être et la pauvreté. Cela signifie, en effet, glorifier Jésus notre Dieu, cela signifie lui prouver un amour sincère, cela signifie nous assurer dès maintenant, au prix d'une souffrance passagère, un poids éternel de gloire dépassant toute mesure (I Cor. IV, 17), car « les souffrances du temps présent ne sauraient contrebaler la gloire à venir qui sera manifestée pour nous » (Rom. VIII, 18).

L'appel de la Croix.

« Demeurons donc fermes dans la confession de la Foi que nos Pères ont gardée au prix de leur sang et de leurs souffrances, afin de ne pas marcher dans les ténèbres et ne pas mériter que nos fils et petits-fils nous jettent l'anathème pour avoir renié l'héritage de la vraie Foi. « Les yeux fixés sur Jésus, l'Auteur et le Consummateur de la foi » (Hebr. XII, 2), tenez-vous, prêtres du Seigneur, nos frères, aux côtés de vos évêques ; pour vous, nos chers fils, restez aux côtés des prêtres de l'Église roumaine unie, fortement établie sur son fondement qui est Pierre à travers ses successeurs, les Papes de Rome. N'ayons pas, nous, les fils du royaume, l'esprit de timidité, mais l'aldégresse, et, en pensant à la vie éternelle, confessons notre foi dans l'Église Unie, Sainte, Catholique et Apostolique ; ne nous laissons pas séduire par ceux qui, désireux des vaines grandeurs, comme sans affection pour nos âmes et notre pays, veulent nous ravir le saint héritage de l'union.

La préparation de l'âme.

« Ne nous surchargeons pas de préoccupations et que des enseignements trompeurs ainsi qu'une vaine philosophie ne nous ravissent pas nos esprits (Col. II, 8). Ayons au contraire confiance en Celui qui a dit qu'il ne permettrait pas que nous soyons tentés au delà de nos forces (I Cor. X, 13). Que l'épreuve s'abatte ou non sur nous, lisons la parole de l'Écriture : « Le Seigneur nous juge et nous châtie afin que nous ne soyons pas condamnés avec ce monde » (I Cor. XI, 32), car « si nous n'avons d'espérance dans le Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes » (I Cor. XV, 19).

« Et puis, vénérables frères, et vous, nos chers fils les fidèles, il nous faut, en terminant cette profession de foi, vous presser avec insistance à ne pas donner aux gens du dehors occasion de persécuter notre foi. C'est pourquoi nous vous répétons les paroles du premier Pape, saint Pierre : « Soyons donc tous soumis à cause du Seigneur à toute institution humaine... car telle est la volonté du Seigneur » (I Petr. II, 13, 14). Pareillement : Toi, ô Simon, qui dans la personne de ton 260^e successeur, le Pape Pie XII, conduis la nacelle de l'Église, fortifie tes frères, comme le Seigneur te l'a confié : « Que personne d'entre nous ne soit ébranlé au milieu des tribulations présentes » (I Thess. III, 3). Fortifiés par la bénédiction épiscopale, nous

combatrons « le juste combat de la foi » (I Tim. VI, 12) et « le Dieu de la Patx écrasera Satan sous nos pieds » (I Rom. XVI, 20).

Le don de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous ! L'union de foi et la communion du Saint-Esprit réclamant, fûne après l'autre, nos personnes et nos vies, donnons-les au Christ-Jésus.

Ainsi soit-il.

Donnée en la fête des saints apôtres Pierre et Paul, en l'an du Seigneur 1948.

Comment ne pas être ému, bouleversé par ce cri d'évêques si profondément pénétrés de l'Esprit même de leurs attributions d'ordre divin, de chefs authentiques, revendiquant hautement et si noblement en pleine union avec le maître le privilège d'une Vérité fulgurante ainsi que leur responsabilité de Pasteurs d'âmes ?...

Bien que cette lettre ne comportât aucun caractère politique, et que partant, elle ne présentât aucun danger pour l'ordre public, l'impression et la diffusion en furent interdites par la censure.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES LOIS DRACONIENNES CONTRE L'ÉGLISE.

Désormais, en raison de la résistance opposée par les évêques aux dispositions abusives prises contre l'Église Catholique, les événements vont se précipiter.

L'un des premiers effets de cet arbitraire se traduira par la dénonciation unilatérale du Concordat intervenu entre la Roumanie et le Saint Siège en mai 1927.

Voici le texte de ce document. La brutale concision de son unique article, dépourvu de toute argumentation, atteste clairement les mobiles qui le dictèrent.

Décret n° 151, article unique :

« Le Concordat conclu entre la Roumanie et le Saint-Siège, le 10 mai 1927, de même que les accords et conventions intervenus en application de ce même Concordat, sont dénoncés à la date de la publication de la présente loi.

A cette date cesse l'application du Concordat, des accords et des conventions ultérieures.

Sont abrogées la loi du 12 juin 1929 pour la ratification du Concordat, ainsi que les lois de ratification des conventions ou accords ultérieurs. »

(cf. Moniteur officiel n° 164, première partie, 19 juillet 1948).

Cette mesure constituait un défi, car elle violait non seulement les dispositions stipulées par l'article 23 du Concordat, mais encore les règles les plus élémentaires des conventions internationales.

Cette dénonciation du Concordat avait été préparée par une insidieuse campagne de presse qui, dans sa « technique » coutumière, n'hésita pas à recourir au mensonge et à la calomnie pour attribuer nombre de méfaits à l'action du Saint Siège en Roumanie et, par là même, discréditer le prestige du Saint Père et de ses représentants. Toutefois, afin de pallier quelque peu à

La forme dictatoriale du décret, on estima bon de préciser que la mesure avait été prise en vue d'assurer « la liberté absolue des cultes »...

Par ailleurs, la presse gouvernementale dûment stylée se répandit en commentaires qui n'apportèrent qu'une trop éclatante contribution à l'esprit du but poursuivi par le nouveau régime.

Détachons quelques traits évocateurs de ce fatras de considérations captieuses :

Ce fut d'abord le recours à la « fibre » démagogique pour proclamer que les intérêts supérieurs du peuple exigeaient impérieusement que l'on mette un terme à l'intervention pénicieuse du Saint-Siège dans les affaires intérieures de l'Etat Roumain.

La déviation du sens commun, inspirée d'un sectarisme farouche, ajoutait à un aussi valeureux argument cet autre non moins décisif : — le Concordat, reconnaissant aux catholiques la liberté d'organisation, créait de fait « un Etat dans l'Etat » —, Etat qu'il importait de supprimer radicalement, le concordat n'étant rien autre qu'un instrument de domination temporelle aux mains du Pape...

Surenchérisant sur d'aussi probantes raisons, d'autres pontifes de la « libération totale du peuple » ajoutaient : Le Concordat permettait de subjuguer la conscience des fidèles au moyen d'une puissance qui s'était montrée étrangère aux intérêts du peuple roumain et ennemie de son progrès, particulièrement en des jours où ce peuple marchait en vainqueur sur la voie du socialisme progressiste...

Les « apôtres d'une vérité nouvelle », secourus par l'indignation, dénonçaient le rôle des Evêques catholiques des deux rites, lesquels entretenaient d'étroites relations avec une puissance étrangère pour peser sur le clergé roumain, asservi à la politique des impérialistes de domination des peuples et d'incitation à la guerre...

Dans la même vertueuse indignation était stigmatisé, comme une manœuvre inconcevable, le fait que dans les écoles catholiques, qui de par le concordat avaient bénéficié d'un régime privilégié, la doctrine du matérialisme dialectique était proscrite de l'enseignement, et l'on réclamait avec énergie que la marche du peuple sur le chemin de la Démocratie ne soit plus entravée par une minorité d'actions courbées sous les injonctions du Pape et de l'impérialisme capitaliste...

Ces « réclamations » étaient soutenues à grand renfort de considérations spéculatives par les organes officiels de l'Eglise orthodoxe, lesquels insistaient afin que le gouvernement inter-

vienne pour « effacer l'injustice historique » du Concordat contre l'Eglise orthodoxe et pour lui rendre la place prédominante qui lui avait été enlevée par l'accord avec le Saint-Siège.

Aussitôt après la dénonciation du Concordat, ces mêmes organes féliciterent hautement le gouvernement pour son action « sage et courageuse », comme de ce qu'il avait enfin réparé une « monstrueuse injustice », en « rétablissant la légalité et la liberté des cultes ».

Le patriarche Justinian Marina qui, au moment de la dénonciation du Concordat se trouvait à Moscou, exprima sa joie (3 août 1948) en ces termes :

« Les intérêts politiques poursuivis par le Vatican sont étrangers à l'esprit même de notre foi chrétienne ; aussi le patriarche et les représentants de toutes les Eglises orthodoxes tiennent-ils à saluer avec joie la décision prise par le gouvernement roumain qui rend définitivement impossible toute immixtion de la Papauté dans les affaires de la République Populaire Roumaine. »

Le coup de force de l'injustice était consommé. Le Concordat avait garanti l'organisation et le fonctionnement de l'Eglise catholique des deux rites en Roumanie. La première des clauses reconnaissait aux évêques une pleine et inviolable liberté dans les rapports directs avec le Saint-Siège : la même prérogative d'indépendance était concédée, d'un commun accord, aux écoles confessionnelles, aux séminaires de théologie, ainsi que pour le fonctionnement des institutions de bienfaisance, des hôpitaux, sanatoria, et associations relevant d'un caractère pieux.

En résumé, pleine liberté d'initiative, de directive, d'action, officiellement reconnue à tous les organismes ecclésiastiques, à la seule condition, — qui fut toujours respectée — d'accorder leur activité avec le cadre des lois en vigueur.

De cette liberté, les communistes ne voulaient pas. Les dispositions qui avaient prévu les rapports entre les évêques et le Saint-Siège, de même que celles qui concernaient la liberté de l'enseignement catholique, opposées au plan communiste, excitaient la colère des maîtres du jour qui, par la force entendaient faire plier la conscience des fidèles au service du matérialisme athée et de la Démocratie progressiste.

Il s'agissait, en somme, pour ces « techniciens » de la « pensée dirigée » de soumettre par la contrainte, aux visées du *Parti*, les sentiments les plus intimes de l'individu pour attirer, non pas à la « dignité de la Personne Humaine » (terme équivoque dû au jargon du Philosophisme maçonnique du XVIII^e siècle), mais bien au « respect de soi-même ».

On trouve l'aveu de cette fin dans les paroles du ministre des cultes Stanciu Stoian, champion de la « liberté », lequel entendait que les catholiques de Roumanie soient les dévôts de la Démocratie progressiste. Ce résultat ne pouvait être acquis que si les catholiques étaient empêchés d'entretenir des relations avec le Saint-Siège ; plus, en les contraignant à « réfléchir au retour », on exige qu'ils ne laissent plus, soit ouvertement, soit au bénéfice d'un camoufflage, leurs pensées errer hors des frontières pour n'être que des citoyens de la République Populaire.

Sous le signe du triomphe, le journal « Naținea » concluait : « Par la dénonciation du honteux Concordat, les Catholiques pourront s'unir au peuple pour partager ses aspirations, libérés qu'ils sont enfin du joug du grand Maître de Rome » (1).

En fait, le gouvernement préparait le terrain à une dissolution de l'Église gréco-catholique. La presse communiste dans une bruyante orchestration interprétait en ce sens la décision du gouvernement. Le dernier obstacle du retour des gréco-catholiques (le Concordat), écrivait cette presse, a été abattu, rien ne s'oppose plus désormais à la réunion spirituelle de tous les Roumains. Jamais la nation ne s'était trouvée en conditions aussi favorables pour que soit réalisé le rêve tant désiré. « Nous sommes certains que le programme du Patriarche Justinian concernant le retour des gréco-catholiques à l'Église orthodoxe sera réalisée » (2).

« La déchirure produite en 1700 sera plus facilement guérie par la disparition de cet instrument de soutien du Catholicisme réactionnaire ennemi de l'Unité » (3).

1. La loi pour la « réforme » de l'enseignement

Le décret de Loi n° 175 du 3 août 1948, concernant la réforme et la nouvelle organisation de l'enseignement dans la République Populaire, portait un nouveau coup à l'Église Catholique des deux rites de Roumanie. Le simple énoncé des deux premiers articles de ce décret suffit pour illustrer l'esprit qui fut à la base de cette réforme de l'enseignement et de ses conséquences pour l'Église.

(1) Cf. Valerian, Arhiepiscopatul : « Demnătatea Concordatului », *Naținea*, 18 juillet 1948.

(2) Cf. Marghineanu I. Pr. : « Un om și un program », in *Universul*, 19 juillet 1948.

(3) Cf. Valerian, Arhiepiscopatul, *loc. cit.*

— Article premier :

« L'enseignement public constitue dans la République Populaire Roumaine un droit égal pour tous les citoyens de la République Populaire Roumaine, sans aucune différence de sexe, de nationalité ou de religion. Il est organisé exclusivement par l'État, sur la base de l'unité de structure démocratique populaire et réaliste-scientifique. L'enseignement public est laïc. »

— Article deuxième :

« Le but de l'enseignement est l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la Démocratie populaire ; il prévoit l'utilisation du temps libre des élèves par l'organisation d'une activité extra-scolaire qui lie l'École à la famille et à la vie sociale du milieu, tendant à préparer, sur des bases scientifiques, pour la création de cadres moyens et supérieurs, des spécialistes qui puissent contribuer au développement et au renforcement de la Démocratie Populaire et à la construction de la société socialiste. »

Cette loi signifiait la mainmise sur l'enfance par l'État. En voulant élever les enfants du Pays dans la doctrine du matérialisme athée, « dans l'esprit de la démocratie populaire », l'État supprimait toute participation de l'Église à l'éducation de la jeunesse roumaine. Il se réservait le droit absolu sur la pensée et sur l'âme de cette jeunesse. Commentant ces dispositions de la loi sur l'enseignement public, le ministre des Cultes, Stanciu Stoian, disait :

« En ce qui concerne l'enseignement de culture générale, pour assurer une préparation scientifique dans l'esprit du temps, pour ne plus troubler cette préparation par l'imixtion de la diversité des points de vue religieux, dans le programme analytique de l'École et dans son mode d'application, pour assurer un enseignement de structure unitaire, pour tous ces motifs, l'enseignement de culture générale est réservé exclusivement à l'État (1). »

Pour se rendre compte du sens que l'État donne au caractère réaliste-scientifique de l'enseignement, il suffit de rappeler le point du programme analytique concernant le but des matières scientifiques : « Combattre le mysticisme, les idées préconçues et les superstitions, en démontrant aux élèves que tous les phénomènes proviennent d'une cause naturelle que la Science connaît ou connaîtira dans l'avenir. »

L'article 6 de la loi sur l'enseignement public prévoit l'étude obligatoire de la langue russe à partir de la classe de IV^e dans l'École primaire. Le ministre justifiait ainsi cette disposition : « On a introduit la langue russe pour mettre à la disposition des masses l'instrument de recherche du monde progressiste, comme il est arrivé après la Révolution Française, quand la langue de celle-ci est devenue langue universelle » (2).

(1) Cf. Cultele religioase in RPR. Ed. Ministeru de Culte, 1949, p. 38.

(2) Cf. Noui regim al cultelor și al învățământului in RPR, in *Naținea* du 24 août 1948.

Après la laïcisation par l'Etat, d'après le principe chrétien même, l'Eglise eût encore disposé d'un moyen d'éducation de la jeunesse s'il lui avait été possible d'ouvrir des écoles confessionnelles. Cette latitude lui fut refusée.

Dans sa brutale concision, l'article 35 de la loi portant le nouveau statut de l'enseignement précisait : — « Toutes les écoles confessionnelles et privées, de toutes catégories, deviennent des écoles d'Etat » (n° 176, 3 août 1948).

Deux décrets pris en application de l'article 35 (n° 175-176, août 1948) sanctionneront la spoliation totale de tous les biens ecclésiastiques au profit de l'Etat.

Le sectarisme des persécuteurs prévoyait tout, et les mesures qui violaient non seulement le Droit, mais atteignaient à la prérogative sacrée de la conscience, et comportaient des dispositions qui trahissent le diabolisme soviétique.

On en jugera par la substance de ces décrets :

L'Etat s'emparait de tous les biens immobiliers et mobiliers appartenant aux églises, congrégations, communautés religieuses, associations confessionnelles particulières avec ou sans but lucratif, qui avaient permis d'assurer le fonctionnement des écoles d'enseignement et de soutenir l'existence des internats, foyers, cantines, l'entretien du corps professoral et administratif, jusqu'à la date du 1^{er} janvier 1948 (art. 1). De même passaient aux mains des spoliateurs les fonds consacrés à l'exploitation des domaines agricoles, fonds affectés aux besoins des organismes relevant de la juridiction ecclésiastique (art. 2).

De plus, les associations destinées à entretenir le fonctionnement des écoles particulières étaient dissoutes (art. 4).

On enlevait ainsi à l'Eglise la possibilité de maintenir en activité les écoles de Blaj, de Beius et d'Oradea, — passées, d'ailleurs, à l'Etat — qui, au cours de deux cents ans d'existence, avaient joué un rôle capital dans le réveil national et le développement de la culture.

Le nouveau régime trouvait des alliés naturels parmi les seigneurs et les comtes hongrois de Transylvanie, lesquels durant des siècles de servage s'étaient efforcés de maintenir le peuple roumain dans sa condition précaire, tandis que les Instituts scolaires de l'Eglise gréco-catholique, en dispensant à ce peuple l'éducation à tous les degrés, lui avait permis de s'élever au-dessus de son humble condition pour atteindre à la plénitude de ses droits civiques, et d'accéder aux plus hautes charges de l'Etat.

En nivelant par la base, le communisme provoquait donc la

régression culturelle et spirituelle indispensable à sa domination des esprits.

Les Commissions chargées d'effectuer la saisie par l'Etat des biens appartenant aux organismes catholiques usèrent dans l'inaccomplissement de cette odieuse tâche de procédés qui empruntaient à la cruauté pour aller, dans leur soit dévotionnalisme, jusqu'à parodier les coutumes et les traditions les plus saintes, terrorisant et maltraitant les individus, commettant les plus révoltants abus de pouvoir.

La Constitution, ainsi que la loi sur le régime général du Culte (4 août 1948) spécifiait bien qu'il était accordé à l'Eglise le « droit » d'avoir des écoles pour la formation des ministres du culte... mais sous le contrôle de l'Etat (art 44).

Commentant cette disposition, le Ministre des Cultes, Stanciu Stoian, affirmait cyniquement :

* En ce qui concernait l'organisation de l'enseignement religieux, la formule la plus heureuse avait été trouvée puisqu'elle concernait au bout que se proposait l'Etat, celui d'obtenir une formation réaliste et scientifique répondant à son œuvre de socialisation, tout en respectant les droits du culte de pouvoir ses desservants d'une préparation conforme au Dogme et aux Canons religieux... » (1).

L'hypocrisie disputait à l'audace. En réalité, bien que reconnaissant solennellement à l'Eglise la liberté d'organiser l'enseignement pour la préparation du clergé, cette loi visait à un lent et sûr étouffement de l'Eglise. Les écoles confessionnelles de l'enseignement général (écoles primaires, gymnases, lycées, écoles normales, etc...) n'ayant pas été reconnues, l'Eglise, pour s'assurer d'un clergé devait choisir les aspirants au sacerdoce parmi les élèves des écoles de l'Etat. De même, toujours d'après les dispositions de la loi du Culte, l'Eglise se voyait contrainte de faire appel aux élèves des écoles de l'Etat pour les séminaires de théologie.

L'article 48 de la loi du culte établissait aussi pour les séminaires de théologie le gymnase unique et les sept classes élémentaires ; pour les instituts de théologie, le lycée ou l'École Normale ; pour les instituts de théologie universitaires, le baccalauréat ou le diplôme de l'École Normale — chaque culte pouvant choisir l'une des formes de ces séminaires de théologie. Or, même en l'absence d'écoles confessionnelles, le recrutement des éléments aptes au sacerdoce n'aurait pas été impossible si l'enseignement général avait eu un caractère quelque peu chrétien, si l'étude de la religion avait été libre dans les écoles de

(1) Cf. *op. cit.*, p. 40.

l'Etat, et si celui-ci avait toléré que l'Eglise s'occupât de l'éducation religieuse de la jeunesse. Mais ces conditions étaient rigoureusement exclues par les deux lois : celle de la réforme de l'enseignement comme celle sur l'exercice du culte.

Si l'on considère que tout l'enseignement de l'Etat, à partir de l'école primaire et jusqu'à l'Université, est basé sur le principe du matérialisme dialectique tendant à insinuer dans l'âme de la jeunesse des convictions matérialistes, en écartant la foi en tant que réalité surnaturelle et en combattant la religion comme le produit de la classe bourgeoise, on constate l'impudence de l'Eglise en ce qui concerne le recrutement du clergé...

En réalité, l'Etat s'arrogeait le droit de contrôle sur l'enseignement spécial, dont le programme doit être approuvé par le Ministère ; aussi cet enseignement, même celui qui est destiné à la formation du clergé, n'échappe-t-il pas à l'influence des doctrines marxistes. De toutes manières, l'objectif de l'Etat est d'infiltrer partout le venin de ses théories matérialistes.

Dès lors, l'Eglise consciente de sa mission ne pouvait accepter une telle compromission et l'on comprend qu'elle se soit refusée à collaborer avec l'Etat pour le triomphe de ses objectifs.

Une entente, une collaboration dans de telles conditions aux termes mêmes du « modus vivendi » pacifique, eut constitué une trahison et toute acceptation aurait signifié que l'Eglise renonçait à être l'Eglise. C'est pourquoi, à plusieurs reprises les évêques catholiques de Roumanie protestèrent vigoureusement contre ces infractions aux lois de l'Eglise, pour revenir à la formation du clergé, à la formation de l'esprit des traditions et des Canons, sans aucune immixtion étrangère.

Voici, à ce sujet, le texte de la lettre adressée par l'Evêque catholique au ministère de l'Instruction Publique (1).

Monsieur le Ministre,

* Les Evêques de l'Eglise catholique de tous les rites de la République Populaire Roumaine ont estimé de leur devoir de vous adresser en son temps un mémoire, — en même temps que les évêques de l'Eglise roumaine unie vous en présentait un autre à part — contenant une demande pressante et justifiée de respecter le droit qu'a l'Eglise d'ouvrir et de soutenir des écoles confessionnelles. Avec douleur, nous avouons que nous n'avons reçu aucune réponse ; bien au contraire, les écoles confessionnelles ainsi que celles appartenant aux Congrégations ont été établies sur la base des décrets nos 175 et 176 du 2 août 1948, et leurs biens, meubles et immeubles, qui assuraient leur fonctionnement et leur entretien, sont devenus propriété de l'Etat. Ainsi sans hésiter a-t-on supprimé un patrimoine culturel et maté-

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 3 juillet 1949, col. 861-862.

riel qui, au long des siècles, a servi et a formé l'âme du peuple grâce aux immenses sacrifices de l'Eglise.

* Devant cette contrainte, nous tenons à déclarer, Monsieur le Ministre, que l'Eglise ne peut renoncer à un droit que lui accorde la loi naturelle, non plus qu'à une charge dont elle ne peut se dépourvoir.

* Comme par les décrets susmentionnés notre culte s'est vu ôter un certain nombre de biens meubles et immeubles nécessaires à la préparation de son personnel et de celui d'autres établissements garantis par la Constitution, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, d'ordonner la restitution de ces biens, à défaut desquels la liberté religieuse, si solemnellement garantie par la Constitution (art. 27) et réglementée par le décret n° 177, reste faussée dans son esprit.

* Quand l'Evêque de l'Eglise catholique fait cette réclamation, il se base sur le droit garanti par la Constitution (art. 8), qui assure la propriété, alors que les dispositions comprises dans le décret n° 176, loin de paraître avoir leur origine ou leur justification dans le droit naturel ou la Constitution, avoient leur origine et leur justification dans le droit naturel ou la Constitution, contredisant clairement et la lettre et l'esprit de la Constitution.

* De très nombreuses raisons plaident en faveur de la restitution par l'Etat des dits biens à l'Eglise et aux Congrégations religieuses. Mais la première de toutes est que ces biens ont été pris corps non par l'exploitation du travailleur ou les sacrifices du peuple, mais par les sacrifices des évêques, des prêtres et des congrégations religieuses en faveur du peuple que le régime ancien tenait dans les ténèbres et l'ignorance. Outre qu'elle serait un acte de stricte justice et de légalité constitutionnelle, la restitution de ces biens constituerait aussi un hommage à cette institution qui s'est sacrifiée uniquement pour le peuple à un moment où l'Etat n'existait pas et qui a perpétué dans les murs des écoles ses sentiments d'amour et d'immolation envers le peuple.

* Il n'est pas superflu de remarquer, Monsieur le Ministre, que les délégués désignés par le ministère de l'Instruction Publique pour la saisie des biens ont dépassé le mandat qui leur était confié, en inventariant des biens meubles et immeubles qui n'entraient en aucune manière dans les institutions prévues par le décret n° 176, vu que certains de ces biens n'ont servi ni au fonctionnement, ni à l'entretien, ni au soutien des institutions visées dans les articles du décret. Un tel acte constitue une illégalité flagrante au regard de l'esprit même de la nouvelle législation, illégalité qui exige une réparation urgente, afin que ces biens soient soustraits aux inventaires et restitués à l'Eglise.

* Dans cette situation se trouvent, entre autres, l'Académie de théologie de Cluj-Cherha ; Dr Alexandre RUSU, évêque de Maramures ; Anton MARON, évêque d'Alba Julia ; Ioan SUCRU, administrateur apostolique de l'archidiocèse d'Alba Julia et Fagaras ; Valeriu TRAIAN FANZURU, évêque de d'Oradea ; Augustin PACIVA, évêque de Timisoara ; Ioan BARAX, évêque de Lugoj ; Ioan Scheffler, évêque de Saturnare, administrateur apostolique d'Oradea ; Anton DURKOVIC, évêque de Iasi.

* Certains que Votre Excellence donnera, dans sa haute compréhension suite à cette juste requête, nous signons dans des sentiments de considération distinguée.

Oradea, de la Conférence des évêques tenue le 26 août 1948.

Alexandre Th. Cisan, métropolitain latin de Bucarest ; Dr IURU HOSSU, évêque de Cluj-Cherha ; Dr Alexandre RUSU, évêque de Maramures ; Anton MARON, évêque d'Alba Julia ; Ioan SUCRU, administrateur apostolique de l'archidiocèse d'Alba Julia et Fagaras ; Valeriu TRAIAN FANZURU, évêque de d'Oradea ; Augustin PACIVA, évêque de Timisoara ; Ioan BARAX, évêque de Lugoj ; Ioan Scheffler, évêque de Saturnare, administrateur apostolique d'Oradea ; Anton DURKOVIC, évêque de Iasi.

C'est en vain que s'élevèrent toutes les protestations. Une nouvelle fois la presse communiste vint au secours du gouvernement pour l'adjuver de ne point reculer à extirper ces « foyers d'empoisonnement et d'obscurcissement de la pensée du peuple » que constituaient les écoles catholiques, lesquelles n'étaient

autres que « des centres d'espionnage et de sabotage contre tout ce que la démocratie progressiste avait réalisé » par la suppression des dites écoles, car, de ce fait, « la réaction imperialiste avait reçu le coup mortel, et le peuple travailleur s'était, enfin, assuré le droit à la vraie culture » — (cf., Stroeie II, et Cristea G. « L'instruction du mysticisme et du jésuitisme dans les écoles du Vatican ». — « Flacara », 8 août 1948).

2. Les méfaits de l'école marxiste

Avant de poursuivre notre marche sur la « Voie douloureuse », arrêtons-nous aux crimes de l'École marxiste, qui, à la suite de la réforme de l'enseignement, eurent d'innombrables répercussions sur la jeunesse.

Comme première étape de la bolchevisation des masses, la nouvelle réforme imposait le détachement de tout idéal supérieur, particulièrement de son expression la plus haute qui soit : la religion. C'est pourquoi les communistes entendaient, tout d'abord, supprimer radicalement les écoles confessionnelles dont la structure spirituelle avait puissamment gardé la jeunesse de l'idéologie marxiste. En outre par la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles de l'État, le support naturel de la défense de l'école contre l'emprise de l'idéologie marxiste recevait un coup dur. En tarissant la source de la vie religieuse dans l'école, par l'affaiblissement et puis par la destruction de l'Église, les théoriciens communistes amorçaient un changement radical de mentalité. Comme la psychologie des peuples évolue lentement, les communistes, pressés, mettaient en pratique une tactique de liquidation progressive de toutes les religions.

On entend souvent dire que ce travail de préparation durera une génération en chaque pays à partir du moment où le parti communiste y sera le maître. Le régime marxiste au début s'intéresse à deux catégories de citoyens : aux jeunes et aux techniciens, aux premiers parce qu'ils composent la matière malléable dont doit être pétrie la nouvelle cité ; aux seconds, pour redresser la machine économique, sans quoi l'État marxiste, farouchement autarcique, croulerait sur ses bases. Les gens d'âge, s'ils sont de condition, ne retiennent l'attention des communistes que comme ennemis possibles ; il n'ont qu'un droit : celui de s'effacer ou de disparaître.

L'enfant, lui, dans le premier stade de l'évolution marxiste peut continuer à se mouvoir dans le cadre des anciennes ins-

titutions bourgeoises, mais tout concourt à neutraliser leur action ; pour cela, on suscitera au sein de la jeunesse un enthousiasme de commande qui la tirera hors de la tradition pour la jeter au sein d'un monde nouveau propre à la fasciner. C'est l'école qui a été choisie pour griser les jeunes et les préparer à leur mission d'apôtres. Cet ancien instrument de culture et de civilisation est transformé en instrument de dressage et de rééducation politiques. On ne s'y instruit pas, on y rêve dans une atmosphère trouble de héros nietzschéens, à l'édification de la patrie socialiste-communiste.

On jugera les méfaits de l'école marxiste d'après la lettre-rapport (1) d'un éminent professeur roumain qui continue, comme tant d'autres de ses collègues, à servir sous le régime d'oppression, parce qu'il n'a jamais fait de la politique et qu'il lui faut vivre ainsi que les siens. Son témoignage est un aveu-tissement à tous ceux — aux chrétiens surtout — pour qui il est des accommodements avec le laïcisme d'où qu'il vienne.

Face à cette force que représente la mystique marxiste, l'Europe ne retrouvera le sens de sa vocation que par l'école chrétienne ou elle périra.

Voici quelques extraits de cette lettre relative à la religion : « Les écoles secondaires appartenant à l'Église ont été supprimées et transformées en lycées d'État. Certaines d'entre elles ont été transformées en lycées mixtes, où garçons et filles sont ensemble, non seulement en classe, mais encore dans le travail manuel, les sports, les tournées de propagande communiste, etc. Au lieu du salut habituel : « Loué soit Jésus-Christ » ! on a introduit à l'école primaire la formule : « Il n'y a pas de Dieu » ! dite par les enfants, formule à laquelle l'instituteur doit répondre : « Il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais » ! Il est vrai que ce salut n'est pas encore généralisé parce qu'il répugne à la conscience d'instituteurs non encore descendus à cet étage de l'athéisme. Tout signe de religion est supprimé dans les écoles. Les murs sont couverts de tableaux représentant les grands hommes du régime et de devises communistes. On enseigne aux bambins que les plus grands hommes qui aient paru sur la terre sont Karl Marx, Engels et Staline, celui-ci l'est moins aujourd'hui... »

Dans ce labeur de déchristianisation poursuivi avec une rage satanique qui fait parodier par les communistes les textes divins pour mieux s'emparer des esprits dérouteés, l'une des contributions au Mal, la plus révoltante, est ainsi apportée par la

(1) Le lecteur comprendra que nous taisions son nom.

perversion systématique des jeunes, les Sans-Dieu ne respectant même pas ce qu'il y a de plus sacré au monde : l'enfance.

L'anecdote suivante (1), — rapportée par une religieuse française de Jassy rapatriée avec toutes ses compatriotes en septembre 1948, confirmée par un diplomate et par tous les réfugiés roumains — parachèvera fidèle que l'on peut se faire de la « pédagogie communiste en matière d'éducation religieuse » : système d'« inoculation » marxiste où l'on ne sait si le grosques ne l'emporte sur l'odieux :

— Pendant les grandes vacances, l'école, cette année-là, avait été remise à neuf. Les murs des salles de classe avaient été repeints de couleurs fraîches et gaies. Une couche de vermis reconstruit les dessins et les inscriptions que des générations d'écouliers avaient gravés, au canif, dans le bois des bancs et des pupitres. Le jour de la rentrée, tout était propre, luisant, jaqué. Le professeur était nouveau, lui aussi. Quelques mois plus tôt, il était lui-même un élève, parmi d'autres, à l'École normale d'instituteurs, et il était pénètre de son importance, pétri des fougueuses certitudes qu'il devait à sa jeunesse et à son diplôme. Sur son estrade, il se sentait très grand. Poils, les écouliers attendaient qu'il leur dit de s'asseoir. C'était un matin de 1948... Bien doux, bien dociles, les enfants regardaient ce tout jeune homme qui allait leur communiquer son savoir, former leurs jeunes intelligences. Le propre de l'enfance est d'avoir confiance et, d'avance, ils lui ouvraient un crédit à peu près illimité.

Au mur, derrière lui, une grande image occupait la place qui, autrefois, était celle du crucifix. Elle représentait un homme qui avait de petits yeux bridés, une grosse moustache, un large sourire : le marcheur Joseph Staline. Au-dessous, cette légende : « Lasai copii sa *nina la mine* », traduction roumaine de la fameuse parole de l'Évangile : « Laissez venir à moi les petits enfants. »

— Mes enfants, dit le maître, vous allez répéter après moi... Il s'était levé. Il articula avec lenteur, pour être bien entendu :

— Il n'y a pas de Dieu (Nu exista Dumnezeu).

— Il n'y en a jamais eu (N'a fost niciodată).

— Il n'y en aura jamais (Si nici nu 'a fi).

Jusqu'au 1^{er} août précédent, l'école avait été dirigée par celles qui l'avaient créée : les religieuses (françaises pour la plupart) de l'Ordre de Notre-Dame de Sion. Jamais, bien sûr, personne n'aurait pensé à y mettre en doute l'existence de Dieu. Les élèves, appliqués, répétaient les paroles du maître. Pert-être, d'ailleurs, ne comprirent-ils pas très bien ce qu'elles signifiaient. En tous cas, au moment de s'asseoir, l'un d'eux leva la main :

— Monseigneur, on n'a pas dit la prière.

— Eh bien ! dites-la si vous voulez.

Le maître souriait, l'air sûr de lui. Les enfants dirent le Notre Père. Patiemment, il attendit qu'ils aient fini. Alors, il demanda :

— Mes enfants, il m'a semblé entendre dans votre prière les mots : Donnez-nous notre pain quotidien. J'ai bien entendu, n'est-ce pas ? Je ne me suis pas trompé ?

Il avait bien entendu. Il continua :

— Ce pain, que vous demandez, je ne le vois pas venir. Montrez-le moi...

Vous avez demandé du pain ? Bon. Vous en a-t-on donné ? Non, n'est-ce pas ?

— Et maintenant, fit le maître, je vais vous apprendre une autre prière.

— Répétez après moi :

— *Note Père Staline...*

— Notre Père Staline, répéteraient les enfants.

— ... Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

— ... Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

(1) Cf. *La Croix à l'ombre du rideau de fer*, par Conrad Vilnius, Paris, éd. Les Hés d'Or, 1951, p. 7-9.

commença par réclamer la formule qui désormais serait répétée chaque jour dans l'école :

— *Il n'y a pas de Dieu. Il n'y en a jamais eu. Il n'y en aura jamais.*

— Il n'y en aura jamais, dirent en écho les élèves.

— Et maintenant, fit le maître, je vais vous apprendre une autre prière.

— Répétez après moi :

— *Note Père Staline...*

— Notre Père Staline, répéteraient les enfants.

— ... Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

— ... Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

Quelques secondes passèrent. La porte s'ouvrit. Le garçon de l'école parut chargé d'une lourde corbeille : elle était pleine de petits pains blancs, croquants, dorés. Le maître en fit la distribution. Les gamins se laissaient, interdits. Ils sentaient, autour d'eux, l'invisible présence du merveilleux.

Les jours suivants, on ne dit plus aucune prière : ni le Notre Père, ni le père Staline et la distribution de pains ne fut pas renouvelée. Mais dans l'esprit et dans le cœur des enfants, l'homme dont le visage souriait sur le mur de la classe et qui envoyait des petits pains, si le maître lui en demandait, avait pris la place du Père qui est aux cieux.*

Cette entreprise de malaxage des jeunes esprits a inspiré à la presse Roumaine libre ces considérations :

* Il est bon de garder l'espoir comme une réserve d'énergie et de continuer à croire — pour en aider l'avènement au jour où le peuple roumain retrouvera sa liberté. Mais une anglo-saxonne question se pose : « quel sera ce peuple dont les enfants et toute la jeunesse seront passés par l'école de l'absurde et de la crainte ? Les procédés qui avaient si bien réussi dans la suggestion des masses en Allemagne hitlérienne sont perfectionnés et ni le cynisme ni la cruauté ni la force brutale ne manquent, aux dirigeants roumains de l'heure pour en faire — au profit de leurs maîtres — un emploi total.

Il se pourrait qu'au moment de la délivrance, les pays qui auront eu le bonheur de ne pas ployer sous le joug soviétique ne trouvent en présence d'êtres incapables de comprendre la langue des hommes. Pauvres automates, détrevés par un labeur d'esclaves, leur éveil à la joie de la création et à la liberté un univers clos et monstrueux, leur éveil à la joie de la création et à la liberté posera un problème particulièrement ardu à résoudre. Le monde civilisé aura à compter sur une dépense d'énergie — chaque jour plus grande — pour ramener dans le courant du progrès ces parias spirituels. C'est pourquoi non seulement des considérations d'ordre moral, mais aussi la sauvegarde de ses propres intérêts impose à l'humanité libre le devoir de faire justice au peuple opprimé de Roumanie, ainsi qu'à tous ses frères dans la souffrance, et de le faire avant que l'heure du secours possible ne soit révolue (1).*

3. La loi pour le régime général des Cultes

Le décret de Loi n° 177 du 4 août 1948 fixe une dernière étape de la liberté et consomme l'annihilation de l'Église par la Loi ainsi que son incorporation définitive dans le régime populaire. Les premiers articles de cette loi déclarent bien que l'État garantit la liberté de conscience et la liberté religieuse

(1) Cf. *La Nation Roumaine*, 1^{er} juin 1949.

sur tout le territoire de la République populaire roumaine (art. 1^{er}), que personne ne peut être poursuivi pour sa foi ou sa non-croyance et que la foi religieuse ne peut pas constituer un obstacle pour l'obtention des droits politiques et civils (art. 3), mais après avoir parcouru tout le texte de cette loi, on se rend compte que la liberté dont il est fait mention dans les premiers articles relève d'une lugubre ironie. En réalité, par cette loi, l'Église était réduite à la plus humiliante servitude, l'État se réservant de lui concéder ou non le droit à l'existence et, ce droit concédé, d'exercer sur elle le plus rigoureux contrôle.

Jusqu'à maintenant, nous avons examiné quelques dispositions de cette loi concernant l'enseignement religieux. Il nous reste à considérer les limites dans lesquelles devrait se développer toute l'activité de l'Église.

Les articles 6 et 7 déclarent que les cultes religieux sont libres de s'organiser et de fonctionner, à condition que leur pratique et leur rite ne soient pas contraires à la Constitution, à l'ordre public et aux bonnes mœurs et que cette organisation se fasse d'après les normes propres des enseignements des Canons et des traditions, d'après lesquelles elles pourront organiser des Associations des ordres et des congrégations mais ici encore, l'article 13 apporte un « correctif » qui, pratiquement, supprime cette « liberté », en spécifiant que pour pouvoir s'organiser et fonctionner, les Cultes devront être reconnus par des décrets émanés du Praesidium de la Grande Assemblée Nationale. À cet effet, chaque culte religieux devra présenter, par le Ministère du Culte, un statut d'organisation de fonctionnement, définissant le système d'organisation de direction et d'administration, accompagné de la profession de foi respective (art. 14). Chaque culte religieux aura une organisation centrale qui le représente (art. 12). Pour pouvoir entrer en fonction les chefs des différents cultes devront avoir l'approbation du Praesidium de l'Assemblée Nationale (art. 21). Les inscriptions, les signes symboliques et les sceaux qui indiquent la dénomination du culte, seront soumis à l'approbation du Ministère du Culte (art. 19). Pour les Congrès et les Assemblées Générales, l'approbation du Ministère du Culte est nécessaire ; pour les conférences et les assemblées locales, l'approbation des autorités locales sera exigée (art. 24). Le ministère des Cultes pourra suspendre toute décision, instruction ou ordonnance, portant caractère administratif, ecclésiastique, culturel, éducatif et philanthropique, qui serait en contradiction avec les statuts d'organisation du culte respectif, etc... Les lettres pastorales et les

circulaires d'intérêt général devront être communiquées à temps au Ministère du Culte (art. 25). Les chefs des différents cultes, avant d'entrer en fonction, auront à prêter le serment de foi en présence du Ministre du Culte, promettant d'être fidèles au peuple et de défendre la République Populaire Roumaine contre les ennemis de l'intérieur ou de l'extérieur, de faire respecter par leurs sujets les lois de la République Populaire, de ne pas permettre que ces sujets entreprennent ou qu'ils participent à une action quelconque qui puisse léser l'ordre public et l'intégrité de la République Populaire ; eux-mêmes n'entreprendront pas et ne participeront pas à de telles actions (art. 21). Dans le même sens les autres membres du clergé devront prêter serment devant leur chef hiérarchique. Les biens mobiliers et immobiliers des différents cultes seront inventoriés et l'inventaire sera transmis au Ministère des Cultes pour vérification et contrôle (art. 29). De même, seront soumis au contrôle du Ministère des Cultes les bilans des différents cultes (art. 30). De plus, l'article 27 oblige à ne pas employer dans les livres rituels des formules de prières contraires aux lois et aux bonnes mœurs.

Signalons encore quelques dispositions de la loi du culte qui visent directement l'Église Catholique des deux rites de Roumanie, ainsi que celles qui auront de graves conséquences pour l'Église Unie. L'article 40 prévoit qu'aucun culte religieux et aucun représentant d'un culte quelconque ne pourra entretenir des relations avec des cultes religieux, institutions ou personnes officielles, en dehors du territoire du pays, sauf avec l'approbation du Ministère du Culte et par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Étrangères. L'article 41 prévoit qu'aucun culte de l'extérieur ne peut exercer une juridiction quelconque sur les fidèles de l'État Roumain. Il est clair que par ces dispositions, le gouvernement communiste avait l'intention d'obliger les fidèles catholiques des deux rites à rompre avec le Saint-Siège. Une autre disposition qui mettait l'Église Unie dans une situation difficile était celle qui fixait à 750.000 fidèles le chiffre requis pour le fonctionnement d'un diocèse (art. 22). Cela signifiait que l'Église Unie pouvait avoir deux diocèses au plus, pour toute la Roumanie. Il est à souligner qu'en même temps, les statistiques officielles qui commençaient à être publiées après l'apparition de cette loi, donnaient pour l'Église catholique de rite byzantin unie un nombre beaucoup plus faible de fidèles qu'il n'était en réalité.

La manœuvre était évidente.

Enfin, la disposition de l'article 37 concernant le transfert des biens ecclésiastiques dans le cas du passage d'un groupe de

fidèles d'un culte à l'autre était établie, selon toute apparence, pour faciliter le passage des biens de l'Eglise Unie à l'Eglise Orthodoxe.

Emilian Vasilescu, commentant dans le « *Telegraful Român* », cet article de loi, écrivait que par cet article le retour des frères Unis à l'Orthodoxie était facilité considérablement ; d'ores et avant, ils savaient qu'ils pouvaient apporter, en cas de retour à l'Orthodoxie, avec les églises qu'ils avaient construites, les biens qu'ils possédaient pour elles (1).

Naturellement, en aucune manière, l'Eglise Unie ne pouvait souscrire à la nouvelle situation créée aux cultes du Pays par cette loi. C'est pourquoi, réunis dans un Conseil à Oradea, les évêques catholiques de rite byzantin et les évêques de rite latin, envoyèrent au Ministère des Cultes un Mémoire (27 août 1948), dans lequel étaient soumis à l'attention du ministre quelques aspects de la loi, qui, du point de vue catholique, ne pouvaient pas être acceptés. En particulier, ils faisaient remarquer que, si l'Etat garantissait vraiment la liberté d'organisation et de fonctionnement du culte, les restrictions et les limitations dans lesquelles l'Etat enfermait l'Eglise étaient absurdes, parce que en contradiction avec l'esprit de liberté des cinq premiers articles de cette loi, qui se réfèrent aux points suivants :

a) Obligation de présenter, en vue de l'obtention de la reconnaissance de la part de l'Etat, le statut propre d'organisation et de fonctionnement pour être examiné et approuvé : — En ce qui concerne le culte catholique qui ne représente pas une institution humaine mais une institution d'origine divine, la même sur toute la surface de la terre, cet « examen » et cette « approbation » de la part de l'Etat, apparaissent pour le moins étranges. Il en serait en effet comme si, après deux mille ans d'existence, l'Eglise avait besoin de demander aujourd'hui à l'Etat l'autorisation de prêcher l'enseignement chrétien ou que dans son organisation, établie en des formes traditionnelles et des canons propres, l'Eglise doive dépendre de l'approbation ou du refus d'une autorité civile quelconque.

b) Interdiction d'entretenir des relations avec un culte extérieur aux frontières du pays : — les évêques disent qu'il est impossible que ces dispositions concernent les relations avec le Saint-Siège, puisque la loi prévoit que chaque culte

(1) Cf. La nouvelle loi pour le régime général du Culte, in *Telegraful Român* du 22 août 1948.

peut s'organiser selon ses normes propres, conformément aux enseignements, aux canons et aux traditions.

Or, les relations d'ordre canonique avec le Saint-Siège relèvent précisément de l'essence du culte catholique et appartiennent aux enseignements, aux canons et aux traditions qui sont les siens depuis deux mille ans. Ces relations sont basées sur cette vérité que le Saint-Père a un pouvoir de juridiction sur toutes les églises et sur tous les fidèles. Le culte catholique de Roumanie ne peut se séparer du tronc de Rome, vouloir l'y obliger serait fouler au pied ses canons et ses traditions que la loi, dit-elle, garantit.

c) Obligation de demander l'approbation du Ministère et des autorités locales pour les Assemblées de caractère religieux, de même celle de communiquer au Ministère du Culte les lettres pastorales et les circulaires d'intérêt général : — ces dispositions attentent au libre exercice du culte, elles sont donc incompatibles avec la liberté religieuse et avec la liberté d'organisation. Elles assurent au Ministère du culte, dans une mesure qui dépasse la limite, le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des différents cultes pour les diriger à sa guise. Elles ne peuvent qu'occasionner des abus comme il s'en est produit au sujet des lettres pastorales des évêques qui ont été censurées, bien qu'elles ne fussent dirigées ni contre la Constitution, ni contre l'ordre public ni contre les bonnes mœurs.

Elles ne peuvent que provoquer la paralysie totale de la vie de l'Eglise, ce qui est encore en contradiction avec l'esprit de la loi.

d) Obligation de prêter le serment de foi à la République Populaire Roumaine selon la formule établie par la loi : — Les Evêques répondent que le serment étant un acte grave, ils ne peuvent s'engager par serment qu'au respect des lois et des dispositions qui ne sont pas contre les lois divines ou le salut des âmes. « Si on n'essaie pas de violenter la conscience des représentants du culte, alors les serments faits et tenus avec sainteté contribueront à promouvoir les intérêts du pays beaucoup plus que toutes les mesures à caractère presque policier dont est imprégnée cette loi du Culte. »

e) Réduction des diocèses par la fixation du nombre de 750.000 fidèles pour chaque diocèse : — Les évêques rétorquent qu'ils ne peuvent accepter cette mutilation de l'Eglise, d'autant plus que, selon le principe catholique, le Saint-Siège seul a le droit de créer un nouveau diocèse ou d'en diminuer le nombre. Mais les protestations des évêques ainsi que leurs justes reven-

dications en faveur des libertés religieuses, pas plus que les précédentes, ne furent prises en considération.

Voici, timbré du sceau d'une implacable logique, le Mémoire de l'Évêque au Ministère des Cultes :

MONSIEUR LE MINISTRE,

« Les évêques du culte catholique des deux rites de la République populaire roumaine, réunis en conférence pour discuter de l'obligation à eux faite par les articles 4 et 56 du nouveau décret sur le nouveau régime des cultes religieux d'avoir à présenter dans le délai de trois mois, à savoir jusqu'au 4 novembre de l'année courante, son statut organique et extensif, se permettent de porter à votre connaissance qu'ils feront toute diligence pour que ce document, destiné à remplacer le Concordat qui réglementait auparavant sa situation de fait et de droit, puisse être présenté en temps utile. Mais puisque le décret en question demande (art. 56) que ce statut soit mis en harmonie avec ses prévisions, il est de notre devoir de vous présenter dès maintenant, sous forme de mémoire destiné à tout le gouvernement, des considérations que nous vous prions de lui soumettre, considérations issues de la situation spéciale que possède le culte catholique dans le monde des cultes en fonction de son organisation de droit divin et qui, de toute évidence, ne sauraient être négligées dans le statut qui vous sera présenté dans la suite.

« 1. La première idée à mettre ici en lumière est, croyons-nous, la précision que « l'examen et l'approbation » du statut en question à rédiger et à signer dans la forme prévue par la loi se feront exclusivement : 1° suivant les règles du principe constitutionnel développé dans le sens d'une aussi grande liberté dans les cinq premiers articles de la loi. En vertu de ce principe, l'État garantit la liberté de conscience et la liberté religieuse sur tout le territoire de la République populaire roumaine ; 2° en fonction de ses dispositions fondamentales garantissant la liberté d'organisation et de fonctionnement de tout culte dont les « pratiques et le rituel » ne sont pas contraires à la Constitution, à la sécurité ou à l'ordre publics, non plus qu'aux bonnes mœurs.

« Ces « examen et approbation » de l'État concernant l'organisation et le fonctionnement de notre culte d'inspiration divine, qui est essentiellement le même dans toutes les parties du monde, ne pourraient dès lors, à notre avis, revêtir le sens quelque peu

étrange, pour nous absolument inacceptable, selon lequel nous demanderions maintenant, après presque deux mille ans d'existence, l'autorisation de propager la loi chrétienne que nous estimons authentique, selon lequel aussi son organisation, que le cours des siècles a condensée sous la forme du dit *Codex Juris Canonici*, pourrait dépendre de l'approbation ou du refus d'une autorité séculière quelconque.

Le fondement qui nous permet de tenir comme se trouvant dans l'intention du législateur, et étant du coup justifiée l'interprétation du sens des mots « examiner et approuver », en quelque endroit qu'ils se rencontrent dans le corps de la loi, nous est d'ailleurs fourni par l'article 7 du décret. On y déclare catégoriquement et sans restriction d'aucune sorte que les cultes religieux seront organisés suivant leurs normes propres, conformément aux enseignements, canons et traditions, avec possibilité d'instaurer, selon ces mêmes règles, des établissements, des Associations, des Ordres et des Congrégations.

« 2. Nous fondant sur cet article de loi qui souligne, croyons-nous, on ne peut plus pleinement, la possibilité pour tout culte religieux du pays de s'organiser, dans toute son extension comprenant toutes ses parties composantes, même en ce qui concerne les Associations, etc., destinées à compléter le programme, en pleine conformité avec ses enseignements, ses canons et ses traditions, nous estimons à peu près exclu que l'article 2 de l'article 40, qui n'admet de relations avec « les cultes religieux » que sur approbation du ministère des Cultes et par l'intermédiaire des Affaires étrangères, puisse s'appliquer aux relations de notre culte avec le Saint-Siège de Rome. On sait spécialement que ces relations d'ordre canonique tiennent à l'essence du catholicisme, à son enseignement, à ses canons et traditions presque bi-millénaires. Ces relations ont pour fondement des vérités de foi au terme desquelles « le Pontife romain a, ainsi que l'a défini le Concile du Vatican, plein et suprême pouvoir de juridiction dans toute l'Église, non seulement dans les questions de foi et de morale, mais aussi en toutes celles qui regardent la discipline et le gouvernement de l'Église répandue sur tout le globe... », selon lesquelles aussi ce pouvoir est ordinaire et établi sur chacune des Églises et chacun des fidèles en particulier.

« Vouloir couper ces relations organiques, et c'est ce à quoi équivaudrait l'application des dispositions susmentionnées de l'article 40, signifierait détacher le rameau de notre culte catholique de la vigne qui lui a donné la vie, ne tenir compte d'aucune

considération et fouler aux pieds tant « l'enseignement » que « les canons » et « les traditions », ces éléments vitaux solennellement garantis dans presque tous les articles qui proclament la liberté d'organisation pour tous les cultes du pays.

« L'article 7 assure à notre culte catholique le droit de garder son organisation, basée sur les relations bien connues avec le Saint-Siège de Rome, avec une telle clarté que nous ne pouvons concevoir que la disposition incriminée de l'article 40 en puisse venir, par une limitation aussi offensante qu'inadmissible de ces relations, à le contredire dans une question si importante, d'où résulte un si grand préjudice pour la « liberté » de l'organisation de notre culte catholique.

« 3. Dans un autre ordre d'idées, nous ne pouvons pas ne pas relever, Monsieur le ministre, une série entière d'autres dispositions de la nouvelle loi des cultes qui, et c'est peu dire, ne cadre pas avec la « liberté » d'organisation de notre culte catholique et gêne même, sous bien des rapports, la « liberté religieuse » et la « liberté de conscience » garanties dans les articles y afférant.

a) L'une de ces dispositions est énoncée à l'article 29. Elle stipule que les cultes organisés, comme l'est notre culte catholique, par diocèses, peuvent avoir un nombre d'éparques proportionné au nombre total des fidèles et stipule avec l'arrière-pensée d'en supprimer un certain nombre, que pour créer et laisser fonctionner des diocèses, on complera, pour chacun d'eux, une moyenne de 750.000 fidèles, et cela sans tenir compte du nombre de nos diocèses catholiques constitués canoniquement et légalement sur toute l'étendue de nos deux métropoles.

Notre culte comptant approximativement un million et demi de fidèles en chaque métropole, il s'ensuivrait donc, vu qu'il ne peut entrer dans l'idée de personne de créer de nouveaux diocèses catholiques, que nous devrions ou céder de bon gré ou nous résigner à ce que 60 pour 100 de nos organisations diocésaines — trois en chaque métropole — ne puissent plus fonctionner légalement sur tout le territoire de la République populaire roumaine. Or, ces organisations sont imprévisiblement estimées pour une bonne et solide administration de l'Église, vu qu'un chiffre de 300.000 doit être estimé, sinon trop grand, du moins assez imposant pour un seul diocèse. Et cela, pour la seule raison qu'un autre culte, le culte orthodoxe, plus particulièrement celui du vieux royaume, organisé, lui aussi, par diocèses, n'a pas tenu ou ne tient pas — nous ne pouvons en effet

croire qu'il ne l'eût pu — à augmenter lui aussi proportionnellement le nombre de ses organisations éparchiales, d'autant que les diocèses orthodoxes de l'Ardeal, où notre culte possède la grande majorité de ses sujets, ne comptent pas en moyenne 300.000 fidèles.

« Cet acte d'annihilation de certaines organisations diocésaines, tenues par nous comme nécessaires au bon fonctionnement de notre culte, n'est pas au reste de la compétence de nos « organismes » que la nouvelle loi appelle statutaires pour l'ensemble du pays, puisque la création et la suppression de diocèses catholiques est, comme tous le savent, un droit souverain et exclusif du Saint-Siège.

b) Une question similaire, d'une gravité certainement moindre, mais d'une importance extrême par les suites qu'elle pourrait avoir est celle dont s'occupe l'article 28 de la loi. Celui-ci traite, en rapport avec le patrimoine des cultes religieux, de la personnalité juridique de ces derniers et stipule que leurs parties composantes locales continuent à être considérées comme personnes juridiques de droit public, mais en sépare les « établissements, Associations, Ordres et Congrégations » prévus dans leur statut d'organisation et auxquels la qualité de personne juridique n'est reconnue que s'ils se sont conformés aux dispositions de la loi sur les personnes juridiques. Cela signifie que ces derniers, participant jusqu'à présent, conjointement avec les dites parties composantes locales (paroisses, diocèses, etc.) de la qualité de personnes juridiques de droit public qui leur est maintenant niée, vont devoir acquiescer, conformément aux dispositions de la loi y afférente, la qualité de personnes juridiques de droit privé, sans être pour l'instant aptes à posséder des biens. Cette circonstance jointe au risque de se trouver éventuellement en situation de ne pas être admis en qualité de personnes juridiques de droit privé, malgré les assurances apprêtées que leur donne la loi en question, le fait aussi que même la reconnaissance des personnes juridiques de droit public (ou parties composantes locales) se trouve conditionnée, de façon entièrement inusitée jusqu'à présent, selon le « nombre légal des membres prévus par la loi sur les personnes juridiques », constitue une grave diminution de la situation traditionnelle des cultes : diminution qui ampute gravement leur liberté de s'organiser conformément aux assurances données à l'article 7, mais qui, hypothèse évidemment inadmissible, pourrait leur faire défaut sous quelque prétexte institutionnel, et les priver de tout ce qui ne peut être considéré comme partie composante, et

pourrait se trouver bel et bien en réalité signifier pour eux bien plus que telle entité d'une partie composante.

c) Autres dispositions qui entravent le libre exercice des cultes, et donc de notre culte, et au sujet desquelles nous n'arrivons pas à comprendre qu'elles puissent être tenues pour compatibles avec la liberté religieuse et la liberté d'organisation. Ce sont 1° celles de l'article 24 qui imposent partout, et donc pas seulement sous l'état de siège (ce qui leur aurait donné une certaine justification), l'autorisation préalable des autorités civiles pour toute réunion religieuse, plus spécialement pour les réunions qui n'auraient pas un caractère strictement religieux ; 2° celles de l'article 25 et de l'article 26 alinéa 3 que doubtent les articles se rapportant aux « attributions » du décret pour l'organisation du ministère des Cultes et que complète l'article 4 du même document auquel s'ajoute l'article 51 visant l'enseignement religieux. Elles assurent à ce ministère le droit d'immixtion et de direction dans les affaires intérieures des cultes dans une mesure absolument inusitée ; appliquées avec manque d'intelligence, comme il est arrivé récemment quand furent censurées quelques-unes de nos lettres pastorales qui, ne contrevenant ni à la sécurité, ni à l'ordre public, ni aux bonnes mœurs, n'en furent pas moins interdites, elles peuvent mener à une paralysie complète de toute activité diocésaine, ce qui n'a pu être l'intention du législateur et qui, de toute évidence, ne cadre absolument pas avec le principe fondamental de la loi par lequel l'Etat garantit les libertés de base de toute organisation et de toute vie religieuse.

d) Nous ne pouvons non plus ne pas relever l'article 37 de la nouvelle loi qui ressuscite, en l'accompagnant d'une sorte d'invitation directe à des actes de prosélytisme et en lui donnant une forme spécialement inquiétante en raison des troubles et des agitations d'ordre patrimonial qu'il est susceptible de provoquer, une disposition dictatoriale du régime d'Antonescu de triste mémoire, disposition qui a été annulée dans la suite pour être réintroduite maintenant avec pouvoir rétroactif pour toutes les questions encore pendantes de cette nature (art. 55). Ces dispositions, complétées surtout par les nouvelles mesures des articles 38 et 39 ayant trait au passage d'un culte à l'autre, se sont prêtées à une série entière d'abus administratifs. Nous ne pouvons dès lors, — abstraction faite de tout ce qui pourrait être ajouté concernant la nature des biens d'Eglise qui, sans être exempts, n'aurait pas dû être classés avec les biens de certaines Sociétés en commandite, — nous ne pouvons pas ne

pas exprimer, sous ce rapport, toute notre inquiétude et ne pas constater que des mesures de cette nature ne peuvent que compromettre la sécurité et l'ordre publics, danger que l'on cherche à combattre avec tant d'insistance par la nouvelle loi des cultes.

e) Pour finir, il nous faut également comprendre ici, comme une sorte de corollaire à ce qui a été dit ci-dessus, la question de la formule de serment des représentants des cultes, telle que la régleme l'article 21 de la loi. Il résulte de la déclaration quelque peu restrictive et en tout cas explicite que nous avons faite, avec l'assentiment exprès et si compréhensif de M. le président du Conseil, alors chef intérimaire du ministère des Cultes, à l'occasion de la déposition de serment prescrite au printemps de cette année par une disposition de la loi des cultes alors en vigueur, il résulte, disons-nous clairement, que, vu la gravité exceptionnelle d'un engagement pris par serment, celui-ci ne peut se référer, et cela en raison de la nature même du serment qui a à sa base l'autorité divine du suprême législateur, qu'au respect des lois et des dispositions qui ne sont pas en contradiction avec les lois de Dieu et du salut des âmes. L'intérêt bien compris du pays, auquel on ne pardonnerait pas de forcer la conscience de personne, et spécialement de certains chefs de cultes religieux, voire d'autres de leurs représentants, demanderait que la formule des serments prescrits tient compte de ce considérant et s'y conforme : on pourrait de la sorte ajouter pleinement foi aux serments émis et respectés avec une religieuse sainteté, serments qui, à travers l'activité consciente et constructive de ceux qui les auront formulés, déposés, contribueraient plus à promouvoir les intérêts du pays que toutes ces mesures de caractère quasi policier dont est pleine, inutilement à notre sens, cette nouvelle loi des cultes.

4. Sans lui donner ici une importance plus particulière, nous ne saurions passer sous silence le fait suivant. Dans la situation faite aux deux métropoles catholiques du pays, l'une pour le rite oriental avec siège à Blaj, l'autre pour le rite latin avec siège à Bucarest, restées sans l'unité de direction centrale que le Saint-Siège pourrait seul lui donner, la disposition de l'article 12 de la loi ne saurait sans doute être réalisée, dans le statut à élaborer, selon la lettre de la loi, mais bien d'après son esprit dont l'intention ne peut pas ne pas être de n'introduire dans le statut que des éléments susceptibles d'y figurer en conformité avec la réalité des faits déterminés par l'évolution des institutions en question.

Voilà ébauchées dans les termes qui précèdent nos observations au sujet du nouveau décret pour le régime général des cultes religieux, élaboré et publié sans que l'on nous demande notre avis au préalable comme c'en était l'habitude dans le passé et comme on l'a fait maintenant, pour nous vexer, avec le culte orthodoxe (à preuve l'article 54 combiné avec l'article 48, alinéa 4). Nous l'avons fait, Monsieur le ministre, afin de vous permettre de vous orienter dès à présent sur les difficultés que nous rencontrons dans nos efforts pour nous conformer à cette loi, mais aussi afin de vous prier de bien vouloir nous aider, soit personnellement, soit par vos interventions au Conseil des ministres. Que grâce à des modifications éventuelles faites dans l'intervalle aux dispositions incriminées par nous, nous puissions être en situation de vous présenter, en son temps, un statut qui ne marque pas un commencement d'animosité, voire même de conflits. Qu'il soit, au contraire, comme nous le désirons en toute sincérité, une nouvelle pierre fondamentale sur la route qui assurera la paix et la bonne intelligence entre les cultes du pays, la meilleure garantie pour promouvoir ses grands intérêts sacrés qui sont au fond du cœur de tout notre clergé et de tous nos fidèles.

Convaincus que nous serons compris et quant à la lettre et quant à l'esprit de ce qui est écrit ci-dessus, et que nos droits seront respectés, nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'assurance de nos plus respectueuses considérations.

Donné à Oradea Mare, à la conférence des évêques de la métropole roumaine unie d'Alba Julia et Fagaras complétée par les représentants de la métropole latine de Bucarest, tenue le 27 août 1948.

Alexandre Th. CISAȘ, métropolitain latin de Bucarest ; Dr Jilina Hossu, évêque de Cluj-Gherla ; Dr Alexandre Russu, évêque de Maramures ; Aroa MARON, évêque d'Alba Julia ; Ioan Suciu, évêque admin. apost. de l'archidiocèse d'Alba Julia et Fagaras ; Valeriu Traian FRENȚIU, arch. d'Oradea ; Augustin PACHA, évêque de Timisoara ; Ioan BALAN, évêque de Lugoj ; Ioan SCHERBAN, évêque de Salumare, admin. apost. d'Oradea ; Anton DUNKO-VICI, évêque de Iasi (1).

(1) Cf. Doc. Cath., 3 juillet 1949, col. 863-867.

CHAPITRE TROISIEME LA PERSECUTION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE BYZANTIN

1) Le commencement des douleurs

Le lecteur connaît les « méthodes » qui précèdent de la « technique » dont usent les régimes totalitaires lorsqu'ils ont résolu d'attaquer aux libertés publiques... Leur premier soin est de se défendre cyniquement de vouloir les violer !

Le 28 mars 1948, le journal roumain « Lumina Crestina » publiait les déclarations suivantes du Ministre des Finances — d'origine étrangère : Vasile Luka :

* Nous n'avons, nous, jamais attaqué la religion et nous ne l'attaquons pas. Nous respectons n'importe quelle religion et n'importe quel culte. Nous soutenons la liberté de croyance et en avons fait une réalité qu'on ne retrouve en aucun autre pays, à l'exception de l'Union soviétique et des autres démocraties populaires. Dans la Roumanie d'aujourd'hui, personne n'est persécuté, personne n'est jeté en prison à cause de sa religion ».

Nous constaterons, par la suite, la valeur propre que les Soviétiques entendent conférer à leurs solennelles affirmations.

Les faits parleront eux-mêmes pour établir que les tortionnaires de l'Inquisition font figure d'apprentis confrontés aux sibires de la Sigurantzla, N. K. W. D. roumaine.

L'Église Unie existait toujours légalement, bien qu'elle eût été décapitée par la nouvelle loi sur le régime général des cultes. La mystique communiste veut que toute révolution politique et religieuse émane directement de la conscience populaire.

En conséquence de cette « théorie », l'Église gréco-catholique sera supprimée par simple décret.

Toutefois, il importait surtout de faire croire à la masse laborieuse que l'union avec Rome en 1697-1698 s'était effectuée

contre la volonté du peuple et que c'était cette volonté qui se révoltait contre la hiérarchie soumise à des intérêts étrangers, et qu'elle réclamait « spontanément », comme un bienfait de l'ordre nouveau, l'abolition d'un schisme néfaste à la solidarité de tous les Roumains...

Le gouvernement communiste de Bucarest, virtuose du truquage des scrutins, avait, par ce procédé, réussi à faire croire au bénéfice d'un plébiscite outrageusement maquillé, à l'unanimité des suffrages en faveur de la République, dans un pays demeuré foncièrement monarchiste.

Les maîtres de l'heure auraient pu agir de même pour imposer à une « consultation populaire » une décision identique en ce qui concernait la question religieuse. Mais sur ce terrain, l'aven-ture présentait le « risque psychologique » d'inciter le peuple, brimé cette fois dans ses plus intimes aspirations, à se serrer plus étroitement autour de son clergé.

Les élections de mai 1948 par des abstentions massives, en particulier chez les ruraux, avaient établi la discipline des fidèles aux directives données par les prêtres.

C'est pourquoi, aux yeux des communistes, le recrutement d'un noyau de prêtres, amenés à soumission, présentait un intérêt capital pour amorcer un mouvement que la police se chargerait de camoufler en referendum favorable...

Il y avait, cependant, un obstacle à ce calcul : c'était les évêques dont, il était indispensable et urgent de neutraliser l'activité, car, pressentant la tempête qui allait s'abattre sur leurs ouailles, ils ne cessaient de les alerter par des mandements (1) et par des manifestes diffusés clandestinement par de courageuses équipes de jeunes.

Citons quelques extraits de manifestes (2) répandus par de hardis et inlassables dévouements :

L'Ardeal roumain est dans le deuil.

La terre de l'Ardeal roumain boit à nouveau des larmes et du sang. Les pasteurs et les fils de l'Eglise roumaine unie sont persécutés.

Des évêques sont emprisonnés, d'autres ont leur domicile forcé, d'autres sont expulsés de leur résidence épiscopale.

Des prêtres sont enfermés dans des cellules obscures, torturés, chassés de leur maison, et leurs enfants jetés à la rue avec des menaces pour qui s'enhardirait à les défendre.

Les consciences sont violées.

Les corps sont attrimés, deshabilitéés, torturés jusqu'à défaillir. En l'an 64

(1) Nous donnerons au paragraphe 4 les textes des mandements de Mgr Secur, p. 108-114.

(2) *Doc. Cath.*, 3 juillet 1949, col. 881, 882.

après le Christ, les chrétiens aux lions. En l'an 1948, les Roumains unis au cachot.

Le corps du Christ, en son Eglise, recommence sa Passion.

Les évêques de l'orthodoxie pressent dans leurs bras le dardin fait par les athées.

Satan s'est fait le missionnaire de l'orthodoxie.

* * *

Néron, l'assassin des chrétiens, est ressuscité.

Ressuscitez, martyrs, avec une foi solide !

Les sans-Dieu se sont fait les apôtres de l'orthodoxie.

Le diable n'a jamais été l'apôtre de Dieu.

Puisqu'il s'est fait l'apôtre de l'orthodoxie, celle-ci n'est pas de Dieu.

N'abandonnez pas la foi de l'Eglise roumaine unie.

* * *

Vendredi-Saint de Jésus au pays roumain !

Ne désertez pas la croix, fils de l'Eglise roumaine unie. Voici l'heure où nous communions à la Passion du Christ. Participant de ses souffrances,

nous aurons part à sa Résurrection.

* * *

A présent que la barque de l'Eglise de Jésus est ballottée par les flots et les vents, la barque de l'Eglise catholique ne sombre pas, tandis que vous,

vous vous noyez.

* * *

Vous êtes montés dans la barque de l'orthodoxie ?

Celle-ci pourra dans la suite vous tenir un tout petit peu au-dessus des flots ; elle n'a pas le pouvoir de vous conduire au port du royaume de Dieu ;

elle n'a pas les clés du royaume.

Le Christ a donné les clés du royaume à Simon-Pierre, c'est-à-dire aux évêques de Rome. Quoique n'est pas dans la barque qu'il conduit n'arrivera pas au royaume de Dieu.

Où est Pierre, là est l'Eglise du Christ, là le salut. Restez fidèles à l'Eglise catholique de Rome pour le salut de vos âmes.

* * *

Chrétiens, mes frères bien-aimés, répandez ces vérités de notre Eglise.

Terminons en reproduisant le texte d'un dernier manifeste qui établit l'origine latine du christianisme en Roumanie, grandissant à l'ombre de la Rome chrétienne.

Les origines du peuple roumain, comme la latinité de ses origines chrétiennes, ont été reconnues, d'ailleurs, par les plus grands historiens roumains, qui s'accordent pour préciser l'influence de la Rome chrétienne et le rôle capital de sa latinité dans le développement de la vie religieuse et de la culture chez le peuple roumain.

MANIFESTE GRÉCO-CATHOLIQUE : LA LOI ANCESTRALE
DES ROUMAINS (1)

« Notre peuple entend par sa loi la foi, la religion et, dans le concret, la religion chrétienne. La loi ancestrale veut dire croyance religieuse et chrétienne des aïeux.

« Nous appelons nos aïeux ceux qui sont à l'origine de notre peuple et de notre foi, ou que notre peuple et notre foi ne se sont pas formés d'un seul coup dans notre existence.

« Cette époque de formation dura de la première colonisation de la Dacie par les Romains au XI^e siècle.

« Pour connaître notre loi ancestrale, nous ne citerons que des historiens orthodoxes.

LES ROUMAINS ONT REÇU LA RELIGION CHRÉTIENNE
DÈS LA PÉRIODE ROMAINE DE LEUR EXISTENCE

A. D. Xenopol : « La base fondamentale de la religion chrétienne chez les Roumains est revenue de mots latins. Il en résulte avec certitude que les Roumains ont reçu cette religion dès la période romaine de leur existence. »

D. Onclul : « La terminologie chrétienne d'origine latine dans la langue roumaine est, ou son caractère ancien, la preuve la plus certaine que les Roumains sont chrétiens depuis la période romaine ; ils sont chrétiens au sud du Danube et en Dacie dès la période romaine de l'Église chrétienne des provinces roumaines, ayant le latin comme langue d'église et une organisation dépendante de Rome. »

Quand les Slaves patiens ont occupé les provinces roumaines de la rive droite du Danube, ils ont supprimé l'organisation ecclésiastique de cette région, la christianisation des Roumains était chose accomplie. »

St. Metes : « L'argument le plus puissant en faveur de l'ancienneté du christianisme chez les Daco-Roumains ce sont les mots — chrétiens d'origine latine — par lesquels s'expriment les notions essentielles de la religion chrétienne... »

N. Iorga : « Trajan y amena des habitants de tout l'empire en un temps où la loi du Christ avait pénétré partout. Cela étant, le christianisme a été naturellement apporté par les premiers colons. »

I. Lupaș : « Les Roumains, du jour où les chroniqueurs ont commencé à en faire mention ont toujours été mentionnés comme peuple chrétien. Il s'ensuit que le moment de la christianisation coïncide avec l'époque de la formation du peuple roumain. »

LES ROUMAINS ONT REÇU LA RELIGION CHRÉTIENNE
SOUS LA FORME LATINE ET DONC LE RITE LATIN
ET LA LANGUE LATINE POUR LES PREDICATIONS

A. D. Xenopol : « Les Roumains eurent, avant de tomber sous le joug des Bulgares, une forme de religion nationale, le christianisme latin. Quand ils passèrent sous la domination de ce peuple, celle-ci bannit de leur Église le culte latin. »

(1) *Ibid.*, col. 882, 883.

D. Onclul : « Jusqu'à la christianisation du peuple bulgare (864) les Roumains employaient à l'Église le latin dont il nous est resté la terminologie chrétienne romaine. Dans les provinces au sud du Danube (Mésie, Dacie orientale et Illyrie, désignées sous le nom collectif d'Illyricum avec leurs évêques latins et l'archevêché romain de Justiniana Prima), la langue de l'Église était le latin. »

D. Onclul : « Jusqu'à la christianisation des Bulgares (864) le christianisme s'est répandu au nord du Danube, en partie par contact avec les chrétiens de l'empire, en partie par l'intermédiaire des chrétiens transférés dans les provinces roumaines. Il fut propagé sous sa forme latine, les propagateurs se trouvant être des parties romanisées de la péninsule balkanique et appartenant à l'Église latine sous la suprématie de Rome. »

I. Lupaș : « L'étude de la langue roumaine et de l'origine des mots touchant la vie chrétienne aboutit à ce résultat que notre vie ecclésiastique s'est trouvée, à l'époque la plus ancienne, sous l'influence romaine. C'est ce que prouve le fait que tous les mots par lesquels s'expriment les notions fondamentales de la vie chrétienne sont d'origine latine. »

St. Metes : « Dans l'Église roumaine soumise au siège du patriarche de Rome, la langue dominante fut, jusqu'à la fin du IX^e siècle, la langue latine. Nos prêtres, en cette époque lointaine, se faisaient ordonner par les évêques latins de la rive droite du Danube, selon une tradition de plusieurs siècles. »

V. Parvan : « L'organisation de l'Église chrétienne dans la Dacie de Trajan s'est faite sous la dépendance directe de l'Église Mésie, avec ses missions en Dacie méridionale, en Dacie Ripensis et en première Mésie ; les évêques de Dacie droite du Danube étaient leur juridiction sur la rive gauche du fleuve. C'est tout de choses nous est attesté par la XI^e Novelle de Justinien de l'an 535 qui soumet le territoire du nord du Danube avec les villes de Ledrada et Arretidava, ainsi que plusieurs autres, dont Drobeta, sous la juridiction suprême de l'archevêque de Justiniana Prima à qui revenait de sacrer les évêques de la Dacie danubienne, et qui peut-être administrerait directement la rive gauche du fleuve. »

« Pour conclusion : de ce qui vient d'être dit, il résulte que la religion des ancêtres n'est autre que la religion chrétienne reçue de Rome par nos aïeux au moment de la formation de l'État roumain ; ils l'ont pratiquée dans sa forme latine, avec le latin comme langue de la prédication, sous l'obédience canonique de l'évêque de Rome jusqu'au IX^e siècle, quand nous nous sommes unis à l'Église bulgare. »

Par ailleurs, avant que Mgr Suciu n'ait lancé les deux nobles mandements que nous donnons (p. 108), le ministre des Cultes, Stanciu Stoian, dans un discours prononcé le 21 août 1948, employant la tactique de la « main tendue » en vue de rallier les catholiques au nouveau régime du culte et de l'enseignement public en R. P. R., disait : « A son honneur l'Église orthodoxe et ses serviteurs se sont orientés au maximum vers le nouvel idéal de vie du peuple. En ce qui concerne les catholiques, nous espérons qu'ils vont réviser leur orientation et nous attendons cela beaucoup plus des Roumains Unis (gréco-catholiques) à qui nous rappelons l'exemple de leurs prédécesseurs, qui, dans leur temps, savaient être à côté du peuple et de ses

souffrances » (cf. Le nouveau régime des cultes... in « *Natiunea* », 24 août 1948).

Mais l'Église gréco-catholique ne semblait pas donner de signes de changement d'orientation dans le sens désiré par les communistes. La preuve en est dans la protestation envoyée par l'épiscopat catholique en relation avec la loi de l'enseignement public et la loi pour le régime général du culte. Le gouvernement décida alors de prendre de dures mesures, espérant ainsi faire fléchir la volonté des évêques et du clergé gréco-catholique et leur faire accepter la nouvelle situation créée par la loi sur le régime du culte.

Le Moniteur officiel du 3 septembre 1948 publiait le décret de déposition de Mgr. Suciu, Administrateur apostolique de Blaj. En même temps le gouvernement supprimait le salaire du clergé gréco-catholique. Le 18 septembre, étaient déposés les évêques Mgr Valeriu Trajan Frentiu d'Oradea Mare, Mgr Alexandre Rusu de Baia Mare et Mgr Jean Balan de Lugoj. Il ne restait que Mgr Jules Hossu de Cluj et Mgr Basile Affenie, auxiliaire de la Métropole de Blaj et Vicaire général à Bucarest. Bien que les décrets de déposition aient déclaré nuls tous les actes de juridiction que les évêques déposés allaient accomplir, ils restèrent cependant dans leur diocèse et continuèrent leur activité au milieu des fidèles comme s'il ne s'était rien passé.

Entre temps, le Patriarche Justinian Marina se rendait en Transylvanie où il prononça un discours dans la cathédrale de Caransebes, le 13 septembre, discours nettement tendancieux à l'« argumentation » suggérée, au cours duquel il attaqua directement tous les évêques unis, les menaçant s'ils ne voulaient pas « laisser leur troupeau retourner volontairement dans la bergerie, d'aller lui-même les chercher »...

On jugera de l'inspiration de cette « homélie » qui, ouvertement ou astucieusement, travestissait les faits.

Monseigneur, Mes Révérends Pères,
Chrétiens chéris,

* A l'occasion de mon intronisation, j'ai adressé un mot (Cf. *Foolia Diecezană*, de Caransebes, n° du 19 septembre 1948) à nos frères de l'Ardeal, trompés par quelques guides qui les poussaient à obéir à des chefs étrangers et non à leurs chefs naturels. J'ai fait alors appel au patriotisme des Roumains pour qu'on laisse les brebis qui nous ont été ravies. Il y a deux cent cinquante ans, revenir à leur berceau. Ils n'ont eu que sourires et ironies quand je célébrais les luites de l'Église orthodoxe et les sacrifices supportés, du paysan à l'évêque, quand on mettait le feu, en Ardeal, aux monastères, quand on torturait et massacrait prêtres et moines dans les prisons de Kufstein, Vart, Seghedin, etc... pour le seul fait qu'ils étaient de bons Orthodoxes et un danger pour les oppresseurs. Maintenant que le Concordat est annulé, d'autres actes suivront. Nous ne demandons que l'égalité.

* Quand je disais à Moscou que nous ne cherchons que la justice, personne ne voulait croire que dans notre pays, nous, les orthodoxes, nous étions les derniers.

* Nous avons souffert de la part des Romano-Catholiques, comme les gens que l'on estimait même poussière, comme les gens d'une classe sans culture. Le moment est venu d'établir l'égalité, ainsi que le prêche le christianisme.

* Je puis l'annoncer : si ces faux pasteurs, traités au pays, cherchent encore à tromper leurs ouailles, nous irons les rassembler, ces ouailles.

* Le premier patriarche du pays, Mitron, a proclamé et fait l'union politique et nationale ; le troisième patriarche va avoir pour tâche l'unification de l'Église en un seul troupeau.

* Je vous assure que tous les engagements pris par moi seront respectés, vu que notre seule préoccupation est l'extension, la grandeur et le renforcement de notre Église Orthodoxe Roumaine. Nous vivons des temps nouveaux, et il y en a qui se plaignent encore en parlant du bon vieux temps. L'époque actuelle n'est pas mauvaise qui doit donner naissance à un monde nouveau. L'enfant une fois né, les douleurs passent.

* Nous sommes arrivés en un temps où nous pouvons parler de l'aventure de l'Église orthodoxe roumaine dans notre pays. Espérons que ces 14 millions de Roumains n'auront qu'une seule direction légitime, qui a constitué l'idéal de nos aïeux.....

* Caransebes est le premier diocèse que je visite en Ardeal et le deuxième depuis mon intronisation. Laissez-moi l'interpréter comme un symbole des temps qui vont venir.

* Nous avons visité la Russie et en sommes revenus avec de beaux souvenirs, profondément remués par une piété ardente et des sentiments religieux qui ne se rencontrent que dans notre pays.

* On nous honore et on nous respecte là-bas. Soyons, nous aussi, des combattants de la paix dans le monde. » (1)

Le signal était donné, le troisième patriarche dévoilait son objectif d'unification des deux Églises Roumaines. Tout était préparé pour l'assaut final contre l'Église gréco-catholique. Les organes administratifs et ceux de la police avaient commencé une enquête parmi les prêtres gréco-catholiques, afin d'être fixés sur leur opinion concernant le retour à l'Orthodoxie.

De même, en plusieurs endroits, ils essayèrent de remplacer les conseillers paroissiaux par des éléments fidèles au régime. Enfin, vers la fin du mois de septembre 1948, se répandit tout d'un coup la nouvelle, qu'une grande Assemblée se préparait à Cluj pour décider de la question de l'union avec l'Église Orthodoxe, on disait même que l'Assemblée serait présidée par l'évêque de Cluj, Mgr Jules Hossu. C'est ainsi que les 27, 28 et 29 septembre, chaque prêtre gréco-catholique reçut l'invitation à signer un formulaire, édité et envoyé par le Ministère des Cultes, lequel annonçait que des prêtres étaient délégués pour représenter les paroisses des départements respectifs à l'Assemblée qui aurait lieu à Cluj le 1^{er} octobre.

On prenait le soin liminaire de cette « précision » qui attendait audacieusement à la vérité.

(1) Cf. *Foolia Diecezană*, Caransebes, 19 septembre 1948.

* Les paroles prononcées par sa toute Sainteté le Patriarche de l'Église Orthodoxe Roumaine à l'occasion de son installation, comme l'appel de sa grandeur Monseigneur le métropolitain de l'Ardéal, lancé sur le champ de la liberté, à l'occasion des fêtes du centenaire de la Révolution de 1849, par lesquels leurs Saintetés ont demandé aux Roumains Gréco-Catholiques de revenir au sein de l'Église orthodoxe roumaine, ont pûs un puissant retentissement dans l'âme du clergé Gréco-Catholique.

Voici le texte de l'invitation à signer :

* En méditant sur ce problème nous sommes arrivés à la conclusion que le moment est venu de réunir ces deux Églises Roumaines.

* Informés de la réunion qui doit avoir lieu à Cluj, dans ce but, le 1^{er} octobre de l'année courante, sousignés prêtres Gréco-Catholiques des paroisses respectives du département de... Délignons :

* Le Révérend Prêtre... de la paroisse de... et le Révérend prêtre... de la paroisse de... pour prendre part à cette assemblée et nous y représenter avec pleins pouvoirs et mandat de soustenir de toutes leurs forces et voter la proclamation du retour de l'Église Gréco-Catholique à l'Église Orthodoxe.

* Les mandataires auront pouvoir de signer en notre nom la proclamation de retour que nous acceptons d'avance. » (1)

Donné le 27 septembre 1948.

La plupart des prêtres gréco-catholiques vontant éviter de répondre à cette invitation à signer, les autorités, les représentants du Parti, les agents de la sûreté utilisèrent toute la gamme des moyens de persuasion, allant de la menace à la torture.

Beaucoup de prêtres allaient faire connaissance avec les prisons les plus immondes de l'Europe centrale, cloaques obscurs et sans air où pullulait la vermine, enfers propices aux derniers raffinements de la rage démoniaque, auxquels étaient surtout voués les « durs », ceux qui par leur position sociale et leur caractère polarisaient la résistance.

Pour les faibles, les velléitaires, la bastonnade répétée parut tout d'abord suffisante, sauf dans le cas où une dose de toxique réduisait au silence les récalcitrants.

Nombre de prêtres furent ainsi arrêtés, maltraités, menacés de la déportation, de la mort par la faim, ou torturés jusqu'à perte de conscience et tenus enfermés en d'horribles conditions, leur famille étant exposée aux mêmes représailles.

Détachons du martyrologe du clergé catholique roumain quelques traits révélateurs de la « technique » employée par les tortionnaires à gage du régime « libérateur ».

À Blaj, siège de la métropole de l'Église Gréco-Catholique, un prêtre est jeté dans un canal de 80 centimètres de diamètre aux prises avec une multitude de rats, durant les deux jours et

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 3 juillet 1949, col. 868, 869.

les deux nuits où il fut condamné à l'immobilité dans cet ignoble réduit.

Un autre est plongé et maintenu dans un infect bourbier ; lorsque l'épreuve fut jugée suffisante et qu'on l'en sortit ses chairs avaient durci au point d'être devenues insensibles à la piqure des aiguilles.

Au bénéfice de ces procédés de persuasion après trois jours, c'est-à-dire le 30 septembre 1948, le presse communiste annonça victorieusement que 430 Prêtres gréco-catholiques avaient donné leur adhésion à l'Assemblée de Cluj. Ce chiffre ne correspondait nullement à la réalité ; il fut pourtant accepté comme exact par la presse anti-communiste de Pétranger. Il est absolument certain que les noms de beaucoup de prêtres ont figuré sur la liste des adhésions sans qu'ils aient signé, soit parce qu'ils étaient cachés, soit parce qu'ils refusaient purement et simplement de le signer, comme ce fut le cas de ceux du département de Nasaud, ainsi que d'Alind et autres lieux. Quelques-uns signèrent dans un état d'inconscience, à la suite de supplices infligés, tel le chanoine Tamaian d'Oradea, qui a raconté lui-même dans la cathédrale d'Oradea en présence de Mgr Valeriu Traian Frentiu et des fidèles, les circonstances dramatiques au cours desquelles fut extorquée sa signature. Il en fut de même pour les prêtres Barbul et Ghilea. Le chanoine Tamaian fut torturé avec les derniers raffinements au moyen de puissants projecteurs braqués dans les yeux, d'un casque électrique, les mains mises dans le feu... Il résista deux jours puis tomba dans l'hébété. « Quand je me suis réveillé, disait-il, ils m'ont montré une signature que j'ai reconnu être la mienne, sans que je me rappelle avoir signé. Alors j'ai couru à Cluj pour retirer cette signature, ils ne m'ont pas laissé entrer dans la salle où l'Assemblée avait lieu. Comme le gouvernement a utilisé mon nom pour induire en erreur d'autres fidèles, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de réparer le mal que je me suis fait à moi-même et à d'autres, en vous racontant les douloureuses épreuves par lesquelles la signature m'a été arrachée ; je la déclare nulle et sans aucun effet, parce que je l'ai signée contre ma volonté. »

Un autre prêtre raconte comment il a été arrêté sous prétexte qu'il aurait trouble l'ordre public, parce qu'il prêchait contre le schisme ; enfermé dans une cellule de dimensions très réduites, il y resta quatre jours et trois nuits sans bouger. « Finalement, je suis arrivé comme une loque, dit-il, je n'ai pu résister plus longtemps et j'ai signé : à ce moment, j'aurais signé n'importe quoi, même ma condamnation à mort, à condition

que l'on me libérât de ce terrible supplice. » Nombreux furent ceux qui furent conduits à la police, malmenés et frappés. A Sibiu, le curé Onofreiu fut enlevé par la police, menacé et maltraité ; mis en liberté puis arrêté de nouveau et battu et ainsi contraignit à signer. « Vous pouvez me battre et me torturer tant que vous voudrez, vous pouvez m'arracher les ongles, m'arracher les yeux, m'arracher même la peau de mes pieds, dit-il à ses tortionnaires, mais ma foi, je ne la renierai pas. Je ne signe rien... » En face de pareilles déclarations, les bourreaux déchirèrent — « c'est un fanatique, un fou, déclarent-ils, avec celui-là, on ne peut rien faire ». D'autres cependant, par crainte ou par intérêt, signèrent. Quelques-uns qui, probablement depuis longtemps, n'étaient plus de vrais prêtres selon le Seigneur, ont signé pour collaborer ensuite avec les communistes et tâcher de convaincre leurs frères et les fidèles de la nécessité du passage à l'Orthodoxie. Le plus fort pourcentage des adhésions fut obtenu parmi les prêtres qui avaient de la famille... Beaucoup de ceux qui avaient signé dans un moment de démoralisation se rétractèrent par la suite pour déclarer publiquement qu'ils entendaient rester fidèles à l'Eglise gréco-catholique et soumis au Saint-Père. Nous venons de signaler la rétractation publique du chanoine Tamaian dans la cathédrale d'Oradea. De même, le chanoine Barbul également d'Oradea retira sa signature. Le prêtre professeur Jean Vultur de Blaj marcha sur les genoux jusqu'à la cathédrale pour demander l'absolution à Mgr Suciu de ce qu'il avait signé l'adhésion. D'autres écrivirent aux Evêques, à la Nonciature de Bucarest et même à Rome exprimant le regret de leur action, confessant leur fidélité à l'égard du Saint-Siège et demandant pardon. Plusieurs protestèrent auprès du Ministère des Cultes, contre les pressions et les actes barbares auxquels ils avaient été soumis. Les prêtres du diocèse d'Oradea, presque à l'unanimité signèrent une déclaration en trois exemplaires par laquelle ils condamnaient l'action des prêtres rassemblés à Cluj pour décider le retour à l'Orthodoxie et déclarèrent qu'ils ne voulaient en aucune manière prendre part à leurs résolutions, entendant rester catholiques et confessant leur inébranlable attachement à l'Eglise apostolique et romaine qui maintient les points dogmatiques reçus en 1700. Ils s'engageaient par serment à demeurer fidèles sans conditions et sans réserves au Souverain Pontife Romain en sa qualité de vicaire du Christ, aux Evêques légitimes qui sont en communion avec lui et aux supérieurs reconnus par les évêques.

Voici cette déclaration :

* Je soussigné prêtre... déclare ce qui suit :

1° Je condamne avec les paroles de feu de l'Évangile l'acte sacrilège de quelques-uns des clercs gréco-catholiques indignes et dépourvus de toute conscience religieuse, qui ont osé assumer le rôle de représentants du clergé de notre Eglise gréco-catholique, mettre en discussion et proclamer à Cluj, dans un simulacre de Congrès, notre retour à l'Eglise orthodoxe.

2° Je ne prends aucune part à leur acte infâme.

3° Je suis et reste gréco-catholique.

4° Je crois à l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique.

5° J'affirme de nouveau de toute mon âme et avec toute la fermeté, tous les points dogmatiques qu'ont reçus les signataires de l'acte de 1700, qu'ils ont confessés et qu'ont reçus aussi nos Pères et nos Aïeux depuis deux cent cinquante ans à partir de l'union avec l'Eglise de Rome.

6° Je m'engage sous serment à une fidélité sans condition et sans aucune réserve envers Notre Saint-Père le Pape de Rome en qualité de Vicaire du Christ sur terre, ainsi qu'envers les évêques légitimement dépendants de lui et envers mes supérieurs reconnus par ces évêques.

* Je suis consentant de l'acte que j'accomplis, non contrairement mais de plein gré, et je confirme cela par ma propre signature.

* Que Dieu me vienne en aide (1) ! *

Oradea, 7 octobre 1948

Prêtre... etc...

Le désaveu de certains et la volonté des autres de résister à l'aveu aux pressions exercées par la force furent encouragés par l'attitude digne et décisive des évêques unis. A la veille de l'Assemblée de Cluj, le 30 septembre 1948, l'évêque de Cluj Mgr Jules Hossu, bien que surveillé, réussit à faire parvenir à son clergé la lettre suivante (2) qui fut communiquée aussi à la Métropole de Blaj afin que tout le clergé gréco-catholique en eût connaissance :

« On nous a fait savoir que vont se rassembler dans notre ville de résidence, Cluj, le premier octobre courant, quelques-uns des membres du clergé de notre province métropolitaine, dans le but de proclamer le schisme par le reniement de notre Sainte, Une, Catholique et Apostolique Eglise, gouvernée par les successeurs de Saint Pierre, et son passage à l'Eglise orthodoxe.

« Conformément au pouvoir que je détiens comme évêque du siège, j'applique la peine de l'excommunication « ipso facto incurranda » à tous ceux qui prendront part à la dite assemblée. Ceux qui malheureusement participeront à cette assemblée seront donc déclarés nominalement excommuniés par notre décret qui sera lu dans toutes les Eglises de ce diocèse, gardées par Dieu, le 1^{er} dimanche de ce mois ou bien le dimanche sui-

(1) Cf. Doc. cath., 3 juillet 1949, col. 879-880.

(2) Cf. *Biserica Română Unită*, Madrid, 1952, p. 311-312.

vant, après la réception de notre décret. En ce qui concerne ceux qui signeront la déclaration de délégation, nous déciderons comme il conviendra. Et toi, mon frère très honoré, tu devras me communiquer d'urgence les noms de ces malheureux prêtres, si le cas se présente — ce dont nous préserver le Dieu Très Miséricordieux — afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposeraient. A cette occasion, aux heures difficiles, que traverse notre sainte Eglise, je rappelle tout ce que nous avons enseigné et vécu, pendant les trente et un ans de notre épiscopat pour la confortation des fidèles et le salut des âmes. Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, je vous prie, mes très chers frères, restez forts dans la foi, fortifiez nos chers fidèles, rappelez-leur tout ce que je leur ai dit au cours de nos trois décanats (30 ans), fortifiez-vous, encouragez-vous les uns les autres et le Dieu de Paix et d'Amour sera avec vous.

« Amour et Paix avec tous, mais que votre foi ne soit ébranlée contre rien au monde. Que sont les souffrances et les misères passagères de ce monde en comparaison avec la gloire qui se manifeste à nous ? Je vous prie de me croire toujours spirituellement uni à vous.

« Aujourd'hui surtout, je suis inséparable de vous en mon âme. Je prie le Dieu tout puissant, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ de vous fortifier par la puissance du Saint Esprit que vous avez reçu dans le Saint Sacrement du sacerdoce, et je demande à la Mère de Dieu, et la nôtre, de vous garder en son Cœur Immaculé de Mère aimante. Que la Grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen. Que son amour soit avec vous tous en Jésus-Christ. Amen. »

Cluj, 30 septembre 1948.

Signé Jules Evêque.

2. L'assemblée de Cluj

Le 1^{er} octobre 1948, dans la salle de gymnastique du lycée Georges Baritru de Cluj, avait lieu l'assemblée dont les détails avaient été soigneusement réglés par le gouvernement.

La délégation du clergé transylvain devait compter trente huit membres. Les communistes choisirent ce nombre parce que 38 archiprêtres avaient signé l'acte d'Union de 1698. En réalité, 37 prêtres y prirent part. Les actes de cette assemblée ne portèrent, en effet, que 37 signatures. Il semble que le chanoine Emilie Jaga de Cluj, qui aurait dû être désigné comme président

de l'Assemblée, se soit effacé au dernier moment, probablement épouvanté par la responsabilité qu'il encourrait. Il ressort des documents officiels que 36 prêtres seulement se présentèrent à Bucarest. L'acte synodal de réception des greco-catholiques au sein de l'Eglise Orthodoxe parle de « la délégation de 36 archiprêtres et prêtres de l'Eglise Unie ». Par le témoignage d'un participant, on sut que l'un des prêtres qui devait prendre part à l'Assemblée de Cluj était fou, ce qui explique ce chiffre de 36.

Quelques-uns des participants étaient, sans doute, des éléments déjà compromis qui se seraient prêtés sans scrupules à l'importer quelle action. Par contre, d'autres furent enlevés de chez eux par la force et contraints à faire le jeu des communistes. Voici le témoignage d'un témoin oculaire :

« A la veille du 1^{er} octobre, les évêques Unis, les chanoines, les archiprêtres et les prêtres les plus en vue ont été arrêtés et consignés dans leur maison. « A leur place et « en leur nom » a été organisé le « congrès de Cluj », ayant à sa tête l'archiprêtre Belascu, congrès où l'on a « demandé » l'union de l'Eglise Romaine Unie à l'Eglise Orthodoxe.

« En dehors du Président, et d'un ou deux de ses compagnons, les « congressistes » très des cachots furent amenés dans la salle gardée par la Police et la Streté, Ivéides, les yeux enfoncés dans leur orbite à cause des souffrances morales et physiques auxquelles ils avaient été soumis, la terreur imprimée sur leur visage, dans leurs gestes, et toute leur attitude... l'agent derrière leur dos ! »

Le prêtre Jean Floréu raconte : « Nous avons été attachés de notre maison par les agents et la milice, puis transportés à Cluj. La salle du « Congrès » était gardée par la police. Ses travaux ont été brefs. Comme la désignation du Président se faisait par ordre, celui-ci, perplexe, ne savait pas ce qu'il aurait à dire. A ce moment, le prêtre Zagrai lui passa un texte qu'il lut d'une voix tremblante. Les discussions commencèrent... Elles furent interrompues par les « témoins » de la salle. Enfin, tout le monde signa... puis, encadrés, nous avons été amenés à la résidence de l'Evêque orthodoxe Colan, et ensuite à la gare. Sur le chemin on nous a donné une soutane et un repas nous fut servi, le premier de ce jour-là.

« A l'Athénée Palace, nous fûmes placés sous observation. Aujourd'hui (3 octobre) la liberté ne nous a été rendue qu'après que nous eûmes signé tous les papiers et pris part au *Te Deum* de l'Eglise Saint-Spiridon... Les violences exercées sur nous ont été si atroces que l'un d'entre nous est devenu fou. Je ne sais pas pourquoi j'ai signé. Je pense que nous avons été drogués. « La police avait pris de bonne heure des mesures afin que l'Assemblée, qui devait proclamer le « retour volontaire » des Unis à l'Orthodoxie, ne fût pas troublée.

« MONSEIGNEUR HOSSU fut détenu en domicile forcé, et les personnes qui essayèrent d'entrer ou de sortir de l'Evêché arrêtées. De même fut arrêté et détenu deux jours dans un cachot, Mgr Ioan Stuciu, qui, à ce moment-là, était en visite canonique à Copacei (département de Fagarns) ».

Les « travaux » de l'Assemblée se déroulèrent très rapidement, tout ayant été réglé à l'avance par les « organisateurs ». Après avoir procédé « par acclamations » à l'élection du Président, l'archiprêtre Trajan Belascu, du secrétaire Aurel Brumboiu et des membres vérificateurs : Nicolas Gaangalanu et Paul Madin-

ca, le Président donna lecture d'un discours. Il dit qu'il se sentait honoré de présider « l'Assemblée historique, dont le but était de réaliser l'intégration tant désirée de l'Église Roumaine d'Ardeal ». Après avoir fait l'histoire de l'Union avec Rome, dans le style des journaux communistes, il affirma qu'aujourd'hui n'existaient plus « les conditions et les circonstances qui déterminèrent la désunion en 1700 ; alors les sceaux sont rompus et notre retour à la Maison que nous avons quittée il y a 250 ans est un acte de sagesse que notre conscience nous impose »...

« Rester encore sous la tutelle du Vatican, qui contrairement au principe évangélique, s'est engagé à la tête de l'impérialisme agressif, instigateur d'une nouvelle guerre, signifierait défaire l'unité de notre peuple qui, avec les autres puissances démocratiques du monde, lutte avec acharnement pour la paix, l'indépendance nationale et la liberté. Aujourd'hui, nous ne voulons plus recevoir d'ordres de Rome. Les seuls commandements qui dirigeront dans l'avenir nos volontés seront les impératifs de la vie de notre peuple... »

Et il conclut : « Conscients de la solennité du moment historique que nous vivons aujourd'hui, j'implore la bénédiction des cieux sur les travaux de notre Assemblée Spirituelle et j'ouvre les discussions sur le problème qui fait l'objet de notre réunion » (1).

En fait, le droit de discuter était illusoire.

Cependant, l'archiprêtre Sabiu Trutzia prit la parole pour déclarer : « Nous sommes réunis aujourd'hui... pour décider de rompre les relations avec l'Église de Rome et revenir au sein de l'Église Orthodoxe autocephale roumaine. Refaisant ainsi l'unité spirituelle de notre peuple, nous sommes assurés que nous servons la cause de Dieu et les intérêts majeurs du peuple de notre République Populaire. Vive l'Église Orthodoxe de tous les Roumains ! Vive et fleurisse la République Populaire Roumaine ! » (2).

Ce fut ensuite le prêtre Nicolas Geangalanu qui se leva pour déclarer :

« Notre union d'aujourd'hui avec l'Église Orthodoxe Roumaine autocephale est une réalisation non seulement religieuse mais profondément démocratique, parce qu'elle va de bas en haut du peuple, comme tout ce qui se réalise dans la République Populaire Roumaine. Nous nous engageons par l'acte historique d'aujourd'hui à mettre fin aux regards par delà les frontières, et à nous engager sur le grand sentier du travail national pour la reconstruction du pays et pour le bonheur

(1) Cf. Rădulescu Al. C. et Sadeanu D. V., *Réintégrant de l'Église Roumaine d'Ardeal*, Bucarest, 1948, p. 6 à 8.

(2) *Ibid.*, p. 9.

et le bien-être de tout le peuple. Vive l'Église unie de tous les Roumains, avec en tête le très heureux Patriarche Justinian ! Vive la République Populaire Roumaine » (1). Le prêtre Virgil Moldovanu prenant la parole, après avoir constaté que « par le retour à l'Orthodoxie nous échappons une fois pour toutes à la tutelle du Vatican », ajoutait :

« Dans l'avenir, cependant, l'Église doit devenir un organe vivant et actif dans le cadre de la vie de l'État ; ses prêtres doivent être les piliers sur lesquels le gouvernement puisse s'appuyer dans le travail pour le progrès de notre Démocratie Populaire et pour le bien-être des classes travailleuses » (2).

Après ces professions de foi en la République Populaire Roumaine, le Prêtre Georges Zagrai annonça : « Pour la consécration de l'acte historique d'aujourd'hui, quelques délégués et nous avons préparé une « proclamation » et un « appel » que nous allons lire et que nous vous prions d'approuver et de signer... »

On lut la proclamation par laquelle les délégués décidaient le retour au sein de l'Église Orthodoxe, la rupture des relations avec Rome et l'appel aux fidèles d'Ardeal pour qu'ils suivent l'exemple des prêtres et retournent à l'Église Orthodoxe... Les délégués approuvèrent la « proclamation » et l'« appel » par des « acclamations prolongées ». On recueillit ensuite leur signature, « dans une atmosphère de grande joie » (3).

Enfin, le président Trajan Belascu proposa aux délégués, qui approuvèrent, de partir tous immédiatement pour Bucarest, afin de présenter au Saint Synode et à l'Heureux Patriarche Justinian la « proclamation » de retour au sein de l'Église Orthodoxe. Le secrétaire de l'Assemblée Aurel Brumboiu remercia alors le gouvernement pour la « liberté » accordée, grâce à laquelle chacun a pu exprimer ses doléances, sans nuire à qui que ce soit...

Le soir du même jour, escortés par la police, les délégués partirent pour Bucarest. Ceux qui assistèrent à leur arrivée à la gare du Nord, le samedi 2 octobre, à 15 h., purent se rendre compte que, sur leur visage, ne se lisait ni « joie » ni « enthousiasme », mais la tristesse et la honte. À la gare ils furent salueés au nom du clergé de la Capitale par Pierre Vințilescu, Doyen de la Faculté de Théologie orthodoxe, à qui répondit Trajan Belascu.

Toujours sous escorte, ils gagnèrent l'Athénée Palace. Le jour suivant, dimanche 3 octobre, à 9 h. du matin, ils se trouvèrent

(1) *Ibid.*, p. 10-11.

(2) *Ibid.*, p. 11.

(3) *Ibid.*, p. 12-13.

réunis dans la grande salle du Saint Synode, en présence du métropolitain Nicolas Balan de Sibiu, du métropolitain Basile Lazarescu de Banat, de l'archevêque Firmilian de Craiova, de l'archevêque Sébastien Rusan de Suceava et Maramures, de l'évêque Antim Nica du Bas-Danube, des vicaires généraux de la Patriarchie, Veniamin Alhanase et Paul, des archiprêtres et prêtres de la capitale.

Le prêtre N. Cazacu présenta au patriarche Justinian la délégation des prêtres Unis. Le prêtre Aurel Brumboiu lut ensuite la « proclamation » « approuvée » à Cluj.

Le patriarche Justinian prenant la parole, après avoir exprimé son allégresse, déclara :

« Au nom du Saint Synode de l'Église Orthodoxe Roumaine, je vous déclare que je prends acte avec une grande joie en mon âme de la proclamation ainsi que de votre décision et nous vous recevons avec des bras paternels et un cœur chaud dans la sainte bergerie et dans notre pâturage spirituel ».

Le métropolitain de Sibiu, Nicolas Balan, développa les arguments habituels de polémique contre l'Église catholique et le Pape.

Après l'allocation du métropolitain Nicolas Balan, entouré de 4 archiprêtres orthodoxes et de 4 archiprêtres unis, ainsi que tous les présents formèrent un cortège qui se dirigea vers l'Église Saint-Spiridon pour chanter le « Te Deum ».

Le métropolitain Nicolas Balan lut une prière d'action de grâces pour ceux qui jadis se sont détachés de l'Église ancestrale et maintenant y reviennent. Le prêtre Aurel Brumboiu lut de nouveau la proclamation de retour et Georges Vintilescu, Directeur de la Chancellerie du Saint-Synode, donna connaissance de l'acte Synodal, par lequel les Unis étaient reçus au sein de l'Église Orthodoxe :

« Aujourd'hui, dimanche 3 octobre, l'an du salut mille neuf cent quarante-huit, nous, Membre du Synode permanent de l'Église Orthodoxe Roumaine, par la volonté de Dieu, avec l'aide de Notre Seigneur Jésus-Christ, et avec la lumière du Saint-Esprit, nous nous sommes rassemblés en séance solennelle dans la salle synodale du Palais palatial pour recevoir la délégation de 36 archiprêtres et prêtres de l'Église Unie gréco-catholique venus à Bucarest. »

« On communique tout d'abord la proclamation faite à Cluj. Le 1^{er} octobre 1948 par cette délégation, au nom de 430 chanoines, archiprêtres, et prêtres gréco-catholiques d'Ardeal, Banat, Crisana et Maramures, proclamation par laquelle étaient décidés le retour au sein de l'Église Orthodoxe Roumaine et la rupture des relations de tous ordres avec l'Église de Rome. »

« Il fut procédé ensuite, dans l'Église de Saint-Spiridon le Nouveau, au service de la Doxologie, célébré par l'Humble métropolitain Nicolas d'Ardeal, entouré des Archiprêtres orthodoxes et gréco-catholiques, rendant gloire à Dieu d'avoir exaucé les prières de ses serviteurs d'Ardeal, et aidé notre Sainte Église à voir revenir en son sein les fils égarés depuis deux siècles et demi, durant une sombre époque d'oppression et d'esclavage, forcés de recevoir les quatre points de foi commune à l'Église de la Papauté, sous la promesse et dans l'espoir de recevoir quelques droits et privilèges qui puissent leur faciliter la vie et adoucir l'existence. »

« Faisant suite à un acte aussi grandiose, destiné à combler la brèche entre les frères de même race, du même sang et à relater l'unité dans la foi de tous les Roumains de ce pays gardé par Dieu, nous prenons acte sans borne de sa réalisation et décidons que soient reçus ainsi tous ceux qui déclareront qu'ils désirent revenir au sein de l'Église Orthodoxe et rompre les relations avec l'Église de Rome. Et pour confirmer et fortifier cet acte, nous décidons que cet acte ainsi que la proclamation qui nous a été présentée

soient inscrits au saint registre Synodal et confirmé par nos signatures et celles de la délégation de 36 archiprêtres et prêtres gréco-catholiques. »

Signé : JUSTINIAN, Patriarche ;

NICOLAS, Métropolitain d'Ardeal ;

BASILE FIRMIANIAN, Archevêque de Craiova ;

SÉBASTIAN, Archevêque de Suceava et Maramures.

Suivent les signatures des 36 délégués gréco-catholiques (1).

Après la signature de cet Acte Synodal, l'archiprêtre Trajan Belasou lut l'appel aux fidèles gréco-catholiques, et le Patriarche Justinian dit un mot au clergé et au peuple gréco-catholique pour les inciter à retourner au sein de l'Église Orthodoxe, leur annonçant que le 21 octobre serait un grand jour, jour de fête, « jour » de libération « de la captivité ennemie de Rome ».

C'est ainsi que prit fin la première phase de cette douloureuse Tragédie-comédie.

Tandis que les 36 prêtres étaient retenus à l'Athénée Palace, Mgr Basile Alencu, Vicaire général de l'Église gréco-catholique à Bucarest, réussissait à pénétrer auprès d'eux.

Il raconte ainsi cette entrevue :

« Le 4 octobre, j'ai réussi à pénétrer à l'Hotel où ont été hébergés les prêtres qui prirent part au congrès de Cluj, et qui ont été amenés à Bucarest pour ratifier leur défection à l'Église Catholique. »

« Quelques-uns d'entre eux se sont immédiatement groupés autour de moi et m'ont conduit dans leur chambre afin de pouvoir me parler avec plus de liberté. Je les ai admonestés avec de bonnes mais sévères paroles pour la faute qu'ils ont commise. »

« Certains pleuraient en me mettant au courant de toutes les vexations auxquelles ils avaient été soumis : séductions, menaces, perquisitions, détention, etc... tout fut employé par les émissaires du gouvernement pour atteindre leur but. Ces prêtres me contèrent en détail les événements combinés à l'avance avec beaucoup de soin, c'est ainsi qu'ils m'apprirent que le Patriarche Marina aurait dit :

« Nous avons en main un couteau très tranchant dont nous nous servirons jusqu'à la fin : le 21 octobre, l'Église gréco-catholique n'existera plus et l'union à l'Orthodoxie sera un fait accompli... » Agant demandé à l'un d'eux : « as-tu bien réfléchi à ce que tu as fait ? As-tu examiné la conscience ? Tu sais que le jour de ton ordination tu as juré d'être fidèle à l'Église Catholique ? »

(1) *Ibid.*, p. 30-32.

Il répondit :

Nous n'avons pas voulu nous séparer du Christ, nous avons seulement pensé que de cette manière, nous pourrions sauver notre vie et celle des membres de nos familles. Nous avons été forcés de faire ce pas, mais dès que nous serons libres, nous retournerons avec tout notre peuple... » (1).

Pendant ce temps, les journaux communistes, débordant d'enthousiasme, ne parlaient que de retour volontaire au sein de l'Église ancestrale.

3. Les pasteurs en face du loup

Bien que les moyens de contrainte utilisés par les persécuteurs fussent des plus barbares, pour autant, les pasteurs de l'Église gréco-catholique ne se laissèrent pas intimider. Pendant que l'Assemblée de Cluj tenait ses assises, l'évêque de Cluj, Mgr Jules Hossu, négligeant la fureur des autorités qui avaient pris les mesures nécessaires pour que les débats de l'assemblée aient lieu en toute tranquillité, édicta un décret aux termes duquel étaient excommuniés tous les prêtres qui avaient consenti à prendre part à l'assemblée. Détenu en résidence forcée, Mgr Hossu réussit à entrer en contact avec le clergé grâce à la bienveillance et au courage d'un juge de Cluj, qui avait pu pénétrer plusieurs fois dans le Palais de l'Evêché, gardé par la police.

Voici le texte (2) du décret d'excommunication :

« Au nom de la Très Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

Nous, JULES HOSSU,

« Par la miséricorde de Dieu, et la grâce du Saint-Siège Apostolique de Rome, Evêque Gréco-Catholique roumain de Cluj-Gherla, nous faisons connaître à tous ceux qui doivent le savoir, dans le présent et dans l'avenir, que prenant connaissance qu'aujourd'hui 1^{er} octobre se sont rassemblés à Cluj, dans notre ville résidentielle, quelques prêtres du clergé des évêchés

(1) Cf. Sico-Servizio d'informazioni della Chiesa Orientale, 15 juillet 1950.

(2) Cf. *Biserica Română Unită*, Madrid, 1952, p. 318.

de notre province métropolitaine, pour décider, comme malheureusement ils l'ont fait, la désunion par l'apostasie, de notre Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, dirigée selon la divine disposition de Notre Seigneur par le Successeur de Pierre, Chef des Apôtres et fondateur de son Église, avons décidé dans le Seigneur de prendre le subit décret en vertu duquel, conformément au pouvoir que Nous détenons comme évêque du lieu, Nous appliquons la peine d'excommunication à tous les prêtres qui ont pris part à la susdite Assemblée, tenue sous la présidence du prêtre Trajan Belascu archiprêtre de Tichindeal, avec toutes les conséquences qu'impliquent les Saints Canons.

« Notre décret sera publié dans toutes les églises de Notre diocèse, gardées par Dieu, le premier dimanche après sa réception, à toutes les messes, aux fidèles ; et le Très Vénéré Ordinarial (Chancellerie) de Notre Province Métropolitaine, est prié de lui donner la suite canonique. »

Donné à Cluj, dans notre résidence épiscopale le 1^{er} octobre l'an du Seigneur 1948 et le XXV^e de Notre épiscopat.

Signé : Jules Hossu.

La réaction des autres représentants de l'Église Catholique de Roumanie fut identique.

Le 2 octobre, S. E. Mgr Gérard Patrick O'Hara Nonce Apostolique demeuré à Bucarest renvoya au Ministère des Affaires Étrangères une Note de protestation dénonçant les atteintes portées à la liberté religieuse par les agents du Gouvernement en Ardeal.

Faisant état des accords intervenus, le Nonce précisait (1) :

« La Nonciature Apostolique présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères de la République Populaire Roumaine et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

« Par le traité de paix signé par l'État Roumain à Paris le 10 février 1947, la Roumanie a pris l'engagement de prendre « toutes les mesures nécessaires pour assurer la liberté du culte à toutes les personnes qui sont sous sa juridiction » (art. 3 § 1). De même dans la constitution de la République Populaire Roumaine (art. 27), « la liberté de conscience et la liberté religieuse sont garanties par l'État ».

(1) Cf. *Doc. cath.*, 3 juillet 1949, col. 869-870.

« En outre, la nouvelle loi du culte du 4 août 1948 (art. 1 et 2) prévoit la pleine liberté religieuse des citoyens, précisant que « personne ne peut être poursuivi pour sa croyance religieuse. »

« Ces engagements solennels ont été cependant violés par toute une série de faits préparés avec beaucoup de soin et coordonnés fort habilement, accomplis récemment dans différentes provinces de Transylvanie contre l'Église gréco-catholique.

« La Nonciature Apostolique se réfère à l'action entreprise non pas par des éléments irresponsables, mais par les autorités civiles elles-mêmes pour forcer le clergé gréco-catholique à renier sa Foi. Ces autorités ont mis en circulation dans les différents départements de Transylvanie un formulaire que le clergé gréco-catholique devait signer à la faveur de deux prêtres de chaque département, prêtres qui restant inconnus des signataires, devaient pourtant les représenter à l'Assemblée organisée par le Gouvernement dans la ville de Cluj, le 1^{er} octobre courant, assemblée dont le but était ce que le document mentionné plus haut nommait « le retour de l'Église » gréco-catholique à l'Église Orthodoxe ».

« Cette initiative du pouvoir civil, qui, par elle-même, est en contradiction évidente avec les principes de liberté et d'égalité de tous les cultes de Roumanie, a dévoilé, surtout par les moyens utilisés pour obtenir les signatures, son vrai caractère de persécution religieuse. Les prêtres ont été emmenés souvent par la force dans les Préfectures, dans les locaux de la Sûreté ; intimidés, menacés de prison, de séparation de leur famille, de déportation ou de mort.

« Ceux qui résistèrent aux premiers actes de violence furent jetés dans les cachots, suppliciés, soumis à des interrogatoires exténuants et libérés après avoir accepté de signer, épuisés par ces procédés inhumains des bourreaux.

« Ces délits, dont la nouvelle ne tarda pas à se répandre dans le pays, et qui inévitablement vont alarmer bientôt l'opinion publique mondiale, ont été confirmés par des fonctionnaires du Patriarcat de Bucarest et par les membres de la dite Assemblée de Cluj pour l'union avec l'Église Orthodoxe, parmi lesquels quelques-uns portaient eux-mêmes visiblement les signes de la contrainte subie.

« En face de cette inqualifiable attitude du gouvernement roumain qui, en de nombreuses occasions, avait affirmé et affirme qu'il veut respecter et fait respecter en Roumanie les droits de la liberté religieuse, la Nonciature Apostolique, au nom du Saint-Siège, et au nom du Monde Chrétien entier, pro-

teste avec toute l'énergie que les circonstances exigent, contre ces procédés indignes d'un état civilisé. »

Bucarest, le 2 octobre 1948.

Mgr Gérard Patrick O'HARA,

Nonce Apostolique, archevêque de Savannah.

Le gouvernement ne répondit qu'avec un long retard à cette note de protestation de la nonciature, pour confirmer les mesures prises contre le clergé gréco-catholique, dans les termes suivants (1) :

I. Le Gouvernement Roumain repousse catégoriquement la protestation de la Nonciature Apostolique contre le retour de la population gréco-catholique d'Ardeal au rite Orthodoxe, protestation qui signifie une immixtion dans les questions intérieures de la République Populaire Roumaine et un essai d'attaquer la liberté de la Foi. L'État Roumain souverain n'accepte aucune mutilation de son indépendance nationale et ne peut pas permettre une intervention étrangère faite avec l'intention de limiter un droit que la Constitution du Pays lui accorde comme celui de la liberté religieuse du Citoyen.

II. Le Gouvernement Roumain repousse les calomnies évidentes contenues dans la susdite Note concernant la prétendue immixtion des autorités roumaines dans le mouvement de réintégration des fidèles gréco-catholiques à l'Église Orthodoxe. Ces affirmations diffamatoires sont une nouvelle preuve de l'attitude hostile que la Nonciature Apostolique adopte systématiquement à l'égard de la République Populaire Roumaine, en face de l'effort de ses réalisations démocratiques.

III. Les calomnies et les inventions absurdes utilisées dans cette Note ne peuvent détourner l'attention de l'opinion publique des motifs réels et profonds qui ont déterminé le retour de la population gréco-catholique à son ancienne croyance. Le mouvement qui s'opère maintenant représente la conclusion d'un procès historique commencé au moment même où une partie du clergé et de la paysannerie d'Ardeal furent obligés de renier leur foi...

Après avoir fait d'une manière tendancieuse l'histoire des luttes religieuses d'Ardeal, la réponse du gouvernement pour-suivait :

Il est donc normal qu'à présent, dans les conditions de pleine liberté, accordées par le régime de Démocratie Populaire, les successeurs de ceux qui ont eu à souffrir durant deux siècles et demi, de la part de l'Église Catholique et des oppresseurs alliés à elle, retournent à leur ancienne foi...

IV. Le Nonce Apostolique n'étant que le représentant diplomatique de la Cité du Vatican, ne peut s'arroger le droit de parler « au nom du monde chrétien entier », comme le fait la Note sus-mentionnée.

V. Le Gouvernement Roumain dénonce en même temps l'essai de chantage par la menace que la violation de liberté religieuse dans la République Populaire Roumaine va alarmer bientôt l'opinion publique mondiale. Cet essai se trouve dans la ligne de la campagne menée par les cercles impérialistes et leurs agents contre les réalisations démocratiques de la République Populaire Roumaine.

(1) Cf. *Ibid.*, col. 870, 871.

VI. En conclusion, le Gouvernement de la République Populaire Roumaine repousse de la manière la plus décisive la note de la Nonciature Apostolique, tant pour le fond que pour la forme, la considérant comme un acte provocateur contre l'Etat et le peuple Roumain.

Le gouvernement tenait ainsi se couvrir des attentats commis en son nom contre l'Eglise Gréco-Catholique.

Les Evêques gréco-catholiques ayant réussi à se réunir, à leur tour, envoyèrent au président de la République, le 7 octobre 1948, une lettre de protestation dans laquelle ils dénonçaient avec force l'action inhumaine entreprise par les organes gouvernementaux contre l'Eglise Gréco-Catholique.

« EXCELLENCE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

— « Nous, soussignés (1), évêques de l'Eglise Roumaine Gréco-Catholique, avons l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

« Depuis quelques mois, les organes administratifs et les autorités de la Sûreté de l'Etat ont cherché à apprendre des prêtres de l'Eglise Unie de Roumanie leur opinion sur leur passage à l'Eglise orthodoxe. Dans le même temps, les organisations politiques ont tenté, d'une manière illégale et abusive, de remplacer par endroits le personnel des Conseils paroissiaux par des membres soumis aux partis politiques gouvernementaux dans le but d'éliminer les prêtres de l'administration des biens des églises paroissiales.

« Toujours au même moment, une publicité sans cesse accrue était donnée aux appels pour le retour à l'orthodoxie, lancés par LL. SS. le patriarche et le métropolite orthodoxe de l'Ardeal. Non seulement la hiérarchie de l'Eglise unie s'est absolument vue refuser le moyen et la possibilité de répondre à ces appels, accompagnés de menaces, mais il ne nous a pas été loisible d'informer les fidèles de notre pensée sur la question.

« Comme cette agitation que rien ne réprime prend de vastes proportions, nous avons décidé d'envoyer aux fidèles une lettre collective pour les raffermir dans la foi, mais l'autorisation de la faire imprimer a été refusée, bien que cette pastorale n'ait aucun caractère polémique et encore moins politique.

« Il y a plus : les organismes de la Sûreté ont enlevé sur la voie publique l'évêque Ioan Suciu qui visitait ses paroissiens au cours d'une visite canonique régulière, l'empêchant ainsi de remplir sa mission religieuse.

« Dans cette atmosphère d'agitation et d'hostilité envers nos

(1) Cf. Doc. cath., 3 juillet 1949, col. 875-877.

activités religieuses et administratives, alors que nous nous conformons aux exigences du décret des cultes (N°178), tranquillisés parce que protégés par les lois garantissant la liberté de conscience et la liberté religieuse, nous nous sommes brusquement trouvés devant une campagne suscitée et entretenue par les organes administratifs y compris ceux de la Sûreté, campagne qui, au moyen de menaces et de supercheries, appuyait le passage des prêtres au sein de l'Eglise Orthodoxe.

« Excellence, Monsieur le Président, les agents directs de cette campagne qui a soulevé l'indignation du peuple fidèle tout entier, n'ont pas eu de peine à déclarer que c'était là un acte du gouvernement pour supprimer l'Eglise roumaine unie. La chose est paru incrogradable si les députés, les inspecteurs de la sûreté, etc... ne l'avaient pas eux-mêmes prouvée tout par les mesures coercitives prises que par l'impunité dont ils jouissent au milieu du tourbillon des illégalités commises pour mener à terme leur entreprise. C'est ce que font voir et démontrent pleinement les preuves en notre possession.

« Durant cette campagne qui dura du 26 septembre au 4 octobre, Mgr Jules Hossu, l'évêque de Cluj, fut retenu en domicile forcé du 30 septembre au 4 octobre afin qu'il ne pût prendre contact avec le clergé et arrêter de quelque manière l'action intentée contre l'Eglise. Dans la capitale de l'Ardeal, furent arrêtés tous les prêtres et fidèles (28 ou 30) qui, ignorant la disposition prise à l'égard de leur évêque, ont cherché soit à entrer dans sa résidence soit à en sortir.

« Le 27 septembre, Mgr l'évêque Ioan Suciu, au cours d'une visite canonique où il consacra l'église de Copacel (département de Fagaras), fut enlevé de nuit par les organes de la Sûreté, conduit dans un lieu inconnu et gardé deux jours dans une cave pour qu'il ne puisse avoir aucun rapport avec les prêtres et les fidèles.

« Il est aisé d'imaginer les mesures appliquées aux prêtres quand, dans le cas des évêques, on a agi sans scrupule aucun avec les lois qui les protégeaient et sans considération pour les personnes avec lesquelles on traitait. Les conditions dans lesquelles fut emmené Mgr l'évêque Ioan Suciu le prouvent assez.

« Pour des raisons de prudence, nous ne croyons pas devoir indiquer ni énumérer les abus et les violences commis sur la personne des archiprêtres et des prêtres pour obtenir leur signature, abus allant, comme dans le cas de Mgr Suciu lui-même, jusqu'à imposer avec menaces le silence sur tout ce qui s'était passé.

« En portant avec douleur ces faits à votre connaissance, nous

nous permettons, Excellence, Monsieur le Président, d'exprimer toute notre indignation devant un tel état de persécution dirigée contre les prêtres et l'Eglise Roumaine Unie.

« Il y a là violation de la Constitution de la R. P. R. en dépit de toutes les garanties que le gouvernement a le devoir et la responsabilité de faire respecter, violation de la loi des cultes qui, par son article 23, défend la haine et l'inimitié confessionnelles, indulgence ou plutôt — nous le disons, contraints par les circonstances — tolérance et même patronage donné à des attentats contre le culte (voir l'art. 309 du code pénal républicain dans le Moniteur Officiel, n° 48 du 27 février 1948).

« En même temps, Excellence, Monsieur le Président, nous exprimons le désir de vous voir intervenir avec décision ou aménager une intervention propre à arrêter la campagne déchaînée et à permettre aux prêtres de retourner en paix dans leur église et à leur mission.

« Ensuite nous tenons à déclarer, solennellement et fermement, que l'Eglise Roumaine Unie ne s'est rendue coupable, ni dans le passé ni dans le présent d'actes préjudiciables à la nation, au pays ou à l'ordre politique. C'est pourquoi nous ne pouvons pas comprendre qu'on ait soulevé cette tempête de haine, d'inimités, et que l'on supprime l'Eglise Roumaine Unie. Aussi aimons-nous à croire et à espérer que Votre Excellence, Monsieur le Président, saura prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette campagne.

« A cette occasion, nous, les évêques de l'Eglise Roumaine Unie, nous tenons à déclarer, au nom des prêtres et des fidèles demeurés étroitement unis à nous, que nous sommes pleinement déterminés à rester les pasteurs et les fils de la même Eglise de Jésus-Christ, inséparables de l'unité catholique, suivant la disposition de ce même Dieu qui a raffermi l'univers et a établi notre mission, pleinement convaincus que, au sein de cette Eglise catholique, au service de laquelle nous sommes à la vie et à la mort, nous sommes au service du peuple et du pays comme nous l'avons fait sans défaillance jusqu'à présent.

« Recevez, nous vous prions, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

Bucarest, le 7 octobre 1948.

VALENTIN TRAJAN FRENȚU, archevêque d'Oradea ; D^r ALEXANDRE RUSSU, évêque de Maramures ; JURIU HOSSU, évêque de Cluj-Gherla ; IOAN BALAN, évêque de Lugoj ; IOAN SUCIU, Administrateur apostolique de Blaj.

Dans le même temps, une deuxième lettre était rédigée par tout l'épiscopat catholique réuni (1).

EXCELLENCE,

MONSIEUR LE MINISTRE,

« Nous, soussignés évêques de l'Eglise catholique de la R. P. R., au milieu d'une atmosphère d'hostilité manifestement créée par les nombreuses mesures gouvernementales destinées à rendre toujours plus difficile l'accomplissement de la divine Mission de l'Eglise catholique, nous estimons comme un devoir essentiel de vous présenter les faits suivants :

« Devant les garanties de liberté religieuse, renforcées par des lois et publiquement exprimées, les évêques de l'Eglise ont témoigné par serment de leur loyauté à l'endroit du pays et de sa législation. Depuis lors, à de courts intervalles, la liberté de l'Eglise et le pouvoir de remplir sa mission ont été restreints toujours plus, par des dispositions, des lois et des décrets, au point de leur faire totalement obstacle dans certaines branches de l'activité religieuse.

« Nombre de prêtres ont été maltraités ; d'autres sont retenus en prison durant des années et des mois, ou à plusieurs reprises, sans aucune procédure légale.

« La presse périodique, noire, dans la plupart des diocèses, la circulaire officielle ont été complètement supprimées, l'enseignement confessionnel et religieux totalement éliminé et les livres scolaires confisqués sans le moindre fondement légal. Le décret réglementant la vie des cultes a créé ensuite à l'Eglise catholique une situation presque impossible, entretenue sans interruption par une campagne de calomnies et de dénigrement à l'adresse des évêques, sans même que le chef de l'Eglise catholique soit épargné.

« Nous avons protesté en son temps, oralement et par écrit, contre tout cela ainsi que contre les autres mesures qui laissent entrevoir une action ordonnée de la R. P. R. hostile à l'Eglise catholique, ni l'honorable gouvernement, ni les départements ministériels compétents n'ont cru bon de répondre.

« Entre temps, liberté de toute considération envers l'Eglise et son organisation respectée par la loi écrite, l'honorable gouvernement a décrété la réduction numérique des diocèses, mêlant à la retraite, par un acte unilatéral, bon nombre d'évêques dont les actes n'ont plus suite de valeur légale.

(1) Cf. Doc. Cath. du 3 juillet 1949, col. 878, 879.

* Toutes les mesures mentionnées prises par l'honorable gouvernement sont destinées à ruiner l'assiette administrative de l'Église catholique et à empêcher systématiquement l'exercice de sa mission divine.

* Par-dessus tout cela, depuis une dizaine de jours une vigoureuse et violente campagne à laquelle n'ont manqué ni les mystifications mensongères ni même les procédés vénaux, est lancée pour éloigner de l'Église roumaine gréco-catholique ses prêtres et ses fidèles. Par là, une fois de plus, on a fait preuve complète d'hostilité envers cette Église.

* Près de trois millions de citoyens de la R. P. R., fils de l'Église catholique, se voient traités par les lois et les autorités comme des ennemis du pays, comme coupables d'on ne sait quels crimes contre le peuple, eux les fils de cette terre qu'ils traversent à la sueur de leur front depuis des siècles. Le trouble, l'agitation, l'insécurité et la défiance ont été semés parmi eux par les autorités mêmes de l'État dont la vocation est de faire au peuple des conditions de vie justes et tranquilles en respectant les convictions religieuses, en lui garantissant la possibilité de les soutenir et en le plaçant dans une disposition tendant à l'honneur, progrès du peuple tout entier.

* Nous croyons, Excellence, Monsieur le Président, ne devoir plus, dès ce moment, retenir, pour des considérations patriotiques, l'expression de notre profonde tristesse devant ces mesures extrêmement dommageables au peuple de la R. P. R. ; nous ne pouvons pas davantage ne pas protester résolument contre tout ce qui a été perpétré à l'égard de l'Église catholique de Roumanie, nous ne saurions non plus ne pas faire entendre notre extrême indignation contre les mesures de l'autorité, en cours d'application, et qui frappent et blessent froidement dans les fibres les plus intimes de leur nature humaine des millions de citoyens. Or, l'autorité est appelée, à la face de la nation et du monde entier, à veiller sur le peuple et non à entretenir des luttes, à couvrir le pays de larmes à la suite des injustices commises et à ouvrir une blessure qui ne pourra être guérie que par la réconciliation et la suppression qui ont frappé et frappent l'Église catholique de la R. P. R.

* En terminant, nous faisons un pressant appel au sentiment de justice et d'humanité dont l'honorable gouvernement ne peut pas ne pas être animé envers tous les citoyens de la R. P. R. Nous le prions de décréter la suppression des mesures destinées à frapper notre Église et ses institutions et à arrêter l'action entreprise aux fins susmentionnées. Tel est l'unique moyen de ramener les âmes de millions de citoyens à la tranquillité nécessaire à la

vie d'un État, pour la satisfaction des gouvernants et le bonheur de ceux que l'on doit conduire dans la paix à la prospérité.

Recevez, nous vous en prions, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

ALEXANDRE CİSAR, archevêque de Bucarest, Métropolitain latin de la R. P. R. ; D' JURIU HOSSU, évêque de Cluj-Gherla ; ALEXANDRU RUSCU, évêque de Maramures ; IOAN BALAN, évêque de Lugoj ; IOAN SUCIU, administrateur apostolique de Blaj ; VALÉRIU TRAIAN FRENTEU, archevêque d'Oradea ; AUGUSTIN PACHA, évêque de Timisoara ; ARON MARTON, évêque d'Alba-Julia ; IOAN SCHEFFER, évêque de Salumare et d'Oradea ; ANTON DUKOVICI, évêque de Iasi ; ZOLTAN LENGYEL, administrateur apostolique des Arméniens catholiques (1).

Ces deux lettres furent remises au Ministre des Cultes par Mgr Basile Affénie, Vicaire de la Métropole de Blaj à Bucarest. L'évêque décrit ainsi son entrevue avec le Ministre des Cultes, Stanciu Stoian :

* Le 11 octobre, j'ai présenté au Ministre du culte deux lettres de protestations signées par tous les évêques.

Lorsque je lui ai remis ces lettres, je m'attendais à ce qu'il me dise quelque chose, mais il s'est tu. Alors, je lui ai dit : « Monsieur le Ministre, je désirerais savoir ce que vous pensez de ces lettres. » Le Ministre, après m'avoir dit qu'il allait les lire avec attention, ajoute : « Nous vous aimons tous, Monsieur, nous souhaitons que vous et tous vos fidèles passiez à l'Église Orthodoxe. » Je lui répondis :

* Il m'est impossible de renier la Foi dans laquelle je suis né, dans laquelle j'ai été élevé et que j'ai prêchée pendant 23 ans. » Alors le ministre insista, disant que le passage à l'orthodoxie aurait été un bien pour moi, mais, enfin, voyant ma volonté inflexible, il s'exclama : « Je suis très content de l'unanimité de tous les Roumains dans une seule Église Orthodoxe. »

* Vous, les catholiques, vous regardez encore vers l'Occident, vous attendez la bombe atomique, mais rien de ce que vous espérez n'arrivera. »

* Comme je lui demandais comment il pouvait concilier l'attitude actuelle du gouvernement avec la liberté religieuse garantie par la Constitution et par la Loi des Cultes, le ministre me répondit que la liberté peut se comprendre de plusieurs manières... À mon départ, il insista de nouveau :

* Je vous prie, dans l'intérêt de Votre Excellence, de faire le plus tôt possible le passage à l'Église Orthodoxe. »

Le gouvernement aurait souhaité que l'un des évêques gréco-catholiques au moins se prêtât à son jeu, et acceptât de passer

(1) Dans un livre sur le CARDINAL MINCESZEVY (Paris, 1950, p. 105 et 106), le R. P. Jérôme SZALAY semble dire que les *Unis* ne sont pas catholiques et que le catholicisme romain est représenté en Roumanie par les Hongrois. — Propos, entre plusieurs autres, inexacts, comme le prouvent les documents que nous reproduisons, qu'ont ensemble signés les évêques des deux rites, byzantin et latin, et la photographie de la Hiérarchie roumaine groupée autour du Nonce Apostolique.

à l'Église orthodoxe, car les prêtres qui avaient pris part à la Comédie de Cluj n'étaient que des comparés sans autorité dans l'Église gréco-catholique. Au début, les communistes pensèrent que Mgr Hossu se prêterait à leur politique. Nous avons vu de quelle manière Mgr Hossu, évêque de Cluj, avait réagi. Les communistes firent ensuite pression sur Mgr Basile Aftenie, Vicaire général à Bucarest, mais sans aucun résultat. Quelques-uns des prêtres qui avaient pris part à l'Assemblée de Cluj (probablement incités par les communistes), firent même à cet évêque la proposition de passer lui aussi à l'Église orthodoxe : — « Nous vous prions de ne pas nous laisser seuls, lui disait l'un de ces prêtres. Nous voulons qu'il y ait à notre tête un évêque pour mieux nous défendre au sein de l'Orthodoxie pour défendre nos droits et diriger les fidèles. Votre Excellence doit nous suivre pendant qu'il est temps. Le Patriarche et le Ministre Stoian vous tendent la main amicalement ; si votre Excellence accepte, ils vous recevront avec solennité et honneurs ; ils vous accorderont beaucoup d'honneurs ; si vous attendiez jusqu'à demain, il serait trop tard. »

Mgr Basile Aftenie répondit :

« Nous n'avons jamais recherché la gloire ni les faveurs, ni dans l'Église ni en dehors de l'Église. Comment auriez-vous le courage de me demander une telle chose alors que vous savez que pendant presque 23 ans j'ai prêché la foi catholique ? Pourquoi-je maintenant fouler aux pieds toute ma vie sacerdotale ? »

Alors l'un d'eux a ajouté :

« Peut-être votre Excellence est-elle prête à mourir pour la foi catholique, mais la mort de votre Excellence ne servira ni à l'Église ni aux fidèles ni à votre Excellence (1).

Ces prêtres ne se rendaient pas compte que la vocation d'un évêque est de témoigner le Christ jusqu'au sang, même si le don de sa vie peut apparaître inutile selon les calculs humains.

4. Les pasteurs devant le troupeau

Lorsque les Evêques Unis éleveront leurs voix face au gouvernement persécuteur, ils savaient qu'ils ne seraient pas écoutés. Ils avaient la certitude que le gouvernement était décidé à mener jusqu'au bout l'action commencée, mais leur conscience de pasteurs dâmes leur faisait crier toute leur douleur et leur indi-

(1) Cf. *Doc. cath.*, du 3 juillet 1949, col. 879.

gnation pour tant de méfaits commis par les agents du gouvernement.

Dans la mesure où les circonstances le leur permirent, ils orientèrent toute leur attention et tous leurs soucis vers les prêtres et les fidèles, pour les fortifier et les encourager afin qu'ils puissent affronter dignement les plus tragiques événements.

Nous savons comment les évêques avaient commencé, longtemps avant, à préparer les fidèles par des visites, par des sermons, par leurs lettres pastorales, par l'intensification de la vie religieuse ; et parmi eux, très particulièrement, le jeune administrateur apostolique de la Métropole de Blaj, Mgr Jean Suciu, devenu le prophète inspiré et l'apôtre infatigable en ces heures de ténèbres. Doué d'une éloquence exceptionnelle, d'une vaste culture et d'une âme embrasée d'apôtre, Mgr Suciu menait aussi une vie spirituelle d'une rare pureté, qui le faisait appeler par le peuple « le Saint vivant des iconostases ».

Toutes ces qualités devaient faire du plus jeune des évêques roumains l'âme de la résistance chrétienne de l'Église gréco-catholique.

Dans une exhortation adressée au clergé, Mgr Suciu traçait ce programme pour les temps difficiles :

« A l'Église roumaine gréco-catholique, il manque encore la beauté du martyre et de la persécution, il manque encore les plaies du Seigneur ; sans elles, la Lumière de notre Église demeure cachée sous le boisseau. Seule, la persécution pourra nous donner des saints et pourra montrer au monde ce que nous sommes : fils et apôtres de la vraie Église. En quoi consistera l'épreuve de notre foi ?... »

« On nous dit de nous séparer du Pape pour être mis au peuple. On dit que le Pape est l'ennemi de la Démocratie Roumaine et que le peuple est étranger au Pape... Il y aura des toits pour annihiler l'Église, ils vont réduire nos diocèses... Quelle devra être notre attitude ? Dans une lutte pareille, qui se livre sur le plan spirituel lorsque notre foi même est attaquée, notre attitude, les armes de la lutte, les moyens de résistance doivent être surnaturels.

« Nous serons vaincus dès le début si nous pensons que nous pouvons lutter avec des mensonges, des calculs humains et des compromis. Nous devons nous servir des moyens surnaturels : les saints sacrements, la prière, les sacrifices, tous sous l'étendard du cœur Immaculé de la Mère du Seigneur, la Reine des

Apôtres... Et à ceux qui nous demanderont de renier notre foi, nous répondrons :

« Je n'ai aucun pouvoir contre la vérité. Le Primal de Pierre et de ses successeurs est contenu dans l'Évangile. C'est ainsi que le Christ a bâti Son Église, là où est Pierre, là est son Église ; là où est le Christ, là est la vérité, là est la vie... Nous ne devons donc pas avoir honte de l'Évangile, car l'Évangile n'est pas une invention humaine. C'est pourquoi nous disons, nous aussi, avec Saint Paul :

« Pour cet Évangile, je souffre, enchaîné comme un malfaiteur ; mais la parole de Dieu ne peut l'être... » Les devoirs missionnaires, que la Providence nous confie en cette heure décisive, ne sont pas de signer avec le monde une paix de compromis, mais de préparer au monde une paix digne de Dieu et des hommes. En ce moment, les yeux de l'Histoire sont fixés sur nous. »

Chacune des visites pastorales de Mgr Suciu se traduisit par un triomphe. Après sa nomination d'Administrateur de la métropole de Blaj, il avait visité plus de six cents paroisses, bien que les agents communistes aient cherché à lui susciter continuellement toutes sortes de difficultés.

A un moment, la police ayant donné l'ordre aux gendarmes de réquisitionner les moyens de transports dont il voulait se servir, l'évêque continua de voir ses fidèles, traversant chaque village à pied. Les agents lui dirent alors qu'il n'avait plus le droit de visiter les villages. « Vous n'êtes plus évêque, le gouvernement vous a destitué de votre fonction. » — « J'ai été nommé évêque par le Saint-Siège, seul, le Saint-Siège a le droit de me destituer », répondit l'évêque.

Il fut amené par les agents, les yeux bandés, violemment poussé dans une voiture. Après un long parcours, on le fit descendre pour l'enfermer dans un cachot humide où il resta deux jours et deux nuits sans manger ni boire, après quoi on lui rendit la liberté, mais avec interdiction de prêcher s'il voulait ne pas être arrêté de nouveau.

« Alors vous pouvez me prendre tout de suite », répondit l'évêque, « je ne peux pas ne pas prêcher. »

Après la mort du métropolitain Alexandre Nicolesco (1941), l'Administration de l'Archevêché fut confiée, en 1946, à Mgr Suciuciu. De 1941 à 1946, Mgr Frențiu, Archevêque d'Oradea, administra la métropole. Conformément à sa tradition de citadelle de l'esprit, Blaj s'est montré digne de cette renommée, même au cours de cette persécution, aucun chanoine, aucun professeur de

séminaire, aucun des prêtres de valeur n'ont signé une abdications, bien que la pression exercée sur eux ait été des plus incisives. Les professeurs comme les élèves des différentes écoles de Blaj, firent preuve d'un courage et d'un esprit de résistance exemplaires. Dans les derniers temps, surtout à Blaj, Palmo-sphère de ferreux religieuse fut intense. Là aussi, la présence et le courage de Mgr Suciu soutinrent les fidèles et les animèrent. A partir du mois de mai, des prières spéciales et des sermons se multiplièrent dans les différentes églises pour la préparation spirituelle des fidèles, en particulier à la cathédrale, où l'évêque lui-même prêchait chaque soir, devant une nombreuse affluence. Après le 1^{er} octobre, non seulement les fidèles de Blaj, mais ceux des paroisses voisines accoururent pour écouter la parole de Mgr Suciu qui souvent prêchait quatre fois par jour. A plusieurs reprises, la police tenta d'empêcher les fidèles des villages voisins d'affluer, bloquant les chemins, arrêtant les uns pour effrayer les autres ; le peuple n'en continuait pas moins à se rendre à la cathédrale, et si les chemins étaient barrés et gardés par la police, les fidèles passaient par les jardins, sautant par-dessus les haies. Le peuple formant un bloc compact autour de son évêque qu'il accompagnait en cortège de sa résidence métropolitaine jusqu'à la cathédrale et, plus d'une fois, au retour, les jeunes des écoles de Blaj, dans leur enthousiasme, le portèrent sur leurs épaules pour le reconduire triomphalement à sa demeure. Les gens qui se trouvaient aux fenêtres lui jetaient des fleurs. Devant un tel enthousiasme, la police lui signifia une dernière fois de ne plus prêcher ; l'évêque répondit : « Le plus grand des devoirs de l'évêque est de prêcher. Quand je serai mort, alors je ne prêcherai plus. » Les lettres que Mgr Suciu envoya à ses fidèles après la désolante assemblée de Cluj révèlent une spiritualité admirable :

FRÈRES ET FILS BIENS-AIMÉS,

« Il y a douze ans, au temps des persécutions contre l'Église du Christ en Espagne, alors que de magnifiques cathédrales et des cents brûlaient, se consumaient dans les flammes, quand on immolait 16.000 prêtres, que des vies étaient offertes à Dieu par plusieurs milliers d'enfants de l'Église, une jeune chrétienne fut traitée devant le tribunal du peuple par des incroyants qui, la tournant en ridicule, lui demandèrent : « Pourquoi se tait-il, notre Jésus ? Pourquoi le Christ nous laisse-t-il agir ainsi avec nous et avec ses églises ? »

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 3 juillet 1949, col. 874, 875.

« La jeune catholique répondit : « Parce que Jésus s'est tu lorsqu'il fut couvert de crachats, flagellé, couronné d'épines et crucifié jusqu'à en mourir, de même il se tait maintenant que son Eglise, qui est son corps, que les fidèles de son Eglise sont torturés et emprisonnés, afin que nous soyons semblables à ce qu'il fut le Vendredi Saint. »

« Cette heure du Vendredi Saint a sonné pour l'Eglise gréco-catholique roumaine. C'est le moment, chers fidèles, de montrer si nous sommes au Christ ou si nous allons être le traître Judas. C'est l'heure où Jésus-Christ nous donne l'occasion de partager ses souffrances pour son Eglise. Heureux êtes-vous si vous êtes outragés pour son Nom, pour son Eglise Sainte. Glorifiez-en Dieu ! Ne vous laissez pas tromper par des paroles, des comités, des nouvelles, des mensonges, restez forts, fermes, inébranlables dans la foi pour laquelle nos pères et nos aïeux ont donné leur sang. N'apposez votre signature sur aucune espèce de papier par lequel on vous demanderait d'abandonner la foi de vos ancêtres. On vous menacera, on vous battra, on vous trahera en justice devant les juges. N'ayez pas peur ! Dieu est avec chacun de nous et ne permettra pas que nous soyons éprouvés, et que nous souffrions au delà de nos forces. Le monde a les yeux sur nous, sur les fidèles de l'Eglise gréco-catholique. Nous sommes en spectacle au monde. Oh ! mes chers fidèles, ne soyons pas un troupeau de Judas, mais bien les témoins de la Foi, des fils décidés de l'Eglise de Jésus au pays roumain.

« Il n'y a qu'une Eglise fondée par Jésus, une Eglise dont les ctes ont été données par Jésus à Pierre le pêcheur et par lui à ses successeurs les évêques de Rome qui ont occupé son siège après lui et que nous appelons les Papes.

« Il n'y a qu'une Eglise du Christ, celle que Pierre a bâtie : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Il n'y a qu'une Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas et cette Eglise est l'Eglise bâtie par Pierre ; oui, mes chers fidèles, l'Eglise catholique est parmi nous, Roumains, l'Eglise Unie au Pape. C'est à Pierre et à ses successeurs que le pouvoir a été confié de paître le troupeau béni de nos âmes ; nous en sommes les petites brebis et les agnellets. Ne vous enfuyez pas, ne sortez pas du bercail afin de ne pas vous égarer.

« Le navire de l'Eglise est battu par les vagues et la tempête ; n'en descendez pas, car les flots vous engloutiront, alors que le navire ne coulera pas. Si une autre église, un autre navire venait à passer et qu'on te dise : « Passe ici, ton navire coule », toi, réponds : « Mon navire à moi ne coule pas, les portes de l'enfer

« Luttons fermes dans la foi par la prière et le jeûne. Si même Tu n'a pas de pilote habile, ton navire est un navire de pirates qui ne saurait conduire au port, au port du salut. »

« Luttons fermes dans la foi par la prière et le jeûne. Si même, l'on prenait nos églises pour un temps, chacun de nous s'en ferait une dans sa maison, en attendant, plein d'espoir, le salut qui ne tardera pas beaucoup.

« Gardez-vous des prêtres qui ne font pas mémoire du Pape et ne récitent pas le saint rosaire de l'Immaculée.

« Ce n'est que par des sacrifices endurés par la Foi, que Dieu se laisse adoucir. Les blessures du corps et de l'âme, reçues pour l'Eglise de Jésus, guériront. En elles, nous enfouirons nos péchés et les ennemis de la Foi. Combattez le juste combat de la Foi jusque dans les prisons et dans les chaînes comme l'ont fait des millions de martyrs. Luttonz avec le Cœur Immaculé de Marie dans l'espoir inébranlable que l'Eglise triomphera, même si Jésus-Christ devait la faire sortir du tombeau.

« Que le don de Dieu et mes saints baisers soient avec vous tous. Amen.

Blaj, le 5 octobre 1948.

D' Ioan Suciu,

Evêque administrateur apostolique
de l'archevêché d'Alba-Julia et Fagaras.

FRÈRES ET FILS BIEN-AIMÉS,

« L'heure est venue de nous lamenter avec le prophète : « Oh comme elle est restée déserte la cité de Dieu... » Ses amis ont foulé aux pieds la foi et lui sont devenus hostiles... Tous ses persécuteurs l'ont prise à la gorge. C'est l'heure de dire dans l'espérance et avec la Sainte Vierge : « Le Tout-Puissant a fait pour nous de grandes choses. Saint est son nom. »

« Ne rougissons pas de l'Évangile et de l'Eglise de Jésus en ce jour de Vendredi-Saint. Ni flottesment ni hésitation dans le désespoir.

« Jésus triomphera par son cœur immaculé, même s'il ne restait qu'une poignée de prêtres et de croyants fidèles à la vérité et à la vie.

« On projette pour le 21 octobre une grande réunion à Alba Julia pour rompre le sceau de l'Union avec Rome. Y seront appelés tous les prêtres et les fidèles qui, forcés, ont abandonné l'Union.

« Ce même jour, restons chez nous en pénitence et en prière, dans les larmes et la confiance.

« A aucun prix n'allons là-bas où se traîquent les âmes. Nous n'avons à vendre ni le Christ ni l'Église ; ne nous laissons pas séduire par les fils du Serpent. Vos évêques restent fermes dans la foi en la vraie Église. Regardez-les et suivez-les.

« Quoi qu'on écrive ou que l'on dise de mal contre l'Église roumaine unie, ne le croyez pas. Attendez, en priant, l'heure où notre Sainte Mère, forte de la puissance de son Fils, nous délivrera.

« Si l'on prend vos églises, priez Jésus à la maison, comme le faisaient les anciens chrétiens lorsque les empereurs païens détruisaient leurs temples et brûlaient leurs saints livres. Attendez, confiants dans le cœur immaculé, attendez la manifestation de la miséricorde et de la puissance de Dieu.

« Les hommes souffrent pour toutes sortes de frivolités ; il n'y aurait personne qui, pour Dieu, souffrirait la Passion et la mort ? Montrons que nous ne sommes pas un peuple de lâches ; communications maintenant aux souffrances du Seigneur Jésus pour mériter d'avoir part à sa sainte Résurrection.

« Accorde-nous, Seigneur, par le cœur de la Mère, la résurrection de nos âmes pécheuses et de ton Église du pays roumain.

« Je prie sans cesse pour vous. Priez à votre tour pour moi. »
Ma bénédiction épiscopale dans la lutte pour l'Église du Christ.

Blaj, le 13 octobre 1948.

D^r Joan Sucu.

Un tel dévouement à son troupeau, une telle grandeur d'âme apostolique, une telle flamme spirituelle, firent lever de magnifiques églises parmi les dignes « brebis » d'un tel Pasteur.

Détachons du florilège de l'abnégation ce suggestif épisode. Dans une paroisse de l'Archidiocèse de Blaj, la persécution avait dispersé le clergé, et le curé était arrêté pour ne pas avoir adhéré au schisme.

Les fidèles étaient restés sans pasteurs et sans offices religieux. Le nouveau curé, schismatique, installé par les autorités de la Sécurité publique ne se hasarda pas à se montrer, redoutant le mépris des catholiques.

Une femme courageuse eut pitié des brebis sans pasteur et décida de prendre la place du curé emprisonné. Chaque dimanche elle organisait dans l'église une sorte de fonction

sacrée : récitation du Rosaire, chant du très bel office oriental de la Vierge, appelé « Paraclisis ». Un chœur à plusieurs voix ajoutait à la solennité de ces réunions dignes de celles des premiers temps de l'Église. La même femme lisait l'Évangile et très simplement elle l'expliquait au peuple. Elle catéchisait les enfants. S'il avait été possible de se confesser, on recevait la Sainte Communion, dans le secret, comme aux heures héroïques des catacombes.

5. Les prêtres suivent l'exemple des évêques

Après l'assemblée de Cluj, la plupart des prêtres qui, à la suite des menaces et des supplices auxquels ils avaient été soumis, signèrent le formulaire d'adhésion, revinrent en manifestant publiquement leur fidélité à l'égard de l'Église Gréco-Catholique Unie. C'est ainsi que, finalement, le nombre de ceux qui persistèrent à adhérer au mouvement de retour à l'Orthodoxie s'avéra insignifiant. Pour plusieurs, l'heureux revirement fut déterminé par l'attitude ferme des évêques. Dans de nombreux cas, les prêtres furent aidés, défendus et encouragés par les fidèles, qui presque partout, témoignèrent d'une résistance farouche. En certains endroits, le peuple avait demandé au curé de ne pas céder et de retirer sa signature (1). Dans quelques paroisses du diocèse d'Oradea, les fidèles ne voulurent pas recevoir leur curé, même après que celui-ci eut donné des preuves de repentir en retirant sa signature. Enfin, beaucoup de prêtres, qui, au premier moment, avaient cédé aux pressions, retrouvèrent leur force spirituelle et firent pénitence à la suite de l'exemple que leurs donateurs leur confrères qui, acceptant avec courage les insultes, les menaces, les supplices, résistèrent jusqu'au dernier moment à leurs persécuteurs. En même temps, certains d'entre-eux, au mépris des dangers qu'ils couraient à chaque pas, développaient une activité extraordinaire, traversant les villages d'Ardeal pour animer et encourager les fidèles, transmettant les dispositions des évêques qui se trouvaient en résidence forcée ou détenus.

Ils rédigèrent et diffusèrent quantité de manifestes et de tracts clandestins dans lesquels étaient dénoncées l'action indigne du gouvernement et la complicité de quelques membres de la hiérarchie orthodoxe, invitant les prêtres à ne pas se joindre aux fils des ténébres, donnant des explications sur la

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 17 juillet 1949, col. 923-930.

manière dont ils devaient se comporter en face de la persécution et devant les prêtres signataires, apostrophant et conseillaient ceux-ci pour les adjurer de vaincre leur faiblesse et de revenir sur ce qu'ils avaient fait.

Tant que ces prêtres courageux purent se soustraire à l'arrestation, ils ne cessèrent de prêcher à tous les services religieux, parlant clairement contre les persécuteurs, encourageant les fidèles, tel l'Abbé L. P. qui prêcha le dimanche 10 octobre 1948 en l'église de l'Université de Cluj. Après avoir passé en revue les tristes événements des derniers jours, et énuméré tous les moyens de contrainte que les persécuteurs employèrent, après avoir rappelé la trahison de quelques-uns et l'héroïque résistance des autres l'Abbé L. P. examinait la position de l'Église Orthodoxe face aux faits :

Dans cette succession d'événements, disait-il, la position de l'Église Orthodoxe, tout à fait spéciale, mérité de notre part une particulière considération. Si quelques-uns de ses chefs sont coupables de machinations qui ont été mises en œuvre pour la perte de notre Église, la plupart, je crois, détestent toutes les mesures indignes qui ont été prises.

Plus encore, bien que le Congrès ait eu lieu à Cluj, on dit que l'évêque du lieu n'en savait rien officiellement, mais juste ce que ses fidèles auraient pu surprendre des paroles et des nouvelles de la rue.

C'est pourquoi nous ne confondons pas l'Église Orthodoxe, notre sœur, que nous estimons et que nous aimons et dont nous savons recevoir, à notre tour estime et amour, avec celle menée par des hommes qui ont trahi toute cette campagne de violence. Nous croyons que cette Église, notre sœur, dans son ensemble, non seulement n'approuve pas mais au contraire, au moins dans le secret de sa conscience, condamne tout ce qui a été fait et que l'on continue à faire. Mais l'Église notre sœur, en ce moment, nous doit une réponse. Elle nous la doit parce que son credo, son honneur et son existence même sont en jeu.

a) L'honneur de l'Église Orthodoxe est en jeu.

S'il s'est trouvé, même chez les pharisiens, un Gamaliel qui prit la parole pour défendre les Apôtres après la Pentecôte, disant aux jurés qui bouillonnaient de haine contre eux, de les laisser en paix, « car si c'est des hommes que vient cette chose, elle disparaîtra, mais si elle est de Dieu, vous ne pourrez pas la détruire, et vous serez les ennemis de Dieu » ; si parmi les pharisiens, il y avait un Gamaliel qui jugeait de façon droite, sans parti pris, et si un pharisien a eu l'audace d'une courageuse opposition aux intrigues des autres, notre Église a d'autant plus le droit d'attendre, et de fait attend, conformément aux exigences d'une saine justice, que, dans toute l'Église Orthodoxe, se trouve un seul Gamaliel qui ait le courage d'une attitude virile pour dénoncer les violences que subissent nos prêtres et nos fidèles pour que leur soit arrachée de force l'adhésion.

Qu'il se trouve un évêque orthodoxe qui élève la voix pour dire que l'Église Orthodoxe se désolidarise de la terreur dont nous sommes victimes, que l'on élève la voix, alors qu'il n'est pas trop tard, qu'on le fasse dès à présent, ou parler peut être encore un geste digne. Oui, l'honneur de l'Église Orthodoxe est en jeu, car, ou bien l'on trouvera un homme digne et de caractère qui se doit de condamner ce qui a été fait, ou s'il ne le condamne pas, lui et les siens n'ont pas de caractère.

b) Le credo de l'Église Orthodoxe est en jeu :

Où l'Église Orthodoxe croit dans l'évangile de la douceur du Christ et en la vérité apportée par lui à l'humanité, et alors elle se doit de protester

contre la terreur et contre le mensonge qui se sont répandus en son nom contre nous, ou, elle ne protestera pas et se fera alors complice responsable des violences, des injustices de ceux qui ne sont pas de l'Église, car l'Église n'a ni prêtres ni agents de police. En disant cela nous ne voulons et ne pouvons frapper toute l'Église, notre sœur, car vous-mêmes, mes chers fidèles, vous rappelez-vous avoir applaudi alors que, publiquement ledit à Cluj, nos évêques s'embrassaient ? vous applaudissiez parce que le geste extérieur n'était que le symbole de cette parfaite harmonie qui existait dans leurs grands cœurs de même qu'il était le symbole de la profonde sympathie et de l'entente réelle de leurs troupeaux. De même que dans notre passé historique, nous étions attaqués par nos ennemis dont le but n'était autre que d'arracher le Christ de nos âmes, les ennemis du Christ nous attaquent non pas pour détruire les quatre points qui nous séparent, mais dans l'intention de frapper aussi l'Église Orthodoxe et les 96 points que nous avons en commun avec Elle. De même que dans le passé, aujourd'hui nos ennemis ne cherchent rien d'autre que d'arracher le Christ de nos âmes. Pour cela ils savent que le seul moyen est de semer parmi nous la division afin de détruire l'unité de notre destinée chrétienne.

c) Non seulement l'honneur et le credo de l'Église Orthodoxe sont en jeu, mais son existence elle-même. L'Église Unie (gréco-catholique) est la première fortifiée attaquée par les sans-Dieu. Ils nous frappent non seulement parce que nous sommes d'une religion quelconque, mais parce que nous sommes la vraie Religion.

On pourrait nous demander pourquoi dans ce pays, on peut être n'importe qui, avec n'importe qui, sans avec le Christ ? Vous pouvez être totaliste, si vous le voulez, vous pouvez adorer le soleil ou d'autres objets de la création, mais le Christ ? Non ! Pourquoi ? ... Quoiqu'il advienne, nous devons dire qu'ils nous frappent et ferment nos églises, non par amour de l'Orthodoxie mais parce que leurs mesures constituent les premiers pas pour donner aux églises une autre adhésion !

De cette église où nous sommes réunis, ils feront peut-être un magasin, un théâtre, une étable, ou bien une salle de cinéma, et ainsi des autres églises. Ils commencent avec les nôtres, pour finir avec les églises orthodoxes ! C'est pourquoi nous demandons aux évêques de l'Église Orthodoxe s'ils peuvent encore se faire ? »

L'abbé L. P. parle ensuite du manque de caractère et de l'opportunisme politique dont ont fait preuve certains des évêques orthodoxes, en n'hésitant pas à collaborer avec le régime au pouvoir, et qui, après avoir préché et la sainte Croisade contre le communisme, marchent la main dans la main avec ses plus féroces tenants. Poursuivant son argumentation :

* La même poignée d'hommes s'adresse à nous pour nous demander d'être comme eux, c'est-à-dire de changer notre Credo du jour au lendemain, car les patheïques appels « paternels » qui nous ont été adressés le 3/15 mai de cette année, même ceux du Campina Libertati de Blaj, signifiaient ceci : Renoncez votre foi, ce sont les circonstances politiques qui l'exigent, ce qui, traduit en roumain clair signifie : soyez aussi imbéciles que nous !

* C'est pourquoi si l'Église orthodoxe veut ne pas être confondue avec les uns ou les autres de ces évêques sans courage, elle doit répondre ! Elle doit répondre pour ne pas être confondue avec ce qui se passe actuellement et dont on dit que cela se fait en son nom !

Quoiqu'il arrive, nous ne pouvons nous taire, nous devons nous demander : qui aurait pu mettre en scène ce Congrès, sinon ceux dont les intérêts ont été servis et promus par cela ? N'est-ce pas la seule et même main qui a enlevé la religion des écoles, les crucifix des hôpitaux, qui, ces jours derniers, a jeté par terre la croix de Cătălina, qui nous vole maintenant nos églises

et les ferme, nous frappe et emprisonne nos prêtres pour leur fidélité à un Christ ?

* N'est-ce pas la seule et même main qui a mis en scène le Congrès de Cluj ? qui a profité de tout cela sinon les sans Dieu ? *

Le texte sténographique que nous possédons atteste qu'à ce point du sermon, entrèrent dans l'Eglise quelques agents qui, par une manœuvre d'encerclement, s'approchèrent de la chaire. Mais l'abbé continua à parler, en s'adressant même à ceux qui venaient d'entrer.

* N'est-ce pas la seule et même main, la seule et la même inspiration, le seul et même diable ? mais ils se trompent amèrement ! Combien vous trompez-vous, vous qui croyez nous anéantir, car ce n'est pas nous que vous frappez mais le Christ que vous ne pourrez jamais vaincre !

* Et toi, agent de la terreur, comprends-tu que tu ne manges pas du pain, mais la vie de tes semblables et que tu bois leur sang ? Si maintenant arrivait l'heure de ton jugement éternel, ne te rends-tu pas compte que, quoi que tu fasses, tu ne pourrais éviter que la Main invisible du Très Haut ne change toute ton activité en des larmes de sang, et que Celui à qui n'échappe aucune organisation humaine te demande de cette activité un compte terrible.

* Nous savons ce qui nous attend, nous nous rencontrerons après la mort. Mais pour nous, vivre, c'est le Christ, et mourir, une victoire. Pour toi le moment de la rencontre avec la mort arrivera aussi. Mais il sera différent de ceux qui meurent pour le Christ. Réfléchis, alors qu'il est encore temps !

* Nous demandons à nouveau à l'Eglise notre secur : se désolidarise-t-elle de tout ce qui se fait en son nom ?

* Nous attendons une réponse. *

L'abbé L. P. faisant ensuite un bref historique du rôle joué par l'Eglise Unie, exprimait sa volonté de rester attachée à l'Eglise de Rome, et l'espoir que la résolution du peuple Roumain ne tarderait pas !

* Je vois un pays de rêve, beau comme un conte, jardin de la Sainte Vierge et Temple d'Adoration du Très Haut : Notre Roumanie, devenue lieu de renouveau spirituel et de pèlerinage pour les autres peuples des continents.

* Quoi qu'il arrive nous devons affronter résolument l'heure présente et si notre voix ne semble pas suffisamment évangélique à certains, ou qu'il leur paraisse que nous eussions dû employer plus de douceur, nous leur répondrons avec saint Jean Chrysostome : Sans une sainte colère, la vertu se fane, les vices abondent et le mal tromphe.

* Saint Thomas d'Aquin dit que se mettre en colère quand l'honneur et la gloire de Dieu sont en jeu, est tout ce qu'il y a de plus digne et de plus saint. Notre parole n'a pas été une parole de haine à l'égard des hommes, mais une parole de souci pour arracher le mal, car nous appartenons au Christ et c'est avec lui que nous devons rester et le Christ nous a demandé d'aimer nos ennemis.

* Le malheur, pour nous, serait non pas de mourir pour notre devoir mais de haïr à notre tour... C'est pourquoi, nous, les Chrétiens nous ne haïssons personne, quoiqu'il arrive, nous rendons l'amour à tous.

* Nous voilà donc arrivés nous aussi dans la première ligne, là où nous même le Coeur, à côté des soldats, des missionnaires, des martyrs... Voici le moment béni de notre purification et des grandes responsabilités, car nous sommes donnés en spectacle au monde, aux hommes et aux anges... et maintenant, à l'heure de nous séparer, je m'adresse à vous, jeunes gens : Si la Croix du Christ, étendard de toujours de notre peuple, combat de nos mains couvertes de sang, prenez-la vous-mêmes et portez-la plus loin, car la croix n'est pas seulement un étendard de lutte, mais un étendard de victoire, de prémisses de la Résurrection.

* Et nous, peuple de la résurrection, sentinelles de Rome, nous avons été appelés à être la gloire de l'Eglise Universelle, nous allons montrer au monde entier, qu'en vérité nous le sommes ! Amen * (1).

Nous avons rapporté presque dans son entier cette allocution de l'abbé L. P., parce qu'elle exprime les sentiments des meilleurs prêtres de l'Eglise Unie face à la persécution, et comment ils considéraient la position de l'Eglise orthodoxe dans cette épreuve.

Ils avaient conscience que la persécution de l'Eglise Unie était un événement dont l'écho dépasserait les frontières d'Ardeal et celles du pays même.

Par leur résistance, un peuple entier manifesta au monde la décision de rester fidèle au Christ, au prix de n'importe quel sacrifice. La joie de souffrir pour le Christ, dont ces prêtres ont donné le témoignage, suivant l'exemple des évêques, réveille en nos âmes le souvenir des temps apostoliques où les disciples de Jésus rendaient grâce à Dieu avec joie de ce que l'occasion leur était offerte de souffrir pour Son Nom.

De même, le sermon prononcé par le chanoine Dumitru Manu ancien professeur au séminaire de Cluj et ancien député du parti national paysan, le 31 octobre 1948 dans la cathédrale de Cluj, fit une vive impression.

Les fidèles, venus très nombreux à la messe ce jour-là, lui dirent qu'ils avaient été forcés de signer le passage à l'Orthodoxie. Le chanoine monta en chaire et sur un ton ironique demanda :

* Qui a pu vous forcer ?

* Qui a osé travailler contre le glorieux généralissime Staline et contre le traité de paix qui nous garantissent la liberté de conscience et de religion ? Qui a osé fouler aux pieds la Constitution du pays qui affirme cette liberté ? Qui a osé s'opposer aux ordres du gouvernement qui nous a garanti cette liberté par la loi du culte ? Quand ces criminels sont venus chez nous pour vous forcer, pourquoi ne les avez-vous pas mis devant la loi qu'ils ont foulée au pied ? Pourquoi ne les avez-vous pas dénoncés aux autorités comme des traîtres qui compromettent le pays ?

* Je vous demande alors : comment vous ont-ils forcés, et quel a été le motif pour lequel vous avez rendu le Christ et sa Foi ? Etait-ce par crainte de perdre votre salaire ? Vous ne savez donc pas que l'Evangile nous dit que ce qui est nécessaire pour l'habillage, la nourriture, ne nous manquera pas ?

* Ou bien avez-vous eu peur des prisons ?

* Mais dans les prisons, vous n'auriez pas été seuls ; aujourd'hui elles renferment nombre de personnes honnêtes !

* Si à ces manœuvres, ni le gouvernement ni l'Eglise Orthodoxe n'ont pris part comme on le dit, alors, quel est celui qui a pu vous faire un mal quelconque ?

* Ils disent qu'ils ne persécutent pas, mais qu'ils convertissent par convi-

(1) Cf. *Biserica Română Unită, Mădăra, 1952*, pp. 338-343.

tion. Il y a les puissances du mal qui, jusqu'à maintenant, sont restées cachées comme des tanges, mais quand elles croient venu le moment propice, elles sortent à la lumière et commencent un sombre travail.

* Allées par les puissances du démon, elles persécutent maintenant les fils de Dieu. Mais ne craignez point, le jour viendra où leur pouvoir sera anéanti : Priez et gardez l'Espérance. Le Seigneur n'abandonne pas ceux qui ont confiance en Lui. Et si le Seigneur fait attendre sa vengeance, cela ne signifie pas que sa colère ne frappera pas les mauvais ».

Tous déclarèrent d'une voix forte qu'ils voulaient rester dans leur foi, criant : vive Rome ! vive le Pape ! Et le Chanoine achevait :

* Disons tous ensemble le Credo pour fortifier notre Foi Catholique ».

Le Credo fut récité à haute voix par toute l'Assemblée. Quelques heures après, le chanoine Dumitru Mannu était arrêté.

Le même jour, toujours à Cluj, se produisait une scène impressionnante. Le Père Joseph Bal, curé de l'Église Jean Bob, avait prononcé à la messe du matin un sermon très enthousiaste. Mis au courant qu'il était recherché par les communistes, il resta dans l'Église. À la sortie de l'Église quelques agents avaient essayé de le saisir, mais il fut défendu par les fidèles qui, dans la mêlée avec les agents, réussirent à reconduire le Père à la cathédrale où les vêpres venaient de prendre fin.

Poussé par les fidèles à l'intérieur, le Père Bal monta dans la chaire et s'adressant de nouveau à la foule, insista sur le devoir de confesser la Foi au prix de sa vie, demandant aux assistants de prier pour lui afin qu'il puisse souffrir la mort si telle était la volonté de Dieu.

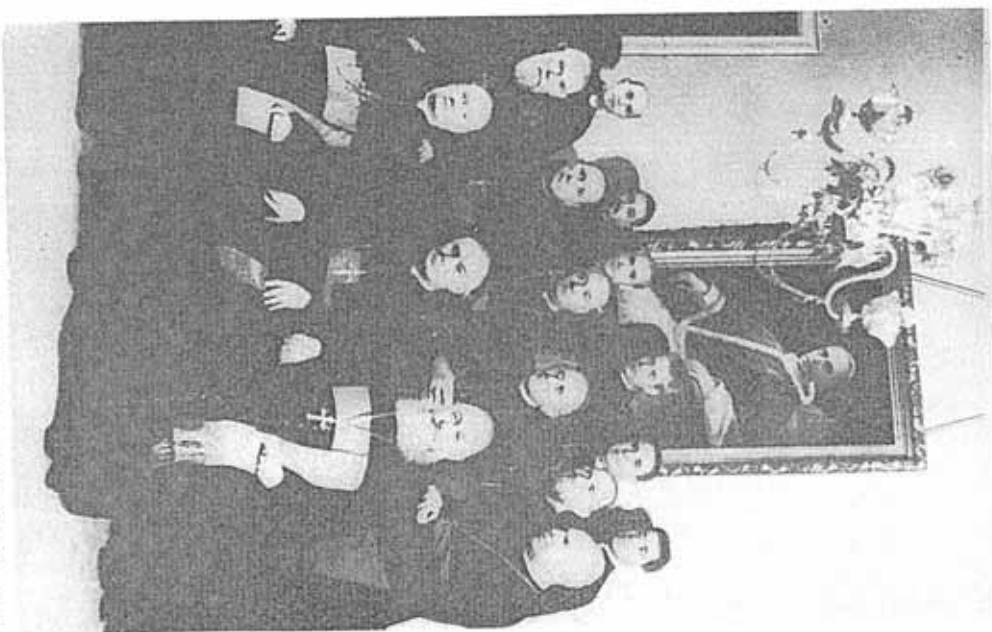
La foule était en larmes... Après la cérémonie, les assistants parvinrent à le cacher. Les communistes arrêterent alors le sacristain et d'autres personnes qui s'occupaient de l'Église et, les frappant jusqu'au sang, purent savoir d'eux le lieu où était caché le Père. Appréhendé, frappé, il fut jeté en prison. Beaucoup de prêtres subirent le même sort pour avoir prêché la nécessité de rester inébranlables dans leur Foi.

L'Abbé Georges Neamtu fut dénoncé pour avoir accusé de trahison dans un sermon tous les prêtres qui avaient accepté de prendre part à l'Assemblée de Cluj. Appréhendé et frappé lui aussi, il fut emprisonné.

Après l'Assemblée de Cluj, une nouvelle campagne fut déclenchée pour obtenir l'adhésion des fidèles. La voici décrite par un prêtre :

* Vers la mi-octobre arrivaient à ma cure paroissiale deux individus qui, me faisant venir à la maison, essayèrent de me convaincre de signer, me disant que mes autres confrères avaient déjà signé. Je leur répondis que ce que les

La Hiérarchie Catholique Roumaine réunie chez S. Ex. le Nonce Apostolique en 1948



Au premier rang, assis (de gauche à droite) : Mgr Alexandre Tih. Csan, métropolitain de rite latin de Bucarest ; Mgr P. O'Hara, nonce apostolique ; Mgr Valeriu Truianu Frenetu, archevêque de rite byzantin d'Oradea, évêque de rite latin de Lugoj ; Mgr Jules Hossu, évêque de rite byzantin Cluj-Gherla ; Mgr Ioan Scaripeanu, évêque de rite latin de Satu Mare ; Mgr Alexandre Kesz, évêque de rite byzantin de Maramures ; Mgr Basil Apreutese, évêque auxiliaire de la métropole de rite byzantin de Blaj et vicaire général à Bucarest ; Mgr Augustin Pacana, évêque de rite latin de Timisoara.

Au troisième rang (de gauche à droite) : Mgr Louis Bogu, vicaire général du diocèse de rite latin d'Alba Julia ; Mgr Ioan Secu, administrateur apostolique de la métropole de rite byzantin de Blaj ; Mgr Grassan, vicaire général du diocèse de rite latin de Jassy ; Mgr Anton Durnakovici, évêque de rite latin de Jassy ; Mgr Anton Mavros, évêque de rite latin d'Alba Julia ; Mgr Det. Messyn, secrétaire de la Nonciature de Bucarest.



S. Ex. Mgr Ioan Sucru
Adm. apostolique de la metropole
de rite byzantin de Blaj

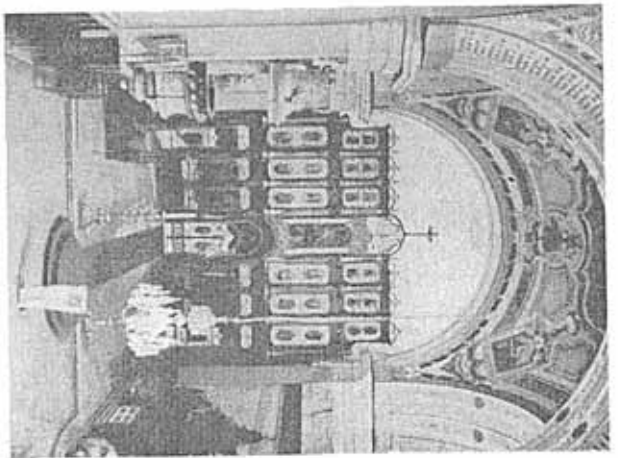


S. Ex. Mgr Iuliu Hossu
Evêque de rite byzantin de Cluj-Gherla

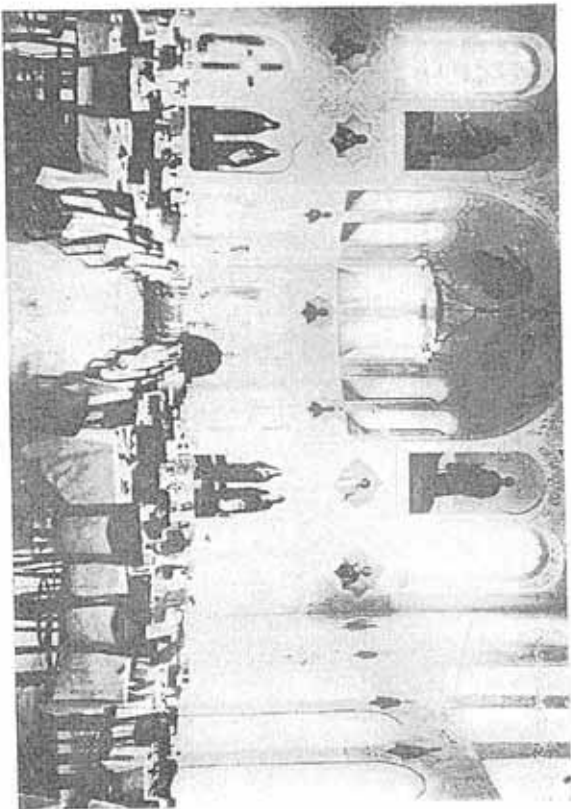


S. Ex. Mgr Augustin Pacra
Evêque de rite latin de Timisoara

QUELQUES GRANDES FIGURES DE LA RÉSISTANCE



Intérieur de la Cathédrale de rite byzantin
d'Oradea



Une église orthodoxe transformée en restaurant



Carte de la Roumanie

autres avaient fait ne m'intéressait pas, et que je ne pouvais signer ne voulant pas que mon geste soit une cause de perte pour les âmes qui m'étaient confiées.

« Ils m'énumèrent les avantages que j'aurais si je signais : renonçant à me convertir, ils convoqueraient les fidèles, leur disant qu'ils devaient tous passer à l'Église Orthodoxe, par ordre du gouvernement, parce que l'État n'admettait plus qu'une seule Église Nationale. Des 60 fidèles, quatre seulement signèrent. Les deux agents avaient donné l'ordre que les fonctionnaires soient considérés, d'office, passés à l'Orthodoxie ; et que, dans trois jours, soient dressées les listes des fidèles passés à l'Orthodoxie ; soit, au moins 80 % de la population. Quelques équipes de communistes allèrent de maison en maison, menaçant ceux qui ne voulaient pas signer ; malgré la peur, ils ne réussirent pas à obtenir plus de 15 % d'adhésions. Afin de pouvoir obtenir le pourcentage exigé, on inscrivit ceux qui n'avaient pas voulu signer, leur disant que s'ils refusaient leur adhésion, ils devaient se présenter à la mairie. Quelques jours après, je fis mes adieux à mes familles comme si je ne devais plus qu'il s'agissait, je fis mes adieux, je rencontrai d'autres prêtres qui avaient été appelés les revoir. Au chef-lieu, je rencontrai d'autres prêtres qui avaient été appelés pour le même motif. Nous nous mîmes d'accord et nous décidâmes de porter mieux la Croix du Christ que la corbe de Judas. Les agents du gouvernement nous menacèrent de nous chasser de nos maisons, de nous prendre nos biens, de nous jeter en prison et de nous torturer. Quelques-uns commencèrent à pleurer, disant qu'ils allaient réfléchir. Pour moi je déclarais que j'étais absolument décidé à ne pas renier ma Foi. Un confrère avait dit aux autorités que s'il reniait sa foi, il deviendrait fou.

« On lui répondit : signe d'abord et va te pendre ensuite. Nous n'avons pas besoin de cure !...
 « Enfin, ils me laissèrent partir à condition que je ne fasse plus mémoire du Pape à la messe. Quand je dis que cela m'était impossible, le « Pêtre » (1) injuria le nom du Pape.

« Après m'avoir fait promettre qu'un mois je ne prêcherais plus, ils me laissèrent partir. Arrivé dans le village, un paroissien m'avisa qu'il y avait trois voitures de police devant le presbytère. Cette nuit-là, j'ai dormi chez un ami. Le jour suivant, alors que je venais de célébrer la sainte messe, quelques policiers qui m'attendaient à la sortie m'enjoignirent d'aller à la Mairie. « Je baptisai trois enfants et m'enfuis en montagne. Les policiers me cherchèrent partout, dans toutes les maisons, arrêtèrent les miens, me prirent le peu que j'avais, opérèrent des recherches dans les environs, promettant une grosse somme d'argent à celui qui me découvrirait. Ils frappèrent le sacristain jusqu'au sang, parce qu'il ne pouvait leur dire où j'étais caché.
 « L'ordre fut donné à mes familles de me trouver dans les 24 heures, sinon la déportation les attendait ; quitte tout, ils s'enfuiront alors. Depuis le 1^{er} novembre, jour où, pour la dernière fois il me fut possible de célébrer la Sainte Messe dans la maison d'un ami, j'ai erré à la recherche d'un travail pour ne pas mourir de faim. En tout et par tout, que la Volonté du Seigneur soit faite ; que son Nom soit loué à jamais ».

Les arrestations devinrent de plus en plus nombreuses jusqu'à la fin des mois d'octobre et novembre 1948. C'est ainsi qu'avant le 12 décembre 1948, plus de 600 prêtres Unis étaient en prison. Parmi ceux qui restèrent, la plupart, ayant réussi à s'enfuir, échappèrent à la police, mais par la suite beaucoup d'entre eux furent capturés. La condition de ceux qui étaient emprisonnés devint affreuse (2). Une multitude de témoignages décrivent les affres terribles dans lesquelles se trouvaient ces

(1) C'est lui qui dirige un canton.

(2) Voir en appendice des lettres-témoignages à ce sujet, pp. 238 et suiv.

prêtres, dont beaucoup moururent dans les cachots ou dans les camps de concentration. Mais nous avons aussi des témoignages de la force spirituelle, de l'esprit de prière et de sacrifice, de la résignation dans la volonté du Seigneur, dont ils firent preuve parmi toutes leurs souffrances.

En vérité, comme le Saint-Père l'avait écrit dans sa lettre adressée aux évêques et aux fidèles de Roumanie, ils « sont emprisonnés injustement ; ils pleurent, s'affligent pour les attaques contre la religion, pour les saintes institutions ruinées, pour le salut éternel des peuples, beaucoup plus que pour leur souffrance propre et pour la liberté perdue ». Les prêtres qui purent se soustraire aux recherches luttèrent jusqu'à expiration de leurs forces et de leurs possibilités pour assurer clandestinement l'exercice de leur Ministère. Deux faits, entre beaucoup d'autres, témoignent de leur courage qui atteignit souvent à l'héroïsme.

Un jour de grande fête pour les Gréco-catholiques, deux prêtres arrivèrent, travestis, dans une paroisse dont l'Église avait été réquisitionnée par les schismatiques. Ils s'assirent dans les confessionnaux pour entendre les pénitents.

La nouvelle se répandit aussitôt dans tout le village et dans les villages voisins. Ce fut une affluence continue de personnes qui voulaient se confesser, et cela jusqu'au soir, où, avertis par des communistes, les policiers de la ville voisine apparurent.

Les deux prêtres s'éclipserent, mais le jour suivant l'un revint pour célébrer la sainte messe en cachette et donner la Sainte communion.

Un prêtre, travesti, attendait le train dans une gare. Il faisait nuit, une dame s'approcha et lui dit : « Mon père, je sais que vous êtes prêtre, parce que je vous ai connu à X... Je voudrais tant me confesser si cela était possible ? »

Ils allèrent sous l'auvent et en se promenant sur le trottoir le prêtre la confessa. Cette dame rayonnante de joie s'éloigna en disant qu'elle pourrait ainsi finalement recevoir, le jour suivant la Sainte Communion dans une maison privée. Bravant les mesures de suppression de l'Église Gréco-Catholique décrétées par les autorités gouvernementales roumaines, en certains endroits, les prêtres ne voulurent pas interrompre les fonctions sacrées, et ne cédèrent que devant la force brutale.

Il en fut ainsi de la dernière messe célébrée publiquement dans l'Église d'une localité de l'archidiocèse de Blaj, parmi un grand concours de fidèles.

Le desservant ayant été arrêté, le dimanche suivant un autre prêtre courageux célébra trois messes.

Il prononça un sermon et donna la communion. Plusieurs agents de la sécurité publique pénétrèrent dans la chapelle, tandis qu'un autocar muni d'une mitrailleuse attendait dans la cour pour déporter le prêtre trop hardi.

Vers midi les messes étaient terminées, mais le prêtre toujours revêtu de ses vêtements sacrés prolongea l'action de grâce. Les policiers, fatigués d'attendre, l'invitèrent à le suivre. Le prêtre refusa. Il ne restait plus qu'à user de la force. Les policiers tentèrent de le saisir, mais les fidèles présents dans la chapelle se portèrent à sa défense, se servant des bancs pour élever une barrière.

Après de maints efforts, et des corps à corps violents, les policiers réussirent à franchir les bancs et à s'approcher de l'autel. Le prêtre les aspergea d'eau bénite et se cramponna à l'autel. Les agents le saisirent et essayèrent de le trainer au dehors. Les fidèles se divisèrent en trois groupes ; les uns cherchaient à libérer le prêtre des mains des agents, d'autres utilisaient des bancs, d'autres fermaient le passage.

Tous les fidèles priaient, pleuraient, tandis que les agents blasphémaient. Lorsque les policiers arrivèrent à la porte, le prêtre fut libéré de leurs mains et se réfugia à nouveau près de l'autel. La même lutte se répéta plusieurs fois. Après deux heures de tentatives inutiles, les agents fatigués et en sueur s'en allèrent maudissant choses et gens.

Le prêtre qui portait sur son visage les traces de la bataille se cacha et sortit ensuite clandestinement par une fenêtre.

C'est ainsi que fut célébrée publiquement la dernière messe dans une église gréco-catholique de Roumanie.

Entre temps, dans un calcul diabolique, les communistes ouvraient une école pour former de faux prêtres « prêtres politiques » dans le but de disposer d'un clergé à leurs ordres qui prononcerait des sermons conformes à l'esprit de l'État et dénoncerait les miliciens obstinés à faire baptiser leurs enfants à l'Église en dépit de l'interdiction gouvernementale.

Le premier de ces malheureux qui acceptèrent de jouer un tel rôle, Marcel Abramoviciu (devenu Michel Avramesco), fut ordonné le 28 juin 1951 dans l'Église Biserica Alba de Bucarest.

À l'égard de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, avaient adhéré au mouvement de retour à l'orthodoxie, les autorités se hâtèrent de montrer une grande générosité. Le 17 octobre 1948, le journal « Universul » publia ce communiqué

du Ministère des cultes : « A la suite de l'intervention de la Patriarchie de l'Eglise Orthodoxe Roumaine, le Ministère des cultes communiqué : Les prêtres gréco-catholiques, revenus à l'Orthodoxie, recevront le salaire dans la ville où ils sont actuellement en fonction, comme tous les prêtres orthodoxes. A mesure que les organismes de l'Eglise Orthodoxe communiqueront au Ministère les noms des prêtres revenus à l'Orthodoxie, à la suite du congrès tenu à Cluj le 1^{er} octobre 1948, le Ministère donnera des ordres pour le paiement de leur salaire. Ces dispositions s'appliquent également à tout le personnel de l'Eglise. »

Le salaire de la trahison !...

6. Le « mouvement des masses »

La pression policière sur les fidèles ne fut pas moindre que celle exercée sur le clergé.

Des émissaires allaient de porte en porte et dans une mise en demeure brutale exigeaient de la part des laïcs de parapher une déclaration d'appartenance à l'Orthodoxie.

Les moyens les plus inhumains furent employés à cette fin. Pour obtenir un poste dans l'Etat ou pour accomplir certains actes civils, il fallait, d'abord, abjurer le Catholicisme. Le paysan se voyait refuser l'autorisation de moudre son grain au moulin communal, ou la possibilité de vendre, de tester, d'acheter, s'il ne possédait pas l'attestation de passage à l'Orthodoxie.

Dans chaque village, le notaire établissait des listes de proscription. Malgré ces mesures, le peuple, dans son ensemble, resta ferme dans sa foi. Particulièrement dans les départements de Maramures, de Nasaud, de Cluj, de Targu-Mures et Satu-Mare où la population catholique est plus dense, la résistance fut héroïque. Les agents du parti communiste circulaient d'un lieu à l'autre, usant de l'intimidation, de la terreur ou de la supercherie, mais les pères de famille s'obstinèrent dans leur refus, au risque de perdre leurs biens et leur liberté. En de nombreux endroits, les paysans opposèrent des placards à l'entrée de leur village pour aviser les émissaires du gouvernement qu'ils n'avaient que faire chez eux. Les « Missionnaires » du Patriarcat de Bucarest se virent interdire l'entrée dans plusieurs localités.

Le courage de tous ces fidèles se trouva stimulé par la présence clandestine de prêtres qui, au péril de leur vie, circu-

laient pour répandre, dans la mesure où cela leur était possible, les bienfaits de leur ministère.

Traqués par la police, emprisonnés, puis relâchés sous les pires menaces, ils recidivèrent dans une admirable témérité qui fit plus pour fortifier la foi des masses que les plus éloquentes pastorales.

Le 15 octobre 1948, le journal « Universul » publiait la nouvelle suivante :

« D'après le service de presse de la Sainte Patriarchie, l'action de réintégration de l'Eglise roumaine d'Ardeal — action commencée par les représentants du clergé gréco-catholique réunis dans la séance historique du 1^{er} octobre à Cluj — a pris les proportions d'un passage en masse des fidèles unis à l'Eglise Orthodoxe Roumaine. De Transylvanie, de partout sont arrivés et arrivent des centaines de télégrammes annonçant que le fidèle peuple gréco-catholique exprime sa ferme décision de rompre toute liaison avec le Vatican et de retourner au sein de l'Eglise Roumaine d'Ardeal se développe sous l'impulsion de la masse des fidèles qui demandent à tous les prêtres de ne pas tarder à adhérer à l'acte accompli à Cluj par les 430 représentants du clergé gréco-catholique. Dans certains cas, les fidèles de diverses paroisses sont revenus à l'Orthodoxie unaniment, malgré leurs curés qui persistent dans leur liaison à la hiérarchie gréco-catholique... »

Ce n'était qu'un des communiqués du service de presse de la Patriarchie, qui, parmi tant d'autres, dans l'intervalle du 4 au 21 octobre, annonçaient que « les masses » des fidèles gréco-catholiques auraient répondu avec « enthousiasme » à « l'appel » lancé par les 36 prêtres Unis rassemblés à Cluj, et à la « nouvelle exhortation » que leur avait adressée le Patriarcat à son retour à Bucarest, après avoir signé l'acte.

Plus exactement nous allons voir comment se manifesta cet « enthousiaste mouvement des masses » ?

Le gouvernement avait besoin de démontrer que l'acte accompli par les 36 prêtres Unis n'était pas d'inspiration privée mais qu'il correspondait au désir profond du peuple d'Ardeal.

Pour obtenir l'adhésion « en masse », le gouvernement mit de nouveau en mouvement tout l'appareil administratif et celui de la police. Par l'initiative des agents du gouvernement, l'ordinaire aux ordres d'un membre de l'Assemblée Nationale, en chaque village, dans différents secteurs et paroisses des villes, fabriques, etc... se constituèrent des comités de retour à l'Orthodoxie, dont devaient faire partie le prêtre (en cas d'adhésion), le maire, le notaire ou le « Pretor », le chef de la gendarmerie, et des communistes sûrs.

Ces comités avaient pour tâche de recueillir les adhésions des fidèles, lesquels en cas d'acceptation devaient signer un formulaire de procès verbal. Ce formulaire stipulait : — « les

sous-signés fidèles gréco-catholiques de telle paroisse réunis en l'Assemblée générale extraordinaire... délibérant sur le retour au sein de l'Église Orthodoxe, décidé à Cluj par les délégués gréco-catholiques dans l'Assemblée du 1^{er} octobre 1948 et faisant suite à l'appel pour le retour des fidèles catholiques à l'Église de leurs ancêtres, — après les discussions auxquelles ont pris part plusieurs d'entre eux, par leur libre volonté et sans y être contraints par personne, mais seulement par l'importance de l'unité spirituelle du peuple, décident de quitter le culte gréco-catholique pour s'unir à la même Église, avec leurs frères Roumains Orthodoxes, formant une seule communauté religieuse. A partir d'aujourd'hui ils cessent toutes les relations qu'ils ont eues avec les organismes officiels gréco-catholiques et suivront désormais les ordres et les directives de leurs nouveaux chefs spirituels ou de leurs organismes officiels.

« Les questions concernant l'Église et les biens paroissiaux gréco-catholiques seront résolues en conformité avec le décret n° 177 pour le régime général du culte... »

Dans la plupart des cas, le comité déclara le passage du village à l'Orthodoxie sans demander l'avis des fidèles ou après avoir essuyé un refus. Dans plusieurs villages, le comité inscrivit purement et simplement sur la liste de ceux qui étaient passés à l'Orthodoxie, le nom de tous les fidèles gréco-catholiques, déclarant que quiconque n'accepterait pas le passage à l'Orthodoxie devrait se rendre à la mairie et demander que son nom soit rayé de la liste.

Dans une localité, les paysans furent appelés à la mairie au sujet des semences d'automne. Après qu'ils eurent donné leur signature, on leur dit qu'elle valait aussi pour le passage à l'Orthodoxie. Toute protestation fut vaine. Les mêmes comités envoyèrent des télégrammes d'adhésion au Patriarcat, au nom de la commune, de la paroisse ou du chef-lieu de canton, sans le consentement des fidèles. Fort de ces télégrammes, quelques jours après, le service de Presse de la Patriarchie proclamait que s'était « produit » un fort courant de retour des masses des fidèles gréco-catholiques au sein de l'Église Orthodoxe... »

Nous savons que les moyens utilisés par les agents du gouvernement en vue d'arracher les adhésions des fidèles revêtirent un caractère de perfidie criminelle.

Les fonctionnaires de l'État, les particuliers, les ouvriers, et tous autres, furent menacés de perdre leur situation s'ils n'adhéraient pas à l'Orthodoxie.

En plus des mesures déjà citées, on prévint les retraités, que leur retraite serait retirée en cas de refus. Les élèves dont les

parents n'étaient pas passés à l'Orthodoxie étaient obligés de payer un supplément. Le personnel des églises, sacristain, chantres, etc..., fut jeté à la rue ainsi que leur famille. Tout le monde était appelé à la mairie, au chef lieu du canton, etc..., sous des menaces de toutes sortes et obligé à signer. Mais comme ces procédures, malgré les menaces dont on les accompagnait, n'avaient donné que de minces résultats, on institua des commissions dont les membres allaient dans chaque maison recueillir les adhésions. Là aussi, ces émissaires usèrent de la ruse ou de la menace, profitant de la bonne foi ou de l'ignorance des fidèles. Dans une paroisse, la commission chargée de recueillir les signatures, était composée du maire, d'un tzigane, et de quelques membres du parti communiste.

La commission allait de maison en maison : là où elle ne trouvait pas le père de famille, elle obligeait les vieillards et les enfants à signer. Dans une demeure, on trouva une vieille de 80 ans qui fut menacée de ne pas être enterrée comme les chrétiens dans un cimetière, si elle ne signait pas. Dans une autre, ils intimèrent à une femme de signer un papier « pour la paix ».

La femme leur ayant répondu qu'elle désirait aussi que la paix soit dans le monde, mais qu'elle ne pouvait signer en l'absence de son mari, on lui répliqua : « Si tu ne signes pas, nous allons inscrire ton nom sur la liste, et alors tu verras ce qui t'arrivera. » La femme comprenant pourquoi on lui avait demandé la signature pleura. Pour la tranquilliser, on lui assura que sa signature était une pure formalité.

— S'il en est ainsi, leur répondit la femme, bien. Le Seigneur sait que je ne puis renier ma religion. S'il y a du mal en cela, Dieu vous punira... »

Un prêtre raconte :

« Durant l'été de 1948, des colonnes de voitures chargées de membres de la police et de commissaires politiques, apparurent brusquement dans les villages habités par des fidèles de l'Église catholique de rite byzantin. Les pères de famille furent traînés hors de leur habitation et sommés de souscrire une déclaration par laquelle ils acceptaient de passer à l'Église schismatique. Plus de 30 % de la population rurale fut ainsi facilement abusée, parce que non cultivée.

Les simples paysans ne savaient pas, le plus souvent, ce qu'on voulait d'eux, d'autant que les autorités ne se donnaient pas la peine de donner des précisions. Ne se doutant de rien, beaucoup abandonnèrent leur religion. D'autre part, il était impossible de vérifier si la petite croix apposée en guise de signature par les

personnes plus âgées, pour la plupart illettrées, était authentique ou apocryphe. Il arrivait fréquemment que les paysans réfractaires étaient rassemblés puis emprisonnés. Beaucoup se réfugièrent dans les montagnes, afin d'échapper aux persécutions... Pour faciliter les passages, on annonça qu'un seul membre majeur de la famille pouvait faire la déclaration au nom de toute la famille. Le nom de ceux qui refusaient la signature était inscrit sur une autre liste : ils s'entendaient menacés d'être arrêtés, déportés et de perdre ce qu'ils possédaient.

En dépit de ces raffinements de manœuvre, les résultats, concernant les signatures, escomptés par les agents du gouvernement, étaient toujours loin d'être satisfaisants. Dans beaucoup de cas, les fidèles se montrèrent plus obstinés que leur propre pasteur, et dans certains endroits les paysans chassèrent leur curé qui avait signé. Dans la commune de Vasrad, le curé ayant adhéré fut chassé à coups de pierres alors qu'il allait dire la messe. En d'autres lieux, les paysans s'abstinrent d'assister au service religieux célébré par des prêtres signalaires et refusèrent de recevoir les missionnaires orthodoxes envoyés par la Patriarchie. Dans d'autres cas, encouragés par l'attitude ferme de leur curé, non seulement les paysans ne signèrent pas, mais se révoltèrent jetant hors de leur village les agents qui venaient recueillir les signatures, et armés de haches et de fourches, gardèrent jour et nuit leur prêtre.

Dans la commune Lăpușul Româneșc du département de Somes, le 10 octobre 1948, le médecin départemental, docteur Ioan Pop, se présenta accompagné d'un ingénieur, qui, avec le médecin communal, le Juif Steinfeld, invitèrent le curé local à la mairie, lui affirmant que tout le clergé à la suite de l'évêque Mgr Hossu avait déjà signé le passage à l'Orthodoxie. « On fera la même chose ici, lui dit-on, la Révérence ne fera plus mémoire du Pape à la messe, mais du Patriarche !... » Le curé répondit qu'il avait des Supérieurs auxquels il devait obéir et que, d'autre part, ne pouvant renier ce qu'il avait prêché durant tant d'années, il lui était impossible de dire à ses fidèles que tout ce qu'il leur avait appris jusqu'alors était faux, d'autant qu'il était convaincu que dans la seule Eglise Catholique il sauverait son âme. — « Bien, Père, lui dit-on, tu ne comprends pas que si tu ne signes pas, l'Union se fera quand même ? »

Se rendant compte que toute insistance serait vaine, les envoyés lui demandèrent de consentir au moins, à lire dans l'Église Pacte d'union avec l'Église Orthodoxe. Le curé répondit qu'il avait d'autres choses à lire, et de beaucoup plus importantes.

En sortant de la mairie, il alla célébrer la Sainte Messe dans l'Église de Baltă et au moment du sermon, il lut le décret de Mgr Hossu, qui frappait d'excommunication les prêtres qui avaient trahi. Tous pleuraient. Les fidèles disaient : « Vous aviez donné tout ce qu'ils nous ont demandé et maintenant, on vient nous demander notre âme. Mais ils se trompent amèrement ; notre âme, nous ne la donnerons qu'à Dieu. »

Après la messe, le curé avait invité chez lui le séminariste Thomas Victor. Chemin faisant, celui-ci croisa les agents qui l'attendaient et l'amenerent à la mairie.

Là le médecin, par de bonnes paroles auxquelles succédaient les menaces, s'efforça de convaincre le séminariste qu'il devait signer ; ce fut sans résultat. — « J'avais cru que vous et le curé seriez les premiers à donner l'exemple aux paysans », lui dit le médecin. — « Vous vous êtes trompés, docteur, lui répondit le séminariste. » Alors le médecin lui lut le nom des prêtres qui avaient signé, ce fut en vain. Lorsque le séminariste sortit de la mairie, il fut applaudi.

Entre temps, les agents se répartirent en plusieurs équipes, traversant le village pour recueillir des signatures.

Ils n'obtinrent que quelques adhésions de divorcés ou de membres du parti communiste.

Après une semaine, d'autres agents de la Sureté accompagnés de deux prêtres, l'un traître, l'autre Orthodoxe, firent leur apparition dans le village. Ils rassemblèrent pendant la nuit quelques intellectuels et par la menace réussirent à les faire signer. Puis ils allèrent de maison en maison poursuivre leur triste besogne. Quelques-uns des paysans ne leur permirent pas de s'approcher de leur ferme. Un paysan, hache en main, leur dit qu'il leur casserait la tête s'ils s'approchaient.

Ce dimanche-là, le curé disait la messe dans l'Église de Damb, plus remplie que jamais. Tout le monde : jeunes gens, vieillards, femmes et hommes, s'approchèrent de la Sainte Table. A la fin de la messe, le curé leur dit qu'il allait encore célébrer la messe dans l'Église de Baltă, invitant ceux qui le désiraient à y venir. Un des fidèles répondit : « Non pas ceux qui le désirent, mais tout le monde. » Et c'est ainsi que tous y allèrent, sans prêter attention aux agents de la mairie tenus à distance par les fidèles durant les offices.

Le lendemain, de nouveaux agents arrivèrent dans le même village. Le curé leur répondit qu'il ne pouvait pas renier sa foi et que les intellectuels du village avaient refusé de rassembler les signatures, car les paysans étaient rendus furieux.

Les gens commencèrent à s'alarmer, craignant que leur curé ne

soit arrêté. Une femme, sous prétexte que sa mère était malade, pria le curé d'aller la voir. Après que le curé fut sorti de sa maison, les paysans y entrèrent, demandèrent aux agents ce qu'ils voulaient au curé. Ceux-ci répondirent qu'ils ne voulaient rien, qu'ils étaient des « parents » et s'enfuirent.

Un peu plus tard, arrivèrent deux agents motocyclistes, avec mission d'arrêter le curé qui se trouvait à l'église pour y chanter les vêpres. Après les vêpres, entouré des fidèles, le curé se dirigea vers le presbytère. Les agents étaient ; le peuple, après les avoir entourés, leur demanda ce qu'ils veulent : se confesser ou avoir le curé ? et attendent-ils que le peuple se disperse pour pouvoir l'arrêter ? Les agents répondent par des insultes. Une femme prit une pierre et la jeta, geste qui déclencha une pluie de pierres. Les agents tentèrent de s'enfuir à motocyclettes, mais elles ne marchaient plus. Ils partirent alors à pieds, suivis par la foule qui criait : « Attrapez les communistes qui veulent nous arracher la Foi et arrêter notre curé ! » Quand les communistes arrivèrent au pont, ils rencontrèrent un autre groupe d'hommes et de femmes. Là, ils furent matmenés et laissés inanimés. Quelques communistes du village les prirent dans une voiture qui passait par hasard et les emmenèrent à l'hôpital.

Le lendemain se passa tranquillement, mais dans la nuit du 24 octobre, vers 3 heures du matin, 4 camions de soldats s'arrêtèrent à l'entrée du village. Guidés par les communistes, les soldats se dispersèrent. Un fidèle donna l'alarme en faisant sonner la cloche. Alors les paysans, armés de haches, de bâtons et de faux, se dirigèrent vers le presbytère. Là ils se trouvèrent face à face avec des soldats armés de mitrailleuses, qui les forcèrent à se retirer. Le curé réussit à s'échapper, mais ses familiers furent affreusement maltraités, ainsi que nombre de paysans emmenés à la gendarmerie. A l'aube, des camions chargés de fidèles, partaient pour Cluj. Dans beaucoup de maisons les enfants restaient seuls. Un paysan ayant réussi à fuir, sa femme fut enlevée par les soldats, laissant l'enfant dans le berceau... Le curé et les séminaristes errèrent dans la forêt (1).

La résistance ne présenta pas le même caractère partout. Il semble que dans le nord et au centre de la Transylvanie, elle ait été plus forte, tandis que dans le sud elle se fit plus faible. S'il y eut des défaillances et si certains signèrent, il faut préciser qu'après avoir donné leur signature, la plupart la retirèrent et firent pénitence. Un prêtre raconte comment ses fidèles, après

(1) Cf. *Doc. Cath.* du 17 juillet 1949.

avoir été appelés à la mairie et forcés à signer, firent une déclaration par laquelle ils disaient n'avoir donné leur adhésion à l'Orthodoxie que parce qu'ils avaient été menacés et terrorisés, déclarant nulle leur signature et confessant leur foi dans l'Église Catholique.

Des gens qui, terrorisés, avaient signé l'adhésion, firent des dizaines de kilomètres à pieds, dans l'espoir de trouver un prêtre catholique pour recevoir l'absolution.

C'est ainsi, qu'on dire des autorités, et de la presse styliée, le peuple de Transylvanie passe en « masse » à l'Orthodoxie.

Cependant les agents de la police, les chefs de la sûreté, les maires, les préfets et sous-préfets, des gendarmes, des membres du parti communiste, des députés ne désarmeront point et se firent les « apôtres » de la conversion de l'Église catholique Unie, en utilisant de viles ou d'odieuses méthodes policières. Malgré tous leurs efforts, dans la plupart des cas, le plan échoua. Voici parmi tant d'autres une preuve de cet échec, ainsi qu'un exemple des méthodes employées :

Il s'agit d'une lettre circulaire envoyée par l'évêque orthodoxe d'Oradéa, Nicolas Popovici, aux archiprêtres de son diocèse, lettre par laquelle il était précisé que le Ministère des Cultes demandait qu'à la date du 15 octobre soit terminé le procès du passage des fidèles gréco-catholiques à l'Église Orthodoxe Roumaine. En conséquence l'archiprêtre devait communiquer à tous les prêtres de son doyenné qu'il était personnellement responsable de la réussite de cette procédure, en leur assignant jusqu'au 20 octobre pour lui adresser la liste nominale des pères de famille passés à l'Orthodoxie, avec indication du nombre des membres de leur famille, de même qu'une autre liste, portant ceux qui ne seraient pas passés.

L'archiprêtre devait rassembler les listes, faire le total et envoyer le tout à l'Évêché. La lettre épiscopale poursuivait : « Comme il s'agit d'une question extrêmement importante, elle sera discutée avec tous les prêtres dans un conseil extraordinaire convoqué d'urgence ; nous attirons leur attention sur le fait que le résultat de cet acte dépend de leur activité et que ceux qui ne feront pas de leur mieux pour la pleine réussite de cette cause seront considérés comme étant de mauvaise foi et traités comme tels. Dans la mesure du possible, les prêtres feront appel au concours des organismes administratifs locaux. »

7. L'Assemblée d'Alba Julia

Du 4 au 21 octobre, ainsi que nous l'avons dit, le travail de « conversion » des gréco-catholiques fut intensifié. Il fallait actionner les masses en vue de la cérémonie projetée pour le 21 octobre à Alba-Julia, date marquant les 250 années d'union avec Rome.

Cette fête devait se terminer solennellement par l'union par faite de l'Église Unie avec l'Église Orthodoxe. Ces « solennités » allaient commencer dans la cour de la cathédrale de la Sainte Trinité, sous la présidence du patriarche Justinian, avec la participation de tout l'épiscopat orthodoxe. Pour conférer un plus grand éclat à la cérémonie, des paysans furent amenés de force des différentes régions de la Transylvanie.

Les murs étaient recouverts de manifestes sur lesquels se détachaient : « Vive la République Populaire Roumaine », — « Unis dans la Foi ancestrale, nous lutterons pour les droits du peuple, pour la paix et pour la démocratie. »

À 8 heures du matin, les prêtres passés à l'orthodoxie célébraient la messe, puis, face à la cathédrale, se tint le conseil de l'Assemblée sous la présidence de l'archiprêtre Trajan Belascu, qui avait présidé l'Assemblée de Cluj. Il en fut de même pour le secrétaire, Aurel Brumboiu ; les autres prêtres qui avaient pris part à l'Assemblée de Cluj se virent nommés vice-présidents. L'archiprêtre Trajan Belascu prenant la parole parla des récents événements, « couronnés par les fêtes de ce jour ».

Au nom du « peuple », un paysan de la commune de Majina du département d'Alba, André Avram, déclara :

« Au nom de tous les frères d'Ardeal, de Crisana, Banat et Maramures, maintenant que dans la R.P.R. nous jouissons tous des mêmes droits et des mêmes libertés, il convient que disparaissent la désunion entre les frères. C'est pourquoi à partir de ce moment, nous rompons toutes les relations qui nous liaient à l'Église de Rome, pour retourner à l'Église Orthodoxe... et nous lutterons, fraternellement, dans la même foi religieuse, pour le bonheur de notre chère République Populaire, pour la paix et pour le progrès. »

Au nom des intellectuels, le professeur Coriolan Tatar prit ensuite la parole, et le prêtre Georges Zagrai lut la motion soumise au vote de l'Assemblée (1).

Congue dans le même style et avec les mêmes idées que celles des autres déclarations et des appels que nous connaissons, cette

(1) Voir en appendice le texte de la motion votée par l'Assemblée d'Alba-Julia, le 21 octobre 1948, p. 227.

motion renouvelait la protestation de fidélité envers la « chère République Populaire » et la volonté de rompre les sceaux avec Rome pour accomplir l'union avec l'Église Orthodoxe.

Cette singulière homélie s'achevait en ces termes : « Nous apportons aux membres du haut Praesidium de la République Populaire Roumaine et au Gouvernement du Pays, l'hommage de notre reconnaissance pour les libertés qu'ils ont assurées à tous les fils du peuple, libertés rendues possibles par la réintégration de l'Église Roumaine. »

Après le vote, une délégation, présidée par l'archiprêtre Trajan Belascu, se présenta au Patriarche Justinian qui venait d'arriver à Alba Julia et aux membres du Saint Synode, les priant d'accepter de faire partie du conseil de l'Assemblée. Naturellement, le Patriarche accepta. Un cortège se forma alors pour se rendre à la cathédrale où fut chanté un *Te Deum*. À l'issue de ce service, Trajan Belascu prit de nouveau la parole pour assurer le Patriarche et les membres du Saint Synode de la « volonté de la grande majorité des fidèles et des prêtres unis de revenir à l'Église Orthodoxe Mère ».

Le Patriarche, parlant à la foule massée devant la cathédrale, précisa : « L'acte d'union de 1698 d'Alba-Julia étant annulé, les portes du bercail orthodoxe sont largement ouvertes afin qu'entrent les frères gréco-catholiques, clercs et laïcs dont l'égarement n'a plus de raison » (1).

Le métropolitain Nicolas Balan ne pouvait manquer de prendre la parole, car depuis longtemps il était l'instigateur de ce retour forcé. Après lui, le prêtre Nicolas Geanigalan lut la profession de foi de ceux qui étaient revenus à l'Orthodoxie. On lut encore l'acte Synodal qui établissait la rupture de l'Union. Cet acte d'Alba-Julia fut signé non seulement par les membres du Synode permanent mais par tous les métropolitains et évêques orthodoxes.

Acte synodal abolissant l'Union :

« Avec la volonté du Père, l'aide du Fils, et l'inspiration du Saint-Esprit, Haute et invisible Trinité, Gloire à toi, Nous, Justinian, patriarche de Roumanie, ainsi que nos frères les évêques, membres du Saint Synode de l'Église orthodoxe roumaine, nous nous sommes réunis, en ce jour du 21 octobre de l'année 1948, dans l'Église de la Sainte Trinité d'Alba Julia, ancienne résidence de la métropole roumaine de Belgique transylvaine ; cela, à la prière de nos frères de l'Ardeal, désireux que nous nous assurions de la foi des clercs et des laïques qui abandonnent l'unité et reviennent à l'Orthodoxie.

(1) Voir le texte intégral du discours du patriarche Justinian au clergé et aux fidèles réunis à l'Alba-Julia dans la *Doc. cath.*, 3 juillet 1949, col. 883-887.

* En conséquence, vu la proclamation faite à Cluj le 1^{er} octobre 1948, par la délégation des 430 chanoines, protopopes et prêtres gréco-catholiques de Transylvanie, par laquelle ceux-ci ont décidé, de bon gré et sans contrainte de personne, de rompre pour toujours ces liens avec la Rome papale que la violence avait imposés. Il y a deux cent cinquante ans.

* Vu leur désir de retourner au sein de l'Église orthodoxe roumaine.

* Nous avons donné suite à l'acte du Synode permanent dressé en séance du 3 octobre 1948, confirmé par les signatures de la délégation gréco-catholique venue à Bucarest et ratifié par le Saint Synode plénier dans sa séance du 18 octobre 1948.

* Et nous avons glorifié le Dieu des cieux de ce que par sa volonté la rupture entre frères d'un même peuple a pris fin et que l'unité de foi de tous les Roumains de ce pays gardé de Dieu a été restaurée.

* C'est avec une allégresse spirituelle et une affection paternelle que nous recevons dans le sein de l'Église Orthodoxe roumaine tous les frères contraincis par la dureté des temps à se séparer de l'orthodoxie. Nous tenons désormais leurs sceaux pour brisés et sans vertu ; et assurons ces fils et frères chéris qu'ils trouveront dorénavant un appui paternel de notre part à tous. Quant à eux, nous les exhortons à prêter l'obéissance qui sied au Saint Synode ainsi qu'à nos évêques orthodoxes de l'Ardeal, du Banat, de Crisana, de Maramures, qu'ils devront reconnaître pour leurs vrais pasteurs, leurs docteurs et les guides de leur vie spirituelle, tout comme nos évêques ont le devoir sacré de les conduire en toute direction comme leurs vrais fils spirituels.

* Et pour en conserver la mémoire, nous consacrons à ces journées glorieuses de la vie du peuple roumain l'église de la Sainte Trinité d'Alba Julia et l'appelons dorénavant la Cathédrale de l'unification de l'Église roumaine de Transylvanie, priant notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ de l'avoir en sa sainte garde ; à lui toute gloire, honneur et adoration dans les siècles. Amen. *

Justinian, patriarche.

Nicolas, métropolitain de l'Ardeal ; Basile, métropolitain du Banat ; Firmilien métropolitain de Craiova ; Sébastien, archevêque de Suceava et de Maramures ; Anthim, évêque de Buzau ; Grégoire, évêque de Husi ; Joseph, évêque d'Arges et Iocumeniens de R.N. Severin ; Benjamin, évêque de Caransebes ; Nicolas, évêque de Cluj, Vad et Felene ; Nicolas, évêque d'Oradea ; André, évêque d'Arad, Ienopol et Halmagiu ; César, évêque de Constantza ; Anthime, Iocumeniens du Bas Danube ; Polycarpe, évêque des Roumains d'Amérique ; Parthène, évêque.

Les évêques :

Hilarion Mircea, de Bacau ; Benjamin Poctian, de Sibiu ; Valere Moglan, de Botosan ; Galaction, de Sillistre ; Emilian Antal, de Jargoviste ; Eugene Lahu, de Suceava ; Athanase Dinca, de Barlad ; Théodore Scorobet, de Rasiari ; Paul Serpe, de Ploesti (1).

La cérémonie achevée, la cathédrale de la Sainte-Trinité fut consacrée comme cathédrale de la réintégration de l'Église roumaine d'Ardeal (cf. *Universul*, 23 octobre 1948).

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 3 juillet 1949, col. 887-888.

CHAPITRE QUATRIÈME LE MARTYRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE BYZANTIN

1. L'Arrestation et l'emprisonnement des évêques

Pour le gouvernement communiste et ses complices, la réintégration de l'Église Roumaine d'Ardeal était un fait accompli. En conséquence les évêques catholiques de rite byzantin occupaient injustement leurs demeures épiscopales et leurs églises. Le régime des libertés avait soustrait à leur tyrannie les fidèles et les prêtres gréco-catholiques. Tout ce que ces évêques possédaient ne leur appartenait plus, car ils « se sont éloignés du peuple pour servir les intérêts impérialistes, obéissant au Pape de Rome ».

Il fallait donc chasser les évêques de leurs résidences. Le 25 octobre 1948, à Blaj, Mgr Jean Suchu et son secrétaire l'Abbé Rusu étaient arrêtés. Dans la nuit du 28 octobre, ce furent Mgr Valere Trajan Frentziu et son secrétaire l'Abbé Foisor, à Oradea ; Mgr Alexandre Rusu, à Baia-Mare ; Mgr Jules Hossu, à Cluj ; Mgr Basile Affenie, à Bucarest, et le matin du 29 octobre Mgr Jean Balan, à Lugoj.

Dans le même temps, ici et là, de nombreux prêtres parmi les plus notoires, subissaient le même sort : à Blaj, le Vicaire général Victor Macaveiu, les chanoines Victor Pop, Nicolas Pop, Jean Moldovan, Dumitru Néda, Jean Folia ; les professeurs de Théologie Septimiu Todoran et Eugène Popa ; Jean Micla qui ne se laissa point ébranlable par d'alléchantes promesses et dont la résistance fut inébranlable, ainsi que tous les prêtres de la Chancellerie Métropolitaine ; à Bucarest, l'archiprêtre Tite Liviu Chinezu et les Abbés Georges Radu et Mare Vasile et nombre d'autres prêtres. A Cluj, les Abbés Jean Chertes, Liviu Oprea, Georges Neamtiu, le père Joseph Bal et le chanoine Dumitru Mann ; à

Oradea, le chanoine Jules Hirtea ; et l'abbé Basile Teglastu, à Lugoj.

Au début, les évêques Unis gréco-catholiques étaient emprisonnés à Dragoslavele (département Muscel) où se trouvait la résidence d'été du Patriarche. Ils ne furent pas soumis à un régime trop dur, mais il leur était interdit d'avoir des contacts avec qui que ce soit et, chaque jour, ils subissaient une leçon de marxisme. Le Patriarche Justinian leur fit plusieurs visites pour leur conseiller de passer à l'Orthodoxie, dans l'intérêt de la République Populaire. Avec l'élite de leur clergé, ils furent ensuite incarcérés au couvent Caldarusani, près de la capitale, où le traitement devint plus dur. Le Patriarche allait les voir souvent et se faisait plus pressant.

Mais comme ces « invitations » pacifiques restaient sans effet, on essaya de les convaincre par des insultes et la menace. De Caldarusani, les évêques Jean Suciu et Basile Affénie furent transférés pour quelque temps dans les cachots du Ministère de l'Intérieur, puis jetés dans la fameuse prison de Vacaressti, tandis que les quatre autres évêques étaient conduits en des lieux inconnus. Ces changements successifs avaient pour but d'égarer la population sur l'endroit de leur détention.

Le 10 mai 1950 à la prison de Vacaressti, à Bucarest, à la suite d'une succession de sévices et d'atroces souffrances, Mgr Basile Affénie, Vicaire de la Métropole de Blaj, mourrait fou, alors qu'il était encore dans la force de l'âge, et en pleine possession de ses facultés physiques.

Mgr Basile Affénie, fils de paysan, était né le 14 juillet 1899 à Londronan, département de Tarnava. Il avait fait ses études secondaires au lycée de Blaj, et sa théologie à Rome où il soutint ses doctorats en philosophie et en théologie. Ordonné prêtre le 1^{er} janvier 1926, à Blaj, après avoir été professeur de Théologie à Blaj, puis archiprêtre de Bucarest en 1934, il fut élu évêque Auxiliaire de la Métropole de Blaj et Vicaire Général pour Bucarest. Dans un de ses rapports, daté de 1941, il écrivait : « Je ne cherche pas autre chose que la gloire de Dieu et l'épanouissement de notre Eglise, en union et vraie obéissance à l'égard du Saint-Siège, même si je devais donner ma vie. »

Son attitude durant la persécution n'a jamais démenti cette déclaration. Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler combien de fois il lui fut proposé de passer à l'Orthodoxie, et comment il refusa tout compromis.

Il est mort dans un véritable supplice pour avoir affirmé sa foi au Christ et à son successeur de Rome.

Selon des informations, non encore confirmées, trois autres

évêques seraient également morts en prison ou dans les camps de concentration, notamment : Mgr Valère Trajan Frențiu, au camp de travail d'Oriniu, en novembre 1951, âgé de 75 ans ; Mgr Jean Suciu dans la prison d'Aiud, et Mgr Jean Balan dans celle de Vacarest (tué, dit-on, par les condamnés de droit commun qui étaient avec lui dans la même cellule). D'après ces mêmes informations, seuls, Mgr Jules Hossu et Mgr Alexandre Rusu seraient encore vivants...

Nous pensions à ces martyrs de la Foi et à la Patrie en lisant cet extrait de la lettre d'un écrivain de Bucarest, parue dans le journal « Tara » en langue roumaine publié à Rome en avril 1949 :

* Les nouvelles qui nous parviennent du pays nous disent que les orthodoxes se sentent solidaires des Unis, dans la souffrance et dans la même destinée.

* Comment pourrait-il en être autrement, quand les Orthodoxes constatent qu'alors que le Patriarche Justinian et tant d'évêques de l'Orthodoxie ont quitté leur troupeau pendant l'exil, pour pactiser avec les boutroux athées et jeter la confusion et le désespoir dans les âmes, les évêques Unis sont restés, tous, jusqu'à la fin, les étendards inflexibles de la résistance roumaine à l'impasse de leurs grands devanciers, Petru Maior, Sincel, Micu Klein et Andre Saguna, Mgr Suciu et les autres évêques qui gisent aujourd'hui derrière les grilles des cachots d'Anna Pauker, figurent avec eux le même sommet de Roumanisme au-dessus des temps et des tempêtes ».

Voici des fragments d'une lettre d'un professeur de Bucarest dont les sentiments sont les mêmes que ceux de nombreux fils Orthodoxes :

* A ma connaissance, 600 prêtres sont actuellement en prison, pour s'être formellement opposés à cette conversion (passage à l'orthodoxie). Les évêques arrêtés en automne se trouvent au couvent orthodoxe Dragoslavele près de Campulung. La persécution ne se limite pas seulement au clergé catholique. On a arrêté beaucoup d'ecclésiastiques orthodoxes à cause de l'opposition qu'ils ont manifestée. La majorité du clergé orthodoxe n'approuve en aucune façon que l'on détache l'Eglise unie de Rome par la force, et, plus particulièrement au sein des fidèles on peut enregistrer, bien au contraire, une sympathie grandissante pour l'Eglise Unie et même pour une union avec Rome. La majorité du clergé orthodoxe hait le patriarche Justinian parce qu'il a livré son Eglise au communisme. A peine 10 % de la population est acquise au communisme tandis que 60 % est manifestement opposée au régime. »

2. La réquisition des monastères et des églises

Durant la campagne pour l'obtention des adhésions signées, les monastères gréco-catholiques devinrent les centres de la résistance, autour desquels se réfugiaient des paysans de pays lointains ; aussi ces maisons firent-elles l'objet d'une surveillance toute particulière de la part des agents communistes.

Mais la saisie des monastères, la poursuite et l'arrestation des moines ne fut pas une chose aisée, car les paysans s'y opposèrent. Le monastère de Bixad, département de Satumare, des moines Basiliens, était un lieu de pèlerinage très fréquenté. Avant que la persécution n'ait commencé, les moines de Bixad eurent à souffrir de la part des communistes. A la suite d'une perquisition, le 3 août 1948, le père supérieur, Athanase Maxim, ainsi que les pères G. Marina, P. Afaki et le père Petruia furent arrêtés. Bien que la police ait essayé à plusieurs reprises d'empêcher les pèlerins, le nombre des paysans venus visiter le monastère pendant l'été de 1948 fut très élevé. Durant la campagne pour le passage à l'Orthodoxie, les Pères de Bixad avaient courageusement prêché contre les traîtres, exhortant les paysans à rester fidèles à leur Foi. C'est pourquoi dans quelques villages des alentours ils refusèrent d'aller à l'église, chassèrent le curé qui avait signé et venaient assister aux messes du monastère. Le 15 octobre 1948, une équipe d'agents de la Sécurité se presenta au monastère en camion. Il n'y avait plus au monastère que le Père Léon Bob et quelques frères... L'alarme ayant été donnée, les paysans des alentours accoururent forçant les agents à se retirer. Mais pendant la nuit du 19 octobre, une quinzaine de camions, portant soldats et agents, s'arrêtèrent autour du monastère. Armés de mitraillettes, les assaillants occupèrent d'abord la maison du Noviciat, réveillant les novices et les moines pour les conduire dans la cour où ils les menacèrent de les fusiller s'ils ne reniaient pas le Pape. Ils se dirigèrent ensuite vers le monastère, occupé entre temps ; les moines rassemblés dans le réfectoire furent insultés et frappés. A eux aussi, on demanda de renier le Pape. Sur leur refus, ils furent mitrillés et menacés de déportation. On leur dit alors : « Ces idiots de moines tiennent beaucoup plus au Pape qu'à Dieu et à l'Église, nous allons voir si, après les avoir enfermés, le Pape viendra les sauver ! »

Le jour suivant, les agents arrêtèrent un grand nombre de paysans pour leur demander où les moines étaient cachés. La tête du Père Salageanu fut mise à prix (5.000 lei) et la gratuité illimitée des parcours en chemin de fer accordée aux dénonciateurs. Mais personne ne révéla la retraite des Pères.

Le 22 octobre, le Préfet de Satu-Mare se présenta accompagné d'agents et de deux prêtres, l'un, adhérent, Ovidiu Oprea, qui fut installé au noviciat ; le second, Orthodoxe, qui prit possession du monastère. Dans les autres monastères, des Pères basiliens de Moiseu, Nicula, Pristolp et Obreja, des supérieurs orthodoxes furent également installés et les moines chassés ou arrêtés. Les religieuses de la Congrégation du Seigneur de Blaj don-

nèrent une preuve extraordinaire de courage. Elles avaient à leur charge l'Institut de la Reconnaissance, qui groupait plusieurs écoles pour jeunes filles et des hôpitaux. La chapelle de l'Institut de la Reconnaissance de Blaj fut le dernier lieu de prière occupé par les communistes. La cathédrale de Blaj avait été enlevée par surprise, le 28 octobre, après l'arrestation de Mgr Suciu, ainsi que la belle église « Casa Domnului » (la maison du Seigneur) des Pères Assomptinistes. Dans la chapelle des Religieuses de l'Institut de la Reconnaissance, la dernière messe publique fut célébrée le 30 octobre 1948. Ce jour-là, aux côtés des religieuses, les fidèles emplissaient la chapelle. Entre temps, les affaires des sœurs ayant été entassées dans les camions, les autorités intimèrent aux religieuses l'ordre de quitter leur couvent, les menaçant de les en chasser par la force. Quelques jours auparavant, les sœurs avaient été sommées à plusieurs reprises d'abandonner leur local, mais elles s'y étaient refusé. Le chargement des camions terminé, les sœurs étaient restées en prière dans leur maison. Vers midi, d'autres agents arrivèrent, demandant aux sœurs de quitter la chapelle. Cette fois encore, elles s'y refusèrent. Les agents étaient furieux, car le lendemain, le Métropolite orthodoxe, Balan de Sibiu, devait arriver pour prendre possession de la cathédrale de Blaj ; aussi ce « noyan réactionnaire » devait être liquidé. Le soir de ce même jour, les agents revinrent, coupèrent les fils électriques, laissant la chapelle dans l'obscurité. Les sœurs n'ayant manifesté aucune intention de se rendre, les agents, plus menaçants, leur ordonnèrent une dernière fois de partir. Les sœurs répondirent : « Nous sommes catholiques, la chapelle nous appartient. Nous ne partirons que mortes. » Les agents frappèrent, alors, dans l'obscurité. L'une après l'autre, les sœurs furent empoignées et jetées de force dans les camions. L'autel fut saccagé, l'icône de la Sainte Vierge foulée aux pieds, les fenêtres brisées, les chaises cassées et les livres de prières déchirés... (1).

De Blaj, les sœurs furent emmenées à Obreja près de Blaj, où elles se rencontrèrent avec d'autres compagnes de leur congrégation. Elles restèrent là jusqu'en septembre 1949. Dans la nuit du 10, en compagnie d'autres sœurs qui se trouvaient à Juc près de Cluj (environ 200), elles furent conduites à un couvent de sœurs orthodoxes de Bistritza. La supérieure du Monastère leur fit comprendre que se trouvant dans un monastère orthodoxe, elles devaient passer à l'Orthodoxie. En fait, le but de leur transfert dans ce monastère n'était autre que de les amener à cette

(1) Cf. S. I. C. O., 1^{er} janvier 1949.

« conversion ». Mais ce plan ne devait pas se réaliser tout à fait d'après les plans prévus par les auteurs... Peu de temps s'était écoulé quand la supérieure du monastère fut obligée de prévenir les autorités qu'il y avait danger à laisser de côté les nouvelles venues ses sœurs orthodoxes, plusieurs de celles-ci voulant embrasser le catholicisme. Par leur comportement, leur piété, la résignation et la sérénité d'âme dont elles faisaient preuve, les sœurs catholiques de Blaj avaient gagné la sympathie de beaucoup de sœurs orthodoxes de Bistriza. On leur interdit alors toute relation avec les sœurs orthodoxes, et elles furent soumises à des pressions d'un autre genre. Des prêtres et des professeurs envoyés spécialement par la Patriarchie témoignèrent d'une vive sympathie pour le catholicisme dont ils exaltaient la spiritualité, tirant cette étrange conclusion qu'il était nécessaire que les sœurs de Blaj passassent à l'Orthodoxie, afin de donner une nouvelle impulsion à la vie spirituelle du monastère orthodoxe. Voyant que toute insistance serait vaine, les autorités décidèrent de les renvoyer dans leurs familles, retenant seulement la Mère Supérieure. Pareille chose se produisit avec les religieuses de la congrégation de l'Annonciation, de Moreni-Edera. Les sœurs de ce monastère avaient beaucoup souffert de l'arrivée des Russes dans le pays ; leur couvent avait été envahi plusieurs fois par les soldats russes. Toutefois, pendant la persécution, grâce à la bienveillance de quelques prêtres orthodoxes, personne ne toucha au monastère. C'est ainsi que les sœurs purent continuer à mener leur vie monastique jusqu'en novembre 1949. Mais cet état de choses ayant été découvert, les prêtres orthodoxes furent licenciés par le Patriarche, et les sœurs transférées au monastère orthodoxe de Suzana. Là aussi toutes les tentatives de conversion à l'orthodoxie n'avaient eu aucun succès, elles furent obligées de quitter leurs habits et de rentrer dans leurs familles (Cf. *Civiltà Cattolica*, 18 mars 1950, p. 705 et 707).

De même, furent occupés les couvents des Pères franciscains de rite oriental d'Oradéa, des Pères jésuites de Totești, des Pères assomptionnistes de Blaj, Beius et Bucarest, ainsi que les maisons des frères des Ecoles chrétiennes d'Oradéa et de Blaj.

Le 21 octobre, estimant que tout le peuple était passé à l'Orthodoxie, les agents du gouvernement procédèrent à la saisie des églises, des presbytères, des maisons, ainsi qu'à l'arrestation des prêtres qui avaient refusé de signer le retour à l'Orthodoxie.

Bien que le peuple s'y opposât, la plupart des églises furent occupées, et les scellés posés par la police. Les prêtres qui n'avaient pu s'enfuir, furent arrêtés, la police leur subtilisa des prêtres signataires ou des missionnaires orthodoxes. Beaucoup

de ceux-ci avaient accepté de prendre possession des églises et presbytères des prêtres gréco-catholiques.

Par contre, d'autres désavouèrent les systèmes barbares de conversion employés par le gouvernement et se solidarisèrent avec les prêtres et les fidèles gréco-catholiques, pour refuser de prendre possession de leurs biens, même au prix de leur arrestation. Généralement, les fidèles avaient boycotté les prêtres envoyés par le gouvernement. Dans les grandes villes, les églises occupées furent réouvertes pour le culte orthodoxe avec une grande solennité. A la cathédrale de Blaj, cette cérémonie fut présidée par le Métropolitain de Sibiu, Nicolas Balan, le 31 octobre 1948. Arrivé le 31 octobre au matin, le Métropolitain Balan, venu pour prendre possession du dernier trophée de l'Église Unie, fut reçu par le Préfet du département et les autres notabilités. Face à la cathédrale, il fut salué par le maire de la ville, qui le remercia pour sa contribution à « la grande œuvre » de la « ré-intégration » de l'Église Roumaine. Le prêtre signataire, Jean Cisteian, offrit ensuite au Métropolitain les clefs de la cathédrale. Celui-ci après avoir frappé trois fois à la porte de la cathédrale y pénétra, suivi par les prêtres, les autorités civiles et les représentants des forces armées.

La présidence de la République Populaire était représentée par Romulus Zaroni. Après le *Te Deum*, le Métropolitain manifesta « la joie de vivre ce jour d'union et de fraternité des deux Églises ». Un grand déjeuner réunit les autorités dans le local de l'ancienne Académie de Théologie. Plusieurs convives prirent la parole : le député Margineanu, Romulus Zaroni, le professeur Oprea, le prêtre Henita et le Métropolitain Balan. Romulus Zaroni dit, entre autres choses, que le clergé de Blaj avait toujours été contre la Démocratie : « Je les avais avisés que les choses allaient changer, malgré leur résistance... Je félicite par contre les chefs de l'Église Orthodoxe qui ont obéi à la voix du peuple. »

Le Métropolitain Balan rappela la lutte qu'il avait menée pour l'« Union des Églises » : « J'ai toujours affirmé que l'Église Unie était un accident dans la vie du peuple roumain. Aujourd'hui, la prophétie s'est accomplie. » Comme le grand mérite de cet acte appartenait au Patriarche Justinian, on proposa de lui envoyer un télégramme de félicitations (Cf. *Telegraful Român*, 7 novembre 1948). On oublia seulement de préciser que le Métropolitain n'avait pu mettre la main sur la cathédrale de Blaj que grâce à l'aide de la Police.

Le même jour, 31 octobre, l'évêque orthodoxe d'Oradéa, Nicolas Popovici « reconsecra » la cathédrale Unie de la ville. A cette occasion, la cathédrale orthodoxe fut fermée, et tous les

fonctionnaires, les élèves et l'armée, furent obligés de prendre part au service religieux, bien que d'habitude on ait eu à tâche d'empêcher les gens d'aller à l'église par tous les moyens possibles. Pour assurer le concours de la population, l'intervention de la police fut nécessaire, car sans elle, « la grande solennité » eut été totalement désertée, comme il advint à Arad et à Beiuș.

Le séminaire de théologie d'Orădeă fut transformé en école de préparation des fonctionnaires de l'État. Le même évêque orthodoxe, Nicolas Popovici, d'Orădena, avait pris possession de la cathédrale Unie de Baia-Mare et l'avait « reconsecrée » pour le culte orthodoxe, le 16 novembre 1948.

La résidence épiscopale avait été pillée et occupée quelques jours avant. Des fêtes marquèrent également la réouverture des églises gréco-catholiques de Targu-Mures, Fagaras et d'autres centres. La cathédrale gréco-catholique de Cluj fut réouverte le 21 novembre par l'évêque orthodoxe du lieu, Nicolas Colan. Là encore, les citadins, de même qu'un certain nombre de paysans de villages voisins, furent amenés de force pour prendre part au service divin.

Devant la cathédrale était dressée une tribune où l'évêque parla à la foule très restreinte. Au cours de son sermon, l'évêque dirigea particulièrement ses attaques contre le Pape.

La plupart des églises, après avoir été « reconsecrées » et confiées aux prêtres nommés par le gouvernement, restèrent désertes, au point qu'il fallut les fermer, tandis qu'auparavant elles étaient remplies par les fidèles qui assistaient à tous les services divins.

A Lugoj, lorsque la Police se présenta pour occuper la cathédrale, remplie de fidèles en prière, les agents furent mis dehors par la force. Pendant qu'ils scellaient la porte, quelqu'un cria : « Scellez, Messieurs, scellez, car les juifs aussi avaient scellé le tombeau du Christ, mais le troisième jour il est ressuscité. »

3. L'encadrement des prêtres gréco-catholiques dans l'Église Orthodoxe.

Un problème auquel les agents gouvernementaux et les représentants de l'Église orthodoxe se sont particulièrement attachés, a été celui de l'encadrement des prêtres gréco-catholiques passés à l'orthodoxie dans le système d'organisation de l'Église orthodoxe entièrement sous le contrôle de l'État. Cela non seulement pour forcer les prêtres signalaires à s'accorder au « rythme du temps », comme le firent les quelques chefs orthodoxes, mais

aussi pour apaiser les craintes de certains prêtres signalaires — dont quelques-uns étaient passés à l'Orthodoxie par intérêt —, d'avoir dans l'Église Orthodoxe une situation inférieure. En vue de cet encadrement, les évêques orthodoxes furent invités à organiser des assemblées auxquelles participèrent ces prêtres signalaires et à prendre toutes mesures destinées à assurer la pleine unification des Églises. La presse entreprit de dissiper les craintes des prêtres signalaires. A Sibiu, le Métropolitain Balan au cours d'un conseil tenu avec les prêtres le 10 novembre, attaquait le Saint Père, exprimant la conviction que le retour des Unis apporterait beaucoup de bien à la République Roumaine. L'archiprêtre Trajan Belascu, parlant au nom des prêtres signalaires, avait demandé au clergé orthodoxe beaucoup de compréhension (Cf. « Telegraful Român » du 26 novembre 1948).

Dans le Diocèse d'Orădena, le 17 novembre, l'évêque Nicolas Popovici tint également conseil avec les prêtres signalaires, s'efforçant, mais sans succès, de les tranquilliser. Il fut ensuite décidé que dans tous les diocèses orthodoxes d'Ardeal un vicaire général serait choisi parmi les prêtres passés à l'Orthodoxie et que des distinctions honorifiques seraient accordées à ceux d'entre eux qui s'étaient mis en évidence par leur travail en faveur de l'unification des Églises.

L'installation des « vicaires » conseillers et archiprêtres (Protopop) dans les diocèses d'Ardeal, fut fixée au 21 novembre. Pour Sibiu, fut désigné, en qualité de vicaire général, Trajan Belascu ; à Cluj, Sabin Trauja ; à Orădeă, Carol Pop, et même des vicaires généraux furent nommés à Timisoara, Arad, Caransebes et Maramures (Cf. « L'accomplissement de la communauté d'amour de l'Orthodoxie Roumaine », in « Universal » du 27 novembre 1948).

Toujours dans ce plan d'unification des Églises entrerait aussi la nomination du prêtre Théophile Herineanu comme évêque du diocèse de Roman et Husi, promotion décidée par le Conseil électoral de l'Église Orthodoxe le 8 juin 1949. Ce choix n'était pas motivé par le mérite, mais parce que ce prêtre s'appelait Théophile qui était le prénom de l'évêque qui réalisa l'Union avec Rome en 1698.

« Cherchez-moi un prêtre du nom de Théophile », avait demandé le Patriarche Justinian à ses collaborateurs.

On trouva Théophile Herineanu qui fut enlevé de chez lui par la police pour être consacré évêque. Le « sacre » eut lieu le 21 août 1949 à Dragoslavele où étaient détenus les évêques gréco-catholiques. Le 26 août, la crose épiscopale lui fut remise par le vice-président du Praesidium de l'Assemblée Nationale, profes-

seur Constantinenco Iasi, lequel, dans son allocution, rappela au nouvel évêque que les représentants des autorités ecclésiastiques doivent être pénétrés de l'esprit des lois de la République Populaire, parce que le régime de Démocratie Populaire respecte la liberté de conscience et l'exercice du culte, considérant comme inadmissible l'exploitation par les ennemis de la Démocratie, des sentiments religieux des fidèles d'où qu'ils viennent pour empêcher l'unité politique et morale du peuple Roumain (1).

Plus significatives devaient être les paroles adressées par le Patriarche Justinian :

* Sous l'impulsion des nouvelles transformations sociales du Pays, l'Église s'est créée une nouvelle vie et le nouvel Evêque devra être un promoteur qui marche au rythme du temps, parce que celui qui reste en arrière sera écarté par la puissance du progrès.

* Le Saint Synode a tendu ses bras paternels au clergé Uni : c'est pourquoi il a appelé du sein de ce clergé le nouvel évêque de Roumanie pour accomplir l'unification de l'Église Roumaine, et que l'on ne parle plus de « nous et vous » mais seulement de « nous, orthodoxes ».

* Ce que n'ont pas réussi à faire les anciens régimes, parce que personnellement, accomplissant l'unité de l'esprit, brisée par des intrigues papales, par des mensonges impérieux. Dans la République Populaire Roumaine, nous menons notre vie en pleine liberté et nous sommes reconnaissants au gouvernement de l'assurance donnée par lui du développement de l'Église Orthodoxe et de tous les autres cultes. Au delà des limites de la ville de Rouman, il y a de nombreux fidèles catholiques dont la bonne foi est continuellement mise à l'épreuve par les machinations du Vatican qui, pour réaliser ses buts ténébreux d'accaparement, n'hésite pas à troubler la paix de l'âme de ses fidèles, en les inclinant à des actes d'inhumité à l'égard des nouvelles institutions sociales de chez nous. Nous n'avons pas de chemin commun avec les ennemis de notre Patrie et nous devons lutter pour que tous nos fidèles marchent dans la même voie du progrès, sur laquelle s'est engagé toute notre peuple travailleur. » (2).

La nomination de Herineanu ne produisit pas les effets escomptés. Sa figure tomba bientôt dans l'ombre malgré sa docilité à l'égard du Patriarche et de la République Populaire. La signification réelle de l'« encadrement » des prêtres gréco-catholiques passés à l'Orthodoxie ne tarda pas à s'imposer...

Pendant l'été de 1949, suivant les dispositions des statuts d'organisation de l'Église Orthodoxe, approuvées le 25 février 1949, tous les prêtres étaient obligés de prendre part aux cours d'instruction sociale qui leur étaient réservés.

Ces cours avaient lieu dans les Instituts de Théologie et duraient 45 jours. Leur but était de « diriger », d'approfondir et de compléter l'instruction scientifique et morale du clergé à la

(1) Cf. L'installation du nouvel évêque de Rouman-Husi, dans *Biserica Orthodoxa Română*, n° 11-12, 1949, p. 26.
(2) Cf. *Ibid.*, p. 28-29.

mesure des nouveaux temps qu'il vivait... Il s'agissait, en réalité, de véritables cours de formation marxiste.

Bénis par l'évêque de Iendroï, Nicolas Colan, ces cours commencèrent le 1^{er} juillet. Voici quelques titres de ces conférences d'orientation imposées au clergé à Cluj du 29 juin au 13 août 1949.

Vendredi 1^{er} juillet : « L'interprétation progressiste de l'histoire de l'humanité », par le Prof. Dr Georges Stamesco ; Samedi 2 juillet : « L'Église Orthodoxe et les Sectes religieuses » (les agents de l'impérialisme), par le Dr Debeleanu ; « Qu'est-ce que l'État ? », l'État de Démocratie Populaire », par le Prof. Dr Balca ; Mardi 5 juillet : « Influence slave dans la littérature et dans l'art de l'Église Roumaine », les relations ecclésiastiques russes-roumaines par le Dr Filipascu ; Vendredi 8 juillet : « La Constitution en R.P.R. » « Les droits et les devoirs du peuple travailleur dans la R.P.R. » par le Prof. Dr Tudoran ; Samedi 9 juillet : « La structure sociale et économique en R.P.R. » « L'alliance entre la classe ouvrière et la paysannerie, base du régime de Démocratie populaire » par le Dr Dan-Mihai ; Samedi 16 juillet : « Le plan de l'État 1949 » ; « Les devoirs du prêtre en vue de la réalisation et du dépassement de ce plan » par le Dr Nicolas Balca ; Vendredi 22 juillet : « La démocratie soviétique, la plus avancée du monde », « La constitution Staline » par le Dr Isidor Thodoran ; Samedi 30 juillet : « Les résolutions du parti ouvrier roumain concernant l'activité pastorale du prêtre » par le Dr Mihai Dan, etc...

De tels postulats suggestifs font comprendre que les évêques et les meilleurs des prêtres Unis aient affirmé leur vive répulsion pour passer à l'Orthodoxie. En effet, il ne s'agissait point de l'union des églises, ni de la réalisation de l'unité spirituelle du peuple roumain, comme la presse communiste et le haut prêtre orthodoxe l'affirmaient audacieusement ; le passage à l'Orthodoxie signifierait bel et bien l'engagement formel d'être au service des Sans Dieu.

4. La « dissolution » officielle de l'Église Catholique de rite byzantin

Le 8 novembre 1948, le Journal Officiel publiait un décret aux termes duquel l'évêque gréco-catholique Mgr Jules Hossu était destitué de sa fonction d'évêque de Cluj. Mgr Hossu avait été arrêté dix jours auparavant. Il était resté le seul évêque reconnu officiellement par la République Populaire, les autres évêques ayant été destitués au mois de septembre, peu avant le déclenchement de la persécution. Après la destitution et l'emprisonnement des évêques et des prêtres et après l'occupation des églises et des monastères, le Haut Praesidium de la République Populaire Roumaine prit le 1^{er} décembre 1948 le décret suivant :

Le Praesidium de la grande assemblée nationale de la République populaire roumaine.

Se basant sur l'article 44, point 2, et article 45 de la Constitution de la République populaire roumaine (1).

Vu la décision du Conseil des ministres n° 1614 de 1948, Emet le décret suivant :

Décret n° 358, définissant la situation de droit de l'ancien culte gréco-catholique.

Art. 1^{er}. — Par suite du retour au culte roumain orthodoxe des communautés locales (paroisses) du culte gréco-catholique et en conformité avec l'art. 13 du décret n° 177 de 1948, les organisations centrales et statutaires de ce culte (métropole, évêchés, chapitres, Ordres, Congrégations, doyens (Protopiats), monastères, fondations, associations, ainsi que toutes les autres institutions et organisations, quels qu'en soient la nature ou le nom, cessent d'exister.

Art. 2. — L'avoir meuble et immeuble appartenant aux organisations et institutions mentionnées à l'art. 1^{er} du présent décret, à l'exception expresse des biens des anciens paroisses, revient à l'Etat roumain qui en prendra immédiatement possession.

Une commission interministérielle, composée des délégués des ministres des Cultes, des Finances, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Domaines et de l'Instruction publique décidera de la destination de ces biens ; elle pourra en attribuer une portion à l'Eglise orthodoxe roumaine ou à diverses parties composantes. »

Donné à Bucarest le 1^{er} décembre 1948.

Le Ministre des Cultes,

Stancu Stoian

C. I. Parhon.

Le Ministre de la Justice,

Avram Bunaciu.

Marin Florea Ionescu.

Epaulant l'action communiste, certains arguaient : « L'Eglise catholique roumaine de rite byzantin a été anéantie, quantité négligeable du facteur spirituel dans le Pays, sa dissolution constitue un fait d'ordre purement interne, voire un simple incident, la preuve en est qu'il n'a pas suscité de réaction à l'extérieur... »

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 3 juillet 1949, col. 888.

Certains orthodoxes qui, aux divers degrés de la hiérarchie, acceptèrent de collaborer avec le régime usurpateur, mécontents de ce que les communistes aient voulu rattacher l'Eglise catholique de rite byzantin à l'Eglise orthodoxe, pensèrent : « Puisque le « rattachement » est un fait accompli, il demeurera, purement et simplement, et point n'est besoin d'éplucher à son sujet... » C'était traverser la vérité de propos aussi délibéré que cynique et faire trop bon marché d'une opinion mondiale peut-être plus émue qu'elle ne le paraissait.

Pour la pleine intelligence des choses, et afin de situer le véritable climat suscité par l'un des plus monstrueux assauts qui aient jamais atteint à la conscience de l'individu, établissons les preuves que le drame, loin de n'être qu'« interne », a soulevé la réprobation chez tous ceux qui professent le respect de la création humaine et son droit à la liberté de penser.

En effet, la dissolution de l'Eglise catholique roumaine de rite byzantin, les moyens cruels employés par les communistes contre cette Eglise, ainsi que la complicité d'un certain Haut-Clergé orthodoxe, provoquèrent l'amertume et l'indignation générales. Beaucoup de prêtres et de fidèles orthodoxes manifestèrent leur sympathie à l'égard de leurs frères persécutés et de leur Eglise. En voici une preuve : le Ministre des Cultes Stoian Stancu, dans une allocution adressée aux prêtres orthodoxes (août 1949), se plaignait des sentiments pro-catholiques de beaucoup d'intellectuels, reconnaissant ainsi que la dissolution de l'Eglise Unie n'avait pas donné les résultats escomptés à plusieurs reprises. La presse roumaine exilée, comme nous allons le voir, protesta contre les systèmes de « conversion » communistes pour manifester son admiration à l'égard des évêques Unis emprisonnés. De même la persécution de l'Eglise Unie fut désavouée et flétrie par les représentants de l'Eglise orthodoxe comme par ceux des partis politiques roumains en exil, qu'ils soient d'Eglise ou laïcs et par des personnalités étrangères qui s'honorèrent en protestant, non seulement contre les dénis de droit et les violations de conscience infligés à leurs compatriotes, mais encore en intervenant dans le même sens auprès du Souverain Pontife par l'intermédiaire de S. E. le Cardinal Tissierant, Secrétaire de la Congrégation pour l'Eglise Orientale et Doyen du Sacré Collège.

Dans sa séance du 29 septembre 1948, sur la proposition de l'archimandrite Stefan Lucaciu, le conseil paroissial de l'Eglise Orthodoxe roumaine de Paris décidait de prendre position à l'égard des mesures édictées par le gouvernement roumain le 17 juillet 1948 pour dénoncer le Concordat entre l'Etat et l'Etat du Vatican. Au nom du conseil paroissial, l'archimandrite Stefan

Lucaciu rédigea une adresse à S. S. le Pape Pie XII, adresse, qui, nous venons de le dire, fut remise au Cardinal Tisserant, dans la salle de réception de l'archevêché de Paris le 12 août 1948. Le Père Lucaciu était assisté du professeur Octavian Vuia, conseiller paroissial. L'archimandrite Stefan Lucaciu définit en quelques mots l'attitude de l'Église orthodoxe roumaine de Paris devant l'impasse où se trouve l'Église latino-catholique : et gréco-catholique de Roumanie. Voici le texte de l'allocution de l'archimandrite Stefan au Cardinal Tisserant ainsi que l'adresse rédigée en latin sur parchemin, destinée à S. S. le Pape Pie XII.

EMINENCE,

Les circonstances politiques qui ont conduit à la mise sous le joug les peuples du sud-est européen ont fait que l'Église orthodoxe roumaine n'a pu dire, de manière définitive, son mot en ce moment de profondes transformations et agitations sociales.

L'Église orthodoxe roumaine de Paris, jouissant de la liberté de parole et se considérant comme la représentante de l'Église orthodoxe roumaine tout entière, comme agant sous sa protection spirituelle tous les hommes de ce côté-ci du rideau de fer, se sent le droit de protester de la manière la plus résolue contre tous les abus et les vexations auxquels a recourus le régime communiste de Roumanie contre l'Église chrétienne, et spécialement contre les Églises sœurs, l'Église romano-catholique et l'Église gréco-catholique.

L'opportunisme religieux dont fait montre aujourd'hui le régime communiste se ruera furieusement demain contre l'Église orthodoxe qu'il entend transformer présentement en plateforme politique pour l'accomplissement de ses desseins politiques. Nous, en qualité de père spirituel de toute communauté orthodoxe roumaine de ce côté-ci du rideau de fer, nous prions Votre Éminence de se faire son intermédiaire auprès du Très Saint Père le Pape Pie XII, en l'assurant que nous ne reconnaitrons jamais les actes arbitraires perpétrés par le régime communiste de Roumanie contre nos frères romano-catholiques et gréco-catholiques. Notre désir est que, côté à côté, nous rendions à notre pays la vigueur de ses idéaux traditionnels d'athlète de la croix du Christ Jésus.

Eminence, le peuple roumain tout entier se souvient avec affection de vous comme d'un fils illustre de la Latinité et vous prie par mon humilité de porter à l'illustre Palatin de la paix, à S. S. le Pape Pie XII, ce message issu de l'un de ses plus purs sentiments qui, aujourd'hui surtout, va se propager dans le sacri-

fice et la souffrance ; Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Paris, le 12 octobre 1948.

Archimandrite : STEFAN LUCACIU.

A SA SAINTETÉ PIE XII.

Sainteté,

En raison des circonstances politiques qui ont conduit à la subjugation des peuples du sud-est, l'Église orthodoxe roumaine se trouve dans une absolue impossibilité de manifester librement son attitude.

L'Église orthodoxe roumaine de Paris, à même d'exprimer librement son attitude, se croit autorisée à se faire en ce moment l'interprète des sentiments roumains de l'Église orthodoxe roumaine tout entière. Elle considère que l'Église chrétienne, en général, étant une institution divine, est située au point de vue social sur un plan opposé au communisme, sous toutes les formes où celui-ci se manifeste.

Les Roumains chrétiens orthodoxes de ce côté du rideau de fer, qui seuls jouissent des bienfaits de la liberté, considèrent l'acte du 17 juillet 1948 du conseil des ministres de Roumanie par lequel est dénoncé le Concordat existant entre l'État du Valcan et l'État de Roumanie, comme un acte aux tendances politiques manifestes, qui s'insère dans le plan tendant à utiliser l'Église à des fins politiques, à la transformer en tremplin politique et fait partie d'une série de coups portés aux Églises chrétiennes.

Par la présente, nous désapprouvons l'acte du Conseil des ministres du 18 juillet 1948 et nous prions le Bon Dieu de verser l'abondance de ses grâces sur le clergé et les fidèles des Églises romano-catholiques et gréco-catholiques, ainsi que sur ceux de l'Église orthodoxe, dans leur action commune menée contre le communisme, avec en tête, l'illustre Palatin de la paix, le Très Saint Père le Pape Pie XII (1).

Dieu nous soit en aide.

Le président du Conseil paroissial et supérieur de l'Église orthodoxe roumaine de Paris :

Archimandrite STEFAN LUCACIU.

(1) Cf. *Ibid.*, col. 890, 891.

Par ailleurs, S. E. le Cardinal Tisserant, dans son livre « L'Église militante », avait magistralement situé la question :

« Le disciple n'est pas au-dessus du Maître », a dit Jésus, alors qu'il prédisait à ses apôtres qu'ils seraient persécutés et hais à cause de son nom.

Depuis des siècles les ennemis et les persécuteurs de l'Église de tous les temps et de tous les pays, répètent les mêmes menaces et s'appliquent à détruire la religion, en accusant de complot contre la patrie ceux qui s'opposent à leurs projets diaboliques. C'est parce qu'ils ne veulent pas rompre avec le Pape que les catholiques roumains sont accusés d'obéissance à la sûreté de l'Etat. Et pourtant, l'histoire nous apprend que les meilleurs défenseurs des traditions roumaines de Transylvanie, quand celle-ci était sous la dépendance de la Hongrie, furent justement les Roumains catholiques rendus plus forts grâce à leur union avec le Saint Siège qui les protégea en maintes occasions contre leurs adversaires. Le patriotisme des roumains d'aujourd'hui ne le cède en rien à celui de leurs ancêtres : un des évêques emprisonnés le 28 octobre dernier fut choisi, alors qu'il n'était évêque que depuis à peine une année, pour porter à Bucarest l'adhésion de ses compatriotes à la Grande Roumanie, adhésion qui répondait à leur aspiration historique (1).

De son côté le Conseil des Partis politiques roumains à l'étranger publiait le communiqué suivant :

« Le Gouvernement de Bucarest vient d'abolir par voie de décret l'Église gréco-catholique de Roumanie et de confisquer ses biens. Cette décision n'est que la suite logique et attendue des mesures de terreur prises, ces derniers mois, contre le clergé et les fidèles de cette Église. La dénonciation du Concordat avec le Vatican, la loi des cultes du 4 août 1948, la persécution déclenchée contre les prêtres pour les amener à quitter leur Église ont marqué la préparation lente et méthodique qui aboutit à la suppression de l'Église gréco-catholique de Roumanie. Compte tenu de ce qui précède, compte tenu aussi des services que, par le passé, l'Église supprimée a rendus au peuple roumain, et du fait que l'intolérance religieuse est incompatible avec un régime démocratique digne de ce nom, le Conseil des partis politiques déclare solennellement qu'il considère la mesure prise par le Gouvernement de Bucarest comme nulle et non

(1) Cf. S. E. le Cardinal Tisserant, *L'Église militante*, 1950, p. 30-31.

avenue et qu'il s'engage à rétablir l'Église gréco-catholique de Roumanie dans ses droits dès qu'il le pourra ». (1).

La persécution religieuse en Roumanie était encore dénoncée à l'O. N. U. dans la séance du 19 avril 1949 de la Commission politique, par M. l'Ambassadeur Costa du Pels, chef de la délégation bolivienne :

« Détenant le pouvoir total, la minorité en use pour entreprendre la lutte contre la religion. Il n'y a pas eu jusqu'à présent en Roumanie de procès retentissant contre les hauts prélats, mais il n'est pas exagéré de dire que la liberté religieuse a cessé d'exister. Le gouvernement communiste de Bucarest s'est attaqué d'abord à la religion catholique et spécialement au rite Uniate. Par un fait sans précédent dans l'histoire contemporaine, les communistes qui oppriment la Roumanie ont, par un décret du 1^{er} décembre 1948, supprimé purement et simplement l'Église gréco-catholique (Uniate) comptant un million et demi de fidèles et ont confisqué toutes ses églises et institutions éducatives et culturelles ainsi que toutes ses propriétés... L'Église catholique de rite latin, comptant 1.250.000 fidèles, n'en a pas moins subi de graves persécutions sous forme d'expulsion de prêtres et religieuses de nationalité étrangère, d'arrestation de prêtres de nationalité roumaine, de réquisitions d'immeubles, de suppression des journaux et des revues catholiques... Quant à l'Église dominante, l'Église orthodoxe qui, en apparence est protégée par l'Etat, elle subit une oppression d'un autre genre. Parallèlement à la mise à la retraite forcée d'un nombre d'évêques et hauts dignitaires ecclésiastiques, le gouvernement communiste a trouvé moyen de s'infiltrer dans l'Église orthodoxe, grâce à la nouvelle loi qui assure au soi-disant « Parlement » composé uniquement de communistes, le contrôle des élections aux hautes dignités de l'Église. C'est ainsi que le Chef de l'Église orthodoxe roumaine, le patriarche Justinien Marina, qui n'était encore tout récemment qu'un prêtre de grade inférieur, sur lequel pesaient de graves accusations, a été élevé brusquement par les communistes au rang de métropolitain de Moldavie et aussitôt après, à celui de Patriarche. Ses déclarations et ses fréquents voyages à Moscou ne laissent subsister aucun doute sur les raisons de son élévation à cette haute dignité. »

Dans le même temps le Cardinal Schuster, archevêque de Milan, élevait la voix :

(1) Cf. *La Nation Roumaine* du 15 décembre 1948.

(2) *Ibid.*, col. 889.

« Une campagne de terreur et de cruauté est déclenchée contre les croyants de l'Eglise gréco-catholique en Roumanie. Les employés de la commune et de l'Etat appartenant à cette Eglise ont été licenciés. Les étudiants qui ne se soumettent pas à cette apostasie sont rayés des listes d'inscription de l'université. Les roumains refusent de mouler le blé pour les fidèles catholiques roumains, et les services de la poste ne leur délivrent pas leur correspondance. On s'attaque avec une vigueur spéciale aux prêtres et aux religieuses qui sont l'objet d'arrestations, de peines du cachot et de tortures de toutes sortes. »

Et le Cardinal Frings, dans sa cathédrale de Cologne, en 1948, stigmatisait l'action perverse des maîtres éphémères de la Roumanie :

« Nous protestons contre l'oppression violente dont est l'objet l'Eglise catholique grecque en Roumanie. Avec tous les moyens de terreur et de violence, elle se voit forcée de s'unir à la soi-disant Eglise orthodoxe pour être l'instrument docile du régime communiste. »

Ainsi que nous l'avons signalé, de nombreuses personnalités étrangères félicitent également l'atroce emprise exercée par les Soviets sur les consciences roumaines.

Omettant de puiser sa documentation à des sources sûres, dans un premier article paru dans « Le Figaro », M. François Mauriac émettait sur l'Eglise Catholique Roumaine des considérations inexactes.

Mieux informé, l'éminent académicien revisa loyalement dans un second article un premier et trop sommaire jugement :

« Le moins que nous devons à ceux qui souffrent persécution pour la vérité et pour la justice, c'est d'être justes et véridiques lorsque nous parlons d'eux. En Roumanie, trente-cinq évêques uniates ne se sont pas séparés, ainsi que je l'écrivais ici, sur la foi de renseignements qui me paraissaient très sûrs. »

Il n'existe, chez les Uniates roumains, que cinq sièges épiscopaux : un sixième évêque résidait à Bucarest. Le 1^{er} octobre 1948, un synode préparé par le gouvernement communiste et réuni à Cluj, décrétait le retour des Uniates à l'Orthodoxie.

Trente-huit membres délégués, agissant au nom de quatre cent trente prêtres (et eux-mêmes simples prêtres) y décidèrent la rupture avec le Vatican. Cela ne fut obtenu que par la violence, des arrestations, des signatures extorquées. Quant aux évêques, il y a quelques semaines encore, ils étaient emprisonnés et attendaient de passer en jugement. Nous n'avons aucune raison de croire que, depuis, ils aient fléchi. N'espérez pas vous en tirer en calomniant ceux qui souffrent persécution : ce serait vous démasquer vous-mêmes, ce serait nous montrer votre vraie figure... » (1).

(1) Cf. Le Figaro, 31 Janvier 1949.

Laissons à présent s'exprimer un Roumain orthodoxe, l'éminent professeur Mircea Eliade, dont la plume va traduire les vrais sentiments de la grande majorité de nos frères séparés :

« La dissolution par décret de l'Eglise gréco-catholique roumaine et la persécution des prêtres unis ont éveillé, et dans le pays et à l'étranger, une nouvelle vague d'indignation contre l'occupant. Il est inutile de rappeler les faits : il n'y a pas de Roumains qui ne les connaissent et qui ne méritent dans leur conscience. »

« Eglises occupées par des miliciens, prêtres arrêtés ou assassinés à l'autel ; religieuses enlevées par les camions de la police, pendant la nuit, emportées et maltraitées, des centaines de prêtres et des évêques parqués dans un monastère, dans l'attente de la déportation au delà des Ourals. Cette nouvelle preuve du sens qu'on donne à la liberté religieuse au delà du rideau de fer a eu, pour le moment, un seul résultat positif, la poussée vertigineuse, dans le peuple entier, de l'amour à l'égard de nos frères dans la foi. Jamais les âmes roumaines n'ont été plus proches de l'Eglise Unie et comme telle de l'Eglise romano-catholique : jamais la foi confessée de cette Eglise sœur n'est apparue au peuple entier, plus puissante et plus forte qu'en ces jours d'oppression. Car, dès le début de la chrétienté, le sang des martyrs a toujours été la semence des nouveaux convertis, et finalement du salut. Là où il a été possible de le faire, les représentants du clergé orthodoxe ont protesté contre ce sacrilège... Nous savons aussi qu'en de nombreuses églises nos prêtres ont témoigné plus ou moins ouvertement, suivant les circonstances, leur sympathie et leur admiration à l'égard des prêtres et des fidèles gréco-catholiques. Comme conséquence de cette attitude, nous apprenons la déportation de quelques centaines de prêtres orthodoxes. C'est un commencement, mais nous disons avec douleur et avec honte, que nous n'avons pas entendu qu'un seul évêque orthodoxe ait témoigné publiquement sa désapprobation de ces violences. »

« Dans le passé de notre Eglise, les hauts pasteurs furent forcés d'accepter, temporairement, les décisions du pouvoir temporel afin de sauver le reste, c'est-à-dire avec l'unité de foi du peuple, son âme. Seulement cette fois, il s'agit de quelque chose de plus grave : de la dissolution d'une Eglise sœur sur l'ordre de l'occupant et de la participation de nos hauts pasteurs à cette dissolution. En outre, dans la guerre religieuse déclenchée aujourd'hui dans le monde, le christianisme, en entier, est attaqué sans pitié, il est attaqué par ceux qui depuis longtemps l'ont condamné à la mort, et qui sont justement ceux qui ont armé la main de Justhien. Dans cette lutte à la mort et à la vie, il ne peut pas y avoir, pour ceux que l'on suppose être pasteurs des peuples, des transactions, des compromis et des marchandages, même provisoires. Ils ne serviraient d'ailleurs à rien. Parce que, sur ce terrain, il n'y a pas de compromis possibles. Aujourd'hui ou demain, les Evêques orthodoxes rejoindront leurs frères unis en prison et dans la déportation. Eux aussi seront martyrisés, mais après avoir été, préalablement compromis et dégradés aux yeux de tous les fidèles. »

« Nous n'avons pas le droit de demander à qui que ce soit le martyre. Nous avons celui de rappeler aux hauts hiérarques que leur sainteté représente pour nous, au moins plus qu'un évêque épiscopal. Ils représentent officiellement, il est vrai, la sainteté de toute l'Eglise orthodoxe qui, pendant plusieurs siècles, a élevé l'âme même du peuple roumain... Nous vivons aujourd'hui le moment de la résistance passive. Mais il ne faut pas oublier que cette résistance passive n'exclut pas le martyre. Si dans la hiérarchie de la passivité un fidèle peut se contenter de ressentir de la compassion pour le martyre de ses frères unis et de prier pour eux, un évêque a le devoir de « témoigner hautement ». »

« Si ce témoignage ne devait être que de pure forme, ni la culture épiscopale, ni la crose du pasteur ne signifieraient rien d'autre que ce qu'elles étaient lorsqu'elles sont sorties de la main de l'artisan : de simples objets de bois et de métal. Et parce que nous ne sommes pas des idolâtres mais des chrétiens, nous n'éprouvons aucun respect pour de tels objets si ceux qui

« Les portent ne sont pas dignes de leur conférer la plénitude de leurs significations... Toutefois, l'indignité des hauts pasteurs orthodoxes n'implique pas celle de l'orthodoxie. Seul un homme de mauvaise foi peut contondre la sainteté de l'Église romano-catholique avec le règne du pape Alexandre VI. Par le fait même que dans une certaine mesure et dans son histoire toute l'Église, parfois, peut avoir à sa tête des Pasteurs indignes, cela ne saurait attenter à sa sainteté, comme à sa pérennité. » (Cf. Mircea Eliade, « Les pasteurs indignes » dans *Urmasia Romana*, juin 1946, Paris.)

La presse allait apporter sa large contribution à l'éclat de la vérité. *L'Oservatore Romano* des 28 et 30 janvier 1949 publiait ces lignes :

« L'opinion publique sait qu'en Roumanie gouverne la démocratie populaire, comme se plait à s'appeler ce régime politique, de la soi-disant « certitude de sécurité », pour tous sauf pour ceux qui s'y trouvent renfermés et surtout pour les catholiques, pour leurs libertés religieuses : les droites de leur église : liberté et droit de vivre. Or, ici il s'agit de l'Église romaine elle-même où celle-ci est limitée à la liberté de croire dans la foi dans laquelle on est né ou que l'on s'est choisie, et à la liberté de culte, à la liberté en somme même si elle est simplement enclose dans la retraite de la conscience et de l'Église.

« D'autant qu'ici en Roumanie, ou mieux même en Roumanie, le régime athée et « athéiste » sous les noms de laïque et de laïcisme, se fait par contraste, apôtre et missionnaire de la foi schismatique de l'Église Nationale. Elle n'a donc plus aucune valeur, cette assurance, mille fois donnée dans la séparation, dans la liberté pour toutes les églises, même sous l'état souverain.

« La souveraineté de l'État tend comme au temps de la tyrannie tsariste et de l'influence tsariste sur les États vassaux, à vouloir sa propre Église qui ait effectivement, à sa tête, l'État : son César ou sa République « populaire ». Avec cette différence que César était ou s'avantait croyant chrétien faisant partie de son Église, alors que maintenant la République « populaire » professe sa propre croyance, en fait une base de sa doctrine réformatrice de la société, pense que croyances et Églises sont des épaves d'un naufrage spirituel qui se heurte avec le progrès matérialiste. Il s'agit seulement de choisir le radeau le moins encombré et le plus éphémère sur lequel on puisse entasser les rescapés qui ne se décident pas à rompre avec le passé.

Le principe de *cuius regio eius religio* est proclamé par l'athéisme, mais pour le réduire à ceci : une médiocre homéopathique pour le tromphisme de l'athéisme. Dans l'histoire des violences morales, des persécutions, de la « via crucis » des libertés, de la personnalité et de la dignité humaine, on ne lit pas de pages semblables. Pour la défense de la morale, du droit et de la liberté, de la protection de l'homme, se dresse l'Église catholique. De même qu'elle combat et prie pour ceci, elle souffre pour cela.

De Julien Iapostol à Henri IV, à Napoléon, au tsar Nicolas, le sort des persécuteurs de chaque siècle de l'Église n'apprend rien aux nouveaux. Mais si la promesse de souffrir accompagne l'Église dans son perpétuel cheminement tel-bas, la promesse de leur défaite et de leur condamnation accompagne sans cesse aussi ses ennemis ».

La vraie Église orthodoxe de Roumanie

« A la veille même de la proclamation de l'union des deux Églises roumaines quelques considérations s'imposent. Il nous faut d'abord constater que ni du côté gréco-catholique, ni du côté orthodoxe la masse du clergé n'a participé à l'action qu'on vient d'exposer. Il s'agit uniquement de quelques prélats qui ont décidé de transformer l'Église en un instrument de l'oppression gouvernementale.

La réaction du public roumain risque toutefois d'être défavorable à l'Église orthodoxe dans son ensemble.

Le peuple de Roumanie, tenu dans l'ignorance des réalités, pourrait croire que l'Église orthodoxe a participé à la violence exercée sur le clergé gréco-catholique. On avait constaté d'ailleurs dernièrement, que l'Église unie devenait de plus en plus populaire en Roumanie, à cause précisément de l'oppression dont elle était l'objet. Des fidèles orthodoxes venaient en foule écouter les sermons des prêtres unis. L'action du Patriarche Justinian de métropole Balan, n'engage pourrât pas du tout la vraie Église orthodoxe de Roumanie. Ces deux prélats travaillaient plus contre l'Église qu'ils sont censés représenter que contre celle qu'ils combattent à l'instigation du gouvernement lui par le peuple roumain. (Cf. « La Nation Roumaine » Paris, le 15 octobre 1948).

Les Orthodoxes et les Gréco-catholiques sont solidaires.

« On sait que les six évêques unis qui se trouvaient emprisonnés à Dragoslava depuis octobre 1948 ont été transférés tout récemment au couvent de Caldasnisi, près de Bucarest. Le Patriarche communiste Justinian Marina leur a rendu visite à de nombreuses reprises pour les décider à revenir au sein de l'Église orthodoxe roumaine ou, au cas contraire, pour les impliquer dans un procès-masquerade auquel celui de Maniu et de Kalk (Budapest) et celui des 15 pasteurs protestants et de Kostoza à Sofia servaient de modèle. Le principal accusé serait le métropolitain Ion Sucea de Blaj. Les méthodes qu'a utilisées en octobre 1948 le patriarche Justinian Marina pour forcer l'Église uniate à revenir à l'Orthodoxie sont suffisamment connues. Mais il n'a réussi à convaincre aucun des six évêques uniates ni aucun des prêtres importants de cette Église. Si Justinian n'a réussi à être suivi que de quelques prêtres compromis aussi bien moralement que du point de vue politique, d'anciens exploités de la paysannerie roumaine ou anciens compagnons d'Église de Petru Groza, comme l'actuel évêque de Roman et Husi, de Rihauca de Petru Groza, comme l'actuel évêque de Roman et Husi, l'han Marina pour ramener les Uniates à l'Orthodoxie, les vrais Roumains, dans une situation délicate et à transformer l'Église uniate en une Église véritablement contre ces procédés encore jamais rencontrés dans l'histoire de l'Église orthodoxe roumaine. Le peuple roumain a toujours respecté les croyances des autres, et l'Église orthodoxe n'a préconisé que le véritable amour chrétien, non la haine et la contrainte entre frères. En même temps, les 700 prêtres orthodoxes ont été arrêtés pour avoir refusé de prendre possession des églises et des maisons paroissiales de leurs frères. Telle est la véritable attitude du peuple roumain et non pas celle adoptée par le patriarche communiste Justinian Marina et les soi-disant savants de la Sovrom Patriarchie de Bucarest.

Dans le passé historique du peuple roumain, Saguna et Lameoni ont fait front commun malgré leurs différences de croyance. En Transylvanie, les Uniates et les Orthodoxes ont lutté côte à côte chaque fois que les intérêts majeurs de l'Église et du peuple roumain ont été en jeu. Dans leur lutte contre les communistes, orthodoxes et uniates sont allés. Ceci est prouvé par les arrestations opérées récemment parmi les hautes et les prêtres orthodoxes, aussi bien que parmi les uniates. Les 1 600 prêtres orthodoxes de Măbrănt et des autres prisons communistes ainsi que les 700 prêtres uniates arrêtés par les instruments aveugles de Moscou, constituent la meilleure preuve de solidarité que les communistes eux-mêmes n'osent nier. C'est pourquoi l'action de Justinian Marina contre l'Église uniate, loin d'atteindre le but qu'elle se proposait a donné des résultats diamétralement opposés. Le peuple roumain qu'il soit orthodoxe ou uniate, considère le patriarche communiste Justinian et ceux qui l'ont aidé dans cette malheureuse affaire, comme traitres à leur peuple et à leur Église » (Cf. *La Nation Roumaine*, 1. 2. 1950).

**

Depuis le 1^{er} décembre 1948, l'Église Unie vit dans les catacombes. Elle n'existe plus pour les autorités de l'État communiste. Mais elle continue à vivre dans le cœur de tant de prêtres et de fidèles qui n'ont pas voulu se plier. Elle rayonne par l'activité, par l'apostolat des prêtres que la police n'a pas encore réussi à supprimer.

Bien qu'ils soient poursuivis par la police, ils continuent leur mission de prêtres, célébrant la messe, administrant les sacrements, pour assister spirituellement les fidèles. Un prêtre professeur avait longtemps communiqué les fidèles qui allaient chez lui pour prendre des leçons et il célébrait la sainte Messe dans sa bibliothèque.

Un autre réussit même à pénétrer dans un monastère orthodoxe où les religieuses de Blaj étaient enfermées. Il les confessa et leur donna la communion. Le gouvernement cherche par tous les moyens à empêcher l'activité de ces prêtres « vagabonds » comme les nomment les actes officiels, et à détruire l'influence qu'ils exercent sur le peuple. Pour qu'ils ne soient plus aidés par les fidèles, le gouvernement avait publié dans le journal officiel du 20 août 1950 un décret qui prévoyait des peines allant jusqu'à huit ans de prison et la confiscation de leurs biens, pour ceux qui accorderaient asile aux prêtres « vagabonds ». Malgré cela le peuple les aide et les défend. Beaucoup de prêtres, déconcertés pour avoir célébré la sainte Messe clandestinement, furent soustraits par les fidèles aux recherches de la police. Lors des visites qu'il fit en Ardeal, au mois de décembre 1948, le patriarche Marina avait parlé contre ces prêtres. Devant l'exemple donné par ces prêtres, tous ceux qui signèrent leur adhésion ou qui avaient été inscrits malgré eux sur la liste des catholiques passés à l'orthodoxie, déclarèrent ouvertement qu'ils étaient catholiques et entendaient le rester, affirmant ainsi hautement leur foi, même en présence des autorités, comme ce fut le cas à l'occasion de la délivrance des nouvelles cartes d'identité à l'automne de 1949.

**

Quelles que soient leurs conséquences funestes, ces persécutions auront eu sur l'opinion publique roumaine et à l'étranger un effet providentiel.

Les orthodoxes portés parfois à croire que le catholicisme des catholiques de rite byzantin était un catholicisme d'occasion, un

corps d'emprunt dans lequel sommeillait, opprimée, l'âme de la race, ont dû convenir de sa profondeur et de sa puissance. Dans la difficile conjoncture de l'heure, où l'esprit national lutte désespérément contre le marxisme niveleur, il apparaît même comme le vrai support du patriotisme. Il est clair pour tous que la population transylvaine, en ce qu'elle a de meilleur, puise dans ses origines latines et dans sa foi catholique cette force indomptable qui, au cours des siècles, lui a permis de vaincre toutes les oppressions. L'admiration que la foule orthodoxe elle-même ressent pour son courage, le sentiment de solidarité qui la pousse irrésistiblement vers elle, ont beaucoup fait pour rapprocher les esprits et pour créer ce climat moral où le pays entier referra son union spirituelle dans le souvenir de ses origines. Oui, l'Église catholique roumaine vit actuellement son Vendredi saint dans les catacombes.

Du fond de ces sombres demeures d'où l'on discerne de plus près la divine clarté, cette Église trempe, dans la souffrance, l'énergie et la force qui lui sont nécessaires pour affronter sans défaillance la lutte impie, persuadée que le jour de la Résurrection viendra !

CHAPITRE CINQUIÈME

LA « MISE AU PAS »

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE LATIN

À l'époque où l'Église catholique de rite byzantin fut brutalement persécutée et mise hors la loi, l'Église catholique de rite latin était moins éprouvée, considérée comme religion d'une minorité, et encore légale, bien que constamment attaquée par la presse ; on ne pouvait pas procéder avec elle comme avec l'Église Unie, car il ne s'agissait pas d'un « retour à l'Église Mère ».

Depuis 1929, l'Église catholique de rite latin comptait un archevêché à Bucarest dont le résidentiel était Mgr Alexandre Cisar, et quatre évêchés : Alba-Julia avec Mgr Aron Marton ; Satu-Mare, Mgr Jean Scheffler ; Timisoara, Mgr Augustin Pacha ; et Iassy, Mgr Anton Durcovleiu. Les centres catholiques se trouvaient donc en Transylvanie et en Moldavie.

Comme l'Église gréco-catholique, l'Église catholique latine avait dans le pays un passé qui remontait au XIII^e siècle. Le premier évêché catholique fut érigé en 1228 à Milecov (Moldavie) à une époque où la hiérarchie orthodoxe roumaine était au début de son organisation.

Un deuxième évêché fut créé à Sireth en 1370 par le prince Latcu Voda, qui était passé au catholicisme, puis un troisième était érigé à Bala-Mare en 1413, dû au prince Alexandre le Bon de Moldavie, dont l'épouse était catholique. Le même prince avait déjà fondé l'évêché de Bacău, où il avait amené des franciscains comme missionnaires. En Valachie, il y eut des évêques catholiques, dès le XIV^e siècle, à Turnu Severin et Arges. En Transylvanie, dès le XIV^e siècle, il y en avait un à Oradéa-Mare, fondé en 1077, et un autre à Alba-Julia. L'évêché de Bucarest date de l'an 1600. L'évêché de Bacău fut ensuite remplacé par celui de Iassy en 1884.

Avant la persécution actuelle, l'Église catholique de rite latin

était prospère : comptant environ 1.200.000 sujets et un nombreux clergé indigène, elle allait être frappée de la même manière que l'Église Unie par les lois gouvernementales communistes.

En effet, des six évêques, deux seulement furent autorisés par la nouvelle loi du régime général des cultes. L'un à Iassy : Mgr Durcovicu et l'autre à Alba-Iulia : Mgr A. Marton. Les autres évêchés étant supprimés, leurs titulaires furent simplement destitués. Nous avons vu comment l'épiscopat catholique latin a réagi à côté de l'épiscopat catholique de rite byzantin contre les lois anti-scolaires du gouvernement communiste et contre les lois du régime général des cultes qui remplaçaient le Concordat.

Seuls les articles 4 et 56 des lois du régime général des cultes permettaient à l'Église catholique d'avoir des points de contact avec l'État.

Mgr Aron Marton et Mgr Anton Durcovicu avaient objecté que, pratiquement, des 46 articles du Statut de l'Église catholique 42 ayant été refusés par l'État, les choses devaient être reconsidérées par le ministère. Il faut rappeler que l'État avait refusé, notamment, à l'Église catholique son absolutisme dogmatique, ainsi qu'à la Papauté le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Église à l'intérieur de l'État, le droit d'avoir des écoles confessionnelles et celui d'enseigner la religion dans les écoles. L'État avait refusé la jouissance de ces libertés à l'Église catholique de rite latin, parce que l'Église gréco-catholique aurait pu prétendre à la même reconnaissance de ces droits.

Les communistes exigent le changement de la terminologie canonique et défendent à l'Église catholique d'employer dans son statut le terme « paroisse des fidèles », mais seulement le terme « fidèles » (art. 30).

Le 24 février, Mgr Marton répondit publiquement qu'il n'était pas loisible à l'Église catholique d'abandonner les principes pour donner satisfaction à l'État, soulignant que les évêques de l'Église gréco-catholique étaient empêchés de manifester librement leur opinion.

Ne pouvant tolérer une telle attitude d'intransigeance de la part de l'Église catholique, l'État ne tarda pas à réagir.

L'objectif immédiat des communistes n'était pas la destruction directe de l'Église, mais sa neutralisation par le silence. Pour arriver à ce résultat, il fallait créer une Église catholique nationale, autrement dit, provoquer un schisme.

Tous les moyens furent mis en action. L'État estima pouvoir atteindre son but par « voie légale ». Un décret avait été pris,

concernant l'Église catholique. L'Église avait refusé de le prendre en considération ; par là même, elle était considérée comme agissant contre les intérêts de l'État, et devenait donc un danger qu'il importait de supprimer, d'où le droit à l'État de prendre des dispositions pour sauvegarder sa « sécurité ».

Le 10 mai 1949, le gouvernement communiste supprimait les subventions accordées à l'Église catholique, arguant pour justifier la mesure, de l'attitude antidémocratique de l'épiscopat.

Lorsque le décret fut promulgué (29 mai 1949), le journal communiste de Bucarest « Scanteia » fonda sur les prêtres « antidémocratiques » ayant à leur tête Mgr Marton, d'Alba-Iulia, et Mgr Durcovicu, de Iassy, en même temps qu'ils attaquaient le Nonce, Mgr O'Hara, pour avoir indiqué le chemin à suivre, et comme étant à la solde des Américains. Voici ce que le journal écrivait :

* Quelques serviteurs de l'Église catholique roumaine ont pu être devenus des citoyens de la République Roumaine en usant constamment de leur fonction à des fins politiques. Ils adoptèrent envers les masses laborieuses une attitude hostile et agitent d'une façon antidémocratique, afin qu'on puisse précisément les désigner comme agents impérialistes.

Le Ministère de l'Instruction publique a promu aujourd'hui par décret officiel que ces prêtres et les personnes appartenant à l'administration, religieuse qui se sont rendus coupables d'une attitude antidémocratique, seraient rayés du plan économique du pays. A leur tête se trouvent l'évêque catholique roumain d'Alba Julia, Aron Marton, et l'évêque catholique roumain de Jassy, Anton Durcovicu. L'évêque catholique roumain de Jassy, Anton Durcovicu, et de soulèvement contre la glorification de l'Union soviétique, il s'efforce, d'autre part, malgré la dénonciation du Concordat de continuer à faire immiscer le Vatican dans les affaires intérieures de notre pays et par ce moyen de perpétuer les activités d'espionnage et celles de l'impérialisme américain. Entre autres choses, il intervient en faveur du projet de statut élaboré par l'Église catholique qui se trouve être en contradiction avec la loi du 4 août de la République Populaire Roumaine.

* De cette manière il utilise sa communauté religieuse comme couverture pour son activité antidémocratique. Il suit en cela le chemin tracé par les évêques catholiques depuis l'année 1946, par le général de la Nonciature Papale O'Hara qui leur promet entre autre une aide matérielle des U. S. A. Des actions antidémocratiques de cet ordre n'ont pas été seulement déployées en Transylvanie, mais aussi en Moldavie sous la direction effective de l'évêque catholique roumain Anton Durcovicu. *

Et voici, à ce sujet, la poésie d'un certain Horiu Teculescu, intitulée : « La mélodie du missionnaire catholique » :

* Je m'écrie : que la paix soit avec vous et passe le sentin de la ville avec une mitrailleuse dans la poche et la croix dans la main droite.
 * Je m'écrie : que la paix soit avec vous, jetez donc le péché aux côtés des forces américaines dans la grande croisade.
 * Peu importe qu'ils aient la parole : que nous ayons la cause.
 * La loi divine est donnée à ce monde : Mort et sacrifice aux âmes, aux autres le dollar et la parole... *

Escoutez !
 « O toi missionnaire sans masque !
 Prenez à cœur sa parole, camarades,
 Camarades, partout où vous le trouverez,
 Vomissez-lui aux Yeux.
 * Comme à un animal écumant et glaireux,
 Et votre main bien forte à la gorge, jetez-le sans mot dire dans le ravin » (1).

Mais les lecteurs de la presse communiste roumaine étaient sur leurs gardes et les fidèles catholiques ne répondirent point à cette invitation d'une « adhésion spontanée » à la jacquette communiste, pas plus que les évêques ne cédèrent sur aucun point des 42 articles refusés par l'Etat. L'Evêque catholique ne pouvait rien abdiquer, car il avait l'exemple de ce qui était arrivé à l'Eglise catholique de rite byzantin, brutalement supprimée en décembre 1948. Aussi les communistes n'en poursuivirent pas moins leurs manœuvres insidieuses afin de neutraliser l'Evêque, les prêtres et les fidèles. Ils n'attaquèrent pas l'Evêque comme telle, ni la Foi, mais les chefs, les évêques, le Nonce, le Pape qu'ils accusèrent d'être réactionnaires.

Feignant la compassion, le gouvernement communiste se pencha sur le sort des pauvres fidèles et du bas clergé, tandis qu'en Moldavie, dans les évêchés de Roman et Bacău, commençait une action plus vigoureuse contre l'Eglise catholique de rite latin. Au début du mois de juin 1949, le supérieur de la Province Franciscaine, le Père Anton Bisoc, bien connu dans le pays, reçut un télégramme paraissant émaner de Mgr Durcoviciu de Iassy, qui l'invitait à se présenter d'urgence chez lui. Le Père Bisoc répondit à la convocation, mais ne revint jamais. Son secrétaire, le Père Herciu, parti à sa recherche : lui aussi, ne retourna pas...

Les agents communistes avaient eu recours à un faux pour attirer le Père Bisoc dans un guet-apens et accomplir leur criminelle besogne.

Le 3 juin 1949, d'autres moines furent arrêtés et jetés en prison en même temps que le Père supérieur du couvent des Franciscains. On se rappelle que le 9 juin le prêtre uni Herineanu avait été nommé évêque orthodoxe du diocèse de Roman et Husi avec juridiction sur une région qui comptait de nombreux catholiques. Aux yeux des communistes, cette nomination paraissait être significative, car ils voulaient donner par là une leçon aux catholiques latins, en leur faisant comprendre qu'ils procéderaient avec eux de la même manière qu'avec les catholiques de rite byzantin. Pourtant la manœuvre ne réussit pas et, un peu plus

(1) Cf. La Revue *Flacăra*, 25 juin 1949.

tard, le 21 juin 1949, Mgr Marton, évêque d'Alba-Julia, était arrêté.

Le 26 juin, ce fut le tour de Mgr Durcoviciu de Iassy : avec lui était emprisonné le dernier évêque catholique.

Dans le diocèse d'Alba-Julia, l'administration fut assumée par le Vicaire général, Mgr Louis Boga et, à Iassy, par Mgr Marc Glasser, tous deux fidèles au Vatican. Au début les communistes eurent pour arriver à une « entente » avec eux, mais bientôt ils se rendirent compte que leur effort était vain. Dès lors, les mesures concernant la liberté des deux Vicaires généraux ne tardèrent pas, mesures accompagnées d'une action sans cesse accrue contre les fidèles.

Les autorités communistes exigèrent notamment, que le mot « catholique » fut rayé des carnets d'identité. Presque toutes les églises furent fermées de force. Dans la paroisse de Făraoni, département de Bacău, à l'aube d'un jour de juin 1949, arrivèrent quatre camions de miliciens pour s'emparer de l'église et arrêter le curé qui fut horriblement maltraité. Les paroissiens se rassemblèrent au presbytère pour défendre leur pasteur. La lutte s'aggrava et des coups de feu furent tirés ; finalement un mort et quatre grands blessés restèrent sur les marches de l'église, tandis que le curé et dix-huit paroissiens, emmenés en camion, disparaissaient. Les mêmes violences furent infligées au village de Lazărea ainsi qu'aux 106 paroisses de l'évêché de Iassy.

Le nouvel évêque Herineanu, lors de son installation, avait reçu pour instruction de ramener tous les fidèles à l'Orthodoxie, ce qu'il n'avait pu obtenir d'eux.

L'Eglise catholique de rite latin n'en demeurerait pas moins « autorisée »... mais tout était mis en œuvre pour la saper.

Le 23 juin 1949, le Patriarche Marina décide de tenir un congrès général ecclésiastique à Bucarest et y invite les représentants de tous les cultes qui ont accepté de se conformer aux directives de l'Etat à la suite du nouveau régime général des cultes.

Les catholiques ne répondirent pas à l'invitation du Patriarche : seuls étaient présents :

L'évêque réformé I. Vasathelyi, l'évêque évangélique F. Müller, l'évêque réformé I. Vasathelyi, l'évêque luthérienne, Dr Rosen, l'évêque Georges Argay, pour l'église luthérienne, Dr Rosen Moses, le grand Rabin pour le judaïsme, l'évêque unitarien Simon Danila, l'archimandrite Vasken Balgian pour l'église arménienne et le Mufti Mehmet Yakob pour la communauté islamique.

Au nom des représentants des cultes présents, l'évêque réformé Vasathelyi déclara que les directives de l'Etat étaient acceptées.

et une résolution en huit points fut adoptée. Le troisième point de cette résolution prévoyait l'emprisonnement pour tous ceux qui feraient de la religion un instrument contre l'Etat, l'Etat fut remercié pour la « liberté religieuse » qu'il accordait et, en présence de la défection des catholiques, il fut mentionné que les chrétiens catholiques ne discernaient pas la gravité des temps nouveaux que les Roumains vivaient.

Le nouveau statut du régime général des cultes fut déclaré en tous points parfait par les assistants, car les différents cultes qu'ils représentaient jouissaient de la libre disposition de leur église, des bâtiments annexes, ainsi que du droit d'avoir des écoles ou des instituts charitables... bien entendu sous le contrôle de l'Etat !

Toutefois la « liberté », si hautement proclamée par ce congrès, s'alliait mal avec les sévices et l'emprisonnement infligés à tant de prêtres catholiques, avec la fermeture des écoles catholiques et la dissolution de l'Eglise catholique de rite byzantin !...

1. L'offensive « pacifiste » communiste

On sait que l'argument majeur le plus fréquemment employé par les communistes est leur profond « amour de la paix ». Cette monstrueuse exploitation de la plus haute aspiration du cœur humain, qui n'a cessé d'être l'élément moteur du Parfi, alla de pair, en Roumanie, avec l'intention de briser l'unité de l'Eglise catholique et de la plier aux volontés du régime communiste sanctionnée par la loi déjà citée du 4 août 1948.

Les communistes sur quelques terrains qu'ils agissent, poursuivant toujours la déchristianisation du pays, feignirent de concéder à la Roumanie des garanties de paix, préconisées par les Soviétiques lors du fameux appel de Stockholm.

Programmes, radio, presse, meetings, sermons, eurent pour thème : « la Paix », mais une paix qui, dans l'esprit des communistes, signifiait tout autre chose que la paix chrétienne.

N'importe ! Une lettre pastorale du Saint-Synode Orthodoxe, adressée le 28 février 1950 au clergé et aux fidèles, bénissait les combattants de cette « Paix » d'un nouveau style, garantie par la « puissante Union Soviétique ».

Cette lettre affirmait mensongèrement que si les chrétiens de l'Est s'étaient joints aux défenseurs de la Paix, par contre la chrétienté occidentale, dirigée par le Vatican, s'était, elle, enroulée dans les rangs des instigateurs d'une nouvelle guerre... A l'aide de l'appel de Stockholm, les communistes roumains

mirèrent tout en œuvre pour créer l'équivoque et semer le doute parmi les catholiques, dans le vain espoir de les diviser et de les séparer du Vatican, n'ayant comme but essentiel, on le sait, que de créer une Eglise catholique nationale schismatique. Dans ce dessein, le gouvernement eut l'idée d'un « congrès général pour la paix ».

Afin de dissiper l'équivoque, autant que pour répondre à la suggestion gouvernementale, la hiérarchie catholique qui demeurait encore « libre » — réduite aux deux vicaires généraux de Iassy et d'Alba-Iulia — exposait le point de vue du catholicisme sur la paix par cette lettre au ministre des cultes, en date du 24 avril 1950 :

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'Eglise Catholique a pour tâche essentielle et pour fonction propre de s'employer à la Paix, non seulement avec Dieu mais encore parmi les individus et les nations.

Par la lettre du 28 mars, v. s., j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence que dans le diocèse d'Alba-Iulia se déroule un intense programme de prière et de prédication en faveur de la Paix fondée sur la Charité et sur la Justice.

Mais étant informé des pressions instantes et répétées exercées par les comités et les promoteurs du « Mouvement pour la Paix » sur le clergé catholique de la République Populaire Roumaine afin que ce clergé adhère à un programme déterminé dans une aussi importante question, nous croyons de notre devoir de vous exposer quel est, à ce sujet, l'attitude de l'Eglise Catholique dans la R. P. R. C'est là l'objet de cette lettre, en accord avec Mgr Marc Glasser, Vicaire Général du diocèse de Iassy.

Trois points doivent être précisés :

1° *Quelle est l'attitude traditionnelle des catholiques sur cette question. L'Eglise, un catholique, peuvent-ils demeurer indifférents quand il s'agit de conserver la paix, et particulièrement quand elle est menacée du péril d'une nouvelle guerre ?*

2° *L'Eglise Catholique est-elle opposée à l'utilisation de la bombe atomique ?*

3° *En quoi consiste plus précisément la paix voulue par l'Eglise Catholique ?*

En éclaircissant ces points nous croyons nous acquitter d'un devoir envers nos fidèles, en même temps que rendre un service signalé à la Patrie ainsi qu'à la cause de la Paix mondiale.

(1). *Quelle est l'attitude traditionnelle de l'Eglise Catholique*

dans le problème de la paix ? Un bon catholique peut-il rester indifférent devant la paix, particulièrement en présence du péril d'une nouvelle guerre ?

« La réponse à cette question a été admirablement formulée par le Saint Père dans son message de Noël 1948 aux catholiques du monde entier.

« La Foi du Chrétien Catholique — à l'encontre de ce que quelques-uns croient ou feignent de croire — ne condamne pas les données du problème, pas plus qu'elle ne se cantonne dans une prudente réserve ou une froide indifférence devant les graves et urgents devoirs de l'heure présente.

« Au contraire, l'Esprit et l'exemple du Christ, l'Histoire de l'Eglise, les enseignements et les exhortations des Pontifes Romains..., tout proclame l'obligation, pour les croyants, de s'employer avec désintéressement et courage à l'œuvre de la paix.

« A travers l'éducation de la jeunesse, la formation de l'opinion publique, doit être mise en valeur la solidarité de tous les Etats pour la défense de la paix ; tout adversaire de la paix doit être relégué dans un isolement infamant, mis au ban de la Société civile.

« Voici comment le Pape, Maître Suprême et interprète de tout le monde catholique, explique la doctrine de l'Eglise sur la guerre : toute guerre d'agression contre les biens qui constituent l'ordonnance divine de la paix, oblige inconditionnellement à respecter, à garantir, par la même à protéger et à défendre la paix, car c'est un péché, un délit que d'attenter à la Majesté de Dieu. C'est pour cette raison que peu de jours avant que soit déchignée la dernière et horrible guerre mondiale, le Pape lança aux Chefs des Etats ce cri mémorable : « Rien n'est perdu avec la paix, tout peut être perdu avec la guerre. »

« (2). Après une position aussi limpide, aussi décisive prise par le Chef suprême de l'Eglise Catholique pour la paix et contre la guerre, il pourrait sembler superflu de souligner qu'elle condamne l'utilisation de l'énergie atomique aux buts de guerre.

« Toutefois, nous voulons rappeler la parole du Saint Père à un groupe de savants, le 8 février 1948, à un moment où l'on croyait qu'une seule nation était en possession du secret de la bombe atomique.

« Devant les horreurs de la bombe atomique, faisant sienna la parole de saint Augustin : — Celui qui y pense sans avoir l'âme angoissée a perdu jusqu'au sentiment humain —, Pie XII exprime tout l'angoisse de son cœur paternel, à la pensée des calamités qui pourraient frapper l'humanité dans un futur conflit, s'il

n'était pas possible d'arrêter ou de freiner l'emploi d'inventions scientifiques toujours nouvelles et toujours plus stupéfiantes.

« Si notre Pasteur Suprême parle ainsi, qui, désormais, pourrait douter que les catholiques de la R. P. R., eux aussi, ne condamnent l'utilisation de la bombe atomique ?

« (3). Quelle est, alors, la paix pour laquelle prie, souffre, travaille l'Eglise Catholique aujourd'hui, comme toujours ?

« C'est la paix basée sur la Charité et la Justice. — Paix fondée sur la Charité qui exclut toute haine et toute hostilité ; qui au lieu de diviser les peuples veut les unir dans une collaboration et une aide mutuelle qui commande aux Etats plus puissants et plus riches de ne pas opprimer les plus faibles et les moins bien partagés en biens territoriaux, mais de les aider en raison de ce que tous les peuples sont membres de la grande famille internationale. — Paix fondée sur la Justice, qui reconnaît l'égalité des droits entre tous les peuples ; qui n'attende pas à la liberté, à l'intégrité, à la sûreté de quelque nation que ce soit, quelle qu'en soit sa puissance défensive ; qui respecte réellement la personnalité de chaque nation ; qui évite d'accablant des biens territoriaux en faveur d'un seul peuple, au préjudice des autres ; qui répande la force comme source de droit international ; qui considère comme un délit toute persécution religieuse.

« Voilà la paix pour la défense, pour l'instauration et l'extension de laquelle l'Eglise Catholique, dans la R. P. R., et tout particulièrement son clergé ont le devoir, aujourd'hui, plus que jamais de prier et de prêcher. A tous ceux qui nous demandent notre sentiment sur la paix, c'est là, notre unique et solennelle réponse.

« Ainsi précisée l'attitude de l'Eglise Catholique dans la R. P. R., au regard de la paix, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire part de notre perplexité en présence d'une certaine action en faveur de la paix, telle qu'elle se poursuit et s'intensifie actuellement dans notre Pays.

« Un premier motif de réserve s'impose au clergé catholique à ce sujet, et dans une profonde amertume, nous constatons, tout au moins au cours de certaines manifestations locales, que les promoteurs du « mouvement pour la paix » accusent, sans répit, comme « fauteur de la guerre » Notre Pasteur Suprême. Comment un catholique pourrait-il s'associer à de telles attaques directes contre le Saint Père ? Comment s'étant assigné la tâche de travailler à la paix, un prêtre pourrait-il se séparer de Celui de qui il reçoit les plus lumineux enseignements sur la Paix du Christ ?

« De plus, il n'est point licite, pour nos prêtres de prendre part à ces mouvements pour la paix, parce que — selon nos informations, confirmées par de nombreux articles de presse — dans beaucoup de cas on veut inciter le clergé à des initiatives auxquelles il doit absolument s'abstenir de prendre part, soit en raison de son incomplète, soit parce que cela lui est interdit et qu'il est possible de graves sanctions prévues par les canons de l'Eglise. Nous nous rétorquons, en ce sens, aux investigations, à l'opposition, à l'insubordination envers la hiérarchie légitime, en particulier en ce qui regarde la réorganisation de l'Eglise Catholique entreprise dans la R. P. R.

« Nous ne pouvons nous abstenir de l'exprimer par la présente occasion, ainsi que nous l'avons fait sans trêve jusqu'ici. Nous avons le vif et sincère désir de voir s'accomplir une telle réorganisation, mais, bien entendu, en conformité avec les droits de l'Eglise et dans une entière subordination à l'Autorité religieuse Suprême.

« Tenant compte des circonstances toutes particulières dans lesquelles nous, prêtres, sommes invités à nous unir au Mouvement pour la cause de la paix, nous ne voyons pas comment il nous serait possible d'y adhérer sans violer notre conscience catholique et sacerdotale, dont la liberté, d'ailleurs, est garantie par l'article 27 de la Constitution.

« Je suis persuadé, Monsieur le Ministre, qu'un bénéfice de ce qui vient d'être exposé, Votre Excellence constatera que dans la R. P. R. l'Eglise Catholique fidèle à ses traditions, a pris une nette position en faveur de la paix. Et je serais reconnaissant à Votre Excellence si — ainsi que cela a été autorisé aux autres institutions — la plus grande publicité était donnée à notre programme d'une paix fondée sur la Charité et sur la Justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma particulière considération (1).

LUIŢI BOGA,

Vicaire Général d'Alba-Julia.

Cette lettre-manifeste fut interdite ; Mgr Mare Glasser était appelé au téléphone à trois heures du matin, il lui était enjoint de transmettre sur le champ aux curés, l'ordre de ne pas donner communication de ce document.

Quelques jours plus tard, les communistes, n'ayant pas abandonné l'idée de ce congrès catholique pour la « paix », amenèrent de force de nombreux prêtres et laïcs à Targu-Mures en Transylvanie. Considérons cette parodie de « libre » congrès :

(1) Cf. *Civiltà Cattolica*, 15 juillet 1950.

2. Le Congrès de Targu-Mures

Une centaine de prêtres latins et de laïques, membres des conseils paroissiaux des différents diocèses, furent donc conduits à Targu-Mures, en Transylvanie, sans qu'on leur fit connaître le motif de ce déplacement. Ils furent logés dans des maisons particulières et empêchés de communiquer entre eux.

Le jeudi 27 avril 1950, on les constitua en Assemblée, avec des Orthodoxes, sous la présidence du professeur Constantinescu-Iasi. Il leur fut enjoint :

- 1° de signer l'appel de Stockholm ;
- 2° d'accepter de travailler à « l'encadrement » de l'Eglise romano-catholique dans la République populaire roumaine.

Ils refusèrent, puis ils lurent et signèrent la déclaration contenue dans la circulaire Boga-Glasser, dont chacun d'eux avait une copie. Ils eurent alors à subir une telle pression qu'ils finirent par céder et se déclarèrent « représentants de tous les diocèses romano-catholiques ». Parmi ces prêtres, il y en avait un dont les déclarations avaient justement étonné les fidèles, et qui était pratiquement passé à l'adversaire, l'archiprêtre André Agbola, lequel fut immédiatement frappé d'une excommunication réservée au Souverain Pontife. Les autres prêtres dont la plupart n'avaient cédé que sous la contrainte, furent sévèrement admonestés et presque tous tirent à expliquer aux autorités ecclésiastiques quelle avait été leur véritable attitude.

A l'issue du Congrès, l'assemblée constitua un « Comité d'Action Catholique » dans le but de recueillir des signatures en faveur de l'appel de Stockholm et de travailler à « l'encadrement » de l'Eglise dans l'Etat. Le premier acte de ce Comité fut d'aller trouver Mgr Boga, Vicaire général d'Alba-Julia, afin de l'obliger à entériner par sa signature les décisions du congrès. Il refusa, puis il essaya de voir en particulier chacun des membres du comité pour les rappeler à de meilleurs sentiments. Comme ils avaient été choisis parmi ceux qui pactisaient avec le mouvement, il échoua et fut arrêté le 11 mai ainsi que son secrétaire. Pendant ce temps, Mgr Glasser, administrateur de Jassy, reçut du Ministère des Cultes l'invitation pressante de venir à Bucarest discuter de l'encadrement de l'Eglise. Il déclina cette invite suspecte. Comme à Mgr Boga, il lui avait été défendu de prendre aucune mesure concernant l'organisation de l'Eglise sans l'autorisation du Ministère des Cultes. Par ailleurs, on cherchait à obtenir du clergé l'adhésion aux décisions du Congrès de Targu-

Mures. Il n'était demandé aux prêtres que de signer l'appel de Stockholm, mais, aussitôt après, leurs noms étaient publiés dans les listes d'adhésion aux résolutions du Congrès. L'évêché de Jassy rédigea une formule qu'il fit signer par ses prêtres. La police n'en tint aucun compte et considéra les signataires comme ayant approuvé l'appel de Stockholm et les décisions de Targu-Mures. On vit même circuler un « Comité d'enfants de Marie » communiste pour recueillir les signatures des fidèles, abusés sur la véritable signification de cet acte. Pendant un mois, la police usa de toutes les formes de persuasion pour obtenir de Mgr Gasser qu'il signât et donna l'ordre à son clergé de signer. Le jour de l'Ascension (18 mai), il fit proclamer en chaire que le Congrès de Targu-Mures était une entreprise communiste et qu'il inter-réussit à empêcher la lecture de cette proclamation dans un certain nombre de paroisses. Le curé de Bacin, l'ayant lue devant une foule nombreuse, fut arrêté le lendemain. Mgr Glasser déprimé par les sévices dont il avait été l'objet, eut une attaque d'apoplexie et mourut à Jassy le 25 mai. Cinq jours plus tard, Mgr Cisar, Archevêque de Bucarest, dépossédé de son siège par le gouvernement, fut mis en résidence forcée à Orasie (Transylvanie). Il en fut de même pour Mgr Scheffler, évêque de Sahnare, emmené à Bain de Cris et gardé à vue par la police. Si le vieux Mgr Pacha (80 ans) ne subit pas le même sort, c'est qu'il était gravement malade.

3. Le Statut de l'Église

Le « Comité Catholique d'Action » n'eut de cesse de susciter des défections. En collaboration avec le ministre des Cultes, il mit sur pied un projet de statut pour l'Église romano-catholique, qui n'était autre que celui que Mgr Aron Marton avait soumis pour approbation en 1949, mais amendé dans le sens voulu par le gouvernement. Il fut retourné le 4 juillet 1950 aux évêchés de Bucarest et d'Alba-Julia avec une note du ministre des Cultes, Stanca Stoian, disant qu'il « peut être approuvé suivant la forme annexe » (1). Ce statut comprend 39 articles dont les 38 premiers pourraient rassurer les catholiques. Le Pape est proclamé « la plus haute autorité ecclésiastique qui décide dans les questions de foi et de morale religieuse, de dogme et de juridiction spirituelle du culte romano-catholique ». L'établissement des

(1) Voir en appendice le texte du Statut, p. 228.

diocèses et de leurs divisions est de la compétence des autorités ecclésiastiques qui doivent se conformer aux saints canons. Les Ordres et Congrégations peuvent exister suivant les règles approuvées par les autorités religieuses compétentes et rester unis à leurs supérieurs majeurs. Les évêques gouvernent leurs diocèses conformément au droit canon et nomment les archiprêtres, les curés, etc..., ceux-ci représentent leur circonscription devant les autorités.

Les évêques peuvent communiquer avec le Saint-Siège. L'Église a le droit de former les ministres du culte. Elle aura une école de chantres, un séminaire monastique pour les religieux appelés au sacerdoce et un Institut théologique pour le clergé séculier. L'Église peut posséder des biens et les administrer selon ses lois. Diocèses, archiprêtres, doyens, paroisses, Congrégations religieuses jouissent de la personnalité civile et morale.

Il semblerait que tout soit pour le mieux et que les catholiques soient pleinement rassurés. Malheureusement, le 39^e article, le dernier, spécifie que, pour l'application de 14 de ces articles, l'approbation du gouvernement est indispensable (création et modification des circonscriptions ecclésiastiques, nomination des évêques, des chanoines, des archiprêtres et des curés, Congrégations religieuses, élection des vicaires capitulaires, réunion du clergé paroissial et des évêques entre eux, direction des Séminaires, administration des biens ecclésiastiques, etc.). De plus, le décret prévoit que les évêques ne pourront avoir de relations avec le Saint-Siège que par l'intermédiaire des ministres des Cultes et des Affaires étrangères, ce qui n'est pas une garantie de libre communication. Le gouvernement reprend donc d'une main ce qu'il a donné de l'autre. L'Église est ainsi à la merci de l'État qui pourra lui imposer ses créatures et la miner au dedans.

Le 5 mai 1950, le Saint-Office excommunia les participants au Congrès de Targu-Mures, notamment, André Agatha qui fut l'instigateur de ce « Comité Catholique d'Action ».

Cette décision allait être exploitée par les communistes qui affichèrent partout que le Pape excommunait ceux qui lutent pour « la paix ».

On doit noter que bien peu signèrent l'appel de Stockholm, car beaucoup, après avoir pris connaissance de l'excommunication, se rétractèrent. Les quelques prêtres qui avaient signé ne furent pas suivis par leurs fidèles et virent leurs églises désertées.

Les communistes, se rendant compte que leur tentative de constituer une Église catholique schismatique au moyen de la signature à l'appel de Stockholm allait échouer, prirent des mesures radicales. Dans la nuit du 10 au 11 mai 1950, Mgr Louis

Boga, Vicaire Général d'Alba-Julia était arrêté. Le 18 mai, ce fut le tour de Mgr Glasser qui succomba, en martyr de la Foi, aux tortures des communistes le 25 mai 1950 (il avait 70 ans).

Le même jour, furent arrêtés Mgr Alexandre Cisar, Archevêque de Bucarest et Mgr Jean Scheffer, évêque de Satu-Mare.

Le 4 juin, Mgr Pacha de Timisoara envoyait à ses fidèles une lettre pastorale (1) pour les mettre en garde contre l'appel de Stockholm et le congrès de Targu-Mures. Le 18 juillet, il était arrêté.

Voici le cri du vénérable Pasteur :

Mes chers Frères,

« A une heure particulièrement grave pour notre Eglise catholique, votre vieil Evêque et vieux Père considère qu'il est, en conscience, de son devoir de vous adresser la parole. Bien que je ne sois plus reconnu par l'Etat dans l'exercice de mon ministère épiscopal, je dois cependant élever la voix au nom de mes confrères de l'épiscopat qui tous, sans exception, ont été privés de toutes leurs libertés. Je le fais afin que vous connaissiez clairement l'état de votre Eglise et que vous sachiez que si elle se lroune dans la situation présente, ce n'est point par votre faute.

« En 1948, après la dénonciation du Concordat, nous nous sommes aussitôt rendu compte de la nécessité de régler à nouveau les conditions de notre Eglise catholique sur le territoire de la République Populaire Roumaine. Le droit à la liberté religieuse, garanti par la nouvelle Constitution à toutes les confessions, constituait d'encourageantes prémices à une telle entreprise.

« C'est ainsi qu'en accord avec mes confrères de l'Episcopat de rite gréco-catholique, nous aussi privés depuis longtemps de leurs libertés, nous avons mis au point les statuts qui réglementent l'activité de l'Eglise dans l'intention de les présenter au gouvernement qui les avait demandés, espérant obtenir de lui une aide pour surmonter les difficultés existantes.

« Mais avant même que nous fussions en mesure d'achever la mise au point des statuts pour les présenter à la date fixée, le droit d'exercer ultérieurement le ministère de leur charge était enlevé à la majeure partie des évêques catholiques.

« Toutefois trois évêques, encore reconnus par le gouverne-

(1) Cf. *Cirotita Catolica*, 15 juillet 1950.

ment, présentaient le texte de ces statuts, mais le lendemain nous parvint la triste nouvelle que les évêques gréco-catholiques avaient été arrêtés.

« Le sort ultérieur de l'Eglise gréco-catholique vous est suffisamment connu. Ces épreuves n'arrêtèrent point, cependant, les efforts des évêques romano-catholiques.

« Nous reçûmes les observations du Ministère des Cultes, relatives au texte de nos statuts. — Sur 46 articles composant ces statuts, trois seulement eurent l'approbation officielle. Il est à souligner qu'à part quelques objections de minime importance, l'attitude et la réponse négative du ministère furent déterminées par la question de la jurisprudence papale avec ses conséquences dogmatiques, juridiques et disciplinaires.

« C'est pourquoi nous avons estimé nécessaire de lui exposer dans un pro-mémoire l'importance fondamentale du Primat pontifical. Il nous a été répondu que le Ministère admettait seulement un contact avec le Saint-Siège en ce qui concerne les questions dogmatiques et religieuses, mais exclut notre libre contact avec le même Saint-Siège, comme la compétence du Pape quant à la nomination des évêques et au sujet de l'érection ou de la suppression des diocèses ; droit inséparable du Primat pontifical, que l'Episcopat ne peut discuter pas plus que l'Eglise elle-même ne peut y renoncer.

« En vain nous avons prié le gouvernement de s'adresser directement au Saint-Siège pour résoudre la question. En vain nous avons expliqué l'importance fondamentale de la Papauté. En vain nous avons précisé que les droits suprêmes du Pontife ne limitaient ni la souveraineté de l'Etat ni les droits de ses sujets.

« A tout ceci vient s'ajouter un fait qui ne laisse pas de blesser profondément le cœur des fidèles, c'est-à-dire la campagne de presse qui, de la manière la plus abominable, calomnie le Saint-Père pour le présenter comme un criminel de guerre et un tyran capitaliste, dans l'intention d'éloigner les âmes des fidèles du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

« Cependant, en dépit des outrages à l'adresse du Saint-Père, nous ne cessâmes pas nos tentatives pour arriver à un accord, tandis que les évêques d'Alba-Julia et de Iassy, encore reconnus par le gouvernement, de leur côté, se dépensèrent en de durs efforts qui augmentaient la douleur de notre Eglise.

« Après avoir perdu nos écoles, nos florissants Instituts d'éducation religieuse, les hôpitaux et autres Institutions sociales, presque toutes nos congrégations religieuses si méritantes furent dissoutes, mesure qui rendit toujours plus difficile l'enseignement religieux de la jeunesse et sa participation au service divin.

« Durant les premiers mois de 1949, persuadés qu'une acceptation ultérieure des dispositions statutaires de la part du clergé est signifié une reconnaissance de fait de la réduction du nombre des diocèses imposées par le gouvernement, nous décidâmes provisoirement de renoncer à cette acceptation.

« La presque totalité du clergé discerna les véritables motifs de cette détermination, supportant courageusement le sacrifice qu'elle leur imposait pour près d'un an, c'est-à-dire jusqu'à ce que nous la révoquions.

« Un nouveau coup allait être porté à l'Église catholique avec l'arrestation des derniers évêques, jusqu'alors reconnus par le gouvernement.

« Nous demeurions ainsi seul représentant autorisé pour continuer les pourparlers au sujet du sort de notre Église. Pourtant les négociations en vue d'aboutir à un accord ne furent point abandonnées, mais poursuivies par les vicaires généraux des évêques, qui se trouvaient devant les mêmes difficultés insurmontables.

« Arrivons aux derniers événements, insidieusement ordonnés, et qui, de longue date, devaient semer la confusion, désorienter les prêtres et les fidèles, pour les éloigner, sans qu'ils s'en aperçoivent, du chemin de l'Église. Une, Sainte et Apostolique.

« Ne pouvant abatre directement la fidélité inébranlable du clergé et du peuple des fidèles, on tenta alors d'atteindre ce but au moyen d'un mouvement en faveur de la paix. Poussez-vous penser que vos évêques et vos prêtres tandis qu'ils prêchent la paix et qu'ils vous font prier pour elle, détruisent dans le profond de leur cœur, la guerre?... Si l'on ne voulait pas croire à leur prière et à leur prédication, pouvait-on avoir foi dans leur signature ? Il a été dit que le prêtre ne devait pas se borner à prier pour la paix mais qu'il devait aussi combattre pour la paix !

« Devant un tel état des choses, l'autorité ecclésiastique dans un solennel document adressé au ministre des cultes, en date du 19 avril, manifestait sa ferme et inébranlable volonté de prier et de travailler pour la vraie paix, fondée sur la charité et sur la justice ; dans la charité qui exclut la haine et l'inimitié, qui arien de diviser les peuples, les unit dans une collaboration et une aide mutuelle ; dans la justice qui reconnaît l'égalité des droits de tous les peuples, qui interdit de violer la liberté, « l'intégrité et la sécurité des autres nations et stigmatisé », comme un délit, toute persécution religieuse.

« En réponse à cette déclaration, faite également au nom de tous nos prêtres, on voulut inciter le clergé catholique et les

fidèles à se séparer de leurs pasteurs légitimes, et jusqu'à les condamner pour être demeurés unis au Saint-Père catomnie comme fautur d'une nouvelle guerre.

« Ce dessein fut courageusement dénoncé par le porte-parole de l'Église catholique (lui aussi actuellement arrêté), lequel déclara que dans les conjonctures présentes, il était impossible de prendre part au mouvement pour la paix de Stockholm.

« Les événements de ces dernières semaines ont justifié cette prise de position. En premier lieu, en effet, il nous a été interdit de faire lire dans nos églises la lettre dont nous venons de parler, adressée au Ministre des Cultes, lettre par laquelle chacun eût pu se convaincre de la volonté de paix de l'Église catholique.

« Ce fut ensuite, la convocation à Targu-Mures d'un prétendu Congrès de la Paix, en réalité dans le but d'opposer à la légitime autorité ecclésiastique un groupe de laïcs et de prêtres qui, pour la plupart, d'ailleurs, se sont hâtés de confirmer à l'autorité diocésaine leur propre soumission et d'implorer le pardon de la faute qu'ils avaient commise. Rappelons qu'en 1948, au cours d'un congrès semblable visant à détruire l'Église gréco-catholique, beaucoup de prêtres, n'ayant pas été mis en garde en temps utile, ou démoralisés par de continuelles vexations, s'étaient laissés entraîner à souscrire à l'appel pour la paix, devaient apprendre, par la presse, que, par leur adhésion, ils étaient considérés comme participant à un mouvement condamné, comme schismatique, par l'Église. La même chose est arrivée et ne cesse d'arriver à nos fidèles.

« Il est particulièrement douloureux de constater que le gouvernement, tandis qu'il ignorait les pasteurs légitimes, n'hésitait point à entrer en contact publiquement et officiellement avec ceux qui, volontairement, s'étaient mis hors de l'Église. Nous pouvons nous tromper, mais en présence d'un tel fait et devant la publicité qu'on a voulu lui donner, nous voyons la claire et nette intention du gouvernement de ne plus considérer l'Église catholique comme représentée par ses légitimes pasteurs, mais, bien au contraire, de vouloir aider et encourager ceux qui, non seulement sont privés de tout mandat pour la représenter, mais qui de plus l'ont abandonnée.

« Si le gouvernement entend véritablement respecter pleinement notre sainte religion et la faire respecter par les autres, selon ses enseignements canoniques et traditionnels (art. 7 de la Loi des cultes), nous le conjurons de ne pas persécuter dans la voie entreprise, mais de faire en sorte que tous puissent servir Dieu et la Patrie selon la conception propre à leur conscience.

« Et à vous, mes bien-aimés, nous adressons la présente exhor-

taison de ne point vous laisser décourager et de ne pas céder à une attitude contraire à la loyauté et au respect dus aux pouvoirs établis : loyauté et respect qui constituent pour les catholiques non seulement un devoir civique, mais encore un précepte divin, l'Apôtre Pierre ayant dit : « Soyez soumis à tout pouvoir humain pour Dieu », nous vous en supplions cependant encore, restez fermes aux côtés de l'Église, notre Mère. Ne vous séparez jamais de vos évêques légitimes, ni du pasteur suprême, le Pape. Ne vous laissez pas séduire, n'adhérez point au mouvement de Targu-Mures, ce qui signifierait l'apostasie de l'Église catholique. Et dès que vous apercevez qu'un prêtre ne s'appuie plus sur le roc de Pierre, repoussez-le, abandonnez l'Église où il préche, même si vous devez rester sans messe et sans sacrements — « Ubi Petrus ibi Ecclesia » — « Là où est Pierre avec ses successeurs, là est l'Église. » N'oubliez pas que « notre aide est dans le nom du Seigneur ». Souvenez-vous de la promesse : « Voici que je suis avec vous chaque jour, jusqu'à la consommation des siècles. »

« Dans l'heure de l'épreuve, l'Église se sent particulièrement proche de Celui qui a dit : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a hait avant vous. Le serviteur n'est pas au-dessus de son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront, vous aussi. » Mais qui pourrait vous séparer de la charité du Christ ? Serait-ce la tristesse, la tribulation, la persécution ou le dégoûtement ou la faim, le danger ou même l'épée ?... Non, ni la mort, ni la vie, ni le pouvoir, ni le présent, ni l'avenir, ne pourront nous séparer de la charité de Dieu. Notre Seigneur Jésus-Christ a dit : « Vous serez tristes, mais votre tristesse se convertira en joie. Dans le monde, vous subissez les tribulations, mais gardez confiance : j'ai vaincu le monde. »

« Que cela soit notre conclusion, très chers, et que la bénédiction de Dieu Omnipotent, au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, descende sur vous, et demeure en vous à jamais. Ainsi soit-il. »

Timisoara, 4 juin 1950, en la fête de la Sainte-Trinité.

AUGUSTIN, Evêque.

CHAPITRE SIXIÈME

TENTATIVES DE SCHISME DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE RITE LATIN

Le Statut de l'Église n'a pas été publié officiellement. Envoyé à l'archevêché de Bucarest et à l'évêché d'Alba-Julia, il peut donc être considéré comme ayant force de loi. Cependant il est rejeté par les autorités ecclésiastiques compétentes. Le « Comité catholique d'action » qui n'était pas étranger à sa rédaction s'en est immédiatement servi pour amener prêtres et fidèles à « s'encadrer » dans la République populaire roumaine.

Le 28 juillet 1950, le Comité lançait un manifeste (1) dans lequel il s'en prenait aux chefs de l'Église coupables, à ses yeux, de ne pas vouloir s'intégrer dans « l'ordre légal » et de se faire les complices des Anglo-Saxons ennemis de la paix. Le document se base sur les décisions du Congrès de Targu-Mures pour presser le clergé et les fidèles d'accepter le nouveau statut de l'Église, dont il vante l'esprit catholique et la conformité aux lois ecclésiastiques.

Le gouvernement a tenu, d'ailleurs, à montrer ses bonnes dispositions en rendant à l'Église une grande partie des biens qui lui avaient été enlevés, et en rétablissant le traitement des curés. En conséquence, prêtres et fidèles sont invités à se désolidariser des évêques et à suivre le « Comité catholique d'action » qui poursuivra ses efforts « jusqu'à ce que les décisions de Targu-Mures soient mises en vigueur pour le bien commun, tant de notre Église que de notre Patrie et de tous les frères épris de paix ».

1. Les « procès » religieux et l'expulsion du Nonce

Malgré toutes les méthodes usitées, en vue de convaincre les catholiques roumains et les incorporer au régime des cultes pré-

(1) Voir en appendice, p. 233.

senté par les communistes, les résultats furent loin de répondre à leur attente. C'est pourquoi ils estimèrent que pour démontrer aux fidèles la dépendance du Vatican des impérialistes, il importait, au cours de procès intentés à de hautes personnalités ecclésiastiques, de tâcher d'établir de pseudo-preuves.

C'est ainsi que du 28 juin au 3 juillet 1950, eut lieu à Bucarest le procès de sept roumains accusés d'un complot de haute trahison et d'espionnage au profit de puissances étrangères. L'un des mobiles de ce procès était surtout de prouver que le Vatican est non seulement inféodé au parti de la guerre capitaliste-impérialiste, mais encore qu'il ne cesse de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays où le Concordat avait été dénoncé. Cette « immixtion » est le fait du Régent de la Nonciature, Son Ex. Mgr O'Hara, qui se trouvait encore à Bucarest. Celui-ci, d'après les affirmations du gouvernement communiste, s'employait à empêcher « l'encadrement » de l'Église catholique.

Le procès des sept « traîtres et espions » a permis d'accuser d'espionnage les trois membres de la Nonciature de Bucarest, Mgr O'Hara, Mgr John Kirk et Mgr Guido del Mestri. On avait ainsi motif à leur expulsion.

Voici l'une des conclusions du réquisitoire du procureur, le colonel Moldovan Atanasiu :

« Terrifié par la lutte croissante que mènent les peuples pour la paix, par le mouvement de libération des peuples, par les victoires du socialisme, l'impérialisme anglo-américain se débat en s'efforçant de provoquer un nouveau carnage mondial. Dans la poursuite de ses visées, aucune arme n'est jugée répugnante. Ayant connu échec après échec dans la lutte de front, il recourt maintenant à ses valets des pays marchands du Vatican et à la bande de traîtres qui se sont enflés du pays afin d'échapper au jugement des peuples. »

Dans l'acte d'accusation, Mgr Gérard Patrick O'Hara était mentionné comme le leader du groupe clandestin qui complotait contre le régime ; quant à Mgr John Kirk et à Mgr Guido del Mestri, secrétaires de la Nonciature, ils furent également accusés d'avoir joué un rôle actif dans le complot, de même le R. P. Louis Barval, provincial des Assomptionnistes de Roumanie.

Comme il était à prévoir, à la suite de ce procès, monté de toutes pièces, les représentants du Saint-Siège furent expulsés par le gouvernement communiste.

« *L'Osservatore Romano* » publia à ce sujet la note suivante :

* Selon ce qui a déjà été publié le 4 juillet dernier, le ministre des Affaires étrangères roumaine remettait au régent de la nonciature apostolique de Bucarest S. Exc. Mgr Gérard P. O'Hara une déclaration d'après laquelle

la présence du représentant pontifical n'était plus désirable, le récent procès intenté à des citoyens roumains accusés d'espionnage ayant « démontré — ce sont les termes de la communication — que les membres de la nonciature apostolique se sont mêlés des affaires intérieures de la République, en tant que pontifical, en dirigeant les menées des accusés, et même en y prenant une part active. » La déclaration se terminait par l'avis adressé au représentant pontifical et à ses collaborateurs de quitter la Roumanie dans les trois jours.

* L'accusation faite au régent de la nonciature de Bucarest ne brilla pas par l'originalité. C'est la même qui fut mise en avant par les autres gouvernements des soi-disant « démocraties populaires » pour expulser les représentants pontificaux. Dans le cas présent, il s'agit d'une addition à l'activité d'espionnage exercée, assure-t-on, par le régent de la nonciature qui aurait été prouvée au cours du procès. Toute personne honnête sait quel crédit elle doit accorder à pareille accusation. Aucun fait n'a été formé qui pût étayer l'accusation ; aucune preuve n'a été apportée au cours de ce procès.

* Et il ne pouvait en être autrement. La vérité est que le gouvernement roumain a dû recourir à cet expédient honteux et mesquin pour réaliser un projet préparé depuis longtemps, qui consistait à éloigner le représentant pontifical dans le but de mener à terme, sans avoir besoin de témoins, la destruction de toute l'organisation de l'Église catholique en Roumanie, de priver les fidèles de cette Nation de leur vaillant chef, de façon à les rendre plus docilement victimes des violences et des rusés au moyen desquelles il tente de les séparer du Pape, leur Pasteur suprême.

* La lutte contre l'Église catholique en Roumanie n'a cessé, depuis quelques années, d'être toujours plus aiguë et plus acharnée.

* Par le fait d'un gouvernement spoliateur, le patrimoine de l'Église a été pillé, on a enlevé aux fidèles la plus grande partie de leurs églises, presque tous les monastères ont été fermés et confisqués, les religieux dispersés ou tués ou abandonner leur pays ou quitter leur habit ; dix évêques sur onze ont été arrêtés, ainsi qu'un très grand nombre de prêtres, l'organisation de l'Église et sa discipline altérée, on a interdit l'enseignement religieux, on est allé jusqu'à empêcher l'administration des sacrements, enfin la conscience des catholiques a été violente dans ce qu'ils ont de plus sacré et de plus précieux, même dans leur Foi.

* Nous réservant d'exposer dans la suite avec preuves à l'appui la longue série des vexations imaginées et systématiquement appliquées contre l'Église catholique, il faut dénoncer, d'abord, la vraie raison de l'expulsion du représentant pontifical.

* Le 4 août 1948, le *Moniteur Officiel* publiait une loi dite « du régime général des cultes » par laquelle le gouvernement roumain prétendait régler l'organisation intérieure de l'Église en bouleversant gravement la discipline pour la réduire pratiquement à n'être plus qu'un organisme d'État. C'était recourir aux moyens d'abus d'Église sans limites et à des fins politiques.

* L'article 1^{er} de cette loi promettait hypocritement une pleine liberté religieuse. Mais les articles suivants sont si oppressifs qu'il ne demeure aucune question de quelque importance pour laquelle l'Église ne doive que demander l'approbation de l'État ou exécuter ses prescriptions. Cette loi prétend fixer le nombre des circonscriptions ecclésiastiques en réduisant de 10 à 4 le nombre des diocèses catholiques. Elle supprime les Séminaires, soumet à l'approbation du ministre des Cultes les nominations aux charges ecclésiastiques, attribue au même ministre le pouvoir de suspendre toute décision, instruction ou ordonnance de l'autorité ecclésiastique. En un mot, par le moyen de cette loi, le gouvernement s'arroge le pouvoir de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église et de lui imposer ses vus et ses ordres dans la mesure qui serait celle d'une organisation placée sous son entière dépendance. Il est fallu que l'Église se conformât à cette loi qui lésait ses droits fondamentaux et inaliénables, loi dont l'esprit est contraire aux principes mêmes du droit divin, pour obtenir sa reconnaissance par l'État et pour pouvoir exercer son magistère.

Le gouvernement demandait, en effet, que l'Église présentât au Praesidium de la Grande Assemblée Nationale des Statuts rédigés en pleine conformité avec les dispositions de la loi précitée. Les prétentions de Statuts

étaient illégitimes, plus illégitime encore était l'obligation qu'ils fussent conformes aux dispositions de la « loi des Cultes », dispositions que les évêques n'auraient pu accepter sans trahir la définition de l'Église et sa mission.

Placés en face de cette situation, les évêques des deux rites, grec-catholique et latin, dans un document collectif déclarèrent au gouvernement qu'ils étaient disposés à présenter les « Statuts » imposés, mais en même temps, ils rappelaient que trop de points de la loi du 4 août étaient tels qu'ils ne pouvaient les accepter sans cesser d'être catholiques, en conséquence, ils demandaient la modification de la loi.

Le gouvernement resta sourd à toute raison. Afin d'éviter qu'il prit prétexte du manque de présentation des Statuts pour multiplier les vexations, le 28 octobre 1948, les évêques présentèrent un texte qu'ils avaient rédigé, ainsi qu'il était de leur droit et de leur devoir, selon les principes de la Loi divine et ecclésiastique.

Non seulement le gouvernement n'accepta pas ces Statuts, mais, dans l'interval, ayant déclaré la persécution contre l'Église de rite byzantin, il fit arrêter dans cette même soirée du 28 octobre, les 6 évêques grec-catholiques. Dans le même temps, d'autres mesures hostiles aux libertés furent prises contre l'Église. Toujours en application de la fameuse loi du 4 août — dont le gouvernement se réclame continuellement pour justifier ses persécutions anti-catholiques, le 17 septembre 1948 — le ministre des Cultes déclara « déposé » Mgr Scheffler, évêque latin de Satu-Mare. Le lendemain, le haut Praesidium infligeait le même sort à l'Archevêque de Bucarest, Mgr Cisar et à l'évêque de Timisoara, Mgr Pachia.

Les évêques grec-catholiques étant tous arrêtés et trois des cinq du rite latin déposés, le gouvernement renouvellait aux deux évêques latins, qu'il reconnaissait encore : I. I. EF. SS. Marton, évêque d'Alba-Julia, et Durovici, évêque de Jassy, l'ordre de fournir des statuts conformes aux dispositions de la loi des Cultes.

L'attitude des deux évêques ne pouvant différer de celle qu'avait prise tout l'épiscopat, eux aussi furent arrêtés, l'un le 21 juin 1949, l'autre le 26 juin. N'ayant pas réussi à faire plier les évêques, le gouvernement pensa pouvoir réduire à merci l'Église en préparant lui-même un statut, qui serait imposé à l'Église, en le présentant comme désisté, accepté et approuvé, au cours d'une manifestation plébiscitaire des prêtres et des fidèles.

Ce plan se dessina vers la fin de 1949 et ses vrais buts furent camouflés par la prétendue « campagne de la paix ».

La presse roumaine commença alors, en effet, une violente campagne contre les évêques arrêtés et contre le Saint-Siège, les accusant d'être aux ordres des partisans de la guerre à tout prix et de conspirer contre la paix. Cette presse publiait en même temps des déclarations de prêtres qui condamnaient la guerre. Ces déclarations étaient régulièrement présentées par les journaux comme un désaveu de la part des prêtres catholiques de l'attitude des évêques dans la question des statuts et comme l'expression de leur désir de voir l'Église catholique « s'encadrer » elle-même dans le dispositif des lois.

Le terrain étant ainsi préparé par la campagne de presse, le 27 avril dernier, le gouvernement roumain provoqua à Targu Mures un Congrès où il trahit quelques prêtres et quelques laïques catholiques, ignorant tout du rôle qu'on entendait leur faire jouer. S'appuyant toujours sur l'équivoque de la Paix, le gouvernement falsifia approuver par le Congrès une résolution qui, après de nombreuses et solemnelles déclarations contre la guerre, se terminait imprudemment par la demande « de l'intégration de l'Église catholique » dans le cadre de la Constitution roumaine. Ce Congrès suscita une prodigieuse activité de la part de la police afin d'obtenir des adhésions de prêtres catholiques à cette résolution, présentée comme une simple déclaration en faveur de la paix. Mais les prêtres ne tardèrent pas à s'apercevoir que, sous le prétexte de la paix, on leur demandait, en réalité, de désavouer leurs évêques et d'accepter l'assujettissement de l'Église aux lois vexatoires qui violent ses droits fondamentaux.

Le piège fut dévoilé par la presse communiste elle-même, qui présenta imprudemment les premières adhésions données ingénument aux résolutions de Targu-Mures, non plus comme des déclarations en faveur de la paix,

mais comme une condamnation de l'attitude des évêques, et la nette expression de la volonté du clergé d'accepter les dispositions de la loi des Cultes ». Ce piège découvert, les prêtres se refusèrent à souscrire aux insidieuses et sacrilèges résolutions de Targu-Mures. Après l'échec de cette manœuvre, le gouvernement se replia sur l'appel de Stockholm des partisans de la paix contre la guerre atomique. De nouveau il fut demandé aux prêtres de souscrire à cet appel. Quelques-uns donneront ingénument leur signature, et ils eurent la surprise de la voir publiée comme une adhésion à la doctrine de Targu-Mures. Instruits par l'exemple, les autres prêtres refusèrent de signer même l'Appel de Stockholm.

L'expulsion du représentant pontifical fait partie de cette campagne de l'intégration de l'Église catholique dans le cadre légal. Ici encore, la presse gouvernementale se montra maladroite en révélant les motifs réels de l'hostilité envers le représentant pontifical et la véritable raison de son expulsion. Pendant que la salle, où avait eu lieu le procès de tendance que nous avons rapporté, retentissait des ridicules accusations d'espionnage, les journaux du gouvernement se déchaînèrent contre le représentant de la nonciature comme étant celui qui, par son activité personnelle, avait empêché « l'encadrement » de l'Église catholique, ce qui signifiait sa culpabilité aux yeux du gouvernement.

Le représentant pontifical n'a donc commis d'autre faute que d'avoir accompli son devoir.

En l'éloignant, on enlevait aux fidèles de la Roumanie un chef éclairé. Ces fidèles restaient sans évêques, souvent sans prêtres, sans écoles, sans presse, sans moyens financiers, avec leurs institutions supprimées ou bouleversées, soumis à toutes les tromperies, à toutes les menaces et à toutes les vengeances. L'Excellentissime Mgr O'Hara quitta donc la Roumanie, sans non seulement de la reconnaissance des catholiques, mais de tous ceux — ils sont nombreux — qui croient encore en la justice et en la vérité (1).

Avant de quitter la Roumanie, Mgr O'Hara adressa au ministère des Affaires étrangères cette protestation (2) :

« La Nonciature Apostolique présente ses hommages au ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Roumanie et, suivant les instructions reçues du Secrétariat d'Etat de Sa Sainteté, elle a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

« 1) Le Saint-Siège a le profond et douloureux regret de constater que la lutte menée depuis deux ans par le gouvernement de la République populaire contre l'Église catholique en Roumanie, contre le Saint-Siège, contre le Souverain Pontife et contre les représentants de ces derniers auprès du gouvernement de la République populaire de Roumanie, en est maintenant arrivée à engager contre eux un procès politique public.

« Il est en effet évident que la mise en accusation d'un ancien employé de la nonciature apostolique pour de prétendus actes d'espionnage et autres crimes politiques n'est qu'un prétexte pour impliquer dans ces mêmes prétendues accusations non seulement les membres de la Nonciature, faisant fonction de repré-

(1) Cf. Doc. Cath. du 10 septembre 1950, col. 1201-1204.

(2) Cf. *Ibid.*, col. 1204-1206.

sernants du Saint-Siège, mais le Saint-Siège lui-même, et pour discréditer ainsi toute l'Église catholique.

« Cette action s'aggrave de commentaires inqualifiables et d'affirmations calomnieuses, largement répandues par la presse et la radio.

« 2) Devant cette attitude qui constitue un outrage à l'honneur, à la dignité de l'Église catholique et de ses représentants, le Saint-Siège a le devoir d'élever une protestation formelle et solennelle. Cette protestation est d'autant plus éloquente et catégorique que la façon dont ont été présentées pendant le procès en question les prétendues preuves et en général toutes les circonstances et tous les faits avancés durant le procès et attribués directement ou indirectement aux membres de la Nonciature Apostolique, portent un caractère évident de fausseté, d'arbitraire et de déformation de la vérité.

« 3) En élevant cette solennelle protestation, le Saint-Siège instruit par l'expérience du passé, n'attend pas de la part du gouvernement de la République Populaire Roumaine une réhabilitation de la vérité ou une réparation publique. Il laisse à la conscience des dirigeants de la Roumanie la pleine responsabilité de leur façon d'agir. Quant à l'offense publique faite à l'Église et aux représentants du Saint-Siège, il abandonne la chose, avec confiance et sérénité, au jugement du peuple roumain. »

Le peuple roumain ressentit durement cette nouvelle épreuve, car la présence du Nonce Apostolique figurait encore pour lui l'espoir que les maîtres du jour ne supprimeraient pas toutes ses libertés. Combien de fois, en effet, le Saint-Siège, par les gestes de ses représentants, n'avait-il pas apporté au peuple roumain un puissant réconfort moral et matériel ? Rappelons seulement l'action magnifique que le Nonce Apostolique, Mgr O'Hara, entreprit en faveur de la population roumaine pendant une période de véritable famine, à la suite de la sécheresse, en 1946-1947, lorsque la mort fauchait surtout les enfants.

Les Roumains se souviendront toujours que pendant la persécution, Mgr O'Hara et ses collaborateurs Mgr Kirk et Mgr Del Mestri ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour soulager les douleurs spirituelles et les souffrances matérielles des prêtres et des fidèles au nom du Saint-Père, dont l'angoisse et la propre douleur ne cessèrent d'augmenter, sachant combien ses fils de Roumanie sont à la merci de toutes les puissances de l'enfer.

Au départ du Représentant du Saint-Père, les Roumains n'ont pas pu lui manifester leur reconnaissance et leur gratitude, mais

dans leur cœur et dans leur âme ils ont prié Dieu avec l'espoir qu'un jour il reviendra.

Si nous voulons connaître les réactions des Roumains libres, qu'il suffise de rappeler en quels termes ils protestèrent déjà contre la dénonciation du Concordat dont la conséquence devait être l'expulsion du Nonce Apostolique. Voici la note de protestation du Conseil des Partis politiques roumains libres.

« La dénonciation du Concordat avec le Vatican ainsi que la nouvelle loi des cultes constituent des violations de la loi internationale et des principes de la Charte des Nations Unies. Les empiètements sur l'ordre juridique, représentés par ces mesures arbitraires, correspondent en même temps à un coup décisif apporté aux assises de la vie religieuse et culturelle en Roumanie. Les rapports avec l'Église Romaine et le Penseignement religieux décollent, en effet, des traditions fondamentales de notre culture.

Corroborées avec les autres mesures similaires, ces décisions du gouvernement de Bucarest apparaissent comme les marques évidentes d'une politique antiroumaine, destinée à précipiter le processus de dénationalisation entrepris par ce gouvernement. Au nom des intérêts supérieurs du peuple roumain, nous déclarons nuls ces actes et leurs conséquences » (Cf. La Nation Roumaine, 1^{er} sept. 1948).

2. Le Congrès de Gheorgheni

Le manifeste du « Comité Catholique d'Action », dont on sait l'activité plus qu'équivoque et funeste lors du Congrès de Targu-Mures, se heurta à la résistance presque unanime des catholiques. Aussi le Comité décida-t-il la réunion d'un nouveau Congrès plus important que le premier. Elle eut lieu le 6 septembre 1950 à Gheorgheni (Transylvanie) à peu près dans les mêmes conditions que la réunion de Targu-Mures. Il y avait là 120 prêtres dont la plupart avaient été amenés de force et 150 laïques, le plus grand nombre ignorant ce que l'on attendait d'eux. Le Congrès fut présidé par André Aghola, Président du « Comité Catholique d'Action » et excommunié. On y parla beaucoup de la paix, contre laquelle travaillaient les évêques inféodés aux puissances ploutocratiques, du statut de l'Église, présenté comme conforme aux lois de l'État, etc... Il s'éleva, cependant, une voix pour remettre les choses au point. Le curé d'Ajula, Joseph Cosso, fit remarquer : « Nous sommes ici sans mandat ; nos évêques qui sont nos supérieurs directs et qui représentent notre

chef le Pape sont absents ainsi que leurs représentants éventuels, les vicaires généraux. En conséquence, les décisions que l'on peut prendre seront sans valeur. » Le prêtre Torog, excommunié, répondit : « On ne fera rien sans le Pape : toutes les décisions prises lui seront communiquées. » Sur ce, l'assemblée acclama le Souverain Pontife.

La motion qui allait être acceptée par l'assemblée, et pour laquelle on ne demanda pas de signatures, montra bien quel était le but réel du Congrès. Après avoir exprimé la volonté d'établir des rapports légaux avec l'Église et l'État pour lui donner la possibilité de travailler efficacement à l'établissement de la paix et au progrès social du peuple roumain, elle remerciait le gouvernement de ses bonnes dispositions, en particulier pour la rétrocession des biens ecclésiastiques et de la décision qu'il avait prise de convoquer un Congrès général pour l'adoption du statut. L'établissement de l'autonomie ecclésiastique devait rendre impossible toute tentative d'immixtion étrangère dans les affaires de l'Église pour en faire un instrument des fauteurs de guerre ; et elle contribuait à assurer l'indépendance du pays ainsi que la conquête définitive de la paix.

C'était donc un appel, à peine déguisé, au schisme, par l'établissement d'une Église nationale sans liaison avec le Saint-Siège. La manœuvre était identique à celles qui sont employées dans les autres pays soumis à l'influence directe des Soviets et il n'y avait donc là rien de nouveau. Cependant, le gouvernement ne cessait de poursuivre les récalcitrants. Le 20 août, 11 Franciscains de Moldavie et des prêtres séculiers étaient condamnés à des peines de prison allant de 3 à 16 ans. Le curé de Bacău, coupable d'avoir lu en chaire la déclaration de Mgr Glasser, était contraint à travailler au canal du Danube, où se trouvaient déjà d'autres ecclésiastiques et même des religieuses. Les Jésuites et les Franciscains vont être traqués, emprisonnés ou mis en résidence forcée. Ces faits ne pourront pas amener les catholiques à céder, car ils discernent parfaitement où le gouvernement veut en arriver. La plupart des prêtres qui ont fait partie du Congrès de Gheorgheni s'en expliqueront avec les autorités ecclésiastiques et plusieurs ne craindront pas de faire en chaire des déclarations qui pourraient les conduire en prison.

En diverses paroisses, le gouvernement installe des prêtres « progressistes » dévoués à sa politique, mais les fidèles quittent l'Église dès que ces intrus viennent dire la messe. Par ailleurs, le « Comité Catholique d'Action », suivant les directives sovietiques, poursuit sa campagne pour la paix. C'est ainsi que le 19 décembre, il fait une déclaration dans ce sens au Comité

permanant de la République populaire roumaine pour la défense de la paix, en liaison avec le Congrès de Varsovie.

Pendant trois mois, la résistance du clergé et des fidèles empêche la tenue du Congrès général de l'Église romano-catholique qui devait avoir lieu à Cluj. Cependant, au mois de décembre, le « Comité Catholique d'Action » s'efforcera de susciter un mouvement favorable. Ses membres parcourront les villes et les villages pour recruter des adhérents. S'ils réussissent à recruter, çà et là, des auditeurs, ce ne sera jamais qu'un nombre infime. Le clergé est à peu près unanime dans une résistance méritoire, car beaucoup de prêtres privés de leur traitement sont réduits à la misère.

3. Assemblée générale extraordinaire de Cluj

(15 mars 1951)

Malgré les échecs répétés qu'il subissait dans différentes régions du pays, le « Comité Catholique d'Action » décida de brusquer les choses. Le 14 mars 1951, il tint dans le grand salon de l'archevêché de Bucarest une réunion de 40 prêtres, les uns déjà adhérents du mouvement, les autres amenés de force, pour préparer l'Assemblée générale qui devait avoir lieu le lendemain à Cluj ; cette manœuvre se reproduira en plusieurs villes.

Le 15 mars, 224 prêtres et laïques, représentant, disait-on, 601 paroisses et qui avaient été élus (?) dans les conférences régionales de Timisoara, Oradea, Targu-Mures, Stolin (Brasov) et Bucarest, se trouvaient à Cluj pour prendre une décision au sujet de l'application du Statut de l'Église et de « l'encadrement » de celle-ci dans la République Populaire Roumaine, c'est-à-dire pour souscrire à son asservissement à l'État. Comme toujours, les orateurs insistèrent sur la nécessité de s'unir pour défendre la paix menacée par les Anglo-Américains et de Pologne « qui catholiques de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de Pologne » ont trouvé la voie juste d'une collaboration harmonieuse entre l'Église et l'État », comme le dit l'archiprêtre Grégoire Fodor l... Le meilleur moyen de défendre la paix apparaissait donc comme la mise en application de Statut de l'Église catholique révisé et approuvé par le gouvernement. C'est, du moins, ce qu'en fin de séance, affirmait la résolution que voici :

* Le statut romano-catholique de la R. P. R. exprime sa reconnaissance au gouvernement de la R. P. R. qui, par sa large bienveillance, a permis la continuation de l'activité, plusieurs fois séculaire, du Statut catholique unissant aujourd'hui tous les catholiques du pays.

* L'Assemblée générale extraordinaire du Statut romain-catholique est consciente du fait qu'elle s'est réunie au moment où les ennemis de la paix font tous leurs efforts pour déclencher une guerre mondiale, plus sanglante que toutes celles qui ont précédé au moment où les peuples des travailleurs de notre pays déploient un effort plein d'abnégation pour construire un avenir de paix, de progrès, de bien-être et de bonheur, pour tous les gens honnêtes.

* Le Statut catholique, suivant l'enseignement du Christ, considère comme un devoir de joindre son activité à celle de millions d'hommes qui luttent avec courage et décision pour la défense de la paix et travaillent dans un entier dévouement à la cause sainte de la paix. Nous saluons avec joie les décisions du conseil mondial de la paix, dont la création répond aux intérêts vitaux de tous les honnêtes gens, sans distinction de religion ou de nationalité.

* L'Assemblée générale de Cluj est profondément convaincue que par son activité elle sert la cause de la paix, créant, en premier lieu, les conditions qui rendront possible l'encadrement de l'Eglise romano-catholique de la R.P.R. dans l'ordre légal de notre Patrie et par la participation de notre Eglise à tous les bienfaits de la légalité. Dans ce but, elle déclare qu'il est du véritable intérêt de la paix et de notre Eglise que ce Statut aide à la formation de cet ordre social qui signifie le bien-être dans la paix, le développement culturel et la fraternité pour le monde des travailleurs du pays et l'assurance de la paix mondiale sur le terrain international.

* Dans ce but, l'Assemblée générale du Statut, usant de son droit plusieurs fois séculaire, confie au Conseil Directeur du Statut le saint devoir de prendre les mesures capables de permettre aux organes supérieurs des deux diocèses, dans l'esprit des déclarations indiquées plus haut, de procéder sans retard à l'encadrement de l'Eglise dans l'ordre légal, répondant ainsi au fervent désir de tous les catholiques des pays amis de la paix (1) *.

On a constaté la singulière ténacité, ainsi que le sournois acharnement déployés par les communistes en vue d'égarer l'esprit des catholiques roumains et de susciter une grave confusion de leur idéal religieux avec leur ardent désir de paix.

Les méthodes des Saus-Dien ne varient guère et leur imagination maléfique s'avère aussi pitoyable lorsqu'il s'agit d'attenter au « discernement » qui est le don majeur octroyé par Celui qui est toute Clarté à ses créatures, même aux plus humbles et aux plus frustes.

Il ne faisait aucun doute que, malgré l'opposition presque unanime du clergé et des fidèles, le Statut serait mis en vigueur, au besoin par la force, et que l'on verrait se renouveler en Roumanie les mesures prises en Tchécoslovaquie pour organiser une Eglise nationale en dehors de Rome et de l'épiscopat.

D'ailleurs, la police s'employa activement à briser la résistance du clergé en incarcérant prêtres et religieux. Le 8 mars au soir, elle arrêta le P. Gati, franciscain italien, qui avait succédé au P. Mantica, expulsé en janvier, deux jours plus tard, à Timisoara ; elle agissait de même envers les PP. Joseph Walter, Jean Heber, secrétaire de l'évêque, et le chanoine Bela Boros, tandis que le vicaire général Joseph Plesz était interné à l'évêché.

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 8 avril 1951, col. 435, 436.

Toujours à la même époque, Sandor Imré et Bela Gajdaly, prêtres de la curie épiscopale d'Alba-Julia, étaient arrêtés à leur tour ainsi que le P. Clófanda de Iassy.

Il est certain que le gouvernement communiste ne s'en tiendra pas là et que les prêtres qui ont refusé d'assister aux réunions schismatiques courent le risque d'être impliqués dans un procès contre la sûreté de l'Etat, comme cela se produit en Tchécoslovaquie et ailleurs.

Pourquoi ce procès ? Les évêques étant tous emprisonnés, et les fidèles privés de hiérarchie, les communistes ne pouvaient-ils pas constituer comme ils l'entendaient une Eglise catholique séparée de Rome ? Il était difficile, ainsi que nous venons de le dire, de convaincre les catholiques qui pénétraient les desseins des communistes et n'étaient point dupes de leur grossière malversation morale.

C'est ainsi que les églises et les cathédrales de Bucarest demeurent vides durant les messes célébrées par des prêtres apostats, tandis que l'assistance était nombreuse aux offices célébrés par les prêtres en communion avec Rome. Les fidèles préfèrent se priver des messes plutôt que d'assister à celles qui sont dites par des prêtres excommuniés, qui dans leurs sermons font l'éloge des « bienfaits du régime ». Le gouvernement, constatant que les fidèles étaient réfractaires à ses instigations, après avoir tenté de semer parmi eux la confusion, eut recours à l'arme de la suspicion et de la peur. C'est à cet effet que fut machiné le procès intenté à Mgr Pacha.

4. Nouveau « procès »

Le Congrès de Cluj créait, théoriquement, une Eglise catholique nationale, mais en fait il n'en fut rien. C'est pourquoi quelques mois après, du 11 au 17 septembre 1951, s'ouvrit à Bucarest le procès intenté à un groupe d'ecclésiastiques et de prêtres, dont Mgr Pacha, le vénérable évêque de Timisoara âgé de 82 ans, et à NN. SS. Schubert, Boros Walther et au R. P. Gati, accusés d'espionnage au profit du Vatican. Dans ce procès étaient impliqués également de nombreux hommes politiques de l'opposition.

Pour ce qui était de la culpabilité des prêtres, on exploitait le régulier des « aveux » individuels ; il suffit de se rappeler les fameux aveux extorqués aux procès de Prague et de Budapest, pour se rendre compte du caractère de tels aveux obtenus par des méthodes, spécifiquement communistes, bien connues. En

réalité, il n'y avait dans tout cela qu'un grossier tissu de mensonges laborieusement « étoffés » d'après quelques faits épiloquiques.

Tandis que se déroulait ce procès, on apprenait que, depuis longtemps, les inculpés se livraient à l'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère, que le Nonce Apostolique, Mgr O'Hara, avait de quitter la Roumanie, avait consacré des évêques dans le dessein de s'assurer leur activité au sein du réseau d'espionnage. C'est dans une telle atmosphère de trouble qu'allaient se dérouler les douloureuses phases de cette odieuse parodie de justice.

Certes, des évêques et des prêtres ont pu être consacrés clandestinement, mais ce fut pour assurer la continuité de l'Église catholique en Roumanie privée de sa hiérarchie. De même il est normal que des rapports sur la situation de l'Église persécutée et sur les tentatives de schisme amorcées par les communistes aient été envoyés à Rome, dont la tâche est de garder les fidèles de l'emprise du matérialisme. On ne voit guère qu'il y ait en cela un acte d'espionnage... Sous l'effet des « impératifs » de la technique soviétique, tous les accusés plaideront coupables, aussi bien Mgr Pacha que NN. SS. Schubert, Boros, Walter, le R.P. Gatti...

Le second objectif des communistes dans ce procès était de calomnier, une fois de plus, le Vatican, ce que fit, en grand style, le procureur militaire, le colonel A. Ardeleanu, au cours d'un réquisitoire haineux où la perfidie le disputait au mensonge et à l'impudence. On jugera du caractère de ce monument de la conscience d'un magistrat du régime communiste par ces quelques extraits :

* Camarades juges : A l'occasion des débats de ce procès que vous jugez aujourd'hui, il est mis indubitablement en évidence que l'un des ennemis les plus acharnés de notre peuple est le Vatican, véritable cancer international...

* La position du Vatican est inexplicable, car il lutte pour garder et accroître les immenses capitaux récoltés au bénéfice de la dure exploitation et du pillage des biens de millions d'ouvriers... En partant du principe que l'argent n'a pas d'odeur, le Vatican est allé jusqu'à en investir des capitaux dans des maisons de tolérance d'Amérique du Sud. Durant les dernières années, la hiérarchie catholique a été démasquée par une série de spéculations qui ont rapporté d'immenses bénéfices...

* La hiérarchie dirigeante et le Vatican ont commencé, dès les premiers jours après la grande victoire de la Révolution socialiste d'octobre, à prendre une part active à tous les complots et à toutes les interventions armées des impérialistes contre l'U.R.S.S. La politique d'après guerre du Vatican a été entièrement axée sur le plan expansionniste des impérialistes américains qui tend à la domination mondiale...

* Pie XII et les évêques catholiques soutiennent cette politique d'excitation que les dirigeants des U.A.S. et de la Grande-Bretagne poursuivent en vue de déclencher une nouvelle guerre, cette fois contre l'U.R.S.S. et les

pays de Démocratie populaire. Pour promouvoir cette politique criminelle, le Vatican a créé un vaste réseau d'espionnage utilisant pour ses fins l'organisation de l'Église catholique dans le monde entier.

* Ce réseau d'espionnage et de sabotage est dirigé contre les peuples libres, pour le maintien du joug d'exploitation de centaines de millions de travailleurs des pays capitalistes. En vue d'intensifier ces activités subversives contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire, le Vatican a encore créé des institutions spéciales qui, à Rome, s'activent à la formation de éléments destinés aux troubles et à l'espionnage. C'est ainsi que fonctionne à Rome le collège Papal pour les problèmes russes (Russicum) où se trouvent toutes sortes de prêtres qui ont fui les pays de Démocratie populaire et qui reçoivent une formation spéciale en vue de mener des activités subversives. Un autre centre d'espionnage est l'Institut de l'Orient catholique dans son action coloniale à l'égard de l'U.R.S.S., et des républiques de Démocratie Populaire. Dans ce centre, sont formés les espions et les terroristes, destinés à des tâches criminelles dans les pays de Démocratie Populaire. De même pour étendre son activité d'espionnage, mise au service de l'impérialisme, le Vatican a imposé, dans une école spéciale, un stage de deux ans pour la formation d'espions.

* A cette école sont reçus les prêtres catholiques qui, après avoir suivi un cours spécial d'espionnage et étudié une des langues de l'Europe orientale, sont envoyés dans ces pays. Par ailleurs, le Vatican a ouvert à Milan et à Venise des cours spéciaux, d'un an, pour former des radio-télégraphistes dans le but de les envoyer faire du sabotage dans les Démocraties populaires. L'enseignement dans ces cours est donné d'après les méthodes américaines les plus modernes et en présence d'instructeurs américains. Toutes ces mesures, le Vatican les prend d'un commun accord avec les organisations militaires d'espionnage des U.S.A.

* En février 1949 eut lieu au Vatican une conférence secrète à laquelle il fut décidé d'intensifier la campagne de calomnies et de diffamations contre le camp de la Paix et de la Démocratie et surtout contre l'U.R.S.S. Cette conférence fut suivie d'un décret pris par le Pape, qui excommuniait tous les catholiques qui soutiennent le mouvement pour la Paix et la Sécurité internationale. Ce décret fut appliqué dans notre pays par le réseau d'espionnage du Vatican. L'accusé, Mgr Pacha, déclara que l'agence d'espionnage lui a envoyé la demande d'excommunication des prêtres catholiques de la région qui ont adhéré au mouvement pour la paix.

5. Des « aveux spontanés »

Un tel réquisitoire ne relèverait que de la bouffonnerie s'il n'avait été permis par une monstrueuse emprise sur les accusés. Ceux-ci eurent le droit de dire un dernier mot, et l'on put entendre Mgr Pacha « avouer » : « J'ai confiance en la sagesse de Messieurs les juges et en leur amour pour la justice. Je vous prie de prendre en considération mon âge avancé. A l'enquête et ici, au tribunal, j'ai reconnu sincèrement tous les crimes que j'ai commis. Je prie respectueusement le tribunal et le très honoré Président de vouloir bien prononcer à mon égard une sentence humaine. »

Puis ce fut le tour de Mgr Walther :

* Avec la plus grande confiance en la justice, dit-il, j'attends votre sentence qui ne peut être que juste. Mes agissements criminels, je les reconnais et je les avoue sincèrement sans les cacher et sans m'en excuser. Je reconnais

avoir été poussé sur un chemin qui m'a conduit à la catastrophe par les représentants du Vatican en Roumanie, je regrette... qu'à côté de moi-même se trouvent pas dans le box des accusés, ceux qui sont les vrais coupables, ceux qui m'ont poussé aux crimes que j'ai commis. Je regrette ce que j'ai fait et vous prie de bien vouloir tenir compte, quant au verdict, de l'attitude sincère que j'ai eue au cours de l'enquête et ici même au Tribunal.

* J'attends avec confiance absolue votre sentence. »

Après Mgr Walner, ce fut à Mgr Schubert de dire :

* Je n'ai rien à déclarer de nouveau en ce qui me concerne et j'attends en toute confiance votre juste sentence sur mon cas. »

Dans le même sens Mgr Adalbert Boros affirmait :

* Mon dernier mot est que je vous prie de prendre en considération qu'au cours de l'enquête et à l'instance, j'ai reconnu sincèrement et ouvertement tout ce que j'ai fait. Je ne l'ai pas entrepris de ma propre initiative mais sur l'ordre de la noncature, c'est-à-dire du Nonce O'Hara et du Secrétaire Del Mestri. N'ignorant pas que c'était illégal, j'ai reçu et j'ai accompli les ordres. »

Enfin le R. P. Gati remercia les enquêteurs et les juges pour leur humanité et dit regretter, lui aussi, sincèrement l'activité qu'il avait déployée contre la Roumanie. De même il regrettait avoir fait à des lois de l'hospitalité pour les treize années qu'il venait de vivre dans ce pays et terminait en disant : « Je vous prie de ne pas oublier que toute mon activité d'espionnage, je l'ai menée seulement par ordre du Ministre d'Italie à Bucarest. Je sollicite de vous la clémence, selon le dicton « *Aequitates temperant iustitiam* » (la vraie équité adoucit la justice). »

Inutile d'ajouter qu'après ces abominables accusations contre l'Eglise catholique et après ces lamentables aveux extorqués au prix de procédés diaboliques, les inculpés furent condamnés à la mort lente, c'est-à-dire aux travaux forcés.

A la suite de violences indignées au clergé en Roumanie, le Saint-Siège, par l'organe du Cardinal secrétaire de la Consistoriale, fulminait, à la date du 17 septembre 1951, l'excommunication contre les auteurs et les complices de l'abominable machination.

— « Dans ces derniers mois, dans la République Roumaine, on s'est attaqué, de la manière la plus inouïe, à l'Eglise catholique, jusqu'à pétnier ses droits sacro-saints.

De plus, tous les évêques ont été, non seulement empêchés de remplir leur charge, mais par une sacrilège audace, jetés en prison ; en outre de nombreux clercs et religieux ont été privés de leur liberté.

Récemment même, l'Excellentissime Mgr Augustin Pacha, évêque de Timisoara, déjà emprisonné, a été traduit ignominieusement devant un juge laïc et frappé d'un jugement inique. C'est

pourquoi la présente Sacrée Congrégation Consistoriale déclare que tous ceux qui se sont rendus coupables de ces délits, ceux qui les ont ordonnés, quelque soit leur rang ou leur grade, ceux qui, étant donné la nature des délits susdits, ont dû en être complices, ou ceux qui ont poussé à l'accomplissement de ces délits, ou y ont concouru de quelque façon que ce soit, à la condition pourtant que leur concours ait été nécessaire pour l'accomplissement de ces délits, ont encouru l'excommunication « *latae sententiae* » spécialement réservée au Saint-Siège, conformément aux canons 234 § 2, 2334, 2341 et 2209 § 1-3 ainsi que les autres peines portées contre les coupables par les saints canons suivant leur condition particulière.

Donné à Rome, au palais de la S. Congrégation Consistoriale, le 17 septembre 1951 » (1).

Fr. A. J. cardinal Piazza,

Evêque de Sabine et Poggio Miraflo
Secrétaire - J. Ferraro, assessor.

Devançant la sanction pontificale, le 11 septembre 1951, l'Oserratore Romano, sans commentaires superflus, définissait ainsi la situation :

* Il se peut qu'il y ait des communistes en Roumanie, ou en d'autres pays, qui osent dire que les catholiques ne sont pas persécutés et que l'Eglise et le Vatican complotent contre les pacifiques Etats démocratiques populaires en travaillant pour la guerre aux ordres de l'impérialisme américain, mais ce qui se passe en Roumanie, plus brutalement qu'ailleurs, constitue la preuve du mensonge.

* Les contorsions de la tactique, les sophismes des théoriciens, les réticences pharisaïques ne servent à rien contre une telle réalité. La persécution est la persécution. »

6. La Suppression des Ordres religieux

Nous avons vu comment, non content d'avoir dissous l'Eglise catholique de rite byzantin en 1948, le gouvernement communiste de Bucarest s'était également attaqué à l'Eglise catholique de rite latin.

Rappelons le « processus » de cette véritable entreprise d'extermination du catholicisme en Roumanie que constitue, en réalité, la loi sur les cultes du 2 août 1948.

On sait que cette loi avait, tout d'abord, réduit à deux le nombre des évêques. Aussitôt après la mise en application de la loi sur les cultes du 2 août 1948, au mois de novembre suivant,

(1) Doc. Cath., 21 octobre 1951, col. 1315.

NN. SS. Alexandre Cisar, archevêque de Bucarest, Aron Marton, évêque d'Alba-Julia, et Jean Scheffler, évêque de Saturnare, furent éloignés de leurs sièges par le ministre des Cultes. Il ne restait que deux évêques, NN. SS. Augustin Pacha, de Timisoara, et Antoine Durcoviciu, de Iassy, qui devaient gouverner tous les catholiques (1.200.000). Ces deux prélats furent mis en état d'arrestation pendant Pété de 1949. Depuis lors, le gouvernement a essayé d'organiser l'Église catholique de rite romain en un vicariat dépendant du patriarche orthodoxe de Bucarest, Justinian Marina, mais il n'a pu trouver aucun ecclésiastique pour se prêter à ce schisme.

Vaincu sur ce point, il s'est tourné vers les Congrégations religieuses latines, assez nombreuses dans le pays. Déjà, le décret sur l'éducation nationale leur avait enlevé le droit d'enseigner. Il leur restait celui de soigner les malades et de s'occuper d'autres œuvres sociales. C'était encore trop aux yeux des persécuteurs qui voulaient supprimer complètement leur activité. Le 29 juillet 1949, le Conseil des ministres prit un décret, dit de « regroupement des Ordres religieux », qui les supprimait en fait. Sans doute, l'article 2 leur permettait-il de continuer leur vie conventuelle, mais dans des conditions inacceptables, puisqu'il groupait indistinctement les religieux en deux monastères et les religieuses en trois. L'article 3 prévoyait que ceux qui ne voulaient pas poursuivre leur vie religieuse pourraient demander à être reçus dans les asiles publics, s'ils étaient âgés et incapables de vivre de leur travail, ou placés par les Offices de la « répartition des forces du travail », s'ils avaient un métier ou s'ils désiraient se qualifier dans une profession quelconque. D'après l'article 4, les étrangers devaient faire renouveler leur permis de séjour dans le délai de dix jours. Enfin, l'article 5 stipulait que tous, religieux et religieuses, auraient à faire connaître personnellement dans les vingt jours, au ministère des Cultes, la décision qu'ils auraient prise (1).

Voici, d'après la *Documentation Catholique* (n° 1062 du 12 février 1950, col. 242 sq), comment fut appliqué le décret :

« Le décret du 29 juillet ne fut connu que le 1^{er} août au soir et causa une vive émotion dans les couvents du pays. Le lendemain matin, chaque supérieur reçut du ministre des Cultes un télégramme le convoquant à une réunion plénière, qui devait se tenir au ministère, le mercredi 3 août. Les supérieurs tinrent d'abord une conférence à l'archevêché latin de Bucarest, dans la

(1) Voir en appendice le texte de ce décret de « regroupement des Ordres religieux », p. 236.

résidence du Nonce Apostolique, pour fixer la ligne de conduite à suivre.

« Devant les supérieurs réunis, le ministre des Cultes Stanciu Stoian prit un ton rogne pour déclarer que le décret était irrévocable et que les religieux devaient s'y conformer dans les délais prévus ; qu'en cas de défaillance, le ministre de l'Intérieur prêterait main forte à son collègue des Cultes, ce qui légitimerait l'intervention, même brutale, de la milice (ex-police).

De cette conférence, on peut dégager les points suivants :

1^o Les instituts féminins ont déclaré que, réunissant 1.800 membres, il leur était impossible de se grouper en trois couvents qui peuvent à peine loger en tout 500 à 600 personnes. En conséquence, les religieuses demandent à retourner dans leur famille.

Le ministre répondit :

a) Chacun est libre de rentrer dans sa famille.

b) Des listes vont circuler, chacune déclarera ce qu'elle compte faire. Selon les résultats de cette consultation une décision sera prise au sujet de ces trois couvents.

2^o Pourra-t-on au sein de la famille s'occuper d'œuvres sociales ou religieuses, par exemple soigner les malades, entretenir les églises, etc. ?

Réponse ironique : le ministre n'y voit pas d'inconvénient, c'est une affaire personnelle.

3^o Comme religieux ou religieuses appartenant en très grand nombre à des instituts qui ont leur centre à l'étranger, ils demandent le droit de rejoindre ce centre, tout au moins ceux qui le désirent. Réponse : cette éventualité n'a pas été envisagée par le gouvernement, afin qu'on ne puisse pas dire à l'étranger que la Roumanie procède à des expulsions. Le ministre prend toutefois note de ce désir.

4^o A la question : « à quelle juridiction appartenons-nous, si nous nous groupons dans les centres nouveaux ? » Le ministre manifeste tout d'abord une vive irritation et se montre réticent.

Il finit par déclarer :

Les religieux sont sous la juridiction de l'évêque du lieu (aucun évêque n'est plus en fonction !). Ils ne pourront plus garder leur organisation et leurs coutumes particulières, mais il jouteront d'une organisation nouvelle. D'après la description qu'il en fait, cette organisation ressemble fort à celle des monastères orthodoxes.

5^o Pourrons-nous avoir des rapports normaux avec l'étranger et spécialement avec le Vatican ?

Réponse : Des rapports d'organisation et d'administration : oui ; des rapports d'ordre « dogmatique » : oui, ceci est votre affaire et ne nous regarde pas, mais ces rapports d'ordre « dogmatique » ne pourront avoir lieu que par l'intermédiaire des ministres du Cultes et des Affaires étrangères, qui jugeront s'ils peuvent être autorisés ou non.

6° Pas de réponse au sujet des moyens d'existence, ou plutôt : « Chacun devra gagner sa vie ».

Le 4 août, un certain nombre de supérieurs d'Instituts eurent une nouvelle conférence au ministère des Cultes. Ils insistèrent surtout sur le droit de quitter le pays. Les listes circulent dans les couvents afin que chacun puisse déclarer ce qu'il compte faire.

Le 8 août, le ministre des Cultes reçoit une supérieure de religieuses qui lui présente la liste. Toutes les sœurs déclarent vouloir se rendre à l'étranger, ou, si la chose est possible, se retirer dans leurs familles ; aucune ne consent à se rendre dans les centres monastiques prévus par le décret. Le ministre promet d'examiner la question, mais on prévoit que l'autorisation de quitter le Pays ne sera pas accordée aux religieux citoyens roumains.

Le 12, le gouvernement se déclare disposé à accorder aux religieuses un quatrième couvent, celui de Lipova en Transylvanie. On y mettrait les sœurs âgées et les impotentes, avec un certain nombre de plus jeunes pour les soigner. Dans les centres monastiques, on élirait une supérieure qui serait choisie parmi les membres de la Congrégation la plus nombreuse (pratiquement celle de Notre-Dame qui compte 500 religieuses). A la question : « quels seront le rôle et les attributions de cette supérieure ? », il a été répondu qu'elle devrait maintenir la discipline.

Qu'entendez-vous par discipline ?

Eviter la lecture des livres non admis dans la République Populaire Roumaine, c'est-à-dire des livres réactionnaires et mystiques, éviter les conversations et les groupements qui ne seraient pas compatibles avec la voie nouvelle dans laquelle s'est engagée la République Populaire Roumaine. De plus on ferait des conférences aux religieuses ! »

« On voit par là que ces centres monastiques nouveaux ne pourraient être que des camps de concentration camouflés.

Les ministres des Cultes et de l'Intérieur, comme tous leurs collègues, ne sont que des organes d'exécution et des paravents des « Conseils du peuple », émanation du parti communiste. On

l'a bien vu par ce qui s'est passé dans le Banat vers le 10 août, donc avant la date d'exécution du décret. Le « Conseil du peuple » du Timisoara envahit le couvent des Sœurs de Notre-Dame, branche allemande de la Congrégation des Chanoinesses de Saint-Augustin, fondée par saint Pierre Fourier. Elles furent malmenées ; on refit l'inventaire des biens qui leur restaient, en les menaçant de les mettre immédiatement à la porte. On leur dit aussi que si elles partaient, elles ne pourraient emporter ni lingerie, ni habits, ni meubles, mais uniquement un seul rechange, sous prétexte qu'elles sont trop riches.

Le 1^{er} août, date fixée pour l'exécution du décret se passe sans incident. Cependant, par mesure de précaution, beaucoup de religieuses rentrèrent dans leur famille ou se dispersèrent chez des personnes amies. Les « Conseils du peuple » les surveillent et prétendent leur interdire le séjour dans les localités où elles travaillent. L'autorisation de se rendre à l'étranger n'avait pas été accordée. Presque toutes les religieuses ont refusé de se rendre dans les couvents qui leur étaient assignés. Seules, les « Dames anglaises » se sont réparties dans leur maison de campagne de Bucarest, ainsi que dans celle de Maria-Radna en Transylvanie. Les Frères des écoles chrétiennes sont groupés dans les locaux du Séminaire de Bucarest, en attendant des jours meilleurs.

Cependant tous les religieux et toutes les religieuses ne s'étaient pas dispersés. Un certain nombre occupaient encore une partie de leurs couvents laissés à leur disposition. Le ministre des Cultes ne les laissa pas jouir longtemps de cette tolérance. A Bucarest ils reçurent l'ordre, le 30 août, de partir avant minuit. L'inspecteur du ministère chargea de l'opération un certain Clemente Frimu, qui s'acquitta de sa tâche avec la plus insigne grossièreté. Cet ordre, exécuté sous la menace de sanctions immédiates, allait être également appliqué aux prêtres qui desservent les chapelles.

Celles-ci sont parfois très vastes et attirent un grand nombre de fidèles surtout dans les quartiers où les églises sont rares, par exemple dans la capitale. Elles pouvaient rester ouvertes normalement jusqu'au 5 septembre, date à laquelle il serait statué sur leur sort. Les prêtres qui les desservaient et des comités paroissiaux constitués firent de nombreuses démarches avant la date fatale pour obtenir leur maintien. Seulement, ils ne savaient à qui s'adresser pour obtenir satisfaction. Le ministre des Cultes les renvoyait à celui de l'Intérieur et celui-ci ne répondait pas. Le ministère de la Santé publique, qui occupait les deux grands pensionnats de Notre-Dame de Sion et des Dames

anglaises déclare, le 4 septembre, qu'il autorisait le maintien des chapelles à la condition qu'elles fussent isolées du reste des Etablissements. De fait, un représentant de ce ministère vint délimiter les locaux laissés à la disposition du clergé et l'on crut que l'affaire était arrangée. C'était bien mal connaître les moeurs communistes. Le ministre des Cultes furieux de voir que ces dispositions avaient été prises sans lui, ou plutôt par-dessus sa tête, s'employa à faire rapporter la décision et à obtenir la fermeture, lui qui, quinze jours plus tôt, déclarait que si cela dépendait de lui aucune église ou chapelle ne serait fermée ! Le fameux Clémentine Frimu reparut, la menace à la bouche, et toutes les démarches faites en haut lieu pour obtenir le maintien des chapelles demeurèrent vaines. Le 21 septembre, celle des « Dames anglaises » à Pitär-Mos était fermée, les prêtres molestés et jetés à la rue. Les autres chapelles subiront le même sort, car les « Conseils du Peuple » les réclamaient pour leurs réunions. Le côté comique de cette tragédie est que plusieurs ministères revendiquent les mêmes établissements religieux fermés. C'est ainsi que le pensionnat de Notre-Dame de Sion à Bucarest est passé du ministère de la Santé publique, qui y avait établi une école d'infirmières, à celui du Travail, qui veut y organiser une école de cadres communistes. Avant de quitter l'établissement, l'école d'infirmières l'a complètement vidé de son mobilier (1).

A la suite de la persécution contre l'Eglise catholique roumaine, la situation du catholicisme dans la République Populaire Roumaine se traduit par des chiffres catastrophiques.

Voici, dans son éloquente sécheresse, le bilan des pertes subies.

La situation avant 1948

2.743.000 catholiques.
5 diocèses de rite latin, avec 1.182.000 fidèles, 683 paroisses, 1.107 prêtres ; 5 diocèses de rite byzantin avec 1.561.000 fidèles ; 1.807 paroisses ; 1.906 prêtres.
52 maisons de religieux avec 318 membres ; 91 maisons de religieuses avec 1.826 religieuses.
224 institutions d'éducation masculines avec 28.000 élèves ; 152 institutions d'éducation féminines avec 23.000 élèves ;

(1) Voir en appendice les lettres des religieuses de Roumanie sur la persécution, p. 241 et suivantes.

	1945	1953	Pertes
Nonce apostolique	1		Expulsé.
Archevêques et évêques	12		Tous emprisonnés, condamnés et déportés 3 déjà morts en prison.
Prêtres et religieux	3.331	1.405	55 tués. 250 morts ou dispersés. 200 aux travaux forcés. 200 en prison.
Eglises ou chapelles	3.795	700	Toutes les églises de rite byzantin ont été données aux orthodoxes (2.734). 300 autres églises latines réquisitionnées.
Paroisses	2.490	683	Toutes les paroisses de rite byzantin sont passées aux orthodoxes (1.807).
Maisons religieuses	160	25	85 %.
Ecoles catholiques masculines	224 (28.000 élèves)		(Toutes supprimées).
Ecoles catholiques féminines	152 (23.000 élèves)		id.
Œuvres charitables	160		id.
Journaux et publications catholiques	30		id.

(Cf. D. C., 20.9.1953, col. 1195).

111 institutions de bienfaisance et d'assistance (orphelins, asiles, garderies d'enfants) avec environ 10.000 assistés.

Le 4 août 1948, le gouvernement roumain réduisit les diocèses à 2 pour les catholiques latins, et 2 pour les catholiques de rite byzantin.

Le 1^{er} décembre 1948, le gouvernement roumain supprimait l'existence légale de l'Église catholique de rite byzantin et de toutes ses institutions et confisquait ses biens au profit de l'État.

Au 31 janvier 1953, le bilan des pertes subies par l'Église catholique en Roumanie était le suivant (V. tableau ci-contre). Depuis, d'autres martyrs s'inscriront dans les pages de gloire de l'Église catholique roumaine...

Mgr Cisar, Archevêque de rite latin de Bucarest est mort en prison au mois de janvier 1954, étant à Orastie depuis 1950. Pour faire croire qu'il était en liberté les communistes ont décidé de lui faire des funérailles publiques en l'Église de Saint-Joseph de Bucarest. Dans son testament, l'Archevêque disait à ses fidèles : « Je suis convaincu que la domination communiste s'effondrera et que la Roumanie recouvrera sa liberté. » L'Archevêque exhortait ensuite tous les fidèles roumains à opposer à la terreur communiste les moyens de l'esprit, des prières et des sacrifices pour maintenir l'héritage historique du catholicisme. « Nous ne sommes pas oubliés, lit-on dans ce document, et vos souffrances ne dureront pas éternellement. » Son successeur, consacré peu avant la mort de l'Archevêque, continuera de remplir sa charge dans la clandestinité...

Un autre prélat, Mgr le Prince Ghika, connu et admiré des parisiens, qui n'oublieront pas sa noble et digne figure lorsqu'il exercerait son apostolat dans la banlieue parisienne, est mort le 16 janvier 1954 dans une prison de Bucarest, après avoir été arrêté l'an dernier par les communistes. Retourné en Roumanie, avant la guerre, ce prélat roumain de famille illustre, occupa à Bucarest le poste d'aumônier d'un hôpital tenu par les religieuses françaises de Saint-Vincent-de-Paul et fit des conférences à la jeunesse estudiantine catholique roumaine de Bucarest.

Mgr Pacha, évêque de Timisoara est mort lui aussi en l'automne de 1954, après avoir subi d'ignobles traitements aux chantiers des travaux volontaires et du canal du Danube.

D'après de récentes informations rapportées par d'anciens soldats allemands libérés d'un camp de prisonniers de guerre, à Cluj, Mgr Friedler, évêque titulaire de Mulla, ancien évêque de rite latin de Slatina-Mare et Oradea-Mare, résidant à Cluj, serait le seul évêque roumain jouissant encore d'une certaine liberté, mais il faut noter qu'il n'est pas ordinaire d'un diocèse.

Les communistes croyaient parachever leur travail de désaffection du catholicisme chez les croyants par un sordide attentat aux traditions les plus chères, qui depuis deux millénaires embellissent, exaltent et magnifient la Foi dans l'âme des chrétiens de tous les pays.

Après avoir été « mise au pas » — pour employer le grimant jargon communiste — d'un trait de plume, la fête de Noël sera supprimée et remplacée par « la fête d'hiver »...

Tout ce qui en cette nuit d'allégresse hausse l'âme proche de la divinité pour lui insuffler un renouveau d'espérance, s'abîme, s'effondrait dans un néant qu'entendaient imposer ceux qui se flattent d'éteindre les lumières du firmament...

Aux vieux noëls roumains, si doux aux cœurs des fidèles, qui célébraient joyeusement la Nativité du Seigneur, étaient substituées de lamentables élucubrations inspirées de l'impitoyable matérialisme.

Voici, à ce sujet, ce qu'on peut lire dans un manuel scolaire, « Manuel unique de la littérature roumaine », destiné aux élèves de la classe de 7^e, page 36 : « Les Noëls d'autrefois sont remplacés par des chansons nouvelles pour des temps nouveaux... Comme on le voit, dans leurs nouvelles chansons, les paysans chantent la vie nouvelle, leur travail fécond, la liberté qu'ils viennent de conquérir et la paix. Ils chantent l'amour et la gratitude pour l'Union soviétique, la fraternisation de tous les travailleurs dans le combat pour la paix, leur alliance avec les ouvriers qui leur fournissent des outils de plus en plus perfectionnés pour labourer la terre. Ces noëls sont des cris vigoureux de combat contre les ennemis de la classe ouvrière... »

Après avoir décrété que Jésus n'était point né, il était de toute évidence que, dans une égale bravoure, lui soit interdite sa glorieuse Résurrection... Pas plus que pour la naissance de l'Enfant-Dieu, les cloches ne devront jeter dans l'espace leur cri de jubilation pour annoncer le triomphe du Sauveur sur la Mort... Comprises dans une même haine, les Églises Catholiques et Orthodoxes roumaines subiront les effets « spectaculaires » de l'ère communiste. Cependant, les fidèles à l'âme sensible, bravant les foudres néo-gouvernementales, ne cesseront d'emplir les sanctuaires restés ouverts.

Détachons de cet éloquent florilège de la Foi incréée, ce passage d'une lettre envoyée de Roumanie, au soir du jour de Pâques, passage suggestivement évocateur de l'esprit du vrai peuple demeuré fidèle à son idéal.

Après avoir précisé que l'Église était comble au cours de l'office, le narrateur ajoute : « ... Les fonctionnaires se rendirent

aux offices religieux dans d'autres paroisses que celle de leur quartier pour ne pas rencontrer le « responsable » de leur rue qui « veille » sur la vie privée de chaque citoyen. Pas un uniforme ne scintillait, comme autrefois, dans la foule des fidèles réunis afin d'entendre le prêtre annoncer « *Hristos a înviat* » — le Christ est ressuscité —. Chaque officier s'était dissimulé sous un vêtement civil. Près du porche de mon église, sur le trottoir d'en face, un homme revêtu de l'uniforme des miliciens se tenait tristement ; il regardait, visiblement ému, tous ceux qui étaient venus prier là, et qui maintenant s'en retournaient chez eux, leur cierge en main. Ce geste de foi lui était interdit. Il avait honte d'entrer dans l'Église revêtu de cet uniforme de la milice qui engendre l'effroi. L'église était quasi-déserte lorsque fut lue en chaire, après l'office, la lettre pastorale de l'évêque de la République, lettre tissée de mensonges grossiers, proclamant que jamais, en Roumanie, le culte n'avait été aussi libre qu'aujourd'hui... Tous les fidèles avaient quitté l'église dès les premiers mots du message épiscopal. Digne manifestation du mépris général. »

Les autres fêtes solennelles par l'Église, la Circconcision, l'Ascension, la Pentecôte, étaient purement et simplement rayées du calendrier et décrétées jours ouvrables.

Dans cette course effrénée à l'anéantissement de ce qui confère à l'individu sa supériorité sur la bête, les Sans-Dieu verront infailliblement s'émousser, puis décroître, pour finir par sombrer, un labeur péniblement agencé sur les sables mouvants de la négation, de l'exécration, de la persécution, car : « *Portae inferi non praevaldebunt* », les portes de l'Enfer ne prévaudront point ! (1)

(1) Cf. Pierre GHERMAN, *Le Prince V. Ghitka du palais à l'antel et à la goéle*, Collection « Convertis du xx^e siècle », Bruxelles, éd. « Foyer Notre-Dame », 194, rue Washington, 1955.

CHAPITRE SEPTIÈME

LE GOUVERNEMENT COMMUNISTE ET L'ÉGLISE ORTHODOXE ROUMAINE

Pour brosser une fresque complète des diverses phases de la persécution en Roumanie, il ne faut pas omettre les cruelles difficultés infligées à l'Église orthodoxe, en dépit de l'invariable collaboration de son patriarche avec les persécuteurs, et de la docilité d'une partie de son haut clergé aux ordres de ceux dont l'objectif premier — avoué — n'est autre que la destruction totale de tout idéal, de toute croyance, de tout culte... hormis celui de l'État communiste, matérialiste-athée.

1. La nouvelle loi des Cultes

Si le gouvernement communiste de Bucarest a fait revivre l'ère des persécutions contre la religion en frappant les gréco-catholiques puis les catholiques latins, il ne faut pas en déduire, pour autant, que les persécutions ne visaient qu'à atteindre une religion définie, mais bien la religion en tant que telle. L'extension retardée de cette persécution a été d'ordre purement tactique. Le régime Groza, malgré ses déclarations renouvelées d'apaisement, n'a jamais cessé de rechercher l'assujettissement de l'Église orthodoxe par des procédés systématiques, éhontés, et suivant un plan médité. La phase initiale fut marquée par des « purges » administrées aux dignitaires de la hiérarchie orthodoxe, puis au clergé, qui rappellent les « purges » appliquées dans l'armée, la magistrature, l'éducation, etc... De cette façon, l'administration s'est assurée le contrôle des dirigeants orthodoxes, plaçant les hommes à sa dévotion aux postes clefs. La seconde phase fut marquée par l'instauration d'un nouveau régime « légal » qui donnait à l'Église orthodoxe roumaine un nouveau statut en accord avec les intérêts communistes, ce qui ne signifie pas que ce statut réduisait le rôle religieux et éducatif

de l'Église orthodoxe roumaine, mais qu'il l'assujettissait aux objectifs des communistes, qui allaient s'en servir dans un but de propagande. Il est hors de doute que la troisième phase contraindra l'Église au rôle qu'elle a en U. R. S. S.

Considérons à la lumière des faits les trois phases de cette « politique » religieuse du gouvernement communiste roumain. Le premier souci des communistes fut d'obtenir un clergé à leur merci, depuis le curé du plus humble village jusqu'aux évêques. Ils espéraient ne pas avoir recours à des mesures trop spectaculaires, susceptibles d'exciter l'opinion publique contre eux. C'est pourquoi, leur premier geste consista dans un vibrant appel adressé aux prêtres pour obtenir leur adhésion à l'Union des prêtres démocrates. Cet appel n'obtint pas le succès escompté, bien qu'à la tête de ce mouvement se trouvât le R. P. Burducea, et que le gouvernement ait prodigué ses promesses pour séduire les futurs adhérents. Devant l'insuccès de la tentative, voyant que le clergé ne témoignait d'aucun enthousiasme pour les avantages offerts, le gouvernement décida de prendre des mesures plus directes, c'est-à-dire de recourir aux « purges ».

Il fallait à tout prix trouver le moyen de se débarrasser du haut clergé. Des attaques furent dirigées, en ce sens, à l'encontre de certains évêques, notamment du Métropolitain Irenéu Mihalescu de Iassy et Suceava qui, réfractaire aux « sollicitations » communistes, fut contraint de donner sa démission (22 juillet 1947).

En mars 1947, le Ministre des Cultes déposa devant l'Assemblée deux projets de lois.

Le premier prévoyait la retraite des prêtres. Le second se référait à la redistribution des postes vacants, et à un nouveau code pour les assemblées épiscopales. Le premier projet (n° 166, 1947) prit force de loi sur le champ. L'âge maximum pour le clergé était fixé à 70 ans, exception faite pour ceux qui auraient montré une activité exceptionnelle. Cette disposition permettait au gouvernement de se débarrasser de ceux qui lui étaient hostiles. C'est ainsi que furent mis aussitôt à la retraite le Métropolitain Nifon Criveanu d'Olténie, les évêques Lucien Tritaunu de Roman, Cosma Petrovicu de Bas-Danube et Gheronite de Constantza. Puis, en vue d'élections épiscopales et métropolitaines, fixées à novembre 1947, pour remplacer les éliminés, le gouvernement mit en vigueur la seconde loi.

Jusqu'à cette date, les membres des assemblées électives étaient désignés par les fidèles, pour une période de trois ans. Conformément aux termes de la nouvelle loi, les assemblées devaient comprendre une majorité de droit composée par des membres

du parlement, les ministres et les sous-secrétaires d'État du diocèse respectif. Par ce procédé, dans les assemblées comme dans le congrès national de l'Église, le régime s'assurait la haute main. A la suite de cette réglementation, les sièges devenus vacants furent confiés à des partisans du régime. La signification de cette promotion dans la haute hiérarchie est précisée d'ailleurs par la presse, qui affirmera : « ... Le destin du pays étant passé sous le contrôle du parti de la classe ouvrière (c'est-à-dire du parti communiste), une attention spéciale a été accordée au renouvellement des cadres supérieurs de l'Église. Ainsi trois prélats du peuple ont été promus au synode à la suite des élections de novembre 1947. »

Après les élections, les communistes réussirent à faire nommer trois des prêtres « populaires » : Firmilien, Métropolitain d'Olténie ; Sébastian Russan, évêque de Maramures, et Justinian Marina, métropolitain de Moldavie, ce dernier, figure typique de l'« évolution des idées ». De simple prêtre dans le diocèse de Ramnic, il devint Métropolitain de Moldavie, uniquement pour avoir fait partie du mouvement des prêtres « démocrates » et d'une formation politique dissidente favorable au nouveau régime...

Le 24 mai 1948, il est promu Patriarche de l'Église orthodoxe roumaine à la place du Patriarche Nicodème. Le Patriarche Marina, ardent serviteur des communistes avant son élection, était considéré par eux comme le meilleur élément pris dans le mouvement pour ce poste. Marina avait publiquement pris position pour le gouvernement dans une lettre pastorale du 14 mars 1948 où il vante la nouvelle constitution de R. P. R.

A l'occasion de son intronisation le 6 juin 1948, le Patriarche Justinian Marina — nous le savons — fit appel aux gréco-catholiques pour revenir à l'Église Mère, en même temps qu'il critiquait le Concordat, ce qui ne l'empêchera pas de préconiser une collaboration des plus étroites avec l'Église orthodoxe russe (1).

Malgré les nouvelles réformes législatives et les succès obtenus lors des élections épiscopales de novembre 1947 et mai 1948, le gouvernement retardait toujours la nomination des évêques des diocèses restés vacants. Cette tactique obligeait l'Église à se gouverner par des Vicaires généraux et par le petit clergé, ce qui libérait les pouvoirs publics des dispositions éventuelles de la haute hiérarchie, leur autorisant ainsi, plus aisément, une nouvelle réglementation de l'Église orthodoxe roumaine.

Nous avons parlé de la loi du 4 août 1948, en exposant les tri-

(1) Cf. *Foala Diecezană de Caransebeș*, numéro du 19 sept. 1948.

bulations de l'Eglise catholique. Cette loi établissait un privilège de droit à l'Eglise orthodoxe roumaine en la considérant comme religion principale et majoritaire au détriment des minoritaires. En fait l'Eglise orthodoxe roumaine allait devenir l'objet des mêmes rigueurs qui frappaient les autres cultes, tant dans son organisation que dans ses fonctions : l'article 22 prévoit que « pour la création et le fonctionnement des diocèses, il est nécessaire qu'ils comptent chacun 750.000 âmes », ce qui constituait une base légale pour une nouvelle domination de l'Eglise par les communistes. En outre, un nouveau décret, n° 244, publié dans le *Moniteur Officiel*, n° 217 du 18 septembre 1948, supprimait le siège métropolitain de Suceava et le siège épiscopal de Maramures pour les fusionner en un seul, celui de l'Archevêque de Suceava et de Maramures. Un second décret publié dans le *Moniteur Officiel* du 5 février 1949, fixait les nouvelles modalités de l'organisation économique administrative du culte Orthodoxe en même temps qu'il annonçait une nouvelle réorganisation des diocèses orthodoxes.

Le résultat des deux décrets relatifs aux diocèses fut l'abolition des évêchés de Husi (établi en 1558), de Caransebes et de Maramures. Par l'article 58, la loi des Cultes abrogeait la loi n° 68 du 19 mars 1937, en supprimant le corps des aumôniers militaires, en même temps qu'elle supprimait, par les articles 59 et 60, l'évêché militaire orthodoxe dont le siège était à Alba-Julia. En dehors de ces mesures capitales, la loi en prévoyait de nombreuses par lesquelles les communistes s'assuraient le contrôle de toute l'activité de la hiérarchie du clergé. L'exécution de la loi devait être assurée par le ministre des Cultes et par les autorités locales. Nous savons comment le contrôle de cette loi s'est effectué en ce qui concerne l'Eglise catholique. La loi (art. 53) supprimait aussi les petits Séminaires et l'Université (Académies de Théologie), ne tolérant l'existence que de deux instituts universitaires de théologie. Pour avoir une vue exacte de ce que la loi supprimait ainsi d'un trait de plume, il faut préciser qu'il y avait un séminaire pour chaque diocèse, et que l'Eglise, malgré le nombre des vocations, se voyait condamnée à ne plus disposer que de quatre centres religieux sur dix-huit. A la suite de ces réformes abusives, l'Eglise orthodoxe voyait son prestige réduct à un triste état.

On comprend qu'en raison de ces circonstances, l'apparente position privilégiée de l'Eglise orthodoxe roumaine, par rapport à celle de l'Eglise catholique latine ou de rite byzantin, ne constituait plus qu'un fantôme de réalité.

2. La nouvelle tactique gouvernementale

Certains indices indiquent que la politique officielle du gouvernement envers l'Eglise orthodoxe n'a cessé de se montrer arbitraire.

Lors de l'inauguration de l'Institut théologique orthodoxe de Cluj (5 décembre 1948), le ministre des Cultes, Stanciu, tenta de minimiser le rôle des Prélats orthodoxes dans leur action en faveur du retour des gréco-catholiques à l'orthodoxie. Il déclara notamment : « Le peuple lui-même désire notre intégration spirituelle. Le peuple s'est libéré de l'oppression imposée par l'acte de 1700. » Le régime d'ailleurs n'a pas hésité à souligner la haute signification du geste de ralliement du Patriarche Justinian ainsi que des autres ecclésiastiques à l'acte d'« intégration » des gréco-catholiques. Lors de l'ouverture des cours de l'Institut de théologie de Bucarest, le 30 janvier 1949, il fut précisé que la formation du clergé devait s'inspirer d'une nouvelle orientation dans le service de la paix et du peuple. Des cours spéciaux de pastorale et de « missionnarisme » furent inaugurés pour les prêtres, cours dont l'importance fut mise en relief par la presse communiste. Le journal « Universul » (26 février 1949) écrivait : « Ces cours sont devenus nécessaires, en premier lieu, pour inculquer au clergé une nouvelle orientation en harmonie avec les aspirations démocratiques des masses populaires. » Cette innovation suscita de profonds remous et, chez beaucoup, un certain effroi, car il était dit aussi dans le même article que les « capables avanceraient vite, mais que ceux qui ne comprendraient pas seraient réduits à n'occuper que les petites places ». Le journal découvrait ainsi aux prêtres de nouvelles perspectives...

« Aujourd'hui l'ordre social est différent de ce qu'il était hier et ce sont les hors-la-loi de la veille qui détiennent le pouvoir... Il dépend donc de nous conserver les postes clefs. »

Dans la ligne de ces mesures alarmantes, il faut souligner l'article publié par le journal « Scinteia » du 22 février 1948 sur les Libertés religieuses, article dans lequel il était dit, notamment : « Notre clergé a, dorénavant, l'exemple du clergé orthodoxe de l'Union soviétique », et plus loin : « Le parti des travailleurs ne peut pas rester indifférent devant les préjudices subis par les travailleurs, préjudices qui résultent des vues mystiques cultivées par les bourgeois et les terriens. » Le patriarche Justinian se rendant compte de l'émotion provoquée

dans le pays, décida de rassembler à Bucarest 500 prêtres, le 27 février 1949 et, prenant prétexte de cette solennité exceptionnelle, il déclara :

« Le régime de Démocratie populaire dans notre pays nous assure toute liberté d'organisation et d'action sans se préoccuper de la moindre des affaires de l'Église. »

Malgré ces déclarations, le malaise persista dans les rangs du clergé orthodoxe. On colporta même que certains hauts dignitaires de son Église étaient contrainits à la résidence forcée.

Et, comme en toute période de persécution religieuse, commencèrent à circuler des rumeurs rapportant certains phénomènes surnaturels miraculeux qui jettent le trouble parmi les fidèles. Dans l'angoisse des temps, ces signes correspondaient, d'ailleurs, à la soif de religion du peuple, soif dont le Patriarche Marina fit mention dans sa lettre pastorale du 27 février 1949.

D'autre part, en dehors des agissements délibérés d'un certain haut clergé orthodoxe, inféodé au régime, il est certain que la résistance de nombreux prêtres, au jugement lucide, est animée et soutenue par une volonté qui relève de la Force spirituelle.

3. La campagne pour « la paix » du Patriarche Justinian

L'effort déployé dans le monde entier par les communistes pour développer la campagne en faveur de la paix est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Nous avons vu que les différentes Églises avaient été fortement sollicitées de participer à ce mouvement et qu'en de nombreux cas, les moyens les plus haïssables furent employés pour extorquer les adhésions.

Nous avons établi comment les communistes en ont usé à l'égard des catholiques du rite latin pour atteindre au schisme par le biais de la propagande de la paix. L'Église orthodoxe de Roumanie, comme les autres Églises orthodoxes des pays courbés sous le joug moscovite, a imité l'exemple donné par le Patriarche Alexis. Justinian Marina de Bucarest a lancé, dans ce sens, une lettre pastorale qui devait être lue dans toutes les églises le dimanche 20 août 1950 ou le dimanche suivant, au cas où cette lettre n'aurait pas été reçue à temps. Or, fait étonnant, la lettre ne fut pas lue et la presse en parla à peine. Bien plus, elle fut interdite par le gouvernement qui imposa sa mise au pilon. On pourrait se demander les raisons de cette mesure, en apparence inexplicable. Le texte de cette lettre aurait-il déplu aux maîtres de l'heure, comme n'étant pas strictement dans la ligne ? Il y a dans les Républiques des démocraties populaires des « raisons »

que la raison ignore. On doit reconnaître, cependant, que le Patriarche Justinian, après avoir donné des gages non équivoques au parti communiste, semble parfois opposer une certaine résistance aux injonctions gouvernementales. C'est ainsi qu'en 1950, il refuse d'approuver certaines décisions, ce qui fit tenir en suspicion le clergé orthodoxe, en grande majorité hostile au Patriarche, en raison de ses complaisances pour les maîtres du jour, mais qui parut lui témoigner plus de considération devant le raidissement de son attitude à l'égard du gouvernement.

Dans la lettre du Patriarche Marina pour la campagne de la paix, on relève tous les procédés propres à la propagande communiste avec, en plus, l'appel fréquent à la Sainte Écriture, que l'on est étonné de rencontrer en de pareils manifestes. Il est infiniment pénible de constater que le Patriarche fit siennes toutes les accusations portées par les dirigeants contre les victimes des procès retentissants qui se sont déroulés ces dernières années en Roumanie, accusations dont on sait l'inconsistance du point de vue juridique. Si l'on ne découvre pas dans le texte du Patriarche la moindre attaque contre le Pape, procédé cependant habituel chez lui, par contre, d'après ses dires, les prêtres et les religieux catholiques seraient espions alors qu'ils furent uniquement victimes de leur activité apostolique et de leur fidélité envers le successeur de Pierre. Nous doutons que les fidèles, même orthodoxes, aient été édifiés par la lecture de cette littérature par trop partisane. Quant à ceux, s'ils s'en trouvent encore, qui espèrent en un moyen autre que celui de la guerre pour être libérés du joug communiste, on peut douter qu'ils persistent dans cette utopie après la stupéfiante diatribe qu'on va lire.

* Justinien, par la grâce de Dieu, par la volonté du clergé et du peuple orthodoxe, archevêque de Bucarest, métropolitain d'Onagro-Valachie, patriarche de Roumanie, suppléant au siège de Césarée de Cappadoce et président du saint synode de l'Église autocephale Orthodoxe roumaine.

A nos chers clergés et peuple orthodoxe, grâce et paix de la part de Dieu et de la notre, benédiction paternelle.

* Retranchez le méchant du milieu de vous (1 Cor. v. 13), car les injustes ne posséderont pas le royaume de Dieu * (1 Cor. vi. 9).

* Mes chers fils spirituels,

* C'est le cœur rempli de tendresse que je vous adresse de nouveau ma parole de père, à vous qui professez la vraie foi de notre sainte Église, pour vous éclairer la voie avec la lumière de l'éternelle vérité des saints évangiles et pour vous exciter à conserver intact l'enseignement véritable de Jésus-Christ, notre Sauveur.

* Depuis un certain temps nous voyons ici, comme partout ailleurs, que le travail pacifique et la tranquillité nécessaires pour exécuter les œuvres destinées à assurer à notre peuple une vie meilleure par un progrès rapide

dans tous les domaines, sont troubles fréquemment par les ennemis de notre Patrie et de la Paix.

* Stipendiés par ses ennemis, des espions se sont multipliés dans le pays, et toujours plus grand est le nombre de ceux que la vigilance de notre gouvernement découvre, rendant vains leurs plans criminels.

* Pour tout honnête homme qui aime sa patrie, cet état de choses devient menaçant. Il doit donner sérieusement à penser, à tous ceux qui lui prêtent attention, que le monde n'a rien aujourd'hui à défendre de plus précieux que la paix, et que de tous les biens qu'il peut perdre, la paix seule est irremplaçable. Car, en vérité, que cherchent tous les émissaires et tous les stipendiés qui sapent les bases de notre Patrie ? Qu'ont-ils pu prouver les nombreux procès au cours desquels ces gens ont été jugés ?

* Sans possibilité de démentis, on a vu — c'est clair comme le jour — que tous ces gens-là, quelle que soit leur nationalité ou leur croyance, conspirent lâchement, dans le secret, pour préparer une nouvelle guerre, pour précipiter le monde dans un nouveau tonbeau duquel il ne puisse plus avoir d'espoir de résurrection pour personne.

* Tous ces gens-là sont semblables à des assassins qui guettent leur victimes innocentes. Comme des fils de ténébreux, comme des valets de Satan, ils marchent en tapinois, ils cherchent l'obscurité et s'y réfugient, afin de donner des coups mortels à tous ceux qui dans le monde entier aiment la paix, la démocratie et le progrès. En effet, ce n'est pas seulement chez nous que conspirent ces ogres, mais, comme on l'a vu, surtout l'année dernière, ils mettent leur activité criminelle aussi dans d'autres pays démocratiques : Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie et autres.

* Sous diverses formes, diplomates étrangers, prêtres ou religieux catholiques changent leurs soutanes contre les « habits de travail » de l'espionnage, comme hôtes ou comme amis, que nous avons reçus fraternellement dans notre pays, ces mercenaires de l'ennemi ont réussi à commettre partout une multitude de crimes, accomplissant les ordres diaboliques de leurs maîtres, les riches Anglo-Américains, instigateurs de la guerre.

* Devant ces menaces, notre sainte Église vous conseille, d'après les paroles du Sauveur : « que votre cœur ne se trouble pas, et ne s'étraye point » (I Jean XIV, 27) d'aider les pouvoirs à écraser les ennemis de la paix et de la liberté des peuples. La parole du Seigneur s'adresse à ces conspirateurs et verseurs de sang innocent : « Que ferrez-vous au jour de votre châtiment et dans la catastrophe qui viendra de loin ? Vers qui ferez-vous pour avoir du secours ? (Is. X, 2) : La temple de la faureur des peuples contre les fauteurs de guerre pulvérisera tous leurs complots. Des centaines de millions d'hommes honnêtes et justes du monde entier se sont unis dans le grand Front de la paix, décidés à lutter sans hésitation pour défendre la paix et la liberté de l'humanité entière. Leur lutte est une lutte juste et qui plaît à Dieu. Leur victoire est garantie par la parole du Père céleste qui dit : « Car encore bien peu de temps, et ma colère ne connaîtra pas les bornes de mon châtiment qui va les détruire » (Is. X, 25) (1).

* Chers Fidèles,

* Ce qu'a révélé la découverte des complots auxquels se livre l'ennemi de la paix chez nous et dans d'autres pays, nous fait nous détourner avec dégoût de ces espions et de ces mercenaires. Mais en même temps, nous ne pouvons cacher notre indignation et la révolte que chacun de nous sent croître en soi contre ces monstres et incendiaires de la paix, ces vendeurs de leur patrie, ces ravisseurs et ces perdus de vies. Et personne ne doit oublier, même un instant que ces loupes ravisseurs, de quelque façon qu'ils s'habillent, même s'ils revêtent des peaux de brebis, restent toujours des loupes et pour cette raison, personne ne doit les traiter autrement que comme des loupes.

* Comme un vrai pasteur, suivant l'exemple du « Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis » (Jean X, II), nous ne pouvons voir les loupes fonder

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 29 juillet 1951, col. 901-906.

sur notre troupeau sans lever notre bâton contre eux, car seul « le mercenaire qui n'est pas le pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup, et prend la fuite, et le loup les ravis... Le mercenaire s'enfuit parce qu'il est mercenaire et n'a nul souci des brebis » (Jean X, 12-13).

* Considérant toutes ces choses et après avoir mûrement réfléchi, nous avons décidé, chers fils spirituels, de remplir notre devoir de père, en vous les faisant connaître de cette façon, pour que vous vous gardiez du mal et en vous demandant d'être toujours fermes devant le danger.

* C'est pourquoi, chers fils spirituels, pour que vous puissiez mieux vous défendre à l'avenir nous vous demandons que, unis à vos pasteurs spirituels et avec tous les honnêtes gens de notre pays et du monde entier, vous vous rangiez dans les rangs des défenseurs de la paix contre la mort des loupes ravisseurs. Employons toute notre puissance et nos efforts pour renforcer le front de défense de notre Patrie, afin que ne s'infiltre plus aucun émissaire perfide parmi nous : quant à ceux qui se seraient déjà infiltrés, déconseillez-les et écartons-les. La lutte contre l'ennemi qui attaque lâchement aussi saint que celui de la lutte contre l'ennemi de l'extérieur qui attaque ses frontières.

* Mon cœur s'est rempli d'amertume et de douleur quand j'ai vu récemment encore, que parmi ceux qui se sont faits les serviteurs des ennemis de notre Patrie, parmi ceux qui cherchent à planter le contenu de la trahison dans les flancs de notre peuple, il y a des hommes de même croyance que nous. Parmi les espions et les traîtres, que les tribunaux de notre peuple ont punis selon la loi, il y a des pêcheurs semblables à des rameaux desséchés détachés du peuple serbe, frère dans la foi du peuple roumain. Ces gens-là ont vendu leur patrie contre espèces sonnantes et ils cherchent encore à vendre la nôtre, foulant aux pieds le commandement divin de l'amour du prochain.

* Ces esclaves du péché sans saint — car la trahison et l'assassinat du frère constitue le plus grand péché qui puisse accabler le cœur humain — ont foule aux pieds tout le passé de fraternelle, de hautes et de sacrifices communs pour acquérir l'indépendance nationale et pour défendre la foi orthodoxe qui a uni et unit encore les peuples roumain et serbe. D'autre part, tout le monde connaît le malheur qui s'est abattu sur le vaillant peuple serbe qui a lutté par les armes, sacrifiant ses meilleurs fils, pour combattre les fascistes envahisseurs, mais dans leur gouvernement s'est élevée une poignée de traîtres, d'esclaves, de fauteurs de guerre avec l'orgueilleux Tito à leur tête. Ces modernes Judas ont aussi trahi leur propre peuple, l'ont rejeté du rang des peuples libres et l'ont vendu capif aux riches fauteurs de guerre.

* Les larmes du peuple, les souffrances des gèlles extrêmes de la terre Tito, son désir de liberté se font entendre jusqu'aux extrémités de la terre et montent des portes de la terre jusqu'aux portes du ciel. Dans son orgueil insensé, Tito cherche maintenant à envahir d'autres peuples pour les dépouiller de leurs richesses et les tenir ensuite dans la même captivité, oubliant que « l'arrogance précède la ruine et l'orgueil la chute » (Prov. XVI, 18) et que « Dieu résiste aux orgueilleux » (I Petr. V, 5). Tito et sa bande de fils de vipères (Matth. XII, 34) ont complotté contre la très vieille amitié du peuple roumain et du peuple serbe.

* Nos frères roumains, que le sort a obligé à vivre avec les Serbes dans les frontières de la Yougoslavie, sont aujourd'hui persécutés et torturés par Tito. Aux Roumains du Banat serbe il n'est pas permis de prier dans leurs églises ni dans la langue de leurs parents et de leurs ancêtres. Les écoles sont fermées, les enfants attachés à leurs parents et envoyés au travail forcé et meurtrier. Les émissaires et les espions de ce Judas ont passé dans notre pays et ont cherché à troubler la vie fraternelle entre Roumains et Serbes, jouissant tous dans les frontières de la République populaire roumaine des mêmes droits et des mêmes libertés. Ces espions et ces traîtres ont excité la population serbe de notre pays à se révolter contre l'État roumain pour permettre à Tito et à ses maîtres — anglo-américains — de briser les frontières de notre Patrie et d'asseoir de nouveau le peuple roumain.

« Contre les infamies commises pas ces Judas, tout le passé de fraternité roumano-serbe proteste aujourd'hui. Les reliques de saint Nicodème qui a introduit la vie religieuse en terre roumaine et qui venait du peuple serbe, que notre peuple orthodoxe a reçu et honoré avec amour et piété, errent et appellent malediction sur le vendeur de la nation, Tito ainsi que les innombrables vaillants Roumains et Serbes qui ont versé ensemble leur sang sur le champ de bataille de Kossova, dans un combat acharné contre les patens envahisseurs. De leurs tombeaux orient encore nos Volévodas alliés par les liens du sang avec les volévodas du peuple serbe. La Despina Doamna se retourne dans son tombeau, elle qui est venue du milieu du peuple serbe et qui, aux côtés de son mari, le pieux Neagoe Voeyvod, a bâti la grande église de Curtea de Arges. Le souvenir du pieux moine Macaire, venu des monastères serbes avec une sacoche de lettres en bois — pour établir la première imprimerie en territoire roumain — crié d'une voix puissante. Le croyant Vladica Sava Brankovitch, qui a souffert les tortures de la prison pour la défense de la foi orthodoxe en Ardeal envahi, n'a pas de repos dans son tombeau et lance la malediction contre ceux qui détruisent la fraternité entre Roumains et Serbes. Le sang des prêtres roumains et serbes couronnés de la mort des martyrs pour leur hardiesse à défendre l'orthodoxie contre le catholicisme envahisseur, demande à Dieu punition pour ceux qui foulent aux pieds leurs sacrifices d'Il y a deux siècles. Les centaines d'années de communion au même calice de l'orthodoxie sont les pierres solides de l'amitié roumano-serbe que la vilénie des traitres aujourd'hui ne pourra détruire.

« C'est pourquoi je vous conseille, mes bien aimés, de veiller sans repos, pour ne pas tomber victimes des complots de ce nouveau Judas qui recevra prochainement de la main du vaillant peuple serbe, la punition que Dieu inflige aux vendeurs de la Nation. Car le Seigneur a dit : « Je vais punir les illégitimes pour leurs péchés, je vais humilier l'orgueilleux des gens gonflés de vanité, et l'insolence des durs je vais la réduire en poussière » (Is. X, 11). Prenez garde, mes chers frères, de tomber sous cette punition divine, car Il est écrit : « Bienheureux l'homme qui ne marche pas dans le conseil des impies et qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs » (Ps. I, 1).

« Mes chers fils spirituels,

« Suivant notre foi, nous prions cependant Dieu de changer les pensées de tous ceux qui agissent mal envers le Seigneur et de les mener dans la bonne voie, dans la voie du salut. Dans ce but, nous prions aussi avec ferveur pour nos ennemis. Mais en priant sans cesse pour la paix, le redressement et le salut de tous, nous ne pouvons pas ne pas voir le danger qui nous menace et ne pas nous défendre contre lui. C'est pourquoi, chers frères, je vous appelle à la défense de la Patrie, à la défense de notre Patrie terrestre contre tous les ennemis du dedans et du dehors, car c'est dans notre Maison dans laquelle se sont sauvés nos parents et nos ancêtres que nous espérons nous sauver.

« C'est notre devoir à tous d'être vigilants, de veiller et de surveiller pour que, sous aucune forme ni aucun masque, l'ennemi ne puisse se glisser parmi nous. Ne croyons pas à ses paroles perfides. Ne recevons ni ses conseils ni ses propositions et ne lui ouvrons pas notre cœur. Ne lui confions point, par nos paroles, notre vie ni celle de nos semblables, ni la force de notre Patrie. Ne nous faisons d'aucune manière ses collaborateurs consentants par trahison ni ses instruments inconscients par inattention, erreur, orgueil, louange, fantaromade, par aucune manifestation non contrôlée, ni réfléchie.

« Mais, mes bien-aimés, ce n'est pas assez. Chaque fois qu'apparaîtront les loups ravisseurs parmi nous, ne soyez pas indifférents, mais courez immédiatement avec vos pasteurs et avec les organes des affaires publiques, faites-leur la chasse et expulsez-les, sinon votre indifférence pourrait perdre non seulement votre vie et votre liberté, mais la vie et la liberté de vos frères et celles de la Patrie.

« Confiants dans le triomphe de la paix et fidèles jusqu'au bout dans la lutte pour la paix, soyons vigilants pour arrêter à temps et déjouer les complots de ses ennemis, conscients que tous les ennemis de la paix, sans distinction, sont les ennemis de notre Patrie et de notre salut.

« Ecoutez la voix des Écritures et accomplissez l'ordre du Seigneur qui dit : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles, car quelle association peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité ? Ou qu'a de commun la lumière avec les ténèbres ? (II Cor. VI, 14). « Les armes du fourbe sont déloyales ; il ourdit des intrigues pour perdre les dons par des mensonges » (Is. XXXII, 7) « Leurs bouches parlent amicalement à leurs semblables, mais en cachette, ils leur forgent des chaînes » (Jer. IX, 8). « C'est pourquoi sortez du milieu d'eux » (II Cor. VI, 17) « reprenez le méchant au milieu de vous » (I Cor. v, 13).

« Marchez dans cette voie, et la bénédiction de notre Église vous accompagnera partout. Le Seigneur, « Dieu de la paix », sera avec vous et vous armera de sa puissance invisible contre tous les ennemis visibles et invisibles de notre chère Patrie. Ainsi soit-il. »

J'ESTINIANS,

patriarche de Roumanie,

4. Le nouveau statut de l'Église Orthodoxe Roumaine

Les Roumains orthodoxes se sont groupés en une seule Église en 1925, lors de la création du patriarcat roumain. La loi sur l'organisation ecclésiastique, votée par le Sénat, le 24 mars 1925, puis par la Chambre des députés, le 3 avril, fut promulguée le 4 mai suivant. La loi qui créait le patriarcat avait été promulguée le 23 février 1925. Jusqu'alors, les Roumains orthodoxes avaient vécu sous des obédiences différentes. En dehors de la Moldo-Valachie qui au début constituait le royaume, on rencontrait des Roumains orthodoxes en Bukovine, en Transylvanie dans le Banat, le Maramures, etc... Ceux de Bukovine, devenue province autrichienne en 1775, furent rattachés à l'Église serbe de Karlovici (1784) : singulière combinaison qui faisait une seule Église des orthodoxes de Bukovine, de Dalmatie, de Vienne et de Trieste (1873). C'était la conséquence de la division de l'Empire austro-hongrois en deux pays, l'un dépendant de Vienne, et l'autre de Budapest. Les Roumains orthodoxes de Transylvanie, du Banat, de Maramures, etc., furent incorporés à l'Empire des Habsbourgs en 1688 et rattachés à l'évêché de Buda pour être soumis à l'Église serbe de Karloviciu (1761).

En 1783, l'empereur Joseph II leur concéda un évêché à Sibiu. Le 24 décembre 1864, l'empereur François-Joseph proclamait leur indépendance vis-à-vis de l'Église serbe de Karloviciu pour leur concéder une métropole avec deux évêchés en dehors de celui de Sibiu. Un congrès national ecclésiastique dota la nouvelle église d'un statut qui fut approuvé par l'empereur, le 28 mai 1869. La Bessarabie, annexée en décembre 1918, dépendait jusqu'alors de l'Église Russe. Quant au royaume de Roumanie, il

avait son organisation particulière. Lorsque fut créée la Grande Roumanie en 1919, les orthodoxes songèrent naturellement à s'organiser en une seule Eglise nationale ; toutefois la chose n'alla pas sans difficulté, chacune des parties, entendant conserver son organisation et ses coutumes propres, n'envisageait pas sans amertume la nécessité d'y renoncer. Il fallut six ans pour aboutir à l'unification de l'Eglise orthodoxe roumaine, encore la Transylvanie et la Bukovine obtenaient-elles de conserver certains de leurs droits particuliers.

En 1940, la Russie soviétique a réoccupé la Bessarabie et, en 1944, annexé le nord de la Bukovine bien que cette province n'ait jamais été russe. L'Eglise orthodoxe roumaine amputée d'une province était ainsi amoindrie de 2.500.000 fidèles. On songea naturellement à la réorganiser en tenant compte de ces changements politiques. Par ailleurs, la loi du 3 août 1948 obligea toutes les confessions religieuses de la République populaire roumaine à réviser leurs statuts pour les aligner avec cette loi.

Les 19 et 20 octobre, le Saint-Synode, comprenant tous les évêques orthodoxes du pays, se réunit pour discuter ce nouveau statut (1) qui fut approuvé par la Praesidium de la grande Assemblée nationale, le 23 février 1949. Aux termes de ce nouveau statut, l'Eglise orthodoxe roumaine a subi des modifications assez importantes. L'occupation par les Soviets de la Bessarabie et de la Bukovine lui a fait perdre les deux métropoles de ces provinces, mais deux autres ont été créées : celle d'Oltenie, détachée de celle d'Oungro-Valachie, et celle du Banat érigée aux dépens de celle de l'Ardeal. Le nombre des diocèses a été ramené de 19 à 14. Il n'existe plus aucune particularité, ni en Ardeal ni ailleurs, c'est l'unification complète de toutes les églises orthodoxes de ces provinces. L'organisation centrale des quatre diocèses est assez différente. Le synode permanent, rétabli en 1931, comptait en dehors du patriarche, quatre évêques élus par les membres du Saint-Synode ; ce sont maintenant les métropolitains et les archevêques qui font partie de ce conseil. Le nombre des membres de l'Assemblée nationale ecclésiastique et du Conseil central ecclésiastique a été considérablement réduit.

La différence est encore plus sensible dans les paroisses ; jadis, il suffisait de 200 familles dans les villages pour en avoir une, maintenant il en faut 400, ce qui ne facilitera guère le ministère pastoral, car la plupart des villages étant dispersés dans

(1) Le texte de ce statut fut publié dans le *Moniteur officiel* n° 74 du 25 février 49 et dans la *Biserica Ortodoxă Română*, bulletin officiel du Patriarcat, nos 1-2, LXXVIII^e année, janv.-février 1949.

les régions montagneuses ne peuvent réunir une telle population. Le conseil paroissial n'a plus que de 7 à 12 membres, au lieu de 15 à 30 dans les anciennes organisations. L'archiprêtre ne possède plus ni assemblée, ni conseil, ni épitropie.

Même simplification dans les diocèses. L'Assemblée n'a plus que 30 membres alors qu'elle pouvait en avoir jusqu'à 60. Le conseil diocésain est simplifié, réduit à une section au lieu de trois. Dans l'ancien statut, la métropole n'avait pas d'organisation spéciale, elle possède désormais son synode.

L'élection des évêques et du patriarche avait lieu jadis au sein d'une Assemblée dont faisait partie de droit, outre les délégués du clergé et des fidèles, tous les députés et sénateurs orthodoxes. Aujourd'hui la grande Assemblée nationale n'a plus qu'un seul représentant, mais cela importe peu puisque l'élection n'est valide que si elle est approuvée par le gouvernement.

La nomination aux divers postes ecclésiastiques doit être notifiée au gouvernement, qui peut toujours refuser un clerc qui ne lui agré point. En prenant possession de leur charge, tous les membres du clergé doivent prêter le serment de fidélité, non aux lois de l'Eglise et de l'Etat comme jadis, mais à la République populaire roumaine dont ils s'engagent à défendre les principes.

En théorie, l'Eglise semble prendre le plus grand soin de la formation du clergé ; la réalité est tout autre. Outre que les aspirants au sacerdoce doivent obligatoirement faire leurs études secondaires dans les lycées de l'Etat, dont l'enseignement est essentiellement athée et matérialiste, ils ne peuvent espérer conserver leur poste ou en obtenir un meilleur qu'après avoir suivi des cours spéciaux, dont l'esprit nous est connu. Pendant l'été de 1949, un millier de prêtres ont dû suivre des conférences sur les théories communistes et subir un examen d'« aptitude ». A la cérémonie d'inauguration de ces cours assistait le Patriarche Justinian et plusieurs évêques. Dans son discours le recteur de l'Institut théologique orthodoxe, où était donné cet étrange enseignement, déclara notamment : « Afin de mener à bonne fin leur apostolat social et de leur donner la possibilité de se libérer des préjugés et des confusions spirituelles qui leur ont été inculqués par un sombre passé, les prêtres doivent être orientés... Il n'y a pas de contradictions entre la volonté du peuple travailleur et les Saintes Ecritures. L'Eglise orthodoxe roumaine doit mener la lutte pour la justice sociale et pour la paix, elle ne peut s'associer avec l'Eglise papale impérialiste, ni avec les différentes sectes existant en Roumanie. Celles-ci sont les agents des impérialistes anglo-américains, dont le but est de miner les réalisations de la classe ouvrière. » Dans l'allocution qu'il pro-

nonça en guise de conclusion, le Patriarche Justinian disait que ces cours d'orientation permettront à la masse des prêtres de profiter de l'« expérience pastorale » des professeurs qui ont atteint un haut degré de culture politique. Bon nombre de prêtres se sont vus au niveau de la situation nouvelle. La manière dont ils ont manqué à leurs devoirs a été condamnée. Tous les prêtres coupables seront suspendus et exclus de l'Église orthodoxe (Cf. *La Nation Roumaine*, 1^{er} juin 1949).

Des rapports de police ont signalé, en effet, que certains prêtres n'exécutent pas rigoureusement les ordres de la Patriarchie. Ils ont pris notamment l'habitude de censurer systématiquement les pasteurs du Patriarche et d'en supprimer tous les passages qui ont un caractère politico-idéologique trop marqué. A la suite des remontrances que le Patriarche a reçues à ce sujet, il a pris des sanctions contre de nombreux prêtres orthodoxes qui n'ont pas respecté ses instructions.

Les serviteurs de l'autel ont été condamnés à des amendes allant de 5.000 à 10.000 lei payables dans les sept jours. Cette mesure a suscité une vive indignation parmi les prêtres et parmi les fidèles.

Par ailleurs, la politique soviétique du Patriarche Justinian est envisagée avec une méfiance grandissante par le clergé orthodoxe. Pour tâcher de justifier son attitude, le Patriarche saisit toutes les occasions.

Ainsi, dans une lettre pastorale, publiée à ce moment, lettre qui laisse discerner les lourdes pressions exercées sur les églises orthodoxes, le Patriarche convient que « la conception du matérialisme historique sur la création du monde et de la vie, ainsi que sur les causes premières des différents phénomènes naturels et sociaux, est profondément différente de l'interprétation religieuse ». Toutefois il s'efforce de rassurer le clergé en évoquant un principe du parti ouvrier roumain selon lequel les masses ne s'approprient la conception matérialiste dialectique que par le relèvement de la conscience, par la diffusion des connaissances scientifiques, non par un rétrécissement des libertés de conscience et religieuses. Pour appuyer son argumentation, le Patriarche Justinian cite une déclaration de l'archevêque Lucas de Crimée : « Nous, serviteurs du Christ et de son Église, sommes étrangers à la doctrine du matérialisme. Cela ne nous empêche cependant pas de reconnaître et de saluer de tout cœur les bonnes et les justes institutions sociales qui nous ont été octroyées par la nouvelle organisation de l'Etat... » Le Patriarche salue ensuite les garanties de liberté religieuse assurées par le gouvernement actuel, comme une conquête vers laquelle l'Église

orthodoxe n'a cessé d'aspirer sous les gouvernements précédents. Pour en revenir au nouveau statut, on prétend perfectionner le clergé dans le sens indiqué par le Patriarche. D'après le nouveau statut, également, la vie monastique est assez strictement réglementée, alors que celle jouissait jadis d'une certaine autonomie. Outre que tous les couvents sont désormais astreints à la vie cénotique, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, de plus, ils doivent ouvrir des ateliers pour se rendre utiles au peuple et y fonder des écoles missionnaires. La plupart s'y étaient refusés malgré la pression qu'ils avaient subie, parce que leurs traditions, le but de leur vie était la sanctification personnelle et non le travail ou l'apostolat. Il faut maintenant, pour entrer au couvent, le certificat d'études primaires et la qualification dans un métier, comme si ce mince bagage littéraire et scientifique était nécessaire à la vie religieuse.

Enfin les pouvoirs du Patriarche ont été grandement élargis. Il dispose aujourd'hui d'une chancellerie qui centralise nombre de services attribués jadis aux diocèses (1).

En bref, bien qu'assez compliquée, la nouvelle organisation n'offre pas de grandes différences avec celle qui existe en d'autres pays orthodoxes. Elle est profondément vicieuse du fait que l'Église est à la merci de l'Etat communiste qui ne dissimule pas sa volonté de la faire servir à ses fins. Le Patriarche Justinian Marina, acquis aux nouvelles idées, qui a commencé la révision complète du clergé pour éliminer les éléments hostiles et douteux, a déjà apporté de nombreux changements dans le clergé séculier et dans les monastères. Il ne s'arrêtera certainement pas sur cette voie, car il peut compter sur l'appui du gouvernement.

Si le régime actuel dure encore quelques années, l'Église orthodoxe de Roumanie sera complètement mise au pas comme celle de la Russie soviétique.

5. Les coups portés à l'Église Orthodoxe

Par les trois articles suivants, parus dans la « Nation Roumaine », on jugera des « bienfaits » — si hautement vantés par le Patriarche Justinian Marina — concédés à l'Église orthodoxe, en échange de sa domestication « volontaire » au régime communiste...

(1) Pour plus de détails voir : « La Réforme législative du Patriarche Justinian de Roumanie. Sa Réforme et sa Règle monastique » dans *Triniton*, t. XXVII, 1954, p. 52-92. Chevetogne, Belgique.

L'ÉGLISE ORTHODOXE EN R. P. R.

L'Agence « Rideau de Fer » qui s'est occupée il y a quelques temps des prêtres orthodoxes roumains, condamnés aux travaux forcés, a publié les informations suivantes :

Au sujet de la situation de l'Église orthodoxe roumaine, nous sommes en mesure de donner quelques détails sur les persécutions dont est victime l'Église orthodoxe de Roumanie que l'on croit souvent, en Occident, à l'abri des persécutions :

1° Comme conséquence des actes de terreur communiste, trois prélats orthodoxes ont péri : Mgr Irineu Mihaliesco, métropolitain de Moldavie ; Mgr Nicodème, patriarche et Mgr Grégoire, évêque de Husi.

2° Treize évêques ou archevêques orthodoxes furent éloignés de leur poste, arrêtés ou gardés à vue.

3° Mgr Partenie Ciprian, évêque de l'armée roumaine qui avait le grade de général, fut obligé de démissionner : il est gardé à vue au monastère de Neamtu. 115 prêtres militaires, dont le grade allait de celui de capitaine à celui de colonel, durent en même temps donner leur démission.

4° Mgr Morusca, évêque des Roumains aux États-Unis, qui était rentré avant la guerre pour passer son congé en Roumanie, fut empêché de reprendre le chemin de l'Amérique pour être gardé à vue à Craiova, petite localité près d'Alba-Julia.

5° Toutes les écoles de l'Église orthodoxe : 2.300 écoles primaires, 24 lycées, 8 écoles de chants, 13 séminaires théologiques, une académie de musique sacrée et 3 facultés de théologie furent liquidées et leurs locaux transformés en bureaux de propagande communiste.

6° Tous les hôpitaux appartenant à l'Église orthodoxe, tels ceux : « Brancovenescu » et « Collea » à Bucarest ; « Madona Dudu » à Craiova, et « Spiridoni » à Iassy, ont été placés sous la juridiction de l'État et sont administrés par les communistes (1).

LA SITUATION DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN ROUMANIE (2).

Avant que Justinian ne parvienne à cette haute situation, les communistes ont dû révoquer l'ancien Métropolitain Irineu de

(1) *La Nation Roumaine*, 15 sept. 1952.

(2) *La Nation Roumaine* du 15 oct. 1951.

Moldavie et le dernier Patriarche de Roumanie, Nicodème. Tous deux sont morts de façon très mystérieuse.

L'homme qui détenait les preuves de l'assassinat, l'évêque Grégoire de Husi, lui aussi, périt mystérieusement le 1^{er} mars 1949.

Un simple curé de village n'aurait jamais pu être élevé au rang de Patriarche de Roumanie, franchissant en sept mois tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, comme ce fut le cas de Justinian Marina, si le parti communiste ne lui avait pas confié une mission spéciale.

L'ancienne loi de l'Église qui avait depuis longtemps doté celle-ci d'une organisation démocratique a été complètement abolie le 23 février 1949, et remplacée par une nouvelle législation dictatoriale.

Conformément à cette législation, l'actuel Patriarche communiste de Roumanie devenait le Dictateur non seulement de l'Église orthodoxe, mais aussi de toutes les autres, y compris les Églises mahométanes et israélites. Il agissait sur les instructions qu'il recevait de M. Carpor lui-même, l'un des patrons du Kremlin.

En fait, selon cette nouvelle loi communiste, pas un archevêque, un archimandrite, un évêque, un prêtre ou même un simple bedeau ne pouvait être nommé sans l'accord du « Cabinet rouge » qui fonctionne auprès de la Patriarchie. Ce cabinet est composé de quatre ou cinq soi-disant experts des affaires religieuses, lesquels, en réalité, ne sont que des agents du parti communiste. Ainsi, même le Patriarche communiste de Bucarest ne put prendre aucune décision sans leur consentement. Cette nouvelle loi communiste a eu comme principaux résultats l'incorporation de l'Église uniate à l'Église orthodoxe de Roumanie et la concession à l'Église catholique romaine de Roumanie d'une prétendue indépendance. Les chefs des deux Églises ont été soit arrêtés, soit forcés à se cacher.

Il est intéressant de souligner qu'en vue de l'éducation politique des prêtres actuels et futurs, les communistes ont pris deux nouvelles mesures.

Premièrement : tous les membres du clergé sont obligés de suivre un cours de six semaines d'idéologie communiste et d'instruction religieuse « progressiste et scientifique ».

Deuxièmement : les trois nouveaux Instituts de théologie ont été créés afin que les futurs membres du clergé reçoivent une instruction idéologique communiste. Les prêtres, s'ils ont la chance de pouvoir célébrer le culte dominical, sont obligés de

limier leur activité pastorale à cet office. Même le texte de leur sermon leur est envoyé par le parti communiste par l'intermédiaire du « Cabinet rouge » qui fonctionne auprès de la Patriarchie de Bucarest. Le prêtre ne peut rien dire en dehors du texte qu'il a reçu.

En fait, la première réforme agraire a eu lieu en Roumanie en 1864 lorsque l'Église a offert ses propriétés aux paysans, sous la condition que l'État s'oblige, en guise de compensation, à payer des salaires aux prêtres. Mais les salaires payés en 1864 étaient insuffisants. C'est pourquoi, en 1922, lorsque fut votée une nouvelle loi agraire, plus importante que la précédente, chaque paroisse rurale reçut entre 7 et 10 acres de terre arable, et chaque évêque diocésain, 200 acres. L'exploitation de ces terres servait à compléter les salaires du clergé et à différents buts charitables.

Un des premiers actes de l'actuel Patriarche communiste de Roumanie a été de forcer les évêques et le clergé à offrir « volontairement » les propriétés rurales des églises aux fermes collectives communistes nouvellement créées. Le but de cette nouvelle réforme a été de rendre le clergé entièrement dépendant, matériellement, du parti communiste et de forcer les prêtres à travailler dans ces fermes collectives de façon qu'ils négligent leurs devoirs paroissiaux. En effet, aucun prêtre n'est payé par le régime communiste, et les fidèles, eux-mêmes, ne peuvent leur accorder des subsides sans l'approbation du responsable du Soviet local.

LE RÉGIME DE L'ÉGLISE ORTHODOXE (1)

« On sait que jusqu'à ces temps derniers, le responsable pour les affaires religieuses était Vasile Luca, ministre des Finances. Le 14 septembre 1951, le Comité Exécutif du Parti a déchargé Vasile Luca de ses fonctions ecclésiastiques et l'a remplacé, à ce titre, par le ministre de l'Intérieur Théodhari Georgesco. Ce changement de direction a eu des conséquences immédiates :

Il a été prescrit que, dorénavant, deux agents de la Sûreté, un homme et une femme, assisteront régulièrement à tous les offices religieux avec la mission de surveiller attentivement tout ce qui se passe dans l'église, autour d'elle et, en particulier, l'activité du prêtre. Ces agents doivent aller et identifier tous

(1) *La Nation Roumaine*, 15 déc. 1951.

ceux qui fréquentent les offices et notamment dresser la liste des fidèles qui sont au service de l'État.

D'autre part, le monastère de Radu-Voda à Bucarest, où fonctionnait le séminaire théologique et l'école des chœurs de la Patriarchie, a été réquisitionné et occupé par le parti communiste qui y a installé un de ses clubs.

Les choses se sont passées de la façon suivante :

Un matin une équipe de militaires s'est présentée au monastère avec un ordre de réquisition, demandant que les bâtiments soient évacués dans les 48 heures. Le supérieur du monastère a immédiatement porté plainte au Patriarche Justinian qui n'avait été mis au courant de rien. Ce dernier est monté sur le champ dans une luxueuse voiture américaine et s'est fait conduire au Ministère de l'Intérieur dans l'intention de demander à son nouveau ministre de faire annuler la mesure prise par des subalternes mal intentionnés. Il a demandé audience. Mais à sa grande surprise, et à la stupeur de ses collaborateurs intimes, la demande a été repoussée. Le ministre a refusé de recevoir le Patriarche. Cet incident a été vivement commenté parmi les prêtres de la Patriarchie qui y voient un signe de l'imminente disgrâce du Patriarche et s'attendent à le voir bientôt libéré, lui aussi, de ses fonctions.

Détail piquant : la Patriarchie venait de procéder à d'importants travaux de réfection du monastère et avait dépensé pour ces travaux la coquette somme de 25 millions. »

* *

Le gouvernement reconnaissait ainsi, généreusement, la docilité à ses ordres de son dévoué serviteur, le Patriarche Justinian... Des indices permettent de conclure que, pour ce qui est précisément de l'Église Orthodoxe roumaine, malgré l'asservissement quasi-total du Patriarche Justinian aux directives du gouvernement communiste de Bucarest, elle se laisse inféoder moins facilement à l'État que ne l'a fait celle de l'U. R. S. S. La preuve en est que plusieurs évêques, résistants, ainsi que nous l'avons vu, ont été contraints de démissionner pour être ensuite relégués au monastère de Neamtu en Moldavie. Le nombre des sièges épiscopaux, ainsi que celui des séminaires et des Académies de théologie, a été réduit. Les prisons et camps de concentration contiennent beaucoup de prêtres qui refusent de collaborer avec l'État en vue de l'asservissement de l'Église au régime politique.

Beaucoup de prêtres, également, qui professent des sentiments

de sympathie à l'égard de leurs frères catholiques plus éprouvés qu'eux, ont refusé de faire l'agitation parmi les chrétiens non orthodoxes. Entre tant de témoignages de ce genre, il suffit de rapporter celui d'un missionnaire français expulsé de Roumanie par les communistes.

Le Père Choron nous raconte qu'au moment de la fermeture de la chapelle des Sœurs de Notre-Dame de Sion de Bucarest, lorsque les miliciens procédèrent à l'inventaire, un prêtre orthodoxe roumain qui avait assisté à cette scène, et fort affligé, exprima au Père Choron toute sa sympathie, en lui disant que si les communistes agissent de la sorte à l'égard des catholiques, demain ce sera le tour des orthodoxes, lesquels ne seront pas épargnés, et cela contribuera à faire demain l'union de tous les Roumains dans la vraie foi.

Si le Patriarche, depuis son installation, a fait preuve d'un grand esprit de concession aux exigences des dirigeants du pays, à certains moments cependant il a paru manifester quelques velléités de résistance. C'est ce qui lui a valu le reproche de ne pas sévir avec assez d'énergie contre les prêtres qui refusaient de lire « in extenso » ses lettres pastorales. De ce chef, au début de l'année 1952, la police a arrêté 154 prêtres qui tenaient tête au Patriarche et au régime. D'ailleurs le Patriarche se vit attaqué par Radio-Moscou qui disait à son sujet : « C'est un fait qu'il s'est longtemps et obstinément opposé au rétablissement de rapports normaux entre l'Eglise et l'Etat... Le peuple roumain démasquera imployablement les desseins des ennemis du peuple et du haut clergé réactionnaire » ; avertissement sérieux pour sa résistance et indice de sa disgrâce, ou procédé pour masquer aux yeux du peuple son asservissement aux dirigeants du jour. L'avenir dira quels étaient les véritables mobiles du comportement du Patriarche Marina vis-à-vis du régime communiste. Est-ce pour sauver l'Eglise de l'assujettissement et de la dissolution totale de l'Eglise orthodoxe par les communistes, ou bien s'agit-il d'une collaboration étroite faillie de la conviction du Patriarche quant à la bonne volonté des maîtres du jour et à l'efficacité du nouvel ordre social instauré ?...

De toute manière, les faits sont là, qui montrent que, jusqu'à maintenant, le Patriarche et son Eglise, malgré le raidissement signalé, a fait preuve d'asservissement aux dirigeants communistes. Comment peut-il concilier cette attitude avec ses convictions chrétiennes ? Le Patriarche prendra ses responsabilités devant l'Histoire et devant la conscience du peuple roumain.

En dépit de l'appui sérieux donné par le Patriarche et les évêques orthodoxes, en particulier par le métropolite Balan de Sibiu, aux dirigeants communistes pour dissoudre l'Eglise catholique roumaine de rite byzantin, et « mettre au pas » l'Eglise catholique roumaine de rite latin, nous ne saurions confondre cette attitude avec celle de l'Eglise orthodoxe roumaine, la vraie qui, vivant les valeurs chrétiennes authentiques, ne pouvait ni approuver le gouvernement communiste ni s'associer avec lui dans l'accomplissement de ses visées de destruction de l'Eglise chrétienne.

Il faut noter que ni du côté catholique, ni du côté orthodoxe, la masse du clergé n'a participé à l'action exposée au long de ces pages. Il s'agit uniquement de quelques prélats, trompés dans leur jugement, qui acceptent de plier l'Eglise à l'instrument d'oppression gouvernemental. L'action de ces prélats ne saurait engager la véritable Eglise orthodoxe de Roumanie et, en réalité, ces « dévoyés », à l'instigation d'un régime haï par le peuple roumain, travaillent contre cette Eglise qu'ils sont censés représenter.

Cependant, l'action de ces prélats a risqué de provoquer une réaction défavorable de l'ensemble du peuple roumain, à l'égard de l'Eglise orthodoxe. Ce peuple, tenu dans l'ignorance des réalités, pourrait croire que cette Eglise entière participe aux violences et sévices contre les catholiques. On a constaté, en effet, que l'Eglise catholique de rite byzantin, au plus fort de la persécution, devenait de plus en plus populaire en Roumanie, précisément à cause de l'oppression dont elle était l'objet.

C'est ainsi que les fidèles orthodoxes venaient très nombreux écouter les sermons et suivre les offices des prêtres catholiques de rite byzantin.

CONCLUSIONS

Quelles conclusions est-il permis de tirer des faits et des documents produits au cours de ce tour d'horizon sur la situation de l'Eglise Catholique dans une Roumanie actuellement soviétisée ?

Le combat qui met aux prises le communisme et la religion ne prendra pas fin demain.

Comment conjecturer, comment en prévoir l'issue ?

Pour réduire les consciences, l'idéologie destructrice de la civilisation chrétienne dispose de moyens formidables jamais égalés au cours des persécutions du passé depuis que l'Eglise existe.

La Croix est abattue, le sort de l'Idéal qu'Elle représente et qu'Elle affirme paraîtrait être désespéré pour toujours aux yeux des croyants roumains.

La liberté religieuse, dans l'expression absolue du terme ne figure plus qu'un cynique artifice.

Une lente et profonde entreprise de division qui tend à la déroute des esprits s'achève d'après des méthodes d'un raffinement inconnu jusqu'ici.

Les efforts déployés aux fins de « modeler » en pleine « matière » l'âme de la nouvelle génération, pour s'en assurer la maîtrise absolue, annoncent l'éveil d'une jeunesse chez qui le mot « religion » n'aura plus aucun sens.

A brève échéance, le communisme aura fait de l'Eglise Catholique, révisée selon sa doctrine, un instrument soumis à sa politique, pour en arriver tôt à l'abolition de la liberté même de penser.

La condamnation de l'Eglise Catholique, en tant qu'adversaire politique, par le régime communiste, ne relève pas du souci de l'Etat nouveau de construire une Cité meilleure, mais de la décision de sombrer cette Eglise qui continue de parler et d'agir au nom de l'Inmarcessible Cherté dans les ténèbres d'un matérialisme faiseur d'apostats, lequel entend dicter des lendemains d'athéisme d'une désespérance sans fin.

Il urge donc, pour le communisme, que la défaite du Christ soit consommée, l'obstacle de la religion renversé, afin d'extirper de l'individu jusqu'au sentiment de sa conception chrétienne de la vie, dans un retour à la barbarie qui le rendra malléable à merci.

Certes, le péril est extrême !

Si le communisme réussissait dans ses monstrueux desseins, c'en serait fait à jamais du Christianisme en Roumanie, comme dans les pays situés derrière le rideau de fer.

Il en est encore — non des moindres — qui, cherchant à concilier l'inconciliable, préconisent une entente avec le communisme.

La tactique de « la main tendue » aux catholiques a donné les preuves de ses mobiles inspirateurs, et le postulat fameux d'une collaboration mitigée du catholicisme avec le marxisme — le premier se bornant à emprunter au second ce qu'il aurait de bon —, n'a pu faire long feu au regard de tout individu sainement équilibré pour qui le noir restera le noir et l'illusionnisme une chimère.

La manière spécifique, avec laquelle les communistes observent leurs engagements, précise, d'ailleurs, la part de crédit que l'on doit accorder à des hommes pour lesquels le respect de la chose signée prend figure de sinistre bouffonnerie.

En présence de cette course au cataclysme spirituel, en Roumanie, alors que les corps sont soumis à la torture, les libertés radicales du Code de l'Humanité, les valeurs morales écartelées, on peut se demander si, un jour, l'attitude des peuples de l'Occident, en apparence insensibles à la tragédie qui évolue rageusement, et inertes devant ses conséquences, ne sera pas sévèrement jugée par l'Histoire impartiale...

C'est bien, à la face du monde, engagé par les Puissances infernales, le procès de l'Homme à qui est refusée sa véritable liberté de créature de Dieu, procès bouleversant qui devrait soulever les affres d'une affliction agissante dans la conscience et le cœur bien trempés des peuples assez fortunés dont l'existence n'a point encore été trop profondément rayée par la griffe de la Bête communiste.

La-bas, à quelques heures d'aviion, parmi les glaces de cette dernière citadelle avancée du Catholicisme en terre barbaresque, le conflit atroce et sublime, où se mêlent l'horreur et la magnificence, déroule sa longue chaîne d'oppression glorieusement teinte de la pourpre des martyrs.

Pourtant... dans une atmosphère de catacombe, au prix d'une héroïté qui proclame l'éternelle domination de l'Esprit, le

Christ, pourchassé, ne cesse de révéler Sa Présence sur ces terres, autrefois joyeuses, devenues terres de désolation et de pleurs...

L'Eglise Catholique roumaine, amputée de ses chefs, privée de ses évêques, de ses prêtres, n'en demeure pas moins survivante de l'hécatombe dirigée à laquelle elle a été vouée par ses tortionnaires.

La Voix de Dieu se fait entendre dans l'ombre de cénacles cachés, l'Hostie Très Sainte est distribuée et transmise de fidèle à fidèle, l'espoir rive à l'âme, les catholiques de Roumanie attendent, confiants, que se produise l'éclaircie annonciatrice du triomphe d'En Haut sur les Forces souterraines, car ils sont persuadés que ces dernières, si titaniques soient-elles, pileront nécessairement devant les forces imparties par la seule chose qui ne meure point ici-bas : la Foi.

Ils savent qu'il n'est pas de précédent dans l'histoire des persécutions subies par l'Eglise dont Elle ne se soit redressée plus forte, plus radieuse, plus seraine.

L'Eglise Catholique Roumaine endure sa Passion au cours de laquelle ses membres, que l'on entend condamner à la dégradation morale et physique se haussent à la sainteté par une résistance indomptable aux chocs des éléments désagrégeants sans trêve en action.

Il peut sembler que le temps travaille pour des spoliateurs qui argueront d'un banal remous de l'histoire intérieure d'un peuple, tandis que les nations, indifférentes à la détresse et à la souffrance, objecteront qu'il n'y a là que l'une de ces fatalités historiques, tôt oubliées, dans un univers désaxé, en effervescente évolution... qui, de jour en jour, s'éloigne davantage de son Créateur...

La parole de Pascal ne reflète-t-elle pas la douloureuse et consolante Promesse :

— « Jésus sera en agonie jusqu'à la fin des temps... »
Puis surgira ce triomphe prédit, car la persécution passera en Roumanie comme sont passés toutes les persécutions, et depuis longtemps il ne restera plus rien de ceux qui s'activent au crime majeur que vers des cieux, un moment obscurs par une maléfique industrie, redevenus serains et éblouissants, monteront, sans fin, de nouvelles louanges, de nouvelles hymnes de victoire, de nouveaux accents de jubilation...

APPENDICES

- I. Motion votée par l'Assemblée d'Alba Julia (21 octobre 1948).
- II. Adresse du Ministère des Cultes à l'Evêché d'Alba Julia (4 juillet 1950) et Statut d'organisation de fonctionnement du culte romano-catholique dans la R. P. R.
- III. Manifeste du Comité catholique d'action (28 juillet 1950).
- IV. Regroupement des Ordres religieux (29 juillet 1949).
- V. Choix de lettres.

I. — *Motion votée par l'Assemblée d'Alba Julia* *le 21 octobre 1948*

Aujourd'hui, 21 octobre 1948, au moment où s'achèvent les deux siècles et demi écoulés depuis le jour où, lui-même, dans ce Belgrade roumain (ex nom d'Alba Julia durant l'influence Slavone), une partie de nos aïeux trompés par de fallacieuses promesses et les assurances inventées par les Jésuites de l'époque, ont rompu l'unité religieuse des Roumains de l'Ardeal et se sont unis au Pape de Rome, nous, le peuple et le clergé, représentant tous les Roumains gréco-catholiques de l'Ardeal, du Banat, de Crisana et de Maramures, nous nous sommes réunis dans cette résidence primatiale de la métropole de Transylvanie pour fêter solennellement la restauration spirituelle de notre peuple.

En raison de quoi :

Obéissant à l'ordre donné par nos aïeux sur le Champ de la Liberté en 1948 ;

Suivant le conseil et l'exemple qu'ont toujours donnés tous les Roumains :

Emus par l'appel de sa Grandeur Mgr Nicolas, métropolitain de l'Ardeal, du 3-15 mai 1948, et de l'adresse paternelle de Sa Beatitude Justinian, premier stabilisateur de l'Eglise Orthodoxe roumaine, au jour de son intronisation comme patriarche :

Saisissant la profonde signification de la proclamation faite à Cluj, le 1^{er} octobre, par 423 clercs gréco-catholiques, non moins que la portée de l'appel du 3 octobre de ces mêmes serviteurs de l'Eglise ;

Claiement conscients de faire face à ces responsabilités devant l'histoire, devant notre peuple et devant Dieu,

Nous déclarons :

Rompre pour toujours nos liens, quelle qu'en soit la nature, avec le Vatican et la Rome papale.

Nous incorporer avec tout notre être dans l'Église orthodoxe roumaine, dont nous entendons suivre les enseignements et les dispositions canoniques. Nous soumettre en toute filiale affection à toutes les décisions de notre Église orthodoxe roumaine.

A partir d'aujourd'hui, nous sommes tous Roumains et le resterons à jamais, Un au service constant de notre peuple, Un dans notre foi illustre, Un dans les commandements de vie nouvelle de notre chère République populaire roumaine.

Nous remercions sincèrement Sa Béatitude le patriarche Justinien et les membres du Saint Synode pour l'affection paternelle avec laquelle ils ont embrassé nos volontés et désirs sincères.

Aux membres du Praesidium de la République populaire roumaine et du gouvernement du pays, l'hommage de notre reconnaissance pour les libertés assurées à tous les fils du peuple, libertés grâce auxquelles a pu se faire la restauration de l'Église roumaine dans son intégrité.

Et pour tous ces bienfaits, nous disons gloire à Dieu (1).

II. — R. P. R.

Ministère des Cultes Direction de l'évidence et de la Coordination

A l'Évêché romano-catholique d'Alba Julia

Alba Julia, 4 juillet 1949

N° 23.331/50

En liaison avec votre adresse, enregistrée au ministère des Cultes sous le n° 24.993/949, dans laquelle vous nous avez envoyé pour approbation le statut d'organisation de direction et de fonctionnement du culte romano-catholique dans la R. P. R. nous avons l'honneur de vous faire connaître que ce statut a été mis à l'étude et qu'il peut être approuvé dans la forme annexée. En vous communiquant cette nouvelle, je vous prie de faire le nécessaire, conformément à la loi.

Le ministre

Stancu Stolan

Le directeur

signature illisible

L. S.

Statut d'organisation de direction de fonctionnement du culte

romano-catholique dans la R. P. R.

ARTICLE 1^{er}. — L'Église romano-catholique de la R. P. R. est organisée et exerce son activité d'après ses dogmes, ses canons et ses traditions, conformément aux lois du pays.

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 3 juillet 1949, col. 884-885.

Art. 2. — Le Pontife romain est l'autorité ecclésiastique suprême qui décide dans les questions de foi et de morale religieuse, de dogme et de juridiction spirituelle du culte romano-catholique. Dans toutes les autres questions, l'Église romano-catholique de la R. P. R. se gouverne d'après les lois du pays respectant les intérêts de l'État.

Art. 3. — Dans la R. P. R., la hiérarchie de l'Église romano-catholique est constituée de la façon suivante : l'archevêché de Bucarest, avec rang de métropole et siège à Bucarest, et, comme suffragant, le diocèse d'Alba Julia.

Art. 4. — Aucune partie du territoire de la R. P. R. ne peut dépendre d'un évêque ayant sa résidence en dehors des frontières de l'État roumain.

Art. 5. — L'établissement, la modification ou la suppression des diocèses sont faits par l'Église, en conformité avec les lois du pays.

Art. 6. — Le territoire de chaque diocèse est divisé suivant la nécessité en archidiaconés, vicariats forains, archiprêtres, doyennés, paroisses, chapelles et filiales.

Art. 7. — L'établissement et la modification des parties composantes énumérées à l'article 6 sont de la compétence de l'évêque du lieu en conformité avec les saints canons. La suppression des paroisses est également de la compétence de l'autorité ecclésiastique qui, dans ce cas, procède conformément aux directives des saints canons.

Art. 8. — En dehors des organisations à caractère territorial, indiquées à l'article 6, il existe dans l'Église romano-catholique de la R. P. R. des organisations spéciales à caractère religieux comme les ordres ou Congrégations et Associations auxiliaires mixtes. Elles ne peuvent être établies et fonctionner que sur la base des règlements approuvés par les autorités compétentes ; elles sont gouvernées et représentées par leurs supérieurs ou leurs légues statutaires.

Art. 9. — A la tête de l'Église romano-catholique de la R. P. R., il y a l'archevêque de Bucarest qui est le métropolitain de toute l'Église romano-catholique du pays.

Art. 10. — En dehors des droits qui lui sont attribués en cette qualité par les saints canons, le métropolitain a dans son diocèse les mêmes obligations et les mêmes prérogatives qu'a l'évêque dans son diocèse. Dans le diocèse suffragant le métropolitain peut :

a) désigner le vicaire capitulaire suivant les normes du droit canon ;

b) veiller à ce que la foi et la discipline ecclésiastique se conservent intactes ;

c) faire la visite canonique quand le suffragant l'a négligée. Pendant le temps de la visite, il peut prêcher, entendre les confessions, absoudre des cas réservés à l'évêque, il peut s'intéresser à la conduite du clergé pour les clercs qui n'ont pas bonne réputation, les dénoncer à leur propre Ordinaire, afin qu'il les punisse ; quant aux crimes notoires et aux offenses notoires qui sont faites à lui et aux siens, il peut les punir comme il convient par des censures.

d) dans toutes les églises, même celles qui sont exemptes, mais en avisant l'Ordinaire s'il s'agit de l'Église cathédrale, il peut pontifier comme l'évêque

sur son propre territoire, tenir le peuple, faire porter la croix en tête de la procession, mais il ne peut accomplir les actes de juridiction :

e) Il peut recevoir les appels des sentences définitives ou interlocutoires qui ont un caractère définitif et que lui présente la Curie suffragante, suivant la norme du droit :

f) Il peut juger en première instance les controverses au sujet des droits ou des biens temporais de l'évêque ou de la messe épiscopale ou de la Curie diocésaine, conformément aux saints canons.

Art. 11. — Quand le métropolitain est légitimement empêché ou que le siège archiepiscopal est vacant, le suffragant a les attributions suivantes prévues par les saints canons :

a) Il fixe le lieu où doit se tenir le Concile de l'Église romano-catholique de la R. P. R. après avoir pris l'avis de ceux qui doivent participer au Concile avec voix délibérative ; si les obstacles légitimes cessent, on doit choisir de préférence l'Église métropolitaine ;

b) Il convoque le Concile et le préside.

Au Concile de l'Église romano-catholique de la R. P. R. doivent être appelés et doivent se réunir avec voix délibérative l'évêque suffragant, tous les abbés et prélats *nullois*. Tous les autres appelés n'ont que voix consultative.

Art. 12. — Les évêques ont le droit et le devoir de gouverner leur diocèse, tant dans les questions spirituelles que dans les questions temporales avec le pouvoir législatif, juridictionnel, coercitif, conformément aux saints canons. Les lois épiscopales sont obligatoires à partir de leur promulgation s'il n'est pas prévu différemment dans leur texte ; le mode de publication est déterminé par l'évêque. Celui-ci représente le diocèse dans toutes les questions. Il juge toutes les causes ecclésiastiques de ses fidèles et les causes disciplinaires de son clergé et des autres ministres du culte de son diocèse propre. La procédure du jugement est établie uniquement par les canons ecclésiastiques.

Art. 13. — Le droit de nommer le métropolitain et l'évêque appartient au Saint-Siège, sur la proposition de l'Église romano-catholique de la R. P. R. avec l'approbation du gouvernement mais leur intronisation se fait suivant les dispositions de la loi sur les cultes.

Art. 14. — Avant d'entrer en fonctions, l'archevêque et l'évêque font le serment légal de fidélité à la R. P. R.

Art. 15. — Dans le gouvernement de son diocèse, l'évêque choisit et nomme un ou plusieurs vicaires généraux d'après les besoins de son diocèse. Le vicaire général est le remplaçant ordinaire de l'évêque, conformément aux normes des saints canons ; il l'aide avec les pouvoirs ordinaires dans l'administration du diocèse. Dans le droit canon, le vicaire général reçoit la dénomination d'Ordinaire du lieu.

Art. 16. — Dans le cas où le siège métropolitain ou les deux sièges épiscopaux sont vacants, sur la proposition de l'Église romano-catholique de la R. P. R. et avec l'approbation du gouvernement, un vicaire général prend la direction interimaire du ou des diocèses.

Art. 17. — Chaque diocèse a son Chapitre, composé de plusieurs chanoines qui sont les conseillers et les auxiliaires de l'évêque dans le gouvernement du diocèse, conformément au droit canon, aux usages et aux lois de la R. P. R.

Art. 18. — Chaque évêque a le droit de nommer les chanoines de son diocèse.

Art. 19. — Dans le cas où le siège épiscopal devient vacant, la juridiction ordinaire passe au chapitre de la cathédrale dans les huit jours à partir du commencement de la vacance, qui élit un vicaire appelé capitulaire. Ce gouvernement du diocèse, en temps de vacance, est conforme au droit commun de l'Église.

Art. 20. — Les archidiaconés sont gouvernés par des archidiacones, les vicariats forains par des vicaires forains, les archiprêtres par des archiprêtres, les doyens par des doyens nommés par l'évêque diocésain, suivant les normes du droit canon. Ils sont des organes d'administration et de contrôle et ont le droit de représenter leur district devant les autorités.

Art. 21. — A la tête d'une paroisse, il y a un curé, dont les droits et les devoirs sont prévus par le droit commun ecclésiastique. Il représente la paroisse et ses filiales devant les autorités. La nomination du curé est de la compétence de l'évêque diocésain, conformément aux normes des saints canons et des traditions locales.

Art. 22. — Dans les paroisses, le Conseil Paroissial aide le curé pour l'administration des biens paroissiaux et la recherche des ressources pour la bonne marche de la paroisse. L'élection, l'approbation et le fonctionnement du Conseil Paroissial se font d'après l'usage local, en conformité avec les saints canons.

Art. 23. — Les évêques peuvent communiquer avec le Saint-Siège d'après les normes prévues à l'article 40 de la loi sur le régime général du culte religieux. De même, les évêques peuvent communiquer autant que le demande le service pastoral, avec leur clergé et leurs fidèles.

Art. 24. — Les ordres et congrégations conservent l'unité de croyance et de pratique religieuse avec leur autorité spirituelle suprême. En ce qui concerne leur administration, ils ont leurs chefs dans le pays, et c'est avec eux seuls qu'ils peuvent communiquer à ce point de vue.

Art. 25. — Le clergé d'un district (archidiaconé, vicariat forain, archiprêtre, doyen) se réunit deux fois par an pour discuter selon la coutume les questions de morale et de pastorale et autres fixées par l'évêque du diocèse.

Art. 26. — Le métropolitain et l'évêque suffragant peuvent se réunir en conférence, de temps en temps sur l'initiative du métropolitain.

Art. 27. — L'Église a le droit de préparer et de former ceux qui désirent se consacrer au ministère sacré.

Art. 28. — Le culte romano-catholique, en conformité avec sa structure canonique, pourra ouvrir les institutions suivantes pour préparer ses desservants :

d) une école pour la formation des chantes :

b) un Séminaire monastique pour préparer au même degré que le clergé séculier les religieux des différents Ordres et Congrégations auxquels ils appartiennent :

e) un Institut théologique (Seminarium maius) pour la préparation du clergé paroissial.

Arr. 29. — L'administration, la surveillance, la formation ascétique, disciplinaire et didactique des séminaristes, ainsi que la nomination de ceux qui doivent les diriger et les instruire appartiennent à l'Église.

Arr. 30. — L'Église romano-catholique de la R. P. R. a le droit sur demande qui lui est faite, de donner l'instruction religieuse à la jeunesse catholique, de fournir l'assistance religieuse à ses fidèles dans les cadres de l'armée, dans les hôpitaux civils et militaires, dans les orphelinats, les asiles, les Instituts de correction et les pénitenciers.

Arr. 31. — Dans leur activité spirituelle les évêques feront appel aux prêtres, mais ceux-ci inciteront les fidèles, d'accord avec l'enseignement de l'Église, à respecter les prérogatives de l'État et à contribuer par leur travail au relèvement de la patrie et du niveau de vie du peuple.

Arr. 32. — En application de l'article 33 de la loi sur les cultes, pour sanctionner par voie ecclésiastique les déviations prévues dans cet article, l'évêque examinera par ses organes et prendra les mesures demandées par chaque cas en particulier.

Arr. 33. — L'Église romano-catholique dans toutes ses parties composantes (métropole, évêché, chapitres, archidiaconés, vicariats forains, archiprêtres, doyens, séminaires, paroisses, communautés religieuses, Ordres et Congrégations religieux, et dans les autres organisations constituées canoniquement et légalement), a le droit naturel d'acheter et de posséder des moyens matériels nécessaires pour atteindre sa fin.

Arr. 34. — Le clergé et les fidèles catholiques peuvent contribuer, suivant leurs moyens, à entretenir les institutions diocésaines, mais le clergé et les fidèles contribuent bénévolement à l'entretien des biens de la paroisse.

Arr. 35. — Les biens ecclésiastiques sont administrés d'après le droit commun de l'Église.

Arr. 36. — Les biens de l'Église romano-catholique ne seront utilisés que pour des fins religieuses et ils seront administrés par l'autorité ecclésiastique compétente.

Arr. 37. — Les administrateurs des biens ecclésiastiques ou des institutions diocésaines de toute nature sont obligés de rendre compte chaque année à leur évêque propre de la gestion de ces biens. S'il s'agit des biens d'un Ordre ou d'une Congrégation religieuse, les administrateurs rendront également compte chaque année à leur supérieur majeur respectif. Si pour une cause quelconque, ils doivent aussi rendre compte à d'autres, l'Ordinaire du lieu ou son délégué a aussi le droit de prendre part au contrôle et à l'administration des biens.

Arr. 38. — L'Église romano-catholique de la R. P. R. et ses parties com-

posantes (métropole, chapitres, archidiaconés, vicariats forains, archiprêtres, doyens, Séminaires, paroisses, communautés ecclésiastiques, Ordres et Congrégations religieux et autres organisations constituées canoniquement et légalement) sont des personnes juridiques de droit public, conformément au droit commun du pays.

Arr. 39. — Le présent statut entre en vigueur après son approbation par les organes compétents de la République populaire roumaine. Pour l'application des articles 7, 8, 9, 12, 13, 16, 19, 20, 21, 25, 26, 29, et 35 du présent statut, l'approbation du ministre des Cultes est nécessaire. Il la donnera en tenant compte des dispositions de la loi d'organisation et de la loi sur le régime général des cultes religieux (1).

III. — *Manifeste du Comité Catholique d'Action*

28 juillet 1950

Très vénérables Frères, Prêtres,
Chers Fidèles,

Les représentants des prêtres et des fidèles romano-catholiques désireux de paix se sont réunis le 27 avril de l'année courante en une mémorable conférence, à Targu-Mures. Les personnes qui ont participé à cette conférence, pénétrées d'amour et du sentiment de leur responsabilité envers la patrie, envers notre peuple et envers notre Église, dans l'esprit du véritable enseignement du Christ, se sont prononcées avec enthousiasme et solennité en faveur de l'adhésion à la cause de la paix et ont exprimé la volonté des fidèles et des prêtres épris de paix d'intégrer l'Église catholique dans les lois de la R. P. R.

La conférence a tenu compte du fait que toutes les autres confessions de la R. P. R. ont trouvé, il y a longtemps déjà, le moyen de s'intégrer dans l'ordre démocratique populaire, jouissant de la liberté religieuse qui leur est assurée par la constitution et les lois de notre République populaire. Notre Église romano-catholique est la seule à s'abstenir. La conférence a mobilisé les prêtres et les fidèles courageux et honnêtes pour la défense de la paix du monde. Elle a également attiré l'attention sur le fait que l'intégration de l'Église catholique dans l'ordre légal constitue un problème étroitement lié à la cause de la paix. Nous voyons clairement aujourd'hui que la politique menée par certains dirigeants de l'Église est une politique hostile à la paix et tout aussi hostile à l'Église qu'ils voudraient transformer en un instrument de fauteurs de guerre anglo-américains.

Les adhésions de dizaines de milliers de fidèles et de centaines de prêtres épris de paix indique — en dépit de toutes les menaces, interdictions, sanctions répressives et disciplinaires et rumeurs calomnieuses — l'attitude prise par la conférence de Targu-Mures qui exprime la volonté de la grande majorité des fidèles et des prêtres.

(1) *Ct. Doc. Cath.*, 8 avril 1951, col. 420-432.

Le Gouvernement de notre République populaire a également pris connaissance avec compréhension des décisions de Targu-Mures. Notre gouvernement, appréciant la manifestation des forces démocratiques au sein de notre Eglise, lui a témoigné sa bienveillance par toute une série de mesures favorables à son libre fonctionnement.

Ainsi les prêtres qui avaient été contraints par ordre des autorités ecclésiastiques supérieures de refuser le traitement, peuvent maintenant le recevoir à nouveau. Le statut romano-catholique de Transylvanie élaboré sur la base des traditions séculaires, a commencé à fonctionner, le ministère des cultes rétrocedant une grande partie des biens du statut.

Le ministère des Cultes, après examen et mise en accord avec les lois du pays, a approuvé le projet de statut antérieurement présenté par l'épiscopat. Ce projet de statut pour l'organisation et le fonctionnement de l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. daté du 4 juillet 1950, a été adressé aux évêchés d'Alba Julia et de Bucarest. Il est aujourd'hui connu des prêtres et de la masse des fidèles qui peuvent se convaincre que notre gouvernement n'a pas l'intention de mettre obstacle à quelque forme que ce soit de liberté religieuse ni au fonctionnement légal de notre Eglise.

L'article 1 du projet dit : « L'Eglise romano-catholique de la R. P. R. s'organise et exerce son activité, conformément aux dogmes, canons et traditions qui lui sont propres, en accord avec les lois du pays ».

Cela signifie que les canons et traditions ecclésiastiques sont respectés par les lois de notre République populaire.

L'article 2 du projet déclare : « Le pontife romain est l'autorité ecclésiastique suprême, qui décide dans toutes les questions de foi et de morale religieuse, de dogme et de juridiction spirituelle du culte romano-catholique ».

L'article 13 dit : « Le droit de nommer le métropolitain et les évêques appartient au Saint-Siège sur la proposition de l'Eglise romano-catholique de la R. P. R. et avec l'approbation du gouvernement ».

L'article 28 dit : « Le culte romano-catholique pourra ouvrir une école pour la formation des chœurs, un séminaire monastique et un institut théologique ». Ainsi le projet indique clairement que l'exercice des droits aura lieu conformément aux saints canons et aux lois ecclésiastiques.

En un mot notre Gouvernement, par l'approbation du projet, offre à notre Eglise, la possibilité de fonctionner normalement. La mise en vigueur de ce statut mettra notre Eglise dans une situation légale et assurera la libre communication entre les évêques et le Saint-Siège, tout en respectant les formules prescrites par les lois ecclésiastiques, et constitue une base pour intégrer notre Eglise dans les aspirations du peuple laborieux de la R. P. R.

Tous les prêtres honnêtes et désireux de paix et tous les fidèles de notre Eglise ont reçu avec une grande satisfaction la nouvelle compréhension et la bienveillance dont fait preuve notre gouvernement.

Nous avions espéré que les négociations tant désirées et urgentes seraient également entreprises par les autorités ecclésiastiques compétentes (1).

(1) Le manifeste oublié de dire que tous les évêques sont en prison ou en résidence forcée sans pouvoir communiquer ni avec le Saint-Siège ni avec leurs fidèles.

Cependant, les dirigeants de l'épiscopat, ignorant la volonté de paix des prêtres et des fidèles, mettent obstacles sur différents prétextes au règlement des relations entre l'Eglise et l'Etat. N'acceptant pas comme base de discussion le projet de statut, les dirigeants actuels de l'Eglise ont ainsi prouvé qu'ils ne désirent pas représenter les véritables intérêts de l'Eglise de ses fidèles et que, conformément aux projets des instigateurs de la guerre, ils cherchent à éloigner notre Eglise de la lutte des masses en faveur de la paix.

Toutefois, les fidèles catholiques, les travailleurs et le clergé, épris de paix, rejettent et condamnent énergiquement et avec une juste indignation cette politique menée par un petit groupe de prêtres dirigeants, politique qui est contraire non seulement aux lois de notre Etat, mais encore aux intérêts de notre Eglise.

Les dirigeants de notre Eglise ont su, dans le passé, se maintenir sous les régimes réactionnaires anciens, où les gouvernements persécutaient le peuple en excluant les hautes nationales, causant ainsi les plus grands maux, dont le résultat a été une guerre injuste.

De nos jours, le gouvernement de la R. P. R. qui crée des conditions de libre développement pour le peuple et manifeste une attitude bienveillante à l'égard de notre Eglise romano-catholique, trouve en face de lui ces mêmes dirigeants de notre Eglise qui sont aux ordres des fauteurs de guerre et cherchent à provoquer des malentendus entre l'Eglise et l'Etat.

L'écrasante majorité des prêtres et des fidèles de notre Eglise considère franchement et fermement, dans le véritable esprit des enseignements de Notre Seigneur Jésus-Christ, que c'est un devoir pour eux de s'associer au travail constructeur du peuple laborieux dans la voie du droit social et de la paix créatrice.

Très vénérés prêtres, chers fidèles, nous posons une question : que devons-nous faire pour servir équitablement la cause de notre Eglise, de la paix et de la démocratie ?

Que devons-nous faire pour instituer de bonnes relations entre notre Eglise et notre patrie ?

L'attitude de nos ennemis qui sont ceux de la paix et de notre Eglise, ne peut briser notre force ni notre volonté de paix. Les prêtres doivent se rendre compte de la confiance que les fidèles de notre Eglise témoignent au gouvernement de notre patrie.

Notre œuvre a été dominée jusqu'à présent par l'amour de notre patrie et de notre église, et nous agissons de même dans l'avenir.

Animé par son désir de la paix et s'appuyant sur l'aide des prêtres et des fidèles honnêtes, le Comité Catholique d'action continuera la lutte, jusqu'à ce que la décision de Targu-Mures soit mise en vigueur pour le bien tant de notre Eglise que de notre patrie et de tous les frères épris de paix (1).

LE COMITÉ CATHOLIQUE D'ACTION.

(1) *Doc. Cath.*, 8 avril 1951, col. 432-434.

IV. — *Regroupement des Ordres religieux*

Le Conseil des ministres, en séance du 29 juillet 1949, prenant en délibération le rapport de M. le ministre des Cultes n° 21.535 de 1949 :

Considérant que les charges de l'enseignement, de la santé et de l'assistance publique, en conformité avec les lois en vigueur, reviennent entièrement et exclusivement à l'Etat ;

Que sur le territoire de la République Populaire Roumaine, il existe encore des formations et organisations de certains Ordres et Congrégations romano-catholiques qui ont pour but unique des attributions d'enseignement, de soins aux malades et d'assistance sociale ;

Vu les dispositions de l'article 9 alinea 2 lettre B de la loi n° 11 de 1944 sur le contrôle des personnes juridiques sans but lucratif ; sur la base de l'article 66 de la Constitution de la République Populaire Roumaine,

Décide :

ART. 1. — Sur tout le territoire de la République Populaire Roumaine ne fonctionneront plus les formations et organisations des ordres et congrégations romano-catholiques suivantes, avec toutes les institutions qui en dépendent en quelque manière, qu'elles fonctionnent comme personnes juridiques ou comme associations de fait :

- a) La Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes.
- b) L'Ordre des Piaristes.
- c) La Congrégation de N. D. de Sion.
- d) La Congrégation de Sainte Marie (Pitar Mos).
- e) L'Ordre de Sainte Ursule.
- f) L'Ordre de Sainte Ursule et l'Union romaine.
- g) La Congrégation des Sœurs de Notre Dame.
- h) L'Ordre des Miséricordiens.
- i) La Congrégation des Sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul.
- j) La Congrégation des Sœurs Franciscaines Pauvres de la Sainte Famille.
- k) La Congrégation des Sœurs de la Charité.
- l) La Congrégation des Filles de la Charité de Saint-François d'Assise.
- m) La Congrégation des Sœurs sociales.
- n) La Congrégation des Sœurs Franciscaines del Giglio.
- o) La Congrégation des Sœurs Bénédictines de Sainte Ilioba.

De même ne pourront plus fonctionner les formations et organisations de certains ordres et congrégations romano-catholique, qui ne sont pas énumérés dans cet article et qui exercent une activité dans le domaine de l'enseignement, du soin aux malades et de l'assistance sociale.

ART. 2. — Les membres, hommes ou femmes, appartenant à l'une ou à l'autre des formations ou organisations des Ordres et Congrégations indiqués à l'article 1, sont libres de continuer leur vie religieuse, en s'encadrant dans les quinze jours à partir de la publication du présent décret dans l'une des communautés religieuses suivantes :

Les hommes, dans les anciens locaux de l'archevêché romano-catholique

de Bucarest, rue Al Popov n° 19, ou dans les locaux de l'évêché romano-catholique d'Alba Julia.

Les femmes dans le monastère romano-catholique de la commune de Radna, département d'Arad, dans les locaux du couvent de Ploesti Leonidini (Agnès) département d'Ilfov, ou dans les locaux du couvent de la commune de Timisul de sus, département de Brasov.

ART. 3. — Ceux ou celles qui ne veulent pas continuer leur vie religieuse pourront demander :

a) s'ils sont âgés ou incapables de se suffire par leur travail, d'être placés dans l'un ou l'autre des asiles publics ;

b) s'ils savent un métier ou s'ils désirent se qualifier dans une profession quelconque, d'être placés par les Offices de répartition des forces de travail.

ART. 4. — Les membres appartenant à l'une ou à l'autre des formations et des organisations des Ordres et Congrégations indiqués à l'article 1^{er} qui ne jouissent pas de la « citoyenneté » roumaine, devront se présenter dans les 10 jours à dater de la publication du présent décret aux organes locaux de la milice pour se conformer aux exigences de la loi concernant le permis de séjour.

ART. 5. — Les membres appartenant à l'une ou à l'autre des formations et organisations indiquées à l'article 1^{er} sont obligés, dans les vingt jours de la publication du présent décret, de faire connaître personnellement au ministre des Cultes, par lettre recommandée, la décision qu'ils ont prise et le lieu où ils s'établissent.

ART. 6. — Le ministre des Cultes et le ministère de l'Intérieur, en accord, pourront prendre toute mesure nécessaire pour résoudre toutes les questions qui découlent du présent décret.

ART. 7. — MM. les ministres des Cultes et de l'Intérieur sont chargés d'appliquer les dispositions du présent décret (1).

V. — *Choix de Lettres*

La lettre d'un séminariste roumain de Blaj écrite à un ami de Rome

* Je me suis décidé à l'écrire au plus tôt, car Dieu sait si je pourrai le faire plus tard.

C'est le printemps et cela seul nous donne l'espérance parmi tout ce qui nous entoure. Tout est contre nous, et il semble que tout soit arrangé pour notre perte. Les mesures prises nous font réfléchir et nous obligent à chercher un appui pour fertiliser notre âme, car d'après ce qu'on voit déjà, les jours du martyre ne sont plus très éloignés pour ceux qui, sans crainte, reconstruiront le Christ.

Cher Basile, d'après les lois récentes, toutes nos écoles sont étatisées et déjà toutes les mesures ont été prises à ce sujet pour que nous donnions les écoles de Blaj à Dieu sait qui, pour diriger les hommes sur le chemin du salut... mais ce sera sur le chemin de la damnation. Les académies de Théologie seront soumises à la surveillance de l'Etat.

(1) Cf. *Doc. Cath.*, 12 février 1950, col. 240-242.

Nous nous attendons à un programme d'études où les idées matérialistes communistes prédomineraient. Il n'y a plus d'espoir de jour d'une liberté religieuse en Roumanie. Toutes les religions sont contrôlées par l'Etat. Il a le droit de les dissoudre s'il estime qu'elles sont contre ses intérêts. Il est clair que dorénavant la porte est ouverte pour nuire aux catholiques qui seront considérés comme un danger et un obstacle sur le chemin de la démocratie populaire. D'ailleurs j'ai appris, à Bucarest, de sources dignes de confiance, qu'on prépare une persécution contre les catholiques. Les Orthodoxes s'adaptent facilement à la situation. Probablement vous avez déjà entendu parler de la mort du Patriarche Nicodème. Il semble qu'Alexis de Moscou deviendra le chef de l'Eglise Roumaine chargé de procéder à des élections afin de compléter la hiérarchie. On cherche probablement à réaliser cette idée car lorsque Mgr Suciuc fut en visite chez Groza (le premier ministre), celui-ci lui a dit que dorénavant il devra obéir à Moscou, comme il obéissait avant à Rome. Dans le clergé orthodoxe, on a été récemment des métropolitains plus opportunistes qu'attachés à l'Evangile. Nous ne pouvons les imiter. Notre chemin est choisi et nous ne pouvons nous en écarter si nous ne voulons pas perdre celui du salut. Si nous voulons obtenir ce salut nous devons rester fermes ».

* Comme je te l'ai déjà écrit, il y a ici 20 à 30 prêtres qui doivent suivre des cours spéciaux, pour recevoir une formation sociale du clergé. Le peuple attend beaucoup de nous, c'est-à-dire de la génération traditionnelle qui monte. Et je ne sais pas si nous serons assez fermes, mais après une période infiniment douloureuse, notre église triomphera. Je te dirai un jour que nous sommes arrivés en passe de devenir des saints. Il me semble que l'heure est venue. Que Dieu nous aide, car seuls nous ne pourrions pas affronter la lutte. Les études avancent et nous nous activons car on ne sait ce qu'apportera demain. Du Pays Il nous arrive de très mauvaises nouvelles, la situation financière est terrifiante. Les gens n'ont plus rien à manger ou à vendre. Tout a été volé, surtout aux prêtres : après avoir tout pris en curé de chez moi, on l'a fait venir à la mairie où il a été insulté et maltraité ; c'est un cas parmi tant d'autres.

Les prêtres sont injuriés partout, surtout à la campagne. En ville, ils sont pour l'instant épargnés par crainte d'une réaction des fidèles. Bientôt nous aurons des élections. Mais il n'y a pas de propagande de luttes électorales. Les gens sont si habitués à souffrir qu'ils ne se plaignent même plus. Le Roumain est ainsi, il a bu au calice amer pendant des siècles. Il souffre et attend. Avec l'aide de Dieu cette invasion disparaîtra.

Mon cher, il ne me reste qu'à te demander de prier pour moi afin que je puisse mourir, s'il le faut, la conscience tranquille. Et du ciel je prierais pour toi à mon tour. Priez pour notre Eglise et pour notre peuple, plus que jamais, qui a tant besoin de la miséricorde de celui d'en Haut.

Ton ami..... ».

Les prisons en Roumanie

* Je ne saurais préciser le nombre de ceux qui sont morts à Aiud durant mon séjour. On en parlait beaucoup, on citait plusieurs noms que je ne connais pas et d'autres que j'ai oubliés. Il est pourtant certain que le four de la

morgue qui se trouvait dans la cour à côté de la boulangerie, fonctionnait sans cesse. Les morts y étaient inclinés en grande hâte et très discrètement. Il n'y avait pas de prêtres à Aiud. Les gens mouraient comme les bêtes sans pouvoir se confesser, sans la moindre prière ou bénédiction et sans même avoir à leur chevet le clerge chrétien. Il y avait pourtant plusieurs prêtres détenus politiques, environ 30 ecclésiastiques gréco-catholiques et 40 ecclésiastiques orthodoxes. L'un d'entre eux Marin de Teocui qui osa un dimanche murmurer la messe pour son seul plaisir et celui de ses compagnons de cellule, fut battu sauvagement et puni. Il fut transporté au sous-sol, enchaîné et laissé 16 jours dans l'obscurité ».

* Il y avait parmi nous un juif dont je ne connaissais que le nom, Max. Il avait été enfermé à Buckenwald pendant quatre années. Devenu par la suite membre important du parti communiste, il fut suspecté de déviationnisme et envoyé au début de l'année 1949 à Aiud. Max s'écria un jour lors d'une visite médicale devant le gardien Marcus et le docteur :

J'ai été quatre ans à Buckenwald et j'ai survécu. Dans votre prison, je ne crois pas pouvoir atteindre la fin de l'année.

Le juif Max avait raison et aujourd'hui encore son fantôme lance des imprécations à l'adresse d'Anna Pauker et de ses complices. Nous ne recevions à Aiud aucun soin médical. Tous les deux ou trois mois nous passions une visite médicale. C'était plutôt l'appel de ceux qui étaient encore en vie... Je me rappelle qu'en février 1950 est mort l'instituteur Viad de Bala Mare. Ce pauvre homme, doux et timide, souffrait depuis des semaines d'une légère hernie. Malgré son insistance, cette brute n'a pas voulu l'opérer ni l'envoyer ailleurs pour le faire opérer. Il est mort dans des souffrances atroces, et c'était été une bagatelle de le sauver ».

* On peut citer des centaines de cas de la sauvagerie à laquelle les gardiens s'adonnaient avec une joie féroce aux dépens des détenus. Ce n'est plus la peine de parler de coups de poings et de coups de pieds, cela était courant. Pourtant il y a des choses que je n'oublierai jamais. Le même prêtre qui fut puni pour avoir dit la messe dans sa cellule fut frappé quelques mois plus tard au visage par le gardien Florin. Le malheureux, épuisé par la faim, avait laissé tomber sa gamelle par terre et la canaille le frappa avec la longue d'un demi-mètre. Le prêtre perdit quatre dents, ses lèvres furent déchirées et il est resté défiguré.

* Il y avait également deux gardiens qui se faisaient un plaisir, au lavabo, de nous enfoncer la pointe de leurs balonnettes dans les côtes. Nous avions le torse nu, et la balonnette pénétrait parfois dans notre chair jusqu'à ce que le sang commençât à couler.

C'est comme ça que votre Christ est mort nous criaient les deux monstres. Parfois le commandant de garde se joignait à eux.

Je me souviens aussi d'une autre torture, celle-là d'ordre moral. Les gardiens faisaient circuler dans les prisons les nouvelles les plus affreuses. Ainsi un jour nous apprenions qu'on préparait une fusillade de tous les détenus, pour la fin de la semaine. Un autre jour, on nous confiait à voix basse que le gouvernement avait décidé de nous transférer en Russie et que les wagons étaient déjà garés à la station d'Aiud.

Certes, un homme qui n'a jamais passé par une prison communiste ne peut se rendre compte de la terreur que nous éprouvions à entendre de pa-

reils bruits. Mais quelqu'un qui a connu les Russes et leurs méthodes est certainement au courant de ces affreuses tortures de l'esprit humain. Un autre moyen de nous rendre la vie infernale était d'interdire tout travail manuel ou intellectuel dans la prison. Durant 15 mois je n'ai vu, ni lu un journal, ni même un seul livre de leur immonde doctrine stalinienne.

Pendant toute la journée, pour tuer le temps, nous déchirions nos vêtements pour les réparer à nouveau. Par bonheur on nous avait permis d'avoir une aiguille et du fil à coudre. Aucune autre distraction ne nous a été accordée. Un de mes compagnons que l'on avait surpris à jouer aux échecs (tout seul car les autres avaient refusé) fut cruellement battu et envoyé au sous-sol, où il s'était fabriqué des pièces d'échecs avec de la mie de pain.

On faisait subir les tortures de préférence aux détenus politiques et aux officiers supérieurs. Dans le cas très fréquent où ils succombaient à la suite de souffrances endurées, on inscrivait, après leur nom sur les registres de la prison « transféré ailleurs » sans donner de précisions » (1).

Lettre d'un prisonnier

* Dans l'après-midi du jour de mon arrestation j'allais en prison. Combien de jours se sont écoulés depuis ce temps-là ?... Je ne le sais. Je passe ma vie dans l'obscurité. Dès le premier jour, je fus enfermé dans cette cellule totalement obscure. J'essayai immédiatement de m'orienter sur les lieux où je me trouvais. D'abord je ressentis de l'humidité, ensuite une odeur pestilentielle, qui devait provenir d'excréments humains. À l'aide de mes sens olfactifs, je m'éloignai aussi loin que possible du foyer d'où émanait des relents nauséabonds.

Comme je devais le constater plus tard, les fosses d'aisance de la police, qui se trouvaient échelonnées sur cinq étages au-dessus de moi, stagnaient là.

Parfois il est plus facile de demeurer ferme, malgré les élanements de plâtes dou louneuses, que de résister à l'envie de vomir sous l'effet d'émanations aussi repoussantes. Souvent j'avais peur que ma volonté ne soit trop faible. Longtemps je tâtai devant moi avec les mains, jusqu'à ce que j'eus trouvé deux planches qui, bien qu'humides, étaient en bon état. De ces planches d'un mètre de long je me fabriquaï un lit. Au début je ne pus dormir, parce que continuellement des rats chevauchaient sur moi. Apparaissant j'allais beaucoup les petits animaux, cependant ces rats me mettaient dans l'impossibilité de dormir mes nerfs. Ce fut ainsi que je passai mes heures de solitude que je n'oublierai jamais, avec ma petite croix que je voyais toujours en pensée planer devant moi. De fait la petite croix n'avait été consignée à la porte de la prison. Croyez-moi, vous tous qui avez trouvé la liberté, seuls ceux qui ont été une fois en prison peuvent comprendre véritablement la signification de la croix. Il y a un aspect du divin, qui ne saurait être vécu que par ceux qui se voient contraints à vivre enchaînés, et dans le noir, dans une cellule souterraine. Peut-être bien, qu'une fenêtre de prison grillagée pourrait représenter un suprême bonheur véritablement sera plus précieuse encore, pour ceux-là, qui ne pouvaient cependant, jouer et se rejouir de la lumière. Dieu dans sa miséricorde a frappé à ma porte. Il est finalement entré

(1) Cf. *La Nation Roumaine*, 1^{er} sept. 1951.

dans ma retraite. Je me suis dit alors que je devais me cramponner à des pensées fortes. C'est ainsi que je prie pour l'union de tous les Roumains. Je prie pour que ma souffrance contribue à faire disparaître toutes les œuvres maléfiques qui séparent les Roumains. Que tous les Roumains deviennent alors des frères dans le sein d'une Église totalement libérée ».

Une religieuse de Bucarest

Nos sœurs dispersées sont pour nous un journal vivant qui nous révèle, au fur et à mesure, la vie profondément catholique de nos compagnes de Transylvanie et de Moldavie, où les villages sont comme des îlots éparpillés au sein de l'orthodoxie schismatique et gardent jalousement la foi véritable grâce à leur isolement surtout, grâce à des prêtres zélés, tant latins que gréco-catholiques.

En Moldavie, ces villages révèlent encore des traces de leur origine transcarpathique, depuis presque un demi-siècle qu'ils ont été transplantés dans ces régions. La vie jusqu'à cette dernière guerre y était patriarcale comme aux temps anciens. Les réunions dominicales avaient lieu à l'ombre du clocher ou dans la maison paroissiale, présidées par le Curé et les vieillards du village ; les jeunes, très respectueux des traditions, se groupaient pour la danse de la « Hora » dès les premières heures de l'après-midi ; l'Angelus du soir était récité à haute voix et tous ensuite reprenaient le chemin de leur foyer en chantant des cantiques. Personne ne manquait la Messe du Dimanche, la plus matinale pour les jeunes jusqu'à 18 ans, la Grande Messe pour les autres. Est-ce étonnant qu'à la faveur d'une telle vie chrétienne aient germé tant de vocations de prêtres et de religieuses et qu'à travers la tourmente actuelle ces paysans à la foi simple et droite demeurent inébranlablement fidèles ?

Nos sœurs rentrées chez elles y ont trouvé bien des changements dus à la dernière décennie si orageuse, où les troupes allemandes, puis les hordes russes, enfin la barbarie des communistes ont désorganisé la vie économique et familiale ; mais il y a des villages où les traditions de foi restent intactes et se fortifient dans l'épreuve. Nos sœurs sont d'ailleurs considérées comme une réplique des prêtres, absents parfois. Combien de mourants en apprenant leur retour les ont-ils appelés à leur chevet, tranquilisés par la présence de la religieuse qui les faisait prier et s'offrir à Dieu.

Mais c'est surtout auprès des enfants et des malades que leur rôle s'avère providentiel. Dans ces hameaux parfois très isolés sans dispensaire et sans médecin, nos sœurs utilisent leurs connaissances médicales auprès des pauvres malades, mais plus encore leur dévouement qui porte consolation à ceux que la misère atteint de façons diverses. Elles sont souvent les messagères du prêtre qui les envoie porter des aliments aux plus miséreux, les empêchant ainsi de devenir la proie facile du communisme à l'affût de toute occasion pour inoculer le poison de l'erreur.

Plus directement encore nos sœurs travaillent avec le prêtre dans la lutte contre le communisme athée par l'enseignement du Catéchisme aux enfants. Le meilleur cadeau de Noël que toutes reçoivent avec joie fut un livre d'instruction religieuse en roumain, livre très recherché, mais de plus en plus rare.

L'enseignement religieux étant défendu dans les écoles, les enfants se lèvent dans tel village à 4 h. du matin pour être à l'église de 5 à 6 où le Curé, malgré le froid intense, leur donne la leçon de catéchisme avant l'heure de la Messe à laquelle ces petits assistent. Ils se rendent ensuite en classe où on leur répète que Dieu est une invention des riches et des prêtres pour exploiter les pauvres.

La foi des familles doit être bien forte pour ces enfants car, au sortir de l'école, ils se précipitent d'un élan spontané vers l'église toute proche pour y faire une courte adoration. Ils se déplaçaient tous ensemble « comme de moutons » racontait une sœur, de l'autel principal aux côtés latéraux, de l'autel de la Vierge à celui du Sacré Cœur, ne quittant l'église qu'après une dernière genuflexion devant le tabernacle. Le paysan est tenace ; il n'entend pas qu'on le prive de sa foi. Les Eglises sont bondées. « On n'a pas la place de se mettre à genoux » nous écrivent les sœurs.

Lorsque le Curé d'une paroisse est menacé d'être pris, parce qu'il continue courageusement à proclamer la vérité, les fidèles organisent une garde de nuit qui veille du haut du clocher et avertit de toute approche insolite. Une nuit dans un village du district de Roman les fidèles arrêtèrent avec des fourches une auto suspecte et l'éventrèrent sans pitié, promettant le même sort aux occupants s'ils s'attaquaient à leur Curé. Ce n'était heureusement qu'un docteur appelé d'urgence par les communistes qui avaient réquisitionné depuis la veille un Séminaire, et où ils s'étaient rûs avec tant d'avidité sur les provisions qu'ils en étaient devenus malades.

Dans un autre village, les gendarmes étant venus chercher le Prêtre, et les hommes ayant reçu la défense de s'approcher de la Cure, ce furent les femmes et les enfants qui accoururent en grand nombre, pénétrèrent dans l'église, et avant même que les communistes aient eu le temps d'approcher, commencèrent la réclation du Rosaire avec le Prêtre au pied de l'autel. Inmiddés, les organes du parti local n'osèrent interrompre la cérémonie. Mais les heures passaient et les prières ne finissaient pas. Ils décidèrent de retourner à la Mairie pour demander s'il fallait arrêter le Prêtre à l'autel. Pendant ce temps un vieillard se substitua au Prêtre qui put s'enfuir, et le Rosaire continua. A leur retour, les gendarmes reconnurent qu'ils avaient été joués, et quelques représailles s'en suivirent.

Mais tant que dura cette période de réquisition, dans bon nombre de villages, les prêtres à l'église se prolongèrent tard dans la nuit, parfois jusqu'au matin, seul moyen de garder le Prêtre et de laisser la patience des persécutés.

La plupart de nos villages catholiques possèdent leurs églises, en sorte que nos sœurs ne sont privées d'aucun secours religieux. Quelques-unes habitent même tout près de la Cure et ont pris à leur charge la sacristie, ainsi que tous les travaux d'entretien. Trois ou quatre sont pourtant obligées de faire jusqu'à 15 km à pieds pour atteindre l'église la plus proche. Peu à peu des jeunes filles et des femmes se sont jointes à elles, et c'est en réclant le Chapellet qu'elles parcourent ce long trajet, rendu bien difficile par la neige et le froid.

Quand Mère M. I. fit sa première tournée en Moldavie vers le début de décembre, elle atteignit facilement la presque totalité des novices et jeunes professes : 35 d'entre elles, étant réparties sur un rayon d'environ 15 km,

elles peuvent ainsi se réunir aux grandes fêtes et puiser ensemble un nouveau courage dans la lecture des lettres de quinzaine qui les gardent en contact avec les Maisons Mère et tout Sion.

Un de nos anciens aumôniers, le Père Mathieu Ghuzan, délégué par l'Archevêché, fait actuellement sa seconde tournée en Moldavie auprès de toutes les religieuses du pays rentrées dans leurs familles. Jusqu'à présent, elles ont eu le nécessaire pour vivre. Mais la menace de « Kozhoz » pèse lourd sur un pays agricole comme le nôtre. Cette exploitation collective des terres labourables dont nous avons un exemple typique dans la malheureuse Russie, même à la misère, à l'injustice, à la révolte. Quelques profiteurs comme dans tout régime de tyrannie s'adjugent la part du lion et laissent le paysan affamer.

Dans les campagnes, depuis une année déjà, la récolte était bloquée, mais il restait une « côte » suffisante à l'entretien de la famille ; au moins pouvait-on l'acheter. L'année qui vient promet des surprises. On n'ose pas dépouiller directement le paysan très attaché à sa terre, on l'y mène insensiblement. Les grands instruments de travail, tracteurs et autres sont déjà la possession de l'Etat. On vient de réquisitionner les chevaux, les bovins et les chevrettes. Mais, avec quoi vais-je labourer la terre ? demande le paysan atterré, l'Etat vous prêtera un tracteur qui fera le travail pour 10 d'entre vous qui avez les terres voisines, mais il faudra supprimer les barrières ! ainsi la moisson sera commune ! Et l'Etat proclamera hautement que le paysan a réclamé le Kolkhoz !...

En prévision de tout cela, une quinzaine de nos jeunes sœurs converses viennent d'entrer dans la maison, pour se retremper dans la vie religieuse, mais aussi pour apprendre la couture, la cuisine, le soin des malades, afin d'être en état de gagner leur existence. Le pourront-elles en cas de nécessité ? Personne ne saurait l'affirmer. La liberté, sous toutes ses formes, tend à disparaître complètement, à un point inconnu dans l'histoire, si ce n'est celle de la Russie, mais dont on ne peut se faire une idée approximative quand on ne vit pas sous ce régime de terreur rouge.

Nous venons d'en subir une nouvelle expérience dans les mesures prises pour la Nationalisation des derniers tronçons de propriétés rurales, qui restaient après l'expropriation de 1945.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 mars, avant que la loi fût publiée, des équipes de 8 à 10 communistes ont pénétré dans les demeures de ces propriétaires qui dormaient à cette heure, se sont emparés de l'argent et des bijoux, ont chargé toute leur famille sur les camions, sans leur laisser le temps de prendre quoi que ce soit et les ont transportés dans de petites villes qui devaient se trouver à plus de 100 kms de leur résidence. Les hommes ont été emprisonnés ou bien un domicile forcé leur a été assigné, les femmes et les enfants littéralement jetés à la rue, car personne n'a plus les moyens d'hospitaliser quelqu'un.

En une seule nuit des milliers de familles ont été ainsi dépouillées et livrées à la misère... Combien de nos anciennes et de nos enfants sont restés sans ressources.

La détresse du pays est si grande que petits et grands attendent la guerre, l'appellent de tous leurs vœux, en parlant comme d'une délivrance ardemment souhaitée. Elle sera pourtant atroce dans les pays dominés par les

Russes, mais que ne souffrait l'homme pour recouvrer sa liberté ! La liberté religieuse d'abord.

Voici plus de six mois que la persécution sévit cruellement dans la Transylvanie gréco-catholique. La les églises sont fermées ou livrées au culte schismatique. Les prêtres obligés de signer l'adhésion à l'orthodoxie, sinon emprisonnés et torturés, leurs familles dépouillées et les biens de l'Église confisqués. Combien d'entre eux ont été induits en erreur par des formules équivoques, par ex. : « Je renonce à toute activité politique... avec le Vatican », ou encore « Je prendrai part aux réunions de discussions amicales entre orthodoxes et gréco-catholiques ».

Des curés de campagne ont cédé aux supplications des paysans, les conjurant de « signer » pour rester avec eux et ne pas les livrer à un prêtre orthodoxe imposé par l'Etat. Il est évident que dans le désarroi qui a suivi l'emprisonnement des évêques gréco-catholiques, ainsi que des principaux chanoines et archiprêtres, il a été facile aux organes du gouvernement de jeter le trouble dans les esprits, répétant sous toutes les formes que l'Église Unie n'existait plus.

« Vos évêques ne sont plus, vos prêtres se sont enfuis, le Vatican ne s'est jamais occupé de vous... Revenez à l'Église Mère orthodoxe dont vous avez été séparés. Il y a deux siècles par la politique hongroise et la cupidité de Rome » ; suivaient bien entendu les promesses de la liberté et de propriétés en usage chez eux. Tous les prêtres des villes et des villages pris en même temps, selon la méthode connue, subissaient une pression violente où des procédés inhumains s'alliaient à une cruauté raffinée pour extorquer une signature le plus souvent inconsciente (Certes, ils ne sont pas difficiles, à les voir agir, on dirait qu'ils ne connaissent pas le prix de la liberté). Aussi est-il tout au moins prématuré de juger en bloc des cas dont seule la conscience de chacun pourrait témoigner en toute vérité. Le Saint Père dans son discours de Noël a affirmé avec une paternelle bonté sa conviction que tous, prêtres et fidèles, ont été les victimes d'une pression terrifiante, qui leur a enlevé la liberté extérieure..., mais n'a pu entamer l'inviolable fidélité du cœur resté intacte.

De cette fidélité, nous avons des témoignages non seulement touchants mais admirables. Les prêtres de passage nous disent que les exemples sont nombreux. Nous mentionnons seulement ceux auxquels nos sœurs de Transylvanie ont été mêlées. Leur situation est bien différente de celle de Moldavie.

Rentrées dans leurs familles, elles sont, comme l'écrivait une Novice, « sans prêtre, ni autel, ni sacrifice ».

Pourtant plusieurs ont le bonheur insigne de posséder la Présence réelle chez elles, de se communier en l'absence du prêtre et parfois d'avoir la messe en pleine nuit. Des permissions spéciales ont été accordées par le Saint Siège aux catholiques persécutés. En dehors des prêtres emprisonnés, il y en a beaucoup de cachés dans les familles amies où ils disent la Messe sans ornements et souvent sans vases sacrés. L'un d'eux a écrit une lettre de reconnaissance émue à M. Iléane, qui lui avait envoyé une timbale en argent dont il se sert en guise de calice. Tout ces prêtres sont poursuivis par la police secrète (ancienne police) et pour la déposter, ils doivent changer souvent de domicile et de costume. A Cluj, le Père F. bien connu de nos anciennes missionnaires s'est déguisé en laitière pour pénétrer chez les sœurs de l'Hôpital, les conles-

sant ainsi à la cuisine ou dans un couloir. Les Sœurs Gréco-catholiques de Blaj qui ont été magnifiques dans leur courageuse résistance, préférant être toutes ensemble (environ 120) une nuit, dans un camion de la streté plutôt que de se partager ou de signer. Elles sont actuellement dans un Monastère Basilithan où le prêtre, déguisé en vacher, continue à dire la Messe et à les assister de son ministère. Comment sont-elles arrivées à déjouer la surveillance jusqu'à pouvoir préparer une prise d'habit et une profession !

L'assistance divine s'est manifestée dans les circonstances les plus adverses. Notre annonciateur, lieu de passage pour bien des prêtres abrités la Père D., pauvre fugitif de Transylvanie, mal vêtu et bien malade que Mgr Ghika fit admettre de suite, sous un faux nom dans un hôpital pour y être soigné d'urgence. Le saint prêtait souvent et l'airait de ses pauvres ressources ; il s'adressa pourtant à nous pour lui trouver des habits convenables. Mais la plupart de nos connaissances et amis sont dans une telle pénurie qu'on trouva difficilement un habit complet. Nos sœurs converses s'ingénierent à couper des chemises et des mouchoirs dans de vieux rideaux échappés à l'Inventaire ; ainsi pourvu d'un trousseau digne de la plus austère pauvreté, ce digne prêtre vient de quitter l'hôpital pour faire retraite chez nous.

Il y a quelques années, il avait été curé gréco-catholique de Galatz mais désireux d'une vie plus parfaite et conseillé par Mgr Ghika il s'est dirigé vers les moines Basilithans de Maramures, dont il embrassa la vie austère et fervente. C'est de là que la tourmente vint l'arracher pour le jeter en prison, y subir des tourments et toute la procédure odieuse que le monde entier connaît depuis le cas de l'héroïque Cardinal Mindzenly. Dieu a permis qu'il fût relâché, gardé à vue dans une ville de Maramures, et finalement sauvé par une de nos sœurs qui le garda caché dans son village pendant quelques semaines.

C'est l'histoire merveilleuse de ce village de Jend perdu dans la montagne du nord de la Transylvanie que j'entreprends de raconter telle que je l'ai reçue de ce digne prêtre.

Ce village de 3 ou 4 mille habitants au plus, tous gréco-catholiques, s'était acquis une grande renommée de vaillance pendant la dernière guerre, où ses soldats ont été cités pour leur bravoure ; il est non moins remarquable par le nombre de bons prêtres qu'il a donnés à l'Église. Les fidèles y sont répartis en deux paroisses, dont une était restée sans prêtre depuis plus d'un an ; son curé se trouvait en prison lorsque l'Etat décréta la suppression de l'Église unie ; le second curé résista d'abord avec tout le village à la pression exercée. Résistance longue et méritoire, qui rend la défaillance du pasteur d'autant plus inexcusable que ses fidèles demeurent inébranlables. Dès ce moment tout le village laisse déserte l'Église du « signataire » et se réfugie à l'autre extrémité dans celle dont le prêtre souffrait en prison. Là ils se réunissent entre eux et priaient pour le malheureux apostat.

Un jour s'organisa spontanément une grande manifestation de fidélité au Saint Père et c'est aux cris de Vive le Pape que furent reçus les agents de la Milice alertée par cette effervescence.

Ils essayèrent de calmer la foule, de détourner son attention vers le Patriarche orthodoxe. Ils ne firent que l'excler davantage. S. M. Marghita, Novice et S. M. Pélagia, postulante et quelques-unes de nos Marthas, rentrées depuis peu dans leurs familles, prenaient part à cette extraordinaire protes-

sion de Foi d'un village sans prêtre. Il y eut quelques arrestations. Sœur P. fut du nombre, accusée d'avoir distribué des manifestes et lire les cloches de l'église « résistante ». Elle fut conduite dans la ville la plus proche, où au cours d'interrogatoires interminables, on essaya de lui faire dire ce qu'elle ne voulait pas. Après 10 jours de prison dure où elle coucha sur la pierre, et ne reçut qu'une nourriture insuffisante, elle fut relâchée.

Mais c'est au tour de S. M. Marghita que se concentra dorénavant la vie spirituelle du village : ses parents, surtout sa mère, sont des paysans au cœur droit, à la fois intrépide. Leur fille avait de qui tenir ce courage rare qu'elle mit de suite au service des âmes et de l'Église. Elle devint bientôt le centre de rayonnement d'une intense activité catholique, se répétant sur tous les villages des alentours. Les enfants de Marie (femmes et jeunes filles) se réunissaient chez elles et y organisaient en commun les prières de l'Église. Les prêtres traqués par les agents de la Sûreté se dirigeaient vers Ieud, sûrs d'y être abrités et surtout d'y exercer une activité apostolique, rendue difficile ailleurs. Cachés dans la forêt qui surplombe le village, ou dans des chambres entièrement murés ils confessaient, disaient la messe, et tenaient conseil avec les principaux du village.

S. M. Marghita était l'agent de liaison, connaissant toutes les cachettes et n'hésitant pas à s'exposer jour et nuit, presque sans arrêt, pour assurer à tous le contact avec le prêtre. L'un d'eux le Père Kindis, grand animateur de ce mouvement de résistance dans toute la région, écrivait à Mère M. I. pour lui dire de quel secours lui était Sœur M. M. et qu'il la chargerait bientôt de distribuer la Sainte Communion à l'église, vu l'impossibilité de faire venir des milliers de personnes, la nuit dans les cachettes.

La sûreté avait déjà renforcé les postes de gendarmes et serré la surveillance. Heureusement la Providence y pourvut. Elle-même en envoyant au village un Frère Basilidian, qui veilla sur cette distribution de pain eucharistique, comme aux temps primitifs de la Sainte Église.

Mais un événement inattendu mit le village en fête. Seul dans son église fréquentée par quelques bonnes vieillies qui ne comprenaient rien à ces changements, le Curé apostat eut le temps de rentrer en lui-même. Revenu de son égarement, 15 jours après la signature, il eut le courage de se rétracter d'abord devant un prêtre fidèle, ensuite publiquement. Les villageois fous de joie conduisirent en une procession triomphale le Curé qu'ils n'avaient cessé d'almes jusqu'à son église de nouveau remplie. « Moi votre lumière, leur dit-il au milieu de sanglots, je me suis étant le premier. Je vous promets de ne plus jamais vaciller »...

C'était le 8 décembre. La Sainte Vierge était là, récompensant, comme tous jours magnifiquement, la fidélité de ses enfants. Le curé ne cessa de confesser jour et nuit : le lendemain il y avait plus de mille communions. Quelques prêtres, plus audacieux, assistèrent à la Messe. La multitude avait refoulé les agents toujours présents, au fond de l'église, qui n'osèrent mettre la main sur personne. Mais ces vaillants défenseurs de la Foi ne jouirent pas longtemps de leur pasteur qui fut bientôt pris, et conduit en prison, où sa lumière ne s'éteindra plus.

Dieu leur réservait pourtant une autre joie. Leur second curé plus jeune venait d'être délivré, mais la sûreté le gardait à Sigheț (à une quarantaine de kms de sa paroisse) l'obligeant à se présenter tous les jours à la police. Dès

que les braves habitants de Ieud l'apprirent, ils députèrent quelques jeunes gens vers lui pour lui demander de s'enfuir et de revenir au village. Il hésita, car les représailles lui semblaient terribles s'il était repris, et retomberaient non seulement sur lui, mais aussi sur ceux qui l'abriteront. Envers et contre tout, le jeune prêtre réussit à échapper aux oppresseurs, rendant, comme il convient, bien, des services aux âmes tourmentées. Mais pour combien de temps encore ?... Dieu seul le sait...

P... (dép B.) 27. 3. 1949.

Lettre de Sœur M. C... au Révérend Père P... en prison depuis le 30 juin 1950.

MON PÈRE,

Par cette occasion je me réjouis de pouvoir vous donner quelques nouvelles de chez nous. Depuis longtemps nous n'avions plus de nouvelles de notre chère Sion. Que fait notre Mère ? Peut-être se prépare-t-elle à partir ? et Mère Héane va-t-elle bien ? Et les autres sont-elles en bonne santé ? Les sœurs ont-elles encore tous les jours le catéchisme avec vous ?

Je me souviens que Mère Héane se proposait de nous faire une visite en mars, peut-être n'a-t-elle pas pu venir jusqu'à présent. Dites-lui, je vous en prie mon Père, que nous lui en serions très reconnaissantes.

En ce moment je reste davantage dans ma famille. Pendant quelques jours au moins je dois faire le sacrifice d'aller à la paroisse, aider le prêtre. Sans doute avez-vous entendu dire ce qui s'est passé chez nous. Mais je vais vous le raconter moi-même.

C'était dimanche 13 mars vers 7 heures du matin. Il n'y avait personne dans l'église, que 3 hommes, le jeune chanteur Yvan et 2 jeunes filles qui balayaient l'église, enfin Sœur B. et moi, qui faisons notre méditation. J'entends une auto qui s'arrête, je sors de l'église et je vois un tas de soldats qui couraient de partout. Je retourne et je ferme à clé toutes les portes de l'église. Les jeunes filles se sont sauvées, l'une chez elle, l'autre dans le grenier de l'église ainsi que le chanteur. Ma sœur est entrée chez le Père. Moi je suis restée avec les trois hommes dans l'église. Les soldats frappèrent à la porte et finirent par l'enfoncer. Ils entrèrent et demandèrent : « où est le prêtre ? » Ils le cherchèrent, reviennent vers nous et demandent : « Où est Popa ? » Nous répondons que nous ne savons pas. Ils commencent à donner des coups aux hommes. Puis ils vinrent à moi et me dirent de leur livrer le « Popa ». Puis ils commencèrent à me battre, me disant que je suis « Malentia » religieuse, et que je dois leur livrer le prêtre. J'ai reçu pas mal de coups. Un autre soldat s'avance et me fait sortir dans la cour de l'église, afin que l'autre ne me batte plus. Là je vois quelques hommes et la jeune fille et le chanteur au grenier. Les hommes avaient les mains liées et étaient couchés à terre. Nous étions 5 jeunes filles et 9 hommes.

On tira des coups de fusil-mitrailleur, comme pendant la guerre, et nous fûmes obligés de nous coucher par terre. Nous sommes restés là au moins 4 heures jusqu'à ce qu'ils aient fini de faire sortir les prêtres.

C'est le Père P. O. qui a ouvert la porte du presbytère (celle porte resta fermée le dimanche jusqu'à l'heure de la messe). Quand les communistes ont

vu le P. O., ils l'ont poussé contre le mur et ont commencé à le battre et à le tirer par les cheveux.

Le père disait seulement « Jésus, ne m'abandonnez pas » !

Nous ne savons pas ce qu'ils ont fait aux prêtres, car ils étaient dans leur chambre en train de préparer les sermons, quand on les a pris. Après bien longtemps, je les vois sortant du presbytère, les mains attachées par derrière. Puis on vient chez nous, on nous lie les mains comme aux prêtres et on nous pousse vers l'auto-camion où les prêtres étaient déjà étendus. On fait monter les hommes, puis nous, les jeunes filles, nous obligeant à nous coucher les uns sur les autres — les prêtres en dessous, mais nous étions très attentives à ne pas marcher sur eux. Puis on a jeté sur nous des couvertures afin qu'on ne nous voie pas. Quelques soldats sont restés avec nous dans le camion.

Au moment du départ le Père D. nous dit d'un mot bref : « contrition faite, je vous donne la bénédiction papale ». Nous étions environ 18. Tout près de B...., un officier donna l'ordre de baisser les armes dès qu'on rentrerait en ville.

Nous voici arrivés à la sûreté. Nous descendons et nous entrons ; là, il y avait un tas de soldats, quelques-uns avaient du avant de partir, ils étaient très méchants avec nous toutes; nous battant sans pitié jusqu'à la pièce où on nous a enfermés, ils n'ont pas cessé de nous donner des coups.

Moi je n'ai reçu que trois coups au visage, mais les autres en ont eu d'innombrables.

C'est là que nous avons passé la journée de ce dimanche et la nuit, sans messe ni communion, sans avoir rien pris. Par une fenêtre, nous voyions ce qui se passait dans la cour. Et voilà que vers 10 heures du soir, je vois S. B. qui passe avec un officier pour être interrogé. J'en fais effrayée, car je ne savais qu'elle était aussi prise. Elle est restée au moins 3 heures pour l'interrogatoire. Quand elle revint, on commença par les prêtres. D'abord le P. B., le père D., puis le père D.... Pendant cette nuit on a pris aussi quelques hommes de chez nous, les autres sont restés pour la nuit suivante. La deuxième nuit, recommence l'interrogatoire avec S. Bernardus et les prêtres, comme ils savaient qu'il y avait une religieuse parmi nous, à chaque jeune fille ils demandent : « Est-ce vous la religieuse ? » Comme elles descendaient une à une, elles me disaient tout ce qui se passait avec elles. Avec cein j'avais tellement peur, chacun racontait combien ils avaient été battus. Voilà qu'on vint me chercher, aussi j'avais une peur bleue. J'entre dans la salle. Il y avait là au moins 7 ou 8 personnes, des officiers. Ils commencent à me poser des questions : « Est-ce que ce n'est pas vous qui étiez dans l'église les livres à la main ? Je dis : Oui « c'était moi », « C'est vous qui êtes religieuse » ?

J'ai répondu affirmativement. Ils m'ont demandé la date de mon entrée chez les sœurs. J'ai répondu que c'était en 1939. Ils m'ont demandé ensuite pourquoi j'étais partie chez les sœurs ? — Parce que je l'ai voulu.

A ce moment je m'attendais à être battue. Mais tout gentiment ils m'ont dit d'aller me reposer tranquillement. Je m'attendais à ce qu'ils m'ôlent la vie, car ils savaient maintenant que j'étais religieuse. Grâce à Dieu, ils ont été très bons avec moi. Les hommes et les jeunes filles ont été battus jusqu'au sang, et durement secourus par le courant électrique.

Cette nuit se passe dans une grande angoisse. Vers le matin, un officier est venu nous dire que nous serions bientôt tous fusillés. En entendant cela, nous avons commencé à faire notre examen de conscience et des actes de contrition. La journée se passa sans qu'on nous fit rien. Vers 1 heure on nous apporta à chacun un dent-pain, nous avons prié, mangé ce pain et bu de l'eau. Dans la nuit, on a conduit S. B. et les prêtres à l'interrogatoire. Nous avons eu très peur qu'on batte les prêtres. Mais à B...., ils n'ont pas été battus tant que nous avons été là, mais les communistes ont été très violents avec eux, leur disant des injures.

On nous a fait partir quatre jours après ; cependant la nuit le P. Damoc et le père Danca sont restés. Ils souffrent beaucoup, mais nous prions pour leur délivrance.

Le diable est très fort chez nous, mais la Sainte Vierge lui écrasera bientôt la tête. J'ai souffert et je souffre avec joie par amour pour Jésus et Marie, même le martyre, s'ils le voulaient pour moi.

Mon Père, je prie pour vous. Grande union dans les prières. Avec grand respect et reconnaissance.

Sœur M. C. de S...

Lettre de Sœur M. B. à Mère I... le 26 mars 1949.

De tout mon cœur je viens à vous pour vous raconter ce qui s'est passé dans notre village. Je pense que vous avez déjà eu des échos de ces événements si heureux et des temps si beaux que nous traversons. C'est le 15 mars, la veille j'étais allée voir une de nos connaissances qui depuis plusieurs jours ne s'était pas reposée, ayant veillé pour garder nos prêtres, car nous savions que les communistes avaient l'intention de les surprendre en pleine nuit... En vérité personne ne pouvait approcher de notre paroisse tellement la garde était vigilante, armée de gros bâtons. Ils les gardaient surtout pour leur fol vive, car c'est Jésus qu'ils défendaient. Moi-même je veillais dans une famille tout près de l'église où ils dormaient tranquillement et où je restais de garde toute la nuit, afin de les avertir en cas de danger. Grâce à Dieu, le temps passa sans qu'il arrivât ce que nous craignions jusqu'à ce matin 15 janvier, quand vers 5 heures du matin je suis allée au balayage de l'église. Déjà on avait tiré les premiers coups de cloche pour la première messe, je vis tout d'un coup plusieurs auto-camions remplis de soldats s'arrêtant sur la place de l'église... et moi balai en main, je cours vers la cure afin d'être moi-même prise avec les prêtres si on mettait la main sur eux. En effet la cour de la paroisse était encerclée par des soldats qui menaçaient de fusiller quiconque s'approcherait. C'était encore de très bonne heure et il n'y avait que 5 personnes avec moi. On nous mit de suite à la cuisine où nous fûmes gardées toute la matinée sans qu'on nous permit de sortir sous aucun prétexte. Tout d'un coup nous entendîmes un fracas épouvantable, des crépitements de fusils, de mitrailleuses, des cris d'hommes et de femmes ; un homme était atteint, nous l'entendîmes gémir : « valeu, valeu ». Que se passait-il ? On tuait sûrement nos prêtres. Nous ne cessâmes de prier la Sainte Vierge...

Peu de temps avant, quelqu'un avait tiré la cloche pour amener le village. On accourait de toutes parts, peut-être un millier de femmes et de jeunes filles, peu d'hommes car les soldats auraient tiré sur eux tandis qu'ils épar-

gnaient les femmes. Une vraie lutte s'engagea entre les 500 soldats et les femmes armées de bâtons et de fourches. Les soldats tiraient en l'air heureusement, mais ils finirent par nettoyer la place. La Sainte Vierge ne l'avait pas permis sinon ils auraient détruit le village. Toute la nuit les soldats avaient travaillé à nous cerner de mitrailleuses dispersées sur les collines d'alentour afin d'étouffer toute résistance. Tout s'est passé comme Dieu l'avait décidé, nous avons défendu notre foi et lutté pour le Christ...

Un homme avait été tué et 2 blessés. Dès qu'une acclamie se produisit, un sous-officier entra chez nous. Je me faisais toute petite dans un coin. Il demanda aux femmes si elles n'étaient pas religieuses, la cuisinière répondit qu'elle était une pauvre femme qui vivait au jour le jour, gagnant péniblement son pain (mamaligo). On lui demanda encore chez qui elle travaillait — quelle religion elle pratiquait — si elle connaissait le Pape. Elle a répondu d'une façon sensée et courageuse. « Enfin, lui demanda-t-on, il y avait 2 sœurs religieuses qui aidaient au ménage, où sont-elles ? » Je sentis à ce moment comme une douche froide me tomber sur le dos, je retiens ma respiration pendant que la pauvre femme essayait de détourner la conversation, mais l'officier me regardait en riant. Je crois qu'il avait deviné ou qu'il savait d'avance qui j'étais. Je l'appriis plus tard, nous avions été dénoncées. Mais c'était très bien puisque Jésus lui-même avait été vendu. C'est à moi qu'il s'adresse maintenant : « Comment êtes-vous là notre prisonnière ? ». Je lui répondis que j'étais en train de balayer l'église quand j'ai entendu du bruit, je suis sortie et j'ai été prise, il me dit d'écrire mon nom en l'écrivant tout haut. Je fis la sottise. Je pris le crayon et je commençai à épeler M. A. G. D. Z., alors il me dit de me dépêcher ; je répondis que j'avais besoin de réfléchir pour écrire, et je continuais : B. E. J. A. N... Bien, bien, alors il me fit ensuite sortir dans la cour et me demanda à quel monastère j'ai été. — B... Mais comment s'appelle-t-il ? — Je ne sais pas (j'avais peur de le dire) — Quelle est l'adresse de ce monastère ? — Je ne sais plus... — Mais vous alliez souvent avec les sœurs en promenade ? — Non jamais — Pourquoi vous êtes sortie parfois en ville ? Quel tramway prenez-vous ? — Je ne le sais pas — Avec qui sortiez-vous ? — Avec quelqu'un de la maison — Comment s'appelait-elle ? G... mais je n'en savais pas davantage. — En quel endroit se trouve le monastère ? — Dans un coin de B... — Eh bien vous ne m'avez pas très bien répondu, ma fille... Qu'est-ce que vous avez donc ? — Je n'ai rien, j'ai un peu peur. — Dites-moi tout et je vous haïerai immédiatement, racontez simplement comme en confession ce que vous savez des sœurs et des prêtres ? — Je me dis en moi-même ; tu n'as rien gagné — Il continue à me poser des questions, avec quelles mères étiez-vous ? avec des vieilles ? et comment s'appelaient-elles ? — Je ne me rappelle plus — Comment cela se fait-il ? Vous êtes restée pendant des années avec elles, et vous ne savez plus ? Combien d'années faites-vous chez les sœurs ? — Deux ans — qu'avez-vous appris là bas ? — Je bahyais la cour, et soignais les animaux. — Etiez-vous mariée ? — Non — Quel âge avez-vous ? — Il m'a dit ensuite : je vais les relâcher toutes et je vais vous garder vous, trois jours et je vous battrais tout le temps parce que vous n'avez pas voulu tout me dire — Monsieur, je vous ai tout dit ce que je savais, faites de moi ce que vous voudrez, je n'ai pas peur de la souffrance. — Il est parti et je suis restée dans la cuisine. Un soldat rentre et se met à feuilleter les livres qui se trouvaient sur une commode. Il trouve une

enveloppe dans laquelle nous avions mis nos lettres pour Sion et qui attendait une occasion. Des lettres assez compromettantes puisque je vous racontais tout et je parlais contre les communistes. Je suppliais au dedans de moi-même la Sainte Vierge de ne pas permettre qu'il les voie. Le soldat ouvre l'enveloppe, retire les lettres, les regarde, puis les remet à leur place et quitte la pièce. Je me précipite vers la commode, je prends les lettres et les jette au feu, dans l'enveloppe je laisse une feuille inoffensive. Déjà le soldat rentre avec l'officier qui m'avait fait interroger : ils cherchent des lettres partout, dans les livres, dans la commode, en dessous. Ils ne trouvent rien. Mécontents ils quittent la cuisine pour revenir peu après nous appelant dehors pour le départ. Nous étions quatre, dont une religieuse de R. qu'on avait prise dans son village où il y avait eu lutte comme chez nous, empoisonnement de prêtres et de paysans résistants. On avait voulu forcer la religieuse à chanter des cantiques en hongrois, mais elle avait refusé avec tout le chocor de l'église, disant qu'elle était catholique roumaine et non hongroise. Cela correspond à tout un plan des communistes consistant à isoler les roumains des villages catholiques, les intégrant au parti magyar (hongrois) de Transylvanie qu'ils espèrent séparer de Rome en le déclarant protestant. C'est en partie pour elle d'ailleurs qu'on persécute l'église de Moldavie et que Mgr Durcovici évêque de Iassy est rendu responsable de la résistance des paysans des villages catholiques moldaves.

Le soir tombait déjà, nous avions été tenues enfermées toute la journée. On nous fit monter dans le camion pour B..., je fis un grand signe de croix me préparant à la mort et attendant avec patience le moment de souffrir pour l'amour du Christ, pour le salut et le rachat des âmes, de celles surtout qui nous persécutaient. A B..., on nous fit conduire à la auberge, je fis un autre grand signe de croix avant d'y pénétrer ; on nous fit entrer dans une pièce chauffée, assez propre, et on nous offrit des chaises. Pen après, je vis entrer le Père Domoc, les deux malins attachées, on le conduisit à l'interrogatoire, et on nous mit au sous-sol. Là nous trouvâmes trois prêtres aux mains liées par derrière. Les Père D., O., et B. Tout d'un coup j'entendis mon nom M. B. On me conduisit dans une chambre devant trois hommes, je salua respectueusement et je m'assis devant eux. L'un d'eux me demanda si c'est le prêtre qui m'a dit de tirer la cloche d'alarme pour avertir le village. — Non, ai-je répondu, il ne m'a jamais dit cela. — Alors il s'est levé, c'était vers 11 heures de la nuit, et a commencé à me battre ; — quand il fut fatigué un autre vint le remplacer. Ils me frappèrent tout le temps au visage, le troisième regardait, une dizaine de fois il me posa la même question — Qui a tiré la cloche ? Comme je répondais que ce n'était pas moi, il me donnait chaque fois quatre soufflets. Il me demandait et me battait. Enfin, je pus lui dire : donnez-moi le temps de placer un mot. Quand on a tiré la cloche d'alarme, j'étais déjà prise et gardée. Alors il a compris et me demanda ce que le prêtre nous avait appris. Comme je ne répondais rien, il me battit de nouveau jusqu'à ce qu'il fut fatigué et recommença ainsi à deux reprises, finalement je répondis : — Le prêtre nous a appris, à ne pas prendre le bien d'autrui, à ne mépriser personne, à nous soumettre à la loi de Dieu, à obéir, à ne pas fouler aux pieds les droits d'autrui. De nouveau il commença à me battre, il me prit par le col du manteau, me traînant dans tous les sens, me jetant contre les murs, une fois il me jeta si fort contre le poêle que je crus l'abîmer et le voir tomber

par terre. Il s'effraya lui-même un peu. Il m'avait tellement tournée dans tous les sens que mes jambes fléchissaient. Je n'avais pas peur, au contraire, mon cœur se gonflait de joie ; quel bonheur de me trouver sur la route de Jésus, à sa suite ! Il commença à me donner des coups de poing sous les mâchoires ; puis à nouveau les questions revinrent au sujet de mes parents, des biens que je possédais. Il inscrivit tout. « Avec quel parti avez-vous tenu ou voté ? » Il faut que je réfléchisse car je ne sais pas de quoi il s'agit. — Quel parti y a-t-il maintenant ? Attendez que je pense (je savais bien ce qu'il me demandait, mais je faisais la sottise). Je réponds alors : votez pour les Couzistes (parti de Cuzza abolj). Ils ritent tous et me disent : Vous êtes sottie, vraiment sottie. Ils me demandèrent ensuite si j'avais les juifs. J'ajoute que je prie beaucoup pour eux et que depuis ma plus petite enfance jusqu'à maintenant je pratique la même religion. Ils ont compris. — Ils m'ont demandé ensuite si j'avais signé ma feuille de tutelle. Oui, parce que nous sommes orphelins — Alors s'adressant à ses compagnons — « Cette pauvre fille ne comprend rien à ce qu'on lui dit, elle ne sait même pas quelle date nous sommes aujourd'hui, et se tournant vers moi : « Dites qu'aujourd'hui nous sommes tous communistes » ; je lui réponds : je vous remercie de me l'avoir dit — et ils me renvoyèrent. C'est ainsi que j'ai passé chaque jour (ou plutôt chaque nuit) à l'interrogatoire. La dernière fois ils m'ont retournée dans tous les sens me tourmentant de toute manière. Ils m'appelaient par mon nom de sœur, ils m'ont demandé si je savais bien le français, ce que j'avais fait au convent, si je parlais aux enfants du pensionnat — Je répondais en bloc, que j'allais travailler là où on avait besoin de moi, et que nous n'avions pas à parler aux enfants. Ils m'engagèrent ensuite à ne plus retourner au convent, à rester à la maison, à m'occuper du ménage, à m'amuser le dimanche avec les jeunes gens. Ils me demandèrent quelles étaient mes pensées habituelles. — Je pense à faire du bien au prochain, à m'occuper de mes frères, à ne jamais contrister personne. — Quand vous aurez reçu 24 fois une certaine correction vous penserez un peu plus au monde. Ils me dirent alors que les Mères étaient très méchantes... et me demandèrent si j'avais aimé un jeune homme. — Non je n'ai jamais senti de l'attrait pour le monde, mais j'ai aimé et j'aime beaucoup le prochain, car Dieu nous a dit de nous aimer les uns les autres beaucoup plus que nous mêmes, mais pas dans le sens où vous l'entendez vous. Ils me demandèrent de leur dire toute la vérité, si je n'avais jamais pensé au mariage. Non, jamais ai-je répondu, c'est Jésus seul que j'ai choisi. — Soit, me dirent-ils, mais puisque vous ne pourrez jamais retourner au monastère, alors que ferez-vous ? Il faudra bien vous marier... — Je me dis en moi-même que je n'en finitrais jamais avec eux si je ne répondais pas autrement, je leur dis donc : Nous verrons alors quelles sont les grâces que Dieu m'enverra. — Une nuit on m'attacha au sommel pour m'emmener à l'interrogatoire. Impossible de trouver les souliers et le gardien me pressait, je fus obligée de partir ainsi. En traversant diverses pièces, on se moquait de moi : Tiens ! la sœur est devenue évêque. — Je recevais tout avec un sourire sans rien dire. Quand j'entrerais pour la dernière fois dans la salle de l'interrogatoire les trois officiers se levèrent et restèrent debout devant moi qui m'étais assise dans le fauteuil qu'on m'avait offert. Je m'excusai de me présenter pieds nus devant eux. Ils me regardèrent en riant et me demandèrent pourquoi j'avais la figure entée et des taches sur le visage ? « J'ai

regu des soufflets mais cela ne me fait plus mal, je pensais à Jésus. Et avec cela tout fut fini.

Avant de nous relâcher on nous fit une conférence où il s'agissait de liberté, de toutes sortes de religions, mais pas de celle qui mène au monastère ou au séminaire, de régime démocratique. La nuit, on nous fit partir à la condition de ne pas recommencer à travailler contre eux, car nous n'y échapperions plus.

Nous sommes restées cinq jours en prison, mais nous avons été très bien, on nous donnait un 1/2 pain par jour et de l'eau. Jamais de toute ma vie je n'ai éprouvé un tel contentement, jamais je ne me suis sentie aussi heureuse. Toutes les souffrances me semblaient légères. Le père nous avait dit, ou plus tôt crié à haute voix, au moment de partir pour la prison — « Mes chers fidèles, avez une foi forte » — Je m'étais bien préparée à la mort que j'attendais, j'avais laissé de côté tous les soucis, toutes les préoccupations de ce monde, nous ne faisons que prier, nous méditons le chemin de croix, nous récitons tout haut le rosaire. Quand le gendarme passait, il grondait : « on dirait un monastère ici depuis que ces religieuses y sont » — Il y avait un moine dans un coin de la prison à qui on ne donnait rien à manger, je m'arrangeais pour qu'il eût du pain et de l'eau, mais sans qu'on me vît, c'était dédendu. Il y a encore cinq prêtres en prison, mais ils vont être délivrés. Ils nous ont écrit un mot nous faisant espérer leur retour. Je garde dans mon cœur la pensée constante de ma vocation. Je suis doublement heureuse. Je pense sans cesse à Slon, et je subis avec joie tous les sacrifices pour y retourner de nouveau ».

*Lettre parvenue de Roumanie
de la part d'un prêtre catholique.*

B..., le 25 avril 1955.

Mon cher Pierre,

Nous sommes heureux de savoir que tu te souviens de nous. Depuis nous aussi nous nous souvenons de toi dans chaque prière et nous prions Dieu qu'il te donne la santé et qu'il te garde.

Il est vrai, nous avons fait depuis lors une très grande expérience ; nous avons essayé toutes les grandes formules de la vie, nous avons appliqué les grandes théories et vérités dans la vie quotidienne et, grâce à Dieu, « Unum necessarium » : la perle précieuse a été sauvée, même si toutes les autres ont disparu. Quoi te dire ? Depuis quelques années je suis travailleur journalier avec mes bras débiles. Je travaille aux , avec d'autres « ejusdem farinae » : nous chargeons des Je regrette que les forces physiques me fassent défaut lamentablement. A cela s'ajoute un affreux rhumatisme ; en plus je n'entends plus rien de l'oreille droite et l'oreille gauche est en train de perdre sa fonction.

Je me sens complètement épuisé et désaccordé.....

J'ai vendu la plus grande partie de mes livres et les plus chers qui me restent, peut-être pourrai-je les sauver.

J'ai été aussi dans des hôpitaux ; j'ai éprouvé et j'ai vu beaucoup de choses... L'adorable Providence nous a conservés intacts, avec une santé suffisante pour ne pas succomber.

Nous pensons de tout notre cœur à toi. Nous serons heureux de savoir ce que tu as étudié et ce que tu fais maintenant.

Naturellement, je désire lire un nouveau livre, bien que le temps me manque. Je voudrais savoir si Jacques (Martin) a publié quelque chose de nouveau.

Avant quelques années je souhaitais lire : « L'Eloge des sept péchés capitaux » de Stanislas Fumet. Mais maintenant j'ai renoncé à tout...

Enfin, je sais que tu gardes toujours dans ton cœur la pensée de la mère. Eh bien, elle se porte bien... et travaille durement. Elle pense de tout de son cœur à toi ainsi que tous ceux du village de ton enfance...

Nous appuyons toute notre faiblesse sur la toute-puissance de Dieu qui nous a éprouvés et qui proportionne son secours selon la violence des épreuves.

Bien cher, nous te demandons avec instance de prier pour nous, comme nous le faisons nous aussi pour que nous ne devenions pas des serviteurs indignes devant Dieu.

On t'embrasse avec une grande et chrétienne affection.

N...

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface.....	7
Lettre du Saint Père aux Roumains.....	9
Contributions à l'histoire moderne des peuples.....	15
Notes liminaires.....	17

CHAPITRE PREMIER

Le commencement de la persécution

1. Les origines chrétiennes de la Roumanie.....	21
2. Politique religieuse du régime communiste.....	23
3. Plan prémédité de persécution.....	29
4. Plan de destruction de l'Eglise catholique.....	33
5. Préparation de l'opinion publique.....	37
6. Réaction de l'Eglise catholique de rite byzantin.....	45

CHAPITRE DEUXIÈME

Les lois draconiennes contre l'Eglise

<i>La dénonciation au Concordat.....</i>	<i>57</i>
1. La loi pour la « réforme » de l'enseignement.....	60
2. Les méfaits de l'école marxiste.....	66
3. La loi pour le régime général des Cultes.....	69

CHAPITRE TROISIÈME

La persécution de l'Eglise catholique de rite byzantin

1. Le commencement des douleurs.....	81
2. L'Assemblée de Cluj.....	92
3. Les pasteurs en face du loup.....	98
4. Les pasteurs devant le troupeau.....	108
5. Les prêtres aiment l'exemple des évêques.....	115
6. Le « mouvement des masses ».....	124
7. L'Assemblée d'Alba-Julia.....	132

CHAPITRE QUATRIÈME

Le martyre de l'Eglise catholique de rite byzantin

1. L'arrestation et l'emprisonnement des évêques.....	135
2. La réquisition des monastères et des églises.....	137

BIBLIOGRAPHIE

- Cătorul Bisericii Unite dans Biserică Română Unită.* Madrid, 1952.
- CARAVATU PAMIL. — *La Chiesa del silenzio in Romania*, in *Studium Rome*, 1953 (mai).
- Giolla Cattolica*, 16 oct. 1948, 2 avril, 1949, 18 mars, 1950, 15 juillet 1950.
- F. DURVY, M. E. P. — *En Chine, L'Étoile contre la Croix*, 8^e éd. Paris, 1950.
- Documentation Catholique*, 3 juillet 1949; 17. 7. 49; 12. 2. 1950; 10. 9. 1950; 8. 4. 1951; 20. 5. 1951; 29. 7. 1950; 20. 4. 1952.
- La Nation Roumaine*, Paris, 1948, sq.
- L. NÉMOURS. — Roumanie, in *Études*, Paris, t. 250, 1946.
- ION RAVRU. — The Communist Attack on the Catholic and Orthodox Churches in Rumania in: *Eastern Churches Quarterly* (London), vol. 8, juil.-Sept. 1949.
- Persecution of Religion in Rumania*, par Rumanian National Committee, Washington, 1949.
- POP NICOLAE, KIRCHE UNTER HAMMEN UND SICHER. — *Die Kirchenverfolgung in Rumänien*, Morus-Verlag, Berlin, 1953.
- Servizio Informazioni Chiesa Orientale (Rome), 1948, sq.
- CARDINAL E. TISSERANT. — *L'Eglise militante*, Paris, Plon, 1950.

3. L'encadrement des prêtres gréco-catholiques dans l'Église Orthodoxe... 142
4. La « dissolution » officielle de l'Église Catholique de rite byzantin..... 145

CHAPITRE CINQUIÈME

La « mise au pas » de l'Église catholique de rite latin

1. L'offensive « pacifiste » communiste..... 164
2. Le congrès de Tarquu-Mures..... 169
3. Le Statut de l'Église..... 170

CHAPITRE SIXIÈME

Tentatives de schisme dans l'Église catholique de rite latin

1. Les « procès » religieux et l'expulsion du Nonce..... 177
2. Le congrès de Gheorgheni..... 183
3. L'Assemblée extraordinaire de Cluj..... 185
4. Nouveau « procès »..... 187
5. Des « accusés spontanés »..... 189
6. La suppression des Ordres religieux..... 191

CHAPITRE SEPTIÈME

Le gouvernement communiste et l'Église Orthodoxe Roumaine

1. La nouvelle loi des cultes..... 201
 2. La nouvelle tactique gouvernementale..... 205
 3. La campagne pour la « paix » du Patriarche Justinian..... 206
 4. Le nouveau statut de l'Église Orthodoxe Roumaine..... 211
 5. Les coups portés à l'Église Orthodoxe..... 215
- Conclusions..... 223
- Appendices..... 227
- Bibliographie..... 255

Planches hors-texte..... 112 et 128